

Le Monde des livres

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15505 – 7 F

VENDREDI 2 DÉCEMBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les couples franco-allemands

IL faut une conjoncture politique exceptionnelle pour que dans deux démocraties, la France et l'Allemagne, les deux plus hauts *responsables du* destin de la nation demeurent les mêmes pendant plus de douze ans. Aucun des « couples » franco-allemands de l'après-guerre n'a atteint la longévité de celui formé par Helmut Kohl et François Mitterrand. Tantôt le sort des urnes a séparé les complices – *ce fut* le cas pour Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing –, tantôt l'âge ou la mort a mis un terme aux étroites relations entre le président français et le chancelier allemand.

Depuis le traité de l'Elysée, signé en 1963 par Charles de Gaulle et *Konrad Adenauer*, la relation franco-allemande est devenue l'élément central du paysage géopolitique européen. C'est à l'aune de sa bonne ou mauvaise santé que l'on mesure la solidité et le dynamisme de l'Union européenne. Que Paris et Bonn *s'entendent sur Maastricht* ou la monnaie unique, et c'est l'optimisme dans le camp des européens convaincus. Qu'ils s'opposent sur le fédéralisme, ou, plus gravement, sur l'attitude à adopter face au drame yougoslave, et c'est *l'« euros*clérose » ou la paralysie coupable...

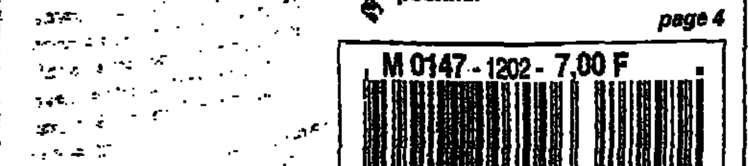
LA part de volontarisme des *dirigeants suprêmes* dans la *gestion de cette relation* privilégiée ne doit pas être exagérée, car le chemin suivi par chacune des nations est largement déterminé par des facteurs qui échappent à *l'action* des dirigeants, si brillants et visionnaires soient-ils. Mais il n'est pas indifférent qu'un président et un chancelier aient compris qu'il fallait parfois forcer le destin pour ne pas laisser d'anciennes pesanteurs reprendre le dessus et pour empêcher le retour des vieux démons.

M. Mitterrand défendant en 1983 le déploiement des euromissiles devant le Bundestag, à la grande fureur des sociaux-démocrates, M. Kohl imposant l'idée de la monnaie unique à des conservateurs allemands *fétichistes du deutschemark*, voilà deux exemples parmi d'autres de questions-clés où les deux hommes ont su faire passer une vision de l'intérêt général commun avant les calculs politiques à courte vue.

IL eût été étonnant que, dans *le bouleversement continental* de l'après-communisme, la relation franco-allemande demeurât une idylle sans nuages. La réunification au pas de charge d'un côté, la farouche volonté de la France de rester présente dans le concert mondial à un niveau ne *correspondant plus tout à fait* à sa puissance réelle de l'autre, tout cela était porteur de nuées mauvaises.

Au bout du compte pourtant on a fini par s'entendre, par oublier les irritations, les faux pas, les maladresses. Dans quelques mois, c'est un autre *attelage qui va se mettre* en place. M. Kohl, encore aux commandes pour quatre ans, va devoir s'accommoder d'un nouveau partenaire. Il n'est pas difficile de deviner, au vu des positions développées par les candidats potentiels à l'Elysée, lequel aurait sa préférence. Mais dire trop fort son penchant pour Jacques Delors serait sans doute, pour le chancelier, le plus sûr moyen de *contribuer* à l'échec du président de la Commision européenne.

page 4



M 0147 - 1202 - 7,00 F

L'échec de M. Boutros-Ghali à Sarajevo

Les Bosniaques refusent une confédération serbe

Le gouvernement bosniaque a laissé entendre qu'il s'opposerait à une modification du « plan de paix » international pour l'ex-Yougoslavie s'il devait entériner le projet d'une confédération serbe. Les Bosniaques ont expliqué leur position, mercredi 30 novembre, au secrétaire général de l'ONU. Ce dernier a passé quelques heures à Sarajevo où les Bosniaques l'on chahuté tandis que les Serbes le boycottaient. M. Boutros-Ghali a finalement échoué dans sa tentative d'obtenir un cessez-le-feu.

Le camouflet

SARAJEVO

de notre correspondant

Nul ne saura jamais qui a symboliquement ouvert le feu en direction de l'avion de Boutros Boutros-Ghali. Le jet du secrétaire général des Nations unies venait de s'élancer de l'aéroport de Sarajevo, dans la soirée du mercredi 30 novembre, et s'apprêtait à percer la couche des nuages. Peut-être le tireur était-il bosniaque, caché dans l'une des maisons brûlées du quartier de Butmir ? Ou peut-être était-il serbe, posté dans l'un des bunkers du village d'Ilidza ?

Le diplomate égyptien n'aura pas entendu cette balle qui ne pouvait pas l'atteindre ; il n'en avait d'ailleurs pas besoin pour comprendre qu'il était indésirable en *Bosnie-Herzégovine*. Le tir d'un projectile mystérieux aura précisément résumé l'attitude des belligérants envers l'ONU.

RÉMY OURDAN

Lire la suite et nos informations page 3

Dans une note confidentielle de l'IGAS

Mise en cause de l'Association pour la recherche sur le cancer

Une note confidentielle du chef de l'Inspection générale des affaires sociales, Michel Lucas, adressée en 1991 à Claude Evin, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité, relance la polémique sur l'ARC, la très puissante Association pour la recherche sur le cancer. Révélant que les charges de fonctionnement représentaient, en 1989, 65 % de ses recettes – soit près de 500 millions –, elle soulève de graves questions sur la gestion de cette association présidée, depuis sa fondation, par Jacques Crozemarie.

L'espérance exploitée

Quelle est la véritable mission de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) ? Sert-elle, effectivement, à aider au financement de la recherche sur le cancer *via* les centaines de milliers de dons qu'elle reçoit chaque année ? La note de Michel Lucas, l'ancien inspecteur général de l'IGAS, dont nous révélons le contenu, conduit à s'interroger sur l'utilisation des sommes considérables *collectées chaque année par* l'association.

Au terme d'un travail intensif, méthodique, usant de toute la panoplie publicitaire et marchande, l'ARC annonce pour l'année 1993 une récolte caritative *de près de 600 millions de francs*. Soit, en dépit de la concurrence du Téléthon et du Sidaction, une augmentation annuelle de 16 %. Or les pouvoirs publics s'interrogent depuis près de vingt ans sur l'usage de cette manne issue de la générosité publique.

JEAN-YVES NAU

Lire la suite et nos informations page 11

ÉDITORIAL

Le sida des autres

POUR formuler l'exigence morale qui doit animer la recherche, le professeur Jean Bernard aime affirmer : « *Tout ce qui n'est pas éthique n'est pas scientifique.* » Depuis de nombreuses années, chercheurs, médecins et militants associatifs engagés dans la lutte contre le sida s'en tenaient non sans raison à ce précepte face à une pandémie aux multiples implications politiques et sociales. Treize ans après *l'apparition de cette maladie*,





être fidèle à cet engagement c'est affirmer aussi que tout relâchement dans l'effort consenti contreviendrait à l'éthique.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître en cette journée mondiale de lutte contre le sida, et au moment où s'ouvre à Paris – une première – un sommet auquel participent les représentants de quarante-deux gouvernements, le risque d'un désengagement tout à la fois des pays les plus riches, des grands groupes pharmaceutiques et des institutions internationales est réel. En d'autres termes, le sida ravageant les pays en développement et les populations les plus démunies, la maladie serait en passe de ne plus être « rentable », les malades n'étant eux-mêmes, dans leur majorité, guère solvables.

LA communauté internationale commettrait une faute aux conséquences incalculables si elle laissait se propager un tel état d'esprit. Aucun Etat, fût-il *le plus riche, aucune catégorie* sociale n'est évidemment à l'abri du sida. On le voit bien en France, où, malgré une relative stabilisation de l'augmentation du nombre des nouveaux cas, certains groupes de personnes – au premier rang desquels les toxicomanes – sont toujours *décimés par le virus. En relan*çant le débat sur la dépénalisation de la drogue, le Comité national d'éthique a montré, *hier*, qu'il savait, non sans courage, poser les vrais problèmes. Puissent les pouvoirs publics faire de même et, loin des tapages médiatiques, décider en toute rigueur la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le sida réellement novatrice.

J.-M. C.

Lire pages 14 et 15 ainsi que notre page « Débats »

Les « primaires » jugées irréalisables par la majorité

Le groupe de travail de la *majorité parlementaire sur les* « primaires » présidentielles devait rendre publiques, jeudi 1er décembre, des conclusions défavorables à l'organisation de cette consultation. Trois des rapporteurs estiment que *« la mise en œuvre de la charte pour les « primaires » à la française, hors des délais initialement retenus et dans des conditions d'organisation aléatoires, voire précaires, au plan juridique et organisationnel, est particulièrement hasardeuse »*.

Jeudi matin, au sortir d'une réunion de ministres à l'hôtel Matignon sur les projets gouvernementaux relatifs à la lutte contre la corruption, Charles Pasqua, promoteur des « primaires », a déclaré qu'elles sont *« l'affaire des partis politiques »* et que si ceux-ci considèrent qu'elles ne sont pas *« réalisables »*, il leur appartient d'en tirer les conséquences. *« Je ferai tout ce que je peux pour qu'il y ait l'union, primaires ou pas »*, a ajouté M. Pasqua, estimant qu'il *« il faudra bien trouver » un autre système*.

Les dirigeants du RPR s'emploient désormais à justifier le maintien de la candidature de Jacques Chirac en *même temps que celle* d'Edouard Balladur si le premier ministre décide d'entrer dans la compétition présidentielle.

pages 8 et 9

M. Tapie et l'élection présidentielle

Le jugement du tribunal de commerce de Paris, décidant la mise en redressement judiciaire plutôt que la liquidation des sociétés de Bernard Tapie, permet au député des Bouches-du-Rhône d'envisager un retour sur la scène politique. *Il a évoqué de nouveau*, mercredi 30 novembre, sur TF 1, l'hypothèse de sa candidature à l'élection présidentielle.

page 10

Vers un nouvel « asiatisme »

I. – *Une prise de conscience régionale*

Une civilisation moderne rivale de celle de l'Occident est en train de s'affirmer en Extrême-Orient, s'appuyant pour partie sur les succès économiques de la région, sous l'égide du Japon. Notre correspondant à Tokyo, Philippe Pons, analyse cette émergence en une série de deux articles

TOKYO

de notre correspondant

L'Occident se rassure de penser la fin de la guerre froide et l'effondrement des régimes communistes comme le triomphe de la démocratie et de l'économie de marché. Ses propres valeurs (libéralisme, individualisme, droits de l'homme) s'imposeraient désormais comme allant de soi. Certes, l'intégrisme islamique les conteste, mais, par son extrémisme, il conforte plutôt les certitudes. Une autre remise en cause, qui tend à substituer un autre modèle de modernité à celui de l'Occident, est en train de poindre dans l'« Asie battante » (« Petits Dragons » et Asie du Nord-Est) : de Singapour à Kuala Lumpur, en passant par Tokyo, Séoul ou Pékin, on retrouve, sous des formes différentes, mais toujours comme refus, explicite ou non, de l'hégémonie du modèle occidental, une revendication d'identité asiatique.

Ce nouvel « asiatisme », non structuré en un projet politique, n'a pas de visées impérialistes et ne se nourrit pas de ferveur idéologique ou religieuse. Mais il se renforce. A l'occasion de la tournée asiatique, l'été dernier, du premier ministre japonais Murayama, le quotidien Asahi notait *« la nouvelle confiance en soi de la région et sa volonté de faire entendre sa voix »*.

Plusieurs facteurs donnent une importance potentielle à ce phénomène : le poids économique de cette partie du monde, pôle de croissance de la fin du siècle (seule zone où l'écart Nord-Sud ne s'accentue pas) et nouveau foyer d'intégration régionale, la montée en puissance du Japon et les ambitions chinoises. Le développement des classes moyennes, rendues plus homogènes par leurs habitudes de consommation et les liens culturels que tissent les nouvelles techniques de communication, se conjugue à un regain de confiance en soi des élites. Celles-ci, formées en Occident ou influencées *par lui*, et dopées par le succès économique de la région, opèrent un retour sur elles-mêmes.

Convaincues d'un essoufflement, *voire d'un déclin*, du modèle occidental, elles réévaluent leur héritage pour en dégager le message d'*« excellence »*. Une réappréciation qui a des implications politiques.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 6 ainsi que notre ensemble sur l'économie japonaise page 20

La bobine du siècle

Woody Allen est notre premier témoin célébrant le centenaire du cinéma

En prélude au centenaire du cinéma qui sera célébré en 1995, *le Monde* commence aujourd'hui la publication d'une série de textes demandés à des personnalités aux quatre coins du monde : réalisateurs, mais aussi écrivains, philosophes, chercheurs, plasticiens et musiciens. Nous leur avons posé la question, volontairement vague : comment le cinéma a-t-il affecté le siècle ? Manière d'essayer de ne pas se confiner à une célébration introvertie, mais de tenter d'évaluer en quoi ce qu'on a appelé, non sans abus, « *l'art du siècle* » ou « l'art des foules » a vécu en symbiose avec les événements historiques. Activité collective, dont l'existence même exige l'intervention de la technique et de la finance, et se soumet aux rapports sociaux, le cinéma a, plus qu'aucun autre moyen d'expression, partie liée avec l'état du monde.

De Paul Virilio à Nagisa Oshima et de Jorge Semprun à Jean-Luc Godard, les auteurs sollicités ont partiellement répondu à une question faite pour ouvrir des pistes plutôt que pour donner une réponse. Sous le titre commun « La bobine du siècle », onze textes accompagnés d'une photographie, généralement choisie par les auteurs, détaillent un aspect qui les touche particulièrement ou prennent du champ à l'échelle de l'Histoire, privilégient une pratique singulière ou cherchent à généraliser l'apport des images animées.

Érudits, sentimentaux ou polémiques, les onze auteurs construiront cette ébauche de table d'orientation dans le siècle et dans les films, chaque jour jusqu'au 13 décembre (*le Monde* du mercredi 14). Cette série commence avec Woody Allen, dont c'est aujourd'hui le cinquante-neuvième anniversaire. Elle sera suivie par un numéro spécial du supplément « Arts et Spectacles », qui proposera une autre approche, plus panoramique mais toujours aussi peu « officielle », de ce qui s'est produit sur les grands écrans, et en relation avec eux, depuis que s'est allumé un projecteur dans le salon chinois du Grand Café, à Paris, le 28 décembre 1895.

JEAN-MICHEL FRODON

page 18

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

BOSNIE

De l'irresponsabilité des responsables

Devant le drame bosniaque, ceux qui se prétendent responsables furent irresponsables. Sous prétexte de ne pas ajouter la guerre à la guerre, ils ont proposé, imposé, puis abandonné sept plans de paix successifs qui ont nourri la plus implacable logique de guerre. Cette politique de paix fautrice de guerre a servi à masquer l'établissement du premier Etat raciste en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

par Pierre Hassner, Annie Le Brun, Claude Lefort et Olivier Mongin

SUFFIT-IL donc que l'ONU détermine en Bosnie et en Croatie une zone de sécurité, pour que celle-ci devienne zone d'insécurité extrême, pour que les villes ainsi protégées soient peu à peu transformées en sorte de camps que les agresseurs serbes peuvent à loisir assiéger, pilonner et affamer ? Malgré résolutions du Conseil de sécurité et dissuasions militaires à retardement, il n'est plus permis d'en douter, après les exemples successifs de Sarajevo, Zepa, Gorazde, Srebrenica et aujourd'hui Bihac.

Non que l'Histoire se répète mais elle s'enfonce dans une surenchère du pire, à la faveur d'une continuité dans le mensonge et la lâcheté, dont les décideurs politiques, se dédisant jour après jour, nous auront donné depuis plus de trois ans la sinistre illustration. Sous prétexte, en effet, de ne pas ajouter la guerre à la guerre, ceux-ci ont proposé, imposé, puis abandonné sept plans de paix successifs qui auront nourri la plus implacable logique de guerre. Cette logique de guerre est difficilement contestable avec aujourd'hui un bilan de quelque deux cents mille victimes et deux millions de personnes déplacées.

Une opinion bafouée et manipulée

Ce lamentable résultat a été obtenu, d'abord, en confondant paix et capitulation, puisque l'un après l'autre ces plans ont contribué à entériner de plus en plus les conquêtes de la stratégie et de l'idéologie serbes du nettoyage ethnique ; en favorisant, de ce fait, le dépeçage d'Etats souverains comme la Bosnie et la Croatie internationalement reconnus ; enfin, en discréditant d'avance toute solution diplomatique qui exclue le recours à la force, d'autant que le seul fait de maintenir l'embargo sur les armes contre les pays agressés paralyse non seulement ceux-ci et les empêche de recouvrer leur intégrité territoriale mais encore permet aux agresseurs serbes de gagner du temps et du terrain.

On pourra nous opposer l'agitation militaire de ces derniers jours comme les déclarations d'Alain Juppé qui, après avoir exercé toutes sortes de pression pour que les agressés acceptent des conditions inacceptables, hausse le ton aujourd'hui contre l'agresseur. Mais comment ne pas y voir une nouvelle façon, pour sauver des apparences qui ne peuvent plus l'être, de brouiller les cartes ? Car les Etats-Unis ne veulent pas payer le prix de leur position juste sur la question de l'embargo. Quant à l'attitude de leurs alliés européens, elle ne relève pas de la dissuasion mais plutôt d'une politique d'autodissuasion qui précipite le triomphe du cynisme serbe. On aboutit ainsi à une humiliation des instances internationales – ONU, OTAN, Europe, etc. – dont nous subirons les conséquences à l'avenir. Tout se passe comme si Français et Britanniques n'avaient maintenu leurs troupes d'interposition que pour justifier leur refus d'une intervention aérienne susceptible de changer le déséquilibre des forces.

Les commentateurs parlent d'*« échec programmé »*. On ne saurait mieux définir la politique de gouvernements qui, à vouloir une paix dont ils sabotent d'avance toute possibilité, aident en fait au massacre de populations civiles, en mettant aussi en danger l'existence de leurs paravents militaires et humanitaires. Rarement l'opinion aura été si délibérément manipulée, bafouée et désinformée, puisque voilà que les principes démocratiques dont on prétend se réclamer servent à masquer l'établissement du premier Etat raciste en Europe depuis la seconde guerre mondiale. Hier Milosevic aujourd'hui, Karadzic demain ? Hier les camps, aujourd'hui le napalm, demain les gaz ?

Pour n'avoir cessé de dénoncer la fiction de cette politique de paix fautrice de guerre, nous avons été traités d'irresponsables. Le malheur est que, pour nous opposer à une telle politique indigne et criminelle, nous n'avons que notre parole. Mais nous voudrions croire que c'est encore une arme suffisante pour en appeler à l'opinion, afin qu'elle demande des comptes sur l'irresponsabilité de ceux qui prétendent être responsables.

► Pierre Hassner, Annie Le Brun, Claude Lefort et Olivier Mongin sont membres du Comité Vukovar-Sarajevo (aux bons soins de la revue *Esprit*, 212, rue de Saint-Martin, 75003 Paris).

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

SIDA

Les aléas du sommet de Paris

A l'occasion de la septième Journée internationale contre le sida se tient à Paris un sommet auquel participent les représentants des gouvernements de quarante-deux pays. Cette initiative sans précédent redonnerait espoir si les participants acceptaient d'aborder les questions délicates. Et, surtout, si des engagements financiers viennent concrétiser la volonté politique proclamée.

par Marie Ahuanto, Jean-Loup Rey et Mathieu Verboud

LE jeudi 1er décembre se tient à Paris le premier sommet de chefs de gouvernement jamais organisé sur le sida. La France, y voit une source de prestige. Ce sommet aurait été une occasion pour cela si les quarante-deux pays invités avaient voulu parler de ce qui fâche.

Ces derniers mois, le sommet a inspiré scepticisme et désillusion. Les personnes atteintes ont dû ferrailler pour se faire entendre. Les experts de santé ont subi la loi des « sherpas » dans l'élaboration des réflexions stratégiques. Plusieurs pays occidentaux ont craint un « coup » politique de la France, qui n'est qu'un faible contributeur du programme sida de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les Etats-Unis ont tout de même réussi à ne pas être interpellés trop brutalement sur leur politique d'immigration des séropositifs étrangers. Le Japon a obtenu de la France qu'elle cesse de bouder Hiroshi Nakajima, réélu l'an dernier à la tête de l'OMS, malgré l'opposition des pays occidentaux. Plusieurs pays pauvres ont traîné des pieds pour parler des droits des séropositifs ou du préservatif. La résolution finale du sommet reflète ces atermoiements. Si, malgré les « bonnes intentions » françaises, le sommet ne permet pas de débloquer des fonds supplémentaires, l'échec sera patent.

Une coopération incestueuse

Malgré des succès indéniables, les stratégies déployées jusqu'à présent contre le sida ont montré leurs limites sur ce qui fut le premier champ de la coopération Nord-Sud contre l'épidémie : l'Afrique subsaharienne. Cela est dû à des contradictions qui, du fait du consensus *a minima* entre puissances, n'apparaissent qu'en filigrane dans le choix des priorités. D'où la nécessité d'en débattre afin de réajuster ces stratégies, quels que soient les contextes socio-sanitaires des pays.

Cette pandémie, malgré une large couverture de presse, ne passionne pas les élites des pays riches. C'est encore plus vrai dans les pays pauvres. *« Regardez l'état des bâtiments dans les ministères de la santé dans ces pays »*, note-t-on à l'OMS. La même inertie prévaut à l'ONU qui, encore aujourd'hui, a bien du mal à faire du sida une priorité. D'après un rapport interne du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), on ne compte qu'une quinzaine de professionnels du sida sur les 8 000 membres de cette agence. La conférence du Caire sur la population, organisée par le Fonds des Nations unies pour la population, n'a accordé au sida qu'une attention relative. En laminant des classes d'âge entières, le sida a pourtant un impact sanitaire, démographique, et freine le développement. Il faudra attendre 1996 pour que les agences des Nations unies réunissent enfin leurs énergies au sein d'un « Programme commun coparrainé» contre le sida.

Nous devons débattre à nouveau du choix des priorités dans les systèmes de soins des pays pauvres. L'argent de la santé va souvent vers les élites, donc vers les villes. En Afrique, les hôpitaux des capitales sont tellement débordés qu'ils deviennent des méga-dispensaires. Ils n'ont cessé depuis longtemps, malgré les sommes qu'ils engloutissent, d'être le dernier recours dans la pyramide des soins. Faute de moyens, les centres de soins périphériques ne peuvent plus faire l'interface entre les populations et les centres supposés plus pointus.

Dans ce système, personne n'est gagnant, sauf les élites, qui se font soigner en Europe. Il ne peut y avoir de bonne prise en charge dans un environnement aussi défaillant. A fortiori pour le sida, vécu comme la maladie de la honte. Quand on connaît par ailleurs la charge accrue induite par le sida, on comprend que les systèmes de santé explosent. On le voit aussi dans le domaine du sang. La forte prévalence générale du VIH, le recours trop fréquent aux transfusions, l'absence de rigueur dans la sécurisation des dons, nuisent au principe même de transfusion, en dépit des efforts entrepris.

Dans leur soutien aux programmes sida des pays africains, les pays riches, Etats-Unis en tête, privilégient la prévention aux soins. Non sans raisons, compte tenu du rythme des contaminations, de l'absence de moyens curatifs, du coût des traitements et du peu de confiance qu'inspirent des puits sans fonds inadaptés aux priorités sanitaires. Ceux-ci sont pourtant le fruit d'une coopération internationale tellement incestueuse que personne ne sait vraiment qui décide de quoi.

La prévention ne se limite certes pas au seul préservatif. Mais de réels succès ont tout de même été obtenus, quoi qu'en disent les sceptiques qui prétendent que les populations pauvres ne se feront jamais aux rapports sexuels protégés. En 1988, un million de préservatifs étaient vendus à prix réduit en Afrique par la coopération américaine. En 1993, le chiffre est de 77 millions. Pourtant la France n'a jamais voulu financer l'accès au préservatif en Afrique. Au ministère de la coopération, on confiait récemment : *« La France est aussi la fille aînée de l'Eglise. Notre position serait différente si nous avions une industrie du préservatif en France.»* L'an prochain, les Etats-Unis vont arrêter plusieurs programmes en Afrique. Aucun pays ne prend la relève. Faute d'argent ? Pas du côté français en tout cas puisque la coopération entend tripler les fonds bilatéraux consacrés au sida en Afrique à l'horizon 1995-96.

Les MST et les pays pauvres

Le manque d'intérêt des donateurs pour l'accès aux soins est une grave menace, y compris pour la prévention. Les experts de santé publique le savent : la prévention ne peut être découplée de la prise en charge des malades. On le voit en Afrique pour le dépistage, moment-clé pour une démarche de prévention. *« A quoi bon tester les gens quand on ne peut offrir ni suivi psychologique ni traitement des infections opportunistes à ceux qui sont séropositifs ? »*, s'interrogent les médecins africains.

Il faut saluer les efforts de l'OMS pour convaincre les pays riches de cofinancer le traitement des maladies opportunistes du sida mais aussi des maladies sexuellement transmissibles dans les pays pauvres. On sait depuis longtemps que les MST non traitées augmentent de 5 à 10 fois le risque de contamination lors de rapports non protégés. Une étude faite à Kinshasa par l'Institut de médecine tropicale d'Anvers a montré que la prévalence du VIH est très basse chez les prostituées qui traitent leurs MST et utilisent régulièrement le préservatif. D'après cette étude, la faible prévalence du VIH chez les prostituées est plus liée aux soins des MST qu'à l'usage du préservatif. La leçon est claire : traiter les MST fait partie de la prévention du sida.

Au Cameroun, la lutte contre la tuberculose connaît, depuis longtemps, bien des difficultés. Pourtant, des pays plus pauvres comme la Tanzanie, le Burkina ou le Mozambique disposent de très bons programmes et peuvent ainsi mieux faire financer l'accès aux antituberculeux. Les programmes centralisés sont certes plus efficaces contre la tuberculose que contre le sida. Mais, pour les 40 % des séropositifs qui, en Afrique, contractent la tuberculose, on mesure l'effet d'un tel engagement politique. Cela n'est pas incompatible avec les politiques de soins payants mises en place un peu partout, du fait de la crise.

Le manque d'argent et la volonté politique

Il y a là de quoi faire réfléchir les bailleurs de fonds et ceux des pays pauvres qui rechignent à coordonner les programmes sida, MST et tuberculose. Le manque d'argent pour les médicaments est souvent un leurre qui cache le manque de volonté politique. Il a fallu attendre la fin des années 80, et pour certains pays la dévaluation du franc CFA, pour que l'Afrique francophone envisage de faire des médicaments génériques un outil de santé publique. Il s'agit de médicaments dont les brevets sont passés dans le domaine public et qui sont donc d'un coût très inférieur aux spécialités pharmaceutiques pour lesquelles les brevets demeurent.

Face aux infections opportunistes du sida, les antibiotiques génériques sont de réelles armes thérapeutiques. L'Afrique anglophone l'a compris depuis longtemps. Mais, en Afrique francophone, le lobbying de l'industrie pharmaceutique, notamment française, en faveur des spécialités reste très efficace. A Abidjan, où 10 % des adultes sont séropositifs, ce lobbying est tellement intensif que le générique est inexistant. Ailleurs, d'autres pays ont été jusqu'à les interdire. Adopter le générique n'est pas se résigner aux soins aux rabais. Cela implique aussi la création de structures indépendantes de contrôle de qualité. Tout cela suppose, en complément de l'aide des pays riches, un effort politique et financier des pays pauvres qui fait encore défaut, quels que soient les problèmes économiques. N'oublions pas les sommes, énormes au regard des PNB, dépensées par les pays africains dans les achats d'armes.

La mise en place d'essais vaccinaux dits « d'efficacité» pose beaucoup de questions éthiques, économiques, juridiques liées à l'obtention d'un consentement réellement éclairé des candidats avant d'entrer dans un essai. Cela est vrai partout mais plus particulièrement dans les pays pauvres, compte tenu des contextes culturels, du faible niveau d'éducation des candidats potentiels et du manque de garanties démocratiques. Les essais vaccinaux prévus au Nord et au Sud doivent disposer d'un cadre éthique qui offre une même protection aux candidats. C'est d'autant plus urgent que l'OMS et certaines firmes américaines semblent vouloir pousser les feux pour les essais d'efficacité.

Il n'y a pas aujourd'hui de prise de conscience au plus haut niveau politique de l'impact des violations des droits des personnes atteintes et des minorités dans la diffusion de l'épidémie. Face au sida, écouter les acteurs de terrain et les réseaux de personnes atteintes, encore fragiles dans les pays pauvres, est un gage d'éthique et d'efficacité. La vulnérabilité des femmes du tiers monde fait l'objet d'une attention particulière lors du sommet de Paris. Ces femmes auraient beaucoup à gagner à une amélioration de leurs droits sociaux et politiques (notamment sur la législation du divorce ou de l'héritage). Autant peut-être que de campagnes de prévention et de préservatifs dont elles n'ont pas toujours les moyens de tirer parti compte tenu des tabous culturels.

En attendant que se mettent en place les outils de politique publique qui réduiront les ressorts économique et sociaux du sida, cette pandémie reste une urgence de santé publique. Les malades invités à Paris le savent, qui craignent de voir la porte qui leur est entrouverte se refermer bien vite sur eux.

► Marie Ahuanto (Arcat-Sida) et Jean-Loup Rey (Pharmaciens sans frontières) sont médecins. Mathieu Verboud est journaliste au *Journal du sida*.

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

« Il ne faut pas que l'agression soit payante »

nous déclare Klaus Kinkel, ministre des affaires étrangères allemand

Klaus Kinkel, le ministre des affaires étrangères allemand, a reçu, mardi 29 novembre, les correspondants à Bonn de The Independent, de La Repubblica, d'El Pais et du Monde.

« A Bihac, la situation se détériore. Entre-temps, la CDU évoque la possibilité de lever l'embargo sur les armes décrété contre les Bosniaques. Si l'Allemagne soutient la levée de l'embargo, il s'ensuivra un grave affrontement au sein de l'Union européenne, analogue à celui qui oppose déjà l'Europe et les Etats-Unis. S'agit-il d'une nouvelle orientation de la diplomatie allemande ?

– Le chancelier Kohl et moi-même avons toujours, pour des raisons de morale, été très proches de la conception des Américains. Mais en ce qui concerne la levée de l'embargo sur les armes, l'Allemagne ne sortira pas du convoi européen. Sur ce point, il n'y pas de différence entre la CDU et moi-même. Nous n'avons pas de soldats sur le sol bosniaque. Nous avons toutes les raisons d'être reconnaissants à ceux qui ont envoyé des soldats dans cette région et nous devons les protéger, c'est-à-dire que nous devrions nous montrer prudents sur la question d'une levée éventuelle de l'embargo sur les armes. D'ailleurs, tout comme nos partenaires et amis européens, nous avons toujours été d'avis qu'il ne faut pas exclure cette option en tant qu'ultime recours. C'est aussi la teneur des déclarations du groupe de contact à Genève.

– Pensez-vous, comme William Perry, le secrétaire à la défense américain, que les Serbes ont déjà gagné la guerre ?

– Il ne faut pas que cela soit le cas. Il ne faut pas que l'agression soit payante. Nous devons continuer à tout mettre en œuvre pour que cela ne soit pas vrai. Je refuse catégoriquement que l'on reproche à l'OTAN d'avoir échoué dans cette guerre. L'OTAN ne peut agir que si l'ONU le lui demande. L'OTAN était prête à intervenir massivement. La force de l'OTAN ne peut être que celle que ses membres veulent bien lui donner et lui reconnaissent et que l'ONU lui reconnaît. L'ONU assume à son tour une responsabilité particulière dans l'ex-Yougoslavie pour les soldats de la FORPRONU appartenant à beaucoup de pays, et qui ne sont que légèrement armés. Cela l'oblige à la prudence. Personne n'est prêt à fournir des troupes de combat terrestres. Nous, Allemands, sommes bien placés pour le comprendre. En ce qui concerne la question d'interventions aériennes, il est clair que les opinions divergent.

– Entre l'Allemagne et ses partenaires ?

– Surtout entre les Etats-Unis et les partenaires européens qui ont envoyé des troupes terrestres. Et c'est normal. Nous, les Allemands, faisons également preuve de réserve à ce sujet. Si nous avions en Yougoslavie autant de soldats que les Français, les Britanniques, et d'autres, notre appréciation de la situation serait nécessairement différente.

– Wolfgang Schauble et Karl Lamers, au nom de la CDU, ont parlé dans leur document sur l'avenir de l'Europe d'un « noyau dur » de cinq pays ayant vocation à faire progresser l'intégration européenne, si nécessaire sans attendre les autres. Vous avez pris vos distances avec ce document. Mais ne s'agit-il pas d'une description réaliste des choses ?

– Quand je parle de l'Europe, je pense à l'Europe des douze, des quinze à partir du 1er janvier 1995, et je pense également à l'option d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, dès que les conditions seront remplies. Je souhaite la création d'une Europe largement intégrée, au sein de laquelle chaque pays devra conserver ses particularités régionales et nationales, parce que c'est le vœu des citoyens. Une Europe au sein de laquelle ce qui peut et doit être fait en commun devrait l'être pour le bien des citoyens.

– Comment concevez-vous la réforme institutionnelle de l'Union européenne en 1996 ? Pensez-vous, de manière réaliste, parvenir à des résultats importants ?

– Certains pays en Europe accordent plus d'importance à l'approfondissement qu'à l'élargissement, d'autres soulignent la priorité de l'élargissement. Nous mettons l'approfondissement et l'élargissement sur le même plan. Vous savez, au cours du développement de l'Europe, nous avons souvent eu l'impression que nous n'avancions plus. Ce qui ne nous a pas empêché, malgré tout, de progresser. Le noyau de cette Europe sera certainement le moteur franco-allemand. Mais en aucun cas sous la forme d'un directoire.

– Le ministre de la défense allemand, Volker Rühe, est d'avis que la politique de sécurité devrait en quelque sorte jouer un rôle dynamique pour le rapprochement des pays d'Europe centrale et orientale avec l'Union européenne et qu'une adhésion rapide de ces pays à l'OTAN pourrait, dans ce contexte, être utile. Vous ne partagez pas cet avis. Bref, vous semblez manifester davantage d'égards vis-à-vis de Moscou.

– Je suis d'avis que le rapprochement politique, écononomique et en matière de sécurité vers l'Union européenne et vers l'OTAN est important pour les pays d'Europe centrale et orientale, et bien sûr, la politique de sécurité joue un certain rôle dynamique en la matière. Je ne prends pas davantage d'égards que d'autres vis-à-vis de la Russie. Il ne peut être question que Moscou ait un droit de veto en ce qui concerne nos décisions sur l'élargissement de l'OTAN, de l'Union européenne, et de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Mais il est tout aussi certain qu'il ne peut y avoir d'architecture européenne sans la Russie. Nous ne devons pas créer de nouveaux fossés à travers l'Europe.

– Comprenez-vous que les pays d'Europe centrale et orientale craignent que leurs intérêts soient insignifiants face aux aspirations occidentales d'entretenir de bonnes relations avec la Russie ?

– Les pays d'Europe centrale et orientale n'ont aucune raison de le craindre, au contraire. C'est aussi dans l'intérêt de ces pays, presque plus que dans le nôtre, que la Russie ne soit pas exclue. »

Propos recueillis par LUCAS DELATTRE

M. Juppé propose « une nouvelle conférence internationale »

M. Juppé a confié, mercredi 30 novembre, lors de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, que la diplomatie française est partagée *« entre des sentiments d'échec et d'impuissance »* à la suite de la dégradation de la situation dans l'ex-Yougoslavie. Le ministre des affaires étrangères a toutefois plaidé pour une *« relance diplomatique »* car, selon lui, *« force est de constater que la pratique des frappes aériennes, présentée à une certaine période comme la panacée, a été inefficace pour endiguer l'offensive serbe sur Bihac »*. M. Juppé a précisé que la France proposera au groupe de contact, qui se réunit vendredi 2 décembre, *« la réouverture de la discussion sur la base du plan de juillet »*, afin d'inciter Belgrade, Zagreb et Sarajevo à participer à *« une nouvelle conférence internationale »*.

Le sénateur républicain Robert Dole critique les Européens

LONDRES

de notre correspondant

La visite à Londres du sénateur américain Robert Dole, mercredi 30 novembre, n'aura pas fait grand-chose pour rassurer la France et la Grande-Bretagne sur l'attitude des Etats-Unis en Bosnie. Elle ne semble pas non plus de bon augure pour une amélioration des relations anglo-américaines qui, comme l'écrit la presse, sont au plus bas depuis la crise de Suez en 1956.

Le futur chef de la majorité républicaine au Sénat avait, avant sa tournée européenne, dénoncé l'attitude de Paris et de Londres – mais surtout de Londres, *« qui ne veut absolument rien faire »* – et préconisé le recours à des frappes aériennes pour amener les Serbes de Bosnie à résipiscence. Le ministre de la défense britannique, Malcolm Rifkind, avait qualifié ces propos de *« choquants »* et le premier ministre, John Major, de *« critiques déplacées »*.

L'embargo sur les armes

Si Bob Dole a voulu, en rencontrant les dirigeants britanniques, faire preuve de plus de diplomatie, il n'en a pas moins maintenu ses positions. *« Il n'y a aucune divergence entre moi et le premier ministre. Je ne suis pas ici pour lui créer des problèmes, ni aux troupes britanniques en Bosnie*, a-t-il dit. *Nous n'essayons pas de créer une fracture au sein de l'OTAN, ni dans nos relations avec les Britanniques et les Français. Nous suggérons seulement qu'ils tentent quelque chose de différent. »* Et cela, a-t-il ajouté brutalement, signifie la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes à la Bosnie et *« encore plus de frappes aériennes : lever et frapper »*.

Devant ce lâchage en rase campagne, Londres essaie de faire aussi bonne figure que possible. De même qu'il y a quelques semaines Whitehall avait minimisé l'impact de la décision américaine de cesser de participer au contrôle de l'embargo, de même le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a affirmé qu'il *« ne croyait pas que les Etats-Unis avaient changé de position. Le président Clinton a clairement dit la semaine dernière [...] que les Etats-Unis croyaient en une solution négociée et pas en une victoire militaire »*. Douglas Hurd a toutefois reconnu que *« les vues du sénateur Dole sont différentes des nôtres »*.

Un profond malaise

Ceux qui croyaient que la dégradation des fameuses *« relations spéciales »* anglo-britanniques n'était qu'un bref entracte dont Bill Clinton portait la responsabilité et qui allait prendre fin avec le retour des républicains risquent d'en être pour leurs frais. Il semble s'agir de quelque chose de plus profond. Lors de la visite à Washington, au début de l'année, de M. Major, la presse britannique avait bien senti que le ton n'y était plus. Le temps de l'amitié et des convergences idéologiques entre Mme Thatcher et Ronald Reagan a passé. La longue monogamie anglo-américaine cède graduellement la place à l'attirance pour la nouvelle puissance allemande.

Le mois dernier, lors d'un colloque organisé en Irlande par la Commission européenne, l'ambassadeur américain à Bruxelles, Stuart Eizenstat, s'était livré à un panégyrique de l'Union européenne et de ses succès politiques. Il avait affirmé le *« soutien de notre administration à l'identité de défense européenne et à l'Eurocorps »* ainsi qu'à *« l'UEO en tant que pilier européen de l'OTAN »*. Une vision bien plus proche de celle de Paris ou de Bonn que de Londres.

PATRICE DE BEER

Le camouflet

Suite de la première page

Les Serbes traitent l'Organisation des Nations unies en ennemie qu'ils humilient sans réserve, les Bosniaques l'estiment impuissante à stopper les offensives serbes et hésitent entre le désespoir et la colère. Boutros Boutros-Ghali se souviendra longtemps de sa visite à Sarajevo . Appelé afin de convaincre les Serbes de Bosnie d'accepter les récentes propositions de la FORPRONU – un cessez-le-feu et un plan de démilitarisation pour la ville de Bihac –, le secrétaire général n'aura pu rencontrer Radovan Karadzic. Le chef des Serbes bosniaques, après avoir refusé le rendez-vous prévu à l'aéroport de Sarajevo, en « zone neutre » contrôlée par l'ONU, a rejeté l'offre de M. Boutros-Ghali de s'entretenir avec lui par téléphone. Perché dans son fief de Pale, dans les montagnes qui dominent la capitale bosniaque, Radovan Karadzic exigeait que M. Boutros-Ghali se déplacât en territoire serbe.

Impossible pour le secrétaire général d'une organisation qui ne reconnaît pas la « République » autoproclamée des séparatistes serbes de Bosnie. La rencontre fut donc annulée et Boutros Boutros-Ghali a été astreint à dresser un constat d'échec cuisant, évoquant jusqu'au départ d'une FORPRONU plus que jamais paralysée et contrainte de renoncer chaque jour à accomplir sa mission.

« Mon message est qu'à moins qu'une coopération s'instaure entre les parties en conflit et la FORPRONU, il deviendra impossible pour moi de persuader le Conseil de sécurité de maintenir les « casques bleus » ici », déclarait le secrétaire général peu avant son départ. Actuellement, quatre cents soldats de l'ONU, environ, sont retenus en otage par les Serbes dans tout le pays ; tous les barrages sont fermés et aucun convoi logistique ou humanitaire ne circule plus. L'armée serbe a, en outre, installé des missiles sol-air à portée de l'aéroport de Sarajevo, empêchant ainsi toute reprise du pont aérien. Le secrétaire général a, cependant, précisé que lui-même n'allait *« pas recommander le départ de la FORPRONU de Bosnie »*.

Durant toute sa visite, M. Boutros-Ghali était accompagné de l'état-major politique et militaire de la Force de protection des Nations unies : le représentant de l'ONU en ex-Yougoslavie, le Japonais Yasushi Akashi, mystérieux et souriant ; le général Bertrand de Lapresle, comme toujours calme et serein, qui avouait avoir vécu *« une journée difficile, comme il y en aura d'autres »* ; le général Michael Rose, un guerrier britannique, qui, en une semaine, a perdu un peu de sa superbe et reste silencieux depuis qu'il a été malmené par le premier ministre bosniaque et par la presse, lors de plusieurs entrevues télévisées ; le général Hervé Gobilliard, chargé du secteur de Sarajevo, dont l'enthousiasme invétéré est actuellement mis à mal par la détention de ses hommes, dont cent soixante-six soldats français...

Accueil glacial

C'est une équipe qui a encaissé le camouflet serbe sans ciller, mais qui aujourd'hui réfléchit à l'avenir de sa mission. *« Je suis de plus en plus préoccupé »*, avoue sincèrement le général Gobilliard. *« Nous avons encore quelques réunions programmées, mais bientôt nous ne pourrons plus considérer l'attitude serbe comme un simple mouvement d'humeur. (...) L'aide humanitaire n'arrive pas, je ne remplis donc pas ma mission* , constate l'officier français ; *nous ne pourrons pas éternellement accepter d'être empêchés de l'accomplir. »*

Hué par quelques manifestants, sifflé, insulté à Sarajevo, Boutros Boutros-Ghali s'est vu accusé de tous les maux que la communauté internationale n'a pas su résoudre, en ne faisant pas appliquer des résolutions qu'elle a elle-même votées. Le président bosniaque, Alija Izetbegovic, ne s'est d'ailleurs pas trompé d'adversaire en réclamant, lors des entretiens, que le secrétaire général de l'ONU explique quel gouvernement freinait l'application des résolutions, et notamment de celle qui concerne la protection des « zones de sécurité ».

« Nous avons dit à M. Boutros-Ghali que le problème était que les résolutions du Conseil de sécurité n'étaient pas appliquées », expliquait le vice-président bosniaque, M. Ejup Ganic, à l'issue de la rencontre. *« Nous lui avons demandé : qui vous empêche de les appliquer ? Nous lui avons demandé de ne pas être impartial lorsqu'une « zone de sécurité » est en danger. Le secrétaire général nous a dit qu'il n'avait pas suffisamment de moyens pour intervenir. Nous lui avons répondu : demandez des frappes aériennes ! Et si quelqu'un s'y oppose, dites-nous de qui il s'agit (...) Nous lui avons demandé de nous préciser exactement ce qu'il pouvait faire pour nous, et ce qu'il ne pouvait pas faire pour nous »*, a indiqué M. Ganic.

M. Boutros-Ghali a éludé tous les problèmes relatifs à l'application du mandat assigné à la FORPRONU, en répétant que seul le Conseil de sécurité prenait des décisions et que, lui-même, n'avait pour mission que de tenter de les concrétiser. Mais comme strictement aucune des résolutions adoptées depuis 1992 sur la Bosnie-Herzégovine n'est appliquée, M. Boutros-Ghali a implicitement évoqué un mal plus profond que l'impuissance des « casques bleus ». *« Nous avons des difficultés à faire appliquer les résolutions, par manque de moyens »*, a-t-il suggéré. *« Nous avons besoin de troupes supplémentaires que nous n'avons pas reçues. »*

L'argument est peu convaincant pour les Bosniaques qui sont conscients de l'absence de volonté politique des Etats membres du Conseil de sécurité de l'ONU vis-à-vis du conflit qui fait rage. Pire, pense le gouvernement de Sarajevo, l'intransigeance serbe est récompensée par l'inaction de l'OTAN à Bihac et par l'éventuelle proposition que pourrait faire le « groupe de contact » (Etats-Unis, Russie, Allemagne, Grande-Bretagne et France) de créer une confédération serbe en ex-Yougoslavie. C'est-à-dire ni plus ni moins de reconnaître la Grande Serbie que Slobodan Milosevic, le président serbe, appelait de ses vœux depuis de longues années.

« Les crimes sont tolérés, les « zones de sécurité » n'en sont pas, les résolutions ne sont pas appliquées, la FORPRONU est malmenée : les gens d'ici ont perdu toute confiance en la communauté internationale », résume Kemal Muftic, le conseiller du président bosniaque Izetbegovic. *« Il n'y a pas de véritable volonté politique d'arrêter la guerre et les massacres...* En descendant d'avion mercredi matin, M. Boutros-Ghali n'avait prononcé que trois mots : *« Je suis optimiste ». « Il devait l'être moins en repartant qu'en arrivant »*, commentait le soir Radio Sarajevo en préambule d'un commentaire au vitriol où était à peine dissimulée la satisfaction que les Serbes aient une nouvelle fois dévoilé spectaculairement leur vrai visage, celui de l'intransigeance.

RÉMY OURDAN

ALBANIE : réduction de la peine de prison de l'ancien président Ramiz Alia. – Le dernier président communiste, Ramiz Alia, a vu sa peine réduite de huit à cinq ans de prison, mercredi 30 novembre, par la Cour de cassation de Tirana. Il avait été condamné en juillet pour *« abus de pouvoir et violation des droits des citoyens »*. M. Alia, soixante-huit ans, qui bénéficiera par ailleurs d'une diminution d'un tiers de sa peine en vertu de la loi d'amnistie adoptée la semaine dernière par le Parlement albanais, devrait retrouver la liberté en août 1995, selon son avocat. – *(AFP.)*

Intensification des bombardements sur Bihac

Les combats se poursuivaient, mercredi 30 novembre, dans les faubourgs de Bihac où l'armée gouvernementale bosniaque résistait aux forces serbes qui ont intensifié les tirs à l'arme lourde sur la ville.

Un civil a été tué dans la journée près du stade muncipal. Selon l'ONU, aucune aide n'est parvenue dans la zone malgré la promesse des assiégeants serbes de laisser passer, après six mois de blocus, les convois humanitaires destinés à cette poche musulmane du nord-ouest de la Bosnie où vivent plus de 200 000 personnes. Pour la Croix-Rouge internationale (CICR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la situation est *« de plus en plus critique »* dans la ville de Bihac où les vivres, le matériel médical et l'eau font cruellement défaut.

A Velika-Kladusa, dans le nord de la poche, les forces serbes appuyées par les troupes du chef musulman pro-serbe, Fikret Abdic, poursuivaient leur avancée et l'hôpital de cette bourgade aurait été abandonné en raison de sa proximité avec le front. – *(AFP, Reuter.)*



EUROPE

La fin du sommet franco-allemand

M. Mitterrand soutient M. Kohl et désavoue M. Balladur à propos du fédéralisme européen

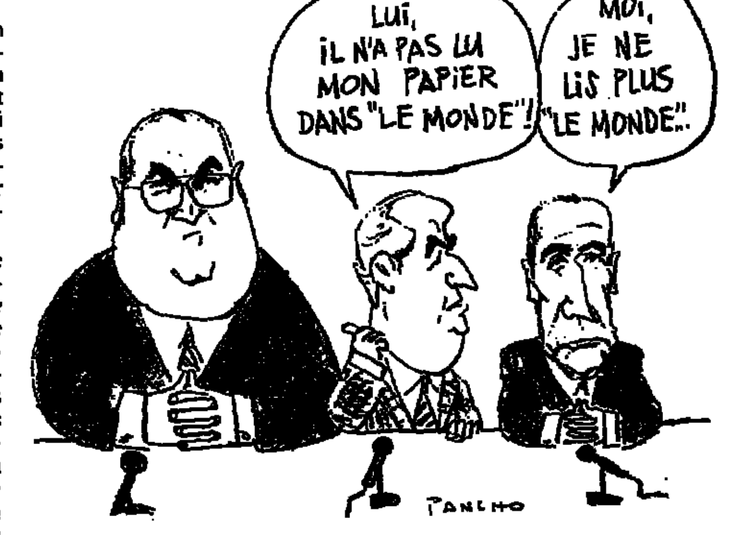
BONN

de notre correspondant

« Il y a et il y aura de plus en plus une Europe fédérale et intégrée » : en prononçant ces mots en présence du chancelier Kohl et d'Edouard Balladur, mercredi 30 novembre à Bonn, François Mitterrand a publiquement désavoué les idées de son premier ministre sur l'avenir des institutions européennes.

Celui-ci, dans un article paru le même jour dans *Le Monde*, écrivait qu'*« une Europe élargie comprenant un plus grand nombre d'Etats ne pourrait être fédérale »*, et parlait d'une organisation du continent en plusieurs *« cercles »* variables selon les domaines. A Bonn, Edouard Balladur a réitéré son opposition à une organisation fédérale de l'Europe, qui est synonyme, selon lui, de *« décisions prises à la majorité »*, autrement dit d'un danger pour la France de se voir imposer ses choix par des coalitions variables de petits pays.

L'avenir des institutions européennes et la conférence intergouvernementale de 1996 n'étaient pas formellement à l'ordre du jour du soixante-troisième sommet franco-allemand, qui s'est achevé mercredi. Mais l'ensemble de ces sujets a été au centre des discussions en tête-à-tête entre le premier ministre et le chancelier Kohl, mardi 29 novembre. Le parti d'Helmut Kohl, la CDU, s'est récemment prononcé pour une Europe fédérale intégrée autour d'un *« noyau dur »*, une vision qui ne rencontre pas de grandes sympathies chez les gaullistes français. Helmut Kohl-faut-il y voir un signe ?-a dit devant la presse qu'*« il n'avait pas encore eu le temps de lire »* l'article d'Edouard Balladur dans *Le Monde*.



A Bonn, Edouard Balladur a souhaité que le débat européen ne s'enferme pas *« dans les schémas du passé »* ni dans les *« catégories juridiques »* anciennes sur le fédéralisme ou le maintien de l'Etat unitaire. Le président Mitterrand lui a répondu que *« dans ce cas-là, on ne passera nulle part »* et que *« l'histoire de l'Europe est quelque chose de beaucoup plus confus »*.

« La vérité est dans une synthèse entre les deux théories selon les sujets empruntés », d'après François Mitterrand, visiblement satisfait d'intervenir dans une dispute interne à la majorité. Evoquant les *« différences de théorie »* entre Edouard Balladur et le chancelier Kohl ainsi que *« la manière dont monsieur le premier ministre pourrait s'arranger avec les Allemands »*, François Mitterrand a indiqué, non sans une certaine délectation, que *« la question pourrait être posée dans le débat entre Français : c'est d'ailleurs là que réside la principale difficulté »*.

Les dirigeants de Bonn ne souhaitent pas s'immiscer dans ce débat qu'ils considèrent, eux aussi, largement franco-français. Leur philosophie en la matière est toute faite. C'est celle, selon le chancelier Kohl, d'un *« fédéralisme moderne »* articulé autour de trois concepts : la région, la patrie, l'Europe. *« Le fédéralisme ne pose pas de problème aux Allemands : il leur suffit d'ajouter un étage à leurs propres structures étatiques »*, analyse un diplomate français. *« Nous relativiserons la discussion sur le fédéralisme en insistant davantage, au cours des prochains mois, sur la subsidiarité et la dérégulation »*, indiquait un haut fonctionnaire allemand à l'issue du sommet.

La partie la plus immédiate du sommet était consacrée à la situation en Bosnie. Contrairement à la volonté exprimée par son parti en début de semaine, le chancelier Kohl n'a pas exprimé une seule fois la volonté de lever l'embargo sur les armes à destination des Bosniaques. *« La solution du conflit ne se décidera pas sur le champ de bataille »*, a déclaré le chancelier, avant tout soucieux de ne pas remettre en cause la solidarité européenne. A l'adresse de son opinion publique, comme ailleurs révulsée par l'horreur de la guerre, le chancelier a dit que les événements de Bihac étaient *« le dernier avertissement »* et qu'il était *« minuit moins une »*.

LUCAS DELATTRE

Les autres dossiers

● **Europol.**

« Nous n'avons pas de temps à perdre » : le chancelier Kohl a répété à l'issue du sommet franco-allemand combien il tenait à un accord rapide sur la convention Europol, prévoyant la mise en place d'une police européenne. Lors du sommet d'Essen, qui aura lieu les 9 et 10 décembre, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se contenteront d'un *« prérapport »*, alors que la présidence allemande aurait souhaité boucler le dossier dès la fin de cette année. A l'issue du sommet franco-allemand, Helmut Kohl a annoncé qu'il fallait déboucher sur un accord définitif *« au plus tard en juin 1995 »*, c'est-à-dire à la fin de la présidence française du conseil.

● **Ukraine.**

Les Français et les Allemands ne sont pas d'accord sur les modalités d'une aide financière à l'Ukraine. Bonn souhaite débloquer sans plus attendre une aide à la balance des paiements gravement déficitaire de ce pays, tandis que Paris, qui craint un précédent, insiste sur la nécessité d'un accord préalable du FMI ainsi que des garanties sur la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Le montant de l'aide avoisine les 80 millions d'écus. Un compromis pourrait être trouvé sous la forme d'un don sur les ressources budgétaires de l'Union européenne.

L. D.

Une politique commune sur l'espace militaire

A l'issue du sommet de Bonn, le chancelier allemand Helmut Kohl a confirmé qu'il espérait concrétiser *« avant la fin mars »* la participation de son pays au programme européen Helios-2 de satellite militaire de reconnaissance, aux côtés de la France. Cette initiative était attendue.

Il s'agit d'un projet auquel l'Espagne, pour sa part, a renoncé et pour lequel l'Italie, qui était l'un des trois pays fondateurs, hésite encore pour des considérations financières. L'Allemagne pourrait se voir offrir une participation à hauteur de plus de 15 %. Le coût global du programme Helios-2 est de 12 milliards de francs environ pour la mise en orbite de deux satellites après l'an 2001.

A la différence du projet Helios-1 auquel l'Allemagne ne participe pas et qui est un satellite d'observation optique prévu pour être en service dès l'an prochain, Helios-2 est un satellite qui fait appel à la technique de reconnaissance tout temps grâce à l'imagerie optique, visible et infra rouge.

Outre qu'il consacrerait une volonté franco-allemande de fonder une sécurité européenne indépendante des moyens de reconnaissance américains, le programme Helios-2 devrait favoriser la perspective d'une alliance industrielle sur les satellites et, éventuellement, sur les missiles entre le groupe allemand DASA et le groupe français Aérospatiale sur la base d'un holding détenu à égalité entre les deux partenaires.

Mais ce projet d'association industrielle de part et d'autre du Rhin suppose une privatisation des activités satellites du groupe Aérospatiale. Ce qui fait réfléchir actuellement le gouvernement français à l'approche d'échéances électorales.

J. I.

M. de Villiers critique les thèses du premier ministre sur l'Europe

Dans un entretien au *Figaro* du jeudi 1er décembre, Philippe de Villiers, se référant à la thèse d'Edouard Balladur sur l'Europe à plusieurs cercles (*le Monde* du 30 novembre) et à l'entretien de Jacques Delors, défendant, dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*, le principe *« d'une véritable fédération des Etats nationaux »*, a dénoncé *« le fédéralisme dissimulé »* de l'un et *« le fédéralisme affirmé »* de l'autre, qui aboutissent, selon lui, *« à une profonde convergence de vues entre les deux »*.

Le président du Mouvement pour la France critique cet article du premier ministre *« minutieusement travaillé »*, *« prudent »* sur le chapitre du fédéralisme, *« ambigu »* à propos du « noyau dur » proposé par la CDU, *« imprécis »* quant à l'application du traité de Schengen et la politique de défense européenne. Mais surtout, M. de Villiers dénonce la théorie balladurienne de l'Europe des « trois cercles », qui n'est, à ses yeux, *« qu'habileté »*. *« Nous*, assure-t-il, *nous préférons un langage de fermeté et nous sommes opposés à ce que l'on fasse de l'Europe la « salle des pas perdus » du libre-échangisme mondial »*.

Sur France-Inter, mercredi 30 novembre, Charles Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, s'est, lui, dit favorable *« à une Europe intégrée dans un sens fédératif »*, impliquant *« un approfondissement des institutions avant l'élargissement à d'autres pays. »*

Sur RTL, le même jour, Robert Hue, a critiqué les déclarations d'*« une gravité extrême »* de M. Delors. *« Si M. Delors entend mettre la France à la remorque d'une fédération européenne dominée par l'Allemagne de M. Kohl, alors je dis nettement qu'il rencontrera l'opposition résolue des communistes »*, a affirmé le secrétaire national du Parti communiste.

GRANDE-BRETAGNE : la reine mère vend une de ses vaches aux enchères. – La reine mère, quatre-vingt-quatorze ans, est venue en personne assister, mercredi 30 novembre à Londres, à la mise aux enchères d'une vache de son troupeau écossais qui a été adjugée 1 000 livres (8 400 francs), un prix « assez moyen », selon les organisateurs. Ceux-ci ont tenu à souligner que la mère de la reine Elizabeth II ne devait pas faire face à un besoin imprévu d'argent, mais avait simplement tenu à respecter une vieille tradition du salon agricole d'Earl's Court : tout propriétaire célèbre exposant des bêtes se doit d'en mettre au moins une aux enchères. – *(AFP.)*

NORVÈGE

Le gouvernement tente d'atténuer les effets du « non » à l'Union européenne

Selon les résultats officiels définitifs du référendum du 28 novembre, communiqués mercredi, 52,2 % des Norvégiens ont voté contre l'adhésion de leur pays à l'Union européenne (UE) et 47,8 % pour. Le taux de participation a atteint 88,8 % des 3 266 182 électeurs, soit le plus fort taux jamais enregistré en Norvège. Ce chiffre est supérieur à celui enregistré lors du référendum de 1972 sur l'Europe (79,1 %), qui s'était soldé par une victoire du « non », avec 53,5 % des suffrages exprimés.

Le gouvernement va maintenant s'efforcer de limiter les effets de ces résultats, notamment en ce qui concerne les relations économiques de la Norvège avec l'Union européenne. Ainsi, pour avoir accès au marché européen, certaines entreprises norvégiennes ont déjà prévu de transférer leurs activités dans un des pays membres de l'Union, notamment vers la Suède voisine, qui entrera officiellement dans l'UE le 1er janvier. Les ministères de la pêche et des affaires étrangères vont collaborer pour éviter que les exportations norvégiennes de poissons ne se heurtent à des barrières douanières à l'entrée de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche, les trois nouveaux membres de l'UE à partir du 1er janvier prochain.

Le chef de la diplomatie norvégienne, Bjoern Tore Godal, a pour sa part tenu à affirmer, mardi, que *« les priorités et les objectifs demeuraient inchangés »* en matière de politique étrangère. *« Notre principale tâche est de conserver des liens aussi étroits que possible avec nos voisins nordiques »*, a-t-il déclaré.

Le gouvernement travailliste a également fort à faire pour gérer l'après-référendum sur le front intérieur. Affaibli par la victoire du « non », il s'inquiète de la montée en puissance d'Anne Enger Lahnstein, qui a mené avec succès la campagne contre l'adhésion, et qui se verrait bien premier ministre en 1997. – *(AFP.)*

GRÈCE

Un rapport du Conseil de l'Europe accuse la police de pratiquer la torture

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

La « gégène » est encore pratiquée dans les commissariats grecs, selon le comité de prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe. Les experts de l'organisation chargée de la défense des droits de l'homme, qui ont conduit leur enquête en mars dernier, relèvent dans le rapport rendu public, mardi 29 novembre, que huit détenus affirment avoir été torturés, dans des locaux de la police d'Athènes et de Salonique.

Un exemplaire d'un générateur manuel en état de marche a été trouvé à Salonique. Le comité affirme, de surcroît, qu'un examen médical a révélé des blessures compatibles avec ces accusations. Les enquêteurs européens, qui ont trouvé de nombreux bâtons et gourdins dans les commissariats incriminés, sont acquis à l'idée que pour les personnes soupçonnées de trafic de drogue, de vol, de viol ou de meurtre, *« la période suivant immédiatement l'arrestation est celle où le risque est le plus grand d'être soumis à des intimidations ou à des mauvais traitements »*.

La visite d'une vingtaine de maisons d'arrêt et d'hôpitaux psychiatriques les porte aussi à croire que les conditions de détention en Grèce sont loin d'être satisfaisantes, notamment celles du centre de transfert du Pirée, destiné aux étrangers en situation irrégulière, qui sont jugées *« inhumaines »*.

Le comité note également les risques encourus dans la prison de Larissa et les conditions de détention dans le centre hospitalier de Korydallos, où les prisonniers séropositifs sont contraints à un isolement systématique. Pour les experts du Conseil de l'Europe, l'unité de soins, qui manque singulièrement de personnel et d'équipement, offre des conditions *« intolérables »*. Ils citent ainsi l'exemple d'un interné psychotique qui est resté attaché sur son lit pendant deux jours.

Aussi le Comité conclut-il que *« les personnes arrêtées en Grèce courent un risque sérieux de subir des mauvais traitements, et parfois la torture »*. Dans sa réponse au réquisitoire de Strasbourg, le gouvernement grec s'insurge en qualifiant de *« générales et vagues »* les allégations avancées par les détenus. Athènes indique, dans le document transmis au Conseil de l'Europe, que trente-trois policiers ont été traduits devant la justice entre 1990 et 1993. Un seul a été condamné jusqu'ici.

MARCEL SCOTTO

TURQUIE

Verdict le 8 décembre pour les huit députés kurdes passibles de la peine de mort

Selon l'un de leurs avocats, Feridun Yazar, qui a tenu une conférence de presse, mercredi 30 novembre, à Paris, les huit députés kurdes arrêtés au mois de mars connaîtront le 8 décembre le verdict de la Cour de sûreté d'Ankara. Accusés de *« crimes séparatistes »* et d'avoir *« constitué l'aile politique du Parti des travailleurs du Kurdistan* (PKK, séparatiste) *au sein du Parlement turc »*, ils sont passibles de la peine de mort, requise par le procureur à l'issue d'un procès de près de quatre mois.

Selon Feridun Yazar, *« la cinquantaine de requêtes présentées par la défense pour citations de témoins ou compléments d'enquête ont toutes été rejetées par la Cour, et aucune confrontation avec les témoins à charge n'a été possible »*. *« Devant cette parodie de justice*, a expliqué l'avocat, *la défense a quitté le 24 novembre la salle du procès. »*

L'ancien ministre socialiste de l'environnement Ségolène Royal, présente à la conférence de presse, a, pour sa part, souligné la nécessité *« d'une mobilisation de l'opinion publique, sans laquelle la prochaine condamnation* (des députés kurdes) *aura lieu dans l'indifférence générale »*.

TCHÉTCHÉNIE

Expiration de l'ultimatum russe

Un nouveau raid a été lancé dans la nuit du mercredi 30 novembre au jeudi 1er décembre, contre l'aéroport de Grozny, la capitale de la Tchétchénie, selon l'état-major des forces gouvernementales de cette petite République du Caucase qui a unilatéralement déclaré son indépendance de la Fédération de Russie en 1991. Trois appareils, dont l'appartenance n'a pas été communiquée, ont participé à cette opération, mais aucune précision n'avait été fournie, jeudi matin, sur les dégâts ou les victimes éventuels.

Ce dernier raid s'est produit quelques heures seulement avant l'expiration de l'ultimatum lancé, mardi, par la Russie pour exiger le dépôt des armes et la libération de tous les prisonniers, faute de quoi le président Boris Eltsine a menacé d'instaurer l'état d'urgence en Tchétchénie. Des journalistes sur place disent avoir vu des dizaines d'avions militaires russes débarquant, mercredi soir, des soldats et du matériel sur la base de Vladikavkaz, dans la République voisine d'Ossétie du Nord. Mercredi, deux avions de combat Sukhoï 27 avaient de nouveau bombardé l'aéroport militaire de Grozny, détruisant une dizaine d'appareils.

Malgré la persistance de cette situation très tendue, Moscou, qui soutient l'opposition tchétchène, a proposé, mercredi, des négociations de la dernière chance au président tchétchène, Djokhar Doudaev. Le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, a affirmé qu'il était *« prêt à tout pourparler »* avec le pouvoir indépendantiste *« pour éviter l'effusion de sang »*.

Cette offre a été suivie par une déclaration du général Doudaev qui s'est dit prêt à engager immédiatement des pourparlers. De son côté, le président de la commission de défense de la Douma (chambre basse), Sergueï Iouchenkov, a quitté Moscou jeudi matin pour Grozny, à la tête d'une délégation parlementaire pour tenter d'obtenir la libération de militaires russes, faits prisonniers par les Tchétchènes lors des combats du week-end dernier.

Par ailleurs, l'ancien président lituanien Vytautas Landsbergis et le président de la République caucasienne russe d'Ingouchie, Rouslan Aouchev, ont chacun proposé leur médiation entre Grozny et Moscou. M. Landsbergis a déjà exprimé sa sympathie à l'égard du général Doudaev, un ancien général de l'armée rouge qui avait refusé à l'époque soviétique d'intervenir contre des manifestations indépendantistes baltes. – *(AFP, Reuter.)*

صكذا من الأصل



EUROPE

HONGRIE

L'arrestation de deux banquiers ravive les tensions au sein du gouvernement

La mise en scène a été particulièrement soignée, à commencer par la présence inopinée de nombreux journalistes. A la nuit tombante, des policiers se présentent, un soir de la mi-novembre, aux domiciles de Peter Kunos et de Mihaly Kovacs, respectivement directeur général et président de l'Agrobank, très impliquée dans le processus de privatisation.

Menottes aux poignets, les deux hommes sont aussitôt conduits dans une prison de Budapest, où ils sont séparés et placés dans des cellules avec des criminels de droit commun. Ils sont relâchés après l'expiration du délai de garde à vue de soixante-douze heures. Trop tard : leur inculpation a déclenché un vent de panique chez les clients de la banque, qui se sont précipités pour retirer leurs fonds, obligeant la banque centrale à intervenir.

Cette histoire, en passe de devenir l'un des plus importants scandales du post-communisme en Hongrie, vient de rebondir. La cour d'appel de Budapest a en effet estimé, lundi 28 novembre, qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves pour remettre en prison ces deux banquiers, refusant ainsi de suivre le réquisitoire du procureur. Or, l'affaire est aussi épineuse que symbolique.

Epineuse car les accusations de détournement de fonds contre les dirigeants de l'Agrobank sont plutôt floues. Symbolique, elle l'est à double titre : d'abord parce que c'est la première fois depuis le changement de régime, il y a quatre ans, que des banquiers ont été placés derrière les barreaux.

Relent de « populisme »

Ensuite, parce que ce scandale survient au moment où le nouveau gouvernement de coalition, dominé par les socialistes (ex-communistes réformateurs), qui fait de la lutte contre la corruption une de ses priorités, défend au Parlement un budget d'austérité, aux antipodes des attentes des électeurs qui ont donné une majorité absolue aux socialistes aux élections législatives de mai.

Indépendamment des accusations formulées à l'encontre des deux banquiers, ce scandale a une portée plus large. Quatre mois après son arrivée au pouvoir, les signes de division se multiplient au sein de la coalition « contre-nature » entre les socialistes et leurs ennemis jurés de jadis, l'Alliance des démocrates libres (SzDSz), qui regroupe la plupart des dissidents anticommunistes de la première heure.

Or, cette trouble affaire présente un double avantage pour le très rusé chef du gouvernement, Gyula Horn : elle embarrasse son ministre de l'intérieur, Gabor Kuncze, l'un des trois ministres du SzDSz, une formation particulièrement sensible à la défense des droits de l'homme, obligé d'assumer la responsabilité de l'opération. Elle permet aussi, et surtout, de calmer l'aile dure du Parti socialiste, notamment l'influent courant syndical, hostile à la stricte politique de rigueur défendue par le très libéral ministre des finances socialiste, Laszlo Bekesi.

Tout en reconnaissant que *« tout le monde a des doutes »* sur les pratiques de l'Agrobank, un financier de Budapest estime que cette affaire *« aux accents populistes »* est avant tout destinée *« à montrer que même les banquiers et les nouveaux riches ne sont pas au-dessus de la loi »*. Un thème toujours porteur dans un pays lassé par les sacrifices de la transition et qui tombe à pic avant les prochaines élections municipales du 11 décembre, le premier grand test politique national depuis la victoire des socialistes aux législatives du printemps.

Or, cette élection va se dérouler dans un climat social perturbé ; les cheminots, les enseignants et les employés de la santé prévoient de manifester – chose rare en Hongrie – en décembre à Budapest, et brandissent la menace d'une grève générale. L'approche de ce scrutin n'est sans doute pas étrangère aux nouveaux tiraillements au sein de la coalition.

La crise qui couve depuis plusieurs semaines a éclaté au grand jour, dimanche, lors de la dernière réunion du gouvernement. Les représentants du SzDSz ont, pour la première fois, défié le premier ministre en votant contre une mesure, au demeurant secondaire, visant directement à saper l'autorité du ministère de la culture, l'un des trois portefeuilles détenus par les démocrates libres. De quoi écorner encore davantage l'image du « gouvernement d'experts », prôné par les socialistes pendant la dernière campagne électorale.

YVES-MICHEL RIOLS

Le Conseil œcuménique des Eglises demande pardon pour l'Holocauste. – A l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Holocauste, l'épiscopat catholique et le Conseil œcuménique des Eglises de Hongrie ont, mardi 29 novembre, dans une déclaration commune, demandé *« pardon »* pour les *« faiblesses »* de leurs *« fidèles qui, par peur ou par lâcheté, ont permis la déportation et l'assassinat de masse de leurs compatriotes juifs »*. (Six cent mille juifs hongrois ont été exterminés entre 1944-1945.) – *(AFP.)*

EN BREF

AFRIQUE DU SUD : peines de mort confirmées pour les assassins de Chris Hani. – La peine de mort a été confirmée en appel pour les deux assassins de Chris Hani, a rapporté mercredi 30 novembre l'agence de presse sud-africaine SAPA. Clive Derby-Lewis, cinquante-huit ans, et Janusz Waluz, trente-neuf ans, avaient été condamnés à la peine capitale le 14 octobre 1993, par la Cour suprême de Johannesburg, pour le meurtre, le 10 avril 1993, de Chris Hani, secrétaire général du Parti communiste (SACP) et responsable du Congrès national africain (ANC). – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : un dirigeant néo-nazi condamné à deux ans d'emprisonnement. – Christian Worch, un des néo-nazis allemands les plus en vue, a été condamné, mercredi 30 novembre, à deux ans d'emprisonnement par un tribunal de Francfort. Reconnu coupable d'avoir joué un rôle de premier plan entre 1985 et 1988 dans la « Communauté de conviction du nouveau front » (GdnF). Christian Worch a déjà purgé une peine de prison pour incitation à la violence et à la haine raciale. – *(Reuter.)*

BELGIQUE : Jean de la Guérivière lauréat de la communauté germanophone. – Décerné par le gouvernement de la communauté germanophone de Belgique et par le *Grenz-Echo*, quotidien belge de langue allemande, le prix Kurt Grünebaum a été remis, jeudi 1er décembre, à Jean de la Guérivière, correspondant du *Monde* à Bruxelles, pour un reportage à Eupen (*le Monde* daté 4-5 juillet 1993) et pour son livre *Belgique, la revanche des langues* (Seuil, 1994). Kurt Grünebaum (1910-1988) était un journaliste d'origine juive allemande réfugié en Belgique à la montée du nazisme et très apprécié du royaume. Doté de 50 000 francs belges (environ 8 300 francs), ce prix *« honore le travail d'un journaliste belge ou étranger qui attire l'attention sur les rapports entre Bruxelles et la communauté de langue allemande »* dans la nouvelle Belgique fédérale.

HONDURAS : l'ex-président Callejas et une dizaine d'anciens ministres accusés de corruption. – Le ministère public du Honduras a assigné, mercredi 30 novembre, devant le tribunal de Tegucigalpa l'ancien président Rafael Callejas, au pouvoir de 1989 à 1993, et une dizaine de ministres membres de son gouvernement, pour des délits présumés d'abus de fonction, d'abus de biens sociaux et de fraude, commis dans l'exercice de leurs fonctions. – *(AFP.)*

LIBYE : l'ONU maintient les sanctions. – Le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé, mercredi 30 novembre, à New-York, de maintenir en l'état le régime de sanctions internationales contre la Libye, estimant que Tripoli ne s'est toujours pas conformé aux demandes des Nations unies liées notamment aux suites judiciaires de l'attentat contre un avion de la Panam qui avait fait 270 morts en 1988. Il s'agit surtout d'un embargo sur les liaisons aériennes et les livraisons de matériel militaire. – *(AFP.)*

AFRIQUE

LIBÉRIA

L'échec des négociations fait craindre le pire

ABIDJAN

de notre correspondant

Après un mois de marchandages autour de la dépouille d'un pays meurtri par cinq années de guerre civile, les frères ennemis libériens se sont séparés, lundi soir 28 novembre à Accra, sans parvenir à un accord. La médiation ghanéenne, comme celle du Bénin et de la Côte-d'Ivoire, a échoué. Les pourparlers ont été suspendus *sine die*. Les discussions ont achoppé sur le rôle et la composition du Conseil d'Etat, l'exécutif de transition prévu par les accords d'Akossombo signés au Ghana le 12 septembre sous les auspices du chef de l'Etat ghanéen, président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le capitaine Jerry Rawlings.

Les trois principaux seigneurs de la guerre, Charles Taylor pour le Front national patriotique du Libéria (NPFL), El Hadj Kromah pour le Mouvement uni de libération (ULIMO) et le général Bowen, chef d'état-major des restes de l'armée libérienne (AFL), n'ont fait aucune concession aux civils et aux petites factions armées qui exigeaient d'être correctement représentées au sein de cette nouvelle instance. Ces derniers redoutaient une dictature militaire en cas de mainmise des chefs de guerre sur l'exécutif.

La communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest enregistre donc un nouveau revers diplomatique, et cet échec ravive les craintes d'un retrait de la force interafricaine d'interposition (ECOMOG), composée de 13 500 hommes, déployée au Libéria depuis 1990. Le Nigéria, qui fournissait les deux tiers de l'effectif de l'ECOMOG, a commencé à réduire sa participation. Empêtrés dans une crise politique et économique sans précédent, les généraux au pouvoir au Nigéria cherchent depuis plus d'un an à se désengager du bourbier libérien.

Une dizaine de bandes armées

Le conflit s'est en effet totalement « atomisé » car, outre les trois principales factions, une dizaine de bandes armées plus ou moins organisées procèdent, selon un communiqué des Nations unies, à *« des destructions systématiques et gratuites »*. Dans l'indifférence générale, on tue, on viole et on pille au Libéria, un pays où, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), il n'y a plus *« de barrières morales »*, où *« toute référence aux principes et valeurs qui fondent et lient une communauté d'hommes a disparu »* et où *« il n'y a quasiment plus que l'horreur et la cruauté »*.

En cinq années de folie meurtrière, sur les 2 500 000 habitants du Libéria, un million a pris le chemin de l'exil en Côte-d'Ivoire et en Guinée, un autre million s'est regroupé à Monrovia, la capitale, sous la protection de l'ECOMOG. En cas de retrait de cette force, les habitants de la capitale risquent d'être livrés à la furie des milliers d'enfants soldats, ivres de chanvre indien, bardés d'amulettes et affublés de masques de carnaval. Cette hypothèse semble être prise au sérieux par les Nations unies, qui s'inquiètent, dans un communiqué, de l'arrivée dans la capitale *« de jeunes gens valides, en proportion supérieure à tous les autres groupes de la population »*.

JEAN-KARIM FALL

ASIE

Vers un nouvel « asiatisme »

Suite de la première page

La convention des Nations unies sur les droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en 1993, fut l'occasion pour certains pays (Chine, Malaisie ou Singapour) de déclarer qu'il fallait tenir compte, dans la mise en œuvre de ces idéaux, des contextes sociaux et culturels. La contestation des valeurs occidentales par l'intégrisme islamique et par ce nouvel *« asiatisme »* a incité le politologue de Harvard Samuel Huntington à penser que la source future de conflits sera moins idéologique et économique que culturelle (1). Une hypothèse discutable, fortement critiquée en Asie, mais qui ne peut laisser indifférent.

Spécificité nippone

Les manipulations politiques de cette revendication d'identité asiatique – servant souvent de justification à l'autoritarisme – tendent à faire fi de l'hétérogénéité profonde d'une région infiniment plus diverse que l'Europe par ses foyers de civilisation (Inde, Chine), sa mosaïque ethnique et ses religions. Elles ne doivent pas faire perdre de vue l'essentiel : dans cette partie du monde, une pensée est en train de s'élaborer qui pourrait devenir l'un des pôles de réflexion de la fin d'un millénaire marqué par l'ébranlement des valeurs de la société industrielle et la quête de nouveaux repères. Car, au-delà des thèses sur les *« valeurs asiatiques »*, souvent fruit de simplifications et d'amalgames, ces pays émergents posent la question de l'organisation des sociétés modernes fondées sur des équilibres sociaux différents.

Discret dans l'utilisation politique d'une identité asiatique, contrairement à la Malaisie qui lui donne un tour anti-occidental, le Japon est le laboratoire où s'élabore une pensée contestatrice de l'hégémonie culturelle de l'Occident, encore relativement peu connue à l'étranger. Soulignant les limites de l'universalisme dont l'Occident serait porteur, des penseurs forgent une conception de la modernité qui se pose en relève de la nôtre.

Ces idées sont-elles le moteur d'une nouvelle utopie ? Peut-être. Mais il faut y prêter attention. Le contexte politique dans lequel elles s'inscrivent incite, en effet, à penser qu'elles expriment moins une lubie d'intellectuels qu'une pensée en action : une construction de la réalité qui peut influencer la perception qu'ont les Japonais de leur civilisation et du reste du monde pour devenir une de ces *« vérités consensuelles »* dont on se défait difficilement, d'autant plus aisément admise qu'elle conforte, en la renouvelant, la thématique lancinante de la spécificité nippone et du rapport à l'Occident.

Le slogan d'une partie des oligarques de l'ère Meiji (seconde moitié du XIXe siècle), époque du basculement du Japon dans l'ère industrielle, est révélatrice d'une ambivalence de la modernisation de l'archipel : *« technique occidentale, esprit japonais »*. Le Japon moderne ne s'est jamais vraiment dégagé de cette conception, selon laquelle l'adoption des normes instrumentales de l'Occident aurait laissé intacte la spiritualité nippone (2).

Les *Théories sur les Japonais* (*nihonjin-ron*), qui ont proliféré dans les années 70, affirmant la singularité nippone comme un acte de foi (3), en sont une illustration. Au cours de la décennie suivante, cette approche s'est enrichie des thèses plus élaborées des *Études sur Edo* (*Edogaku*), ancien nom de Tokyo, qui désigne aussi les deux siècles et demi de règne des *shogun* Tokugawa (XVIIe-milieu du XIXe siècle). La spécificité revendiquée s'étayait sur l'idée que l'héritage de l'époque Edo préparait à la modernité.

Il n'est peut-être pas fortuit que le « boom » des études sur Edo, dont témoignent des piles d'ouvrages dans les librairies ou l'ouverture à Tokyo d'un musée ultra-moderne consacré à la culture de cette période, ait coïncidé avec la fin de l'ère Showa (règne de l'empereur Hirohito, mort en 1989). Celle-ci est présentée par les médias comme une page tournée, reléguant la guerre, ses causes et ses conséquences, dans un passé lointain.

L'idéologie du consensus

La vogue dite *« post-moderniste »* a permis à certains des « maîtres à penser » nippons de renouer avec le thème du dépassement de la modernité occidentale (4). Le *« post-modernisme »*, comme remise en cause du rationalisme et réhabilitation de la subjectivité, trouvait au Japon une *« terre promise »*.

En contrepoint à l'école de pensée nourrie de marxisme de l'après-guerre, l'approche culturaliste, insistant sur de supposées constantes a-historiques, a toujours eu les faveurs d'une partie des intellectuels et du pouvoir : l'idéologie du consensus et du *« familialisme »* dans l'entreprise mise au service de fins productivistes en est un exemple.

Le *« post-modernisme »*, par son caractère un peu fumeux, permet en outre de renouer avec une des trames des *« études nationales »* du XVIIIe siècle, qui insistent sur le caractère intuitif de la pensée nippone par opposition à l'intellectualisme chinois. Et surtout de dépasser le dilemme sur lequel achoppait la réflexion des élites nationales depuis Meiji : la modernisation et l'esprit japonais.

Un obsédant modèle

Si la modernisation implique l'occidentalisation – puisque l'Europe en fut la matrice –, le *« post-modernisme »*, avancent des penseurs nippons contemporains, ouvrirait logiquement la voie à une *« post-occidentalité »*. Finalement, le Japon tiendrait là la clé pour dépasser l'obsédant modèle occidental : confinée jusqu'alors à l'insularité, la singularité nippone se découvre porteuse d'un message universel *« post-moderne »* par la synthèse et le dépassement du rationalisme occidental et du spiritualisme intuitif de l'« Orient ».

Foyer de ce nouveau globalisme, le Japon préparerait une relève de la modernité occidentale. Sans aller aussi loin, même de respectés intellectuels marxistes, comme le philosophe Wataru Hiromatsu, écrivait récemment, peu avant de mourir : *« l'Occident est en train de perdre sa centralité dans l'histoire mondiale »*.

PHILIPPE PONS

(1) *The Clash of civilisations ?*, *Foreign Affairs*, été 1993. Traduit en français dans la revue *Commentaire*, numéro 66, été 1994, sous le titre « Le choc des civilisations ? »

(2) Voir Toshiaki Kozakai, *Les Japonais sont-ils des Occidentaux ?*, L'Harmattan.

(3) Jacqueline Pigeot, « Les Japonais peints par eux-mêmes », *le Débat*, janvier 1983. Du même auteur : *Les relations humaines dans le groupe d'après le Nihonjin-ron ; Pratique et représentations sociales des Japonais*. Jane Cobbi, L'Harmattan.

(4) Voir l'analyse de Alain-Marc Rieu, « Tokyo 1994, le Japon et la question de la modernité », publié dans la revue *Ebisu*, Nº 6 juillet-septembre 1994, et l'article d'Augustin Berque « J'en ai rêvé, c'était Tokyo, prémices d'un fantasme collectif », *Annales*, mai-juin 1994.

Prochain article :

« Excellence nippone » contre « décadence occidentale »

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Le président Zedillo confie le portefeuille de la justice à un membre de l'opposition

MEXICO

de notre correspondant

Vingt-quatre heures avant de prendre ses fonctions à la tête de l'Etat, Ernesto Zedillo, président élu en août, a créé la surprise en annonçant, mercredi 30 novembre, qu'il avait confié à un membre du Parti d'action nationale (PAN, droite conservatrice) un poste important de son gouvernement. Aucun membre de l'opposition n'a jamais fait partie d'un cabinet du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis soixante-cinq ans à Mexico. Antonio Lozano a été nommé procureur général de la République et sera, à ce titre, chargé de mener à bien la réforme du système judiciaire mexicain, une des priorités définies par M. Zedillo au cours de sa campagne électorale.

Si la désignation de M. Lozano a été généralement bien accueillie, une autre nomination a en revanche soulevé une vague de critiques dans tous les secteurs, y compris au sein de la formation officielle. En invitant le président du PRI, Ignacio Pichardo, à participer à son gouvernement, M. Zedillo a sans doute voulu payer sa dette à l'égard du puissant « groupe Atlacomulco », contrôlé politiquement par un baron du PRI, Carlos Hank, qui a contribué à sa victoire à l'élection du 21 août. A la suite du meurtre, le 28 septembre, du secrétaire général du PRI, José-Francisco Ruiz, les noms de M. Hank et de son protégé, M. Pichardo, ainsi que de plusieurs autres personnalités liées au « groupe Atlacomulco », ont été cités par le responsable de l'enquête, qui les soupçonne d'avoir cherché à protéger l'inspirateur du crime.

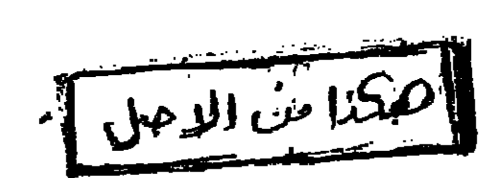
La présence de M. Pichardo à la tête du ministère de l'énergie – un poste secondaire – pourrait cependant être de courte durée. Tel est notamment l'avis du président du Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition de gauche), Porfirio Munoz-Ledo, qui déplore cette nomination. *« Il s'agit sans doute*, dit-il, *d'un gouvernement de transition, car Zedillo devra procéder à une plus grande ouverture vers l'opposition, dans la mesure où son parti vit une profonde crise et n'a plus la capacité politique de gouverner seul. »*

Pour le reste, les responsables de l'assainissement des finances publiques, de la privatisation et de la négociation de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada (ALENA, en vigueur depuis janvier), participent au nouveau cabinet, en particulier José Gurria (affaires extérieures), Jaime Serra (finances), Herminio Blanco (commerce extérieur) et Guillermo Ortiz (communications et transports). Outre la défense, confiée au général Enrique Cervantes, on trouve un seul nouveau venu à un poste-clé : Esteban Moctezuma, un des plus proches collaborateurs de M. Zedillo, est nommé à la tête du ministère de l'intérieur.

BERTRAND DE LA GRANGE

Un économiste nommé maire de Mexico. – Oscar Espinoza, un économiste de quarante et un ans, a été nommé, mercredi 30 novembre, nouveau régent (maire) de Mexico par le président élu Ernesto Zedillo. Membre du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir, M. Espinoza est un spécialiste des finances sans expérience politique. Il présidera aux destinées d'une des villes les plus peuplées (15 à 18 millions d'habitants suivant les estimations) et les plus polluées du monde. – *(AFP.)*

URUGUAY : le président élu Julio Sanguinetti n'aura pas la majorité au Parlement. – Vainqueur de l'élection présidentielle du dimanche 27 novembre en Uruguay, Julio Maria Sanguinetti devra composer avec un Parlement dominé par l'opposition. Sa formation, le Parti colorado (libéral), a obtenu 11 sénateurs et 34 députés, contre 10 sénateurs et 31 députés pour le Parti blanco (au pouvoir actuellement). La gauche, sous la bannière de Rencontre progressiste comptera 9 sénateurs et 30 députés. M. Sanguinetti prendra ses fonctions le 1er mars 1995. – *(AFP.)*



PROCHE-ORIENT

IRAN

Le décès du grand ayatollah Araki pose à nouveau le problème de la séparation du politique et du religieux

Après la mort du grand ayatollah Ali Araki (*le Monde* du 1er décembre), une âpre lutte risque d'opposer le pouvoir politique à la hiérarchie religieuse à propos de sa succession.

Le décès d'Ali Araki, moins d'un an après sa désignation par l'Iran comme grand ayatollah (ayatollah el Ozma), pose à nouveau la question de la séparation du politique et du religieux, un problème récurrent depuis l'avènement de la République islamique, il y a quinze ans. Ce décès risque aussi d'exacerber les frictions entre le pouvoir iranien et la hiérarchie traditionaliste chiite.

L'usage veut que l'autorité religieuse suprême chiite soit cooptée, loin de toute ingérence des pouvoirs politiques, par les chefs religieux et les écoles coraniques des villes saintes fréquentées par des étudiants de toutes nationalités. Mais rien n'interdit non plus, dans l'islam chiite, qu'il y ait plusieurs grands ayatollahs, un grand ayatollah n'ayant pas les fonctions du pape pour les catholiques.

Traditionnellement, le siège de l'autorité chiite suprême se trouvait dans la ville irakienne de Nadjaf, sanctuaire du chiisme. Au cours des dernières années, la ville de Qom, au sud de Téhéran, a pris une importance théologique certaine, avec la multiplication des grandes écoles religieuses. C'est à Qom que résidaient l'ayatollah Araki et son prédécesseur, Mohamad Reza Golpaygani.

Une question de compétences

Les régimes irakiens et iraniens – y compris à l'époque du chah – ont toujours tenté, sans succès, d'imposer « leur » grand ayatollah. Aussi le problème n'est-il pas de savoir si c'est *« dans l'Irak meurtri »* ou en Iran que doit siéger le grand ayatollah, ni non plus *« si le doyen des plus érudits »* doit être irakien ou iranien, comme l'écrivait récemment le bulletin *Dialogue*, publié à Londres par le Comité des musulmans chiites : *« Le vrai problème est de savoir si l'Etat doit intervenir dans le processus de choix. »* Pour la hiérarchie religieuse chiite, la réponse a toujours été : « non ». Qui plus est, pour le plus grand nombre des chefs religieux les plus éminents, y compris iraniens, le régime de Téhéran est en quelque sorte vicié, parce qu'il a institué la fonction de « Guide » de la République, mélange confus de politique et de religieux, alors que les deux systèmes doivent être distincts.

Le conflit s'était déjà déclaré lors de la désignation de l'ayatollah Araki comme successeur du grand ayatollah Golpaygani, décédé en décembre 1993. L'ayatollah Araki – quelles que soient par ailleurs ses qualités – était en fait le candidat du « Guide » de la République islamique, Ali Khamenei. Une âpre bataille dirigée contre l'empiètement du pouvoir iranien avait alors été livrée par la hiérarchie chiite, dont le trouble était d'autant plus grand que les partisans du « Guide » commençaient à préparer le terrain pour son propre avènement à la magistrature religieuse suprême.

Or, de l'avis d'experts des affaires religieuses chiites, l'ayatollah Khamenei n'a pas les qualifications requises d'un grand ayatollah en matière de jurisprudence et de science théologique. Il s'est davantage imposé comme un chef politique. Ces mêmes experts *doutent toutefois que le « Guide »* de la République islamique s'aventure aujourd'hui à franchir le pas pour s'imposer.

Ali Khamenei sait, disent-ils, que cela serait *« contre-productif, car pouvant avoir de sérieuses conséquences pour les communautés chiites non iraniennes, lesquelles ne souhaitent pas être liées à la politique suivie par Téhéran »*. Il en a coûté cher, par exemple, à l'opposition chiite en Arabie saoudite d'avoir des relations iraniennes. Cela n'empêchera pas, toutefois, le pouvoir à Téhéran de peser pour avoir « son » grand ayatollah.

L'un des atouts principaux d'un grand ayatollah est la libre adhésion des fidèles de la communauté chiite à son autorité. Celle-ci doit donc être maintenue à l'abri des influences politiques. Les chefs religieux n'acceptent pas que le gouvernement les mette en première ligne et que la contestation dirigée contre le régime iranien – le seul où les religieux soient au pouvoir – déteigne sur eux, explique un iranologue.

Alors quel successeur pour l'ayatollah Araki ? Ali El Husseini El Sistani, Mohamad Rouhani, Hossein Ali Montazeri... ? *« Ce qui est sûr,* répond un expert chiite, *c'est que la communauté est à une croisée des chemins, à un point de friction entre la hiérarchie traditionnelle, récemment affaiblie par le décès – en un court laps de temps – de certains de ses membres les plus éminents, et le groupe de religieux* [qui gouverne l'Iran]. »

Mais au-delà de la succession proprement dite, ce conflit ne fait qu'aggraver le « cas » du régime iranien, dès lors que la contestation le mine de l'intérieur. Elle s'exprime aussi désormais dans les rangs de l'élite intellectuelle (*le Monde* daté 13-14 novembre), dans l'armée, comme en atteste l'arrestation de l'ancien général Azizollah Amir-Rahimi, pour être devenu très critique à l'égard du régime ; sans oublier les manifestations de mécontentement qu'expriment épisodiquement différentes couches sociales et qui sont, il est vrai, rapidement réprimées.

MOUNA NAÏM

D'un montant total de près de 650 millions de francs

L'aide promise à l'Autorité palestinienne va être plus rapidement débloquée

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

L'aide internationale à l'Autorité palestinienne sera débloquée plus rapidement que par le passé. 125 millions de dollars (637 millions de francs) lui seront transférés au cours des six mois à venir, afin de couvrir ses besoins budgétaires les plus urgents et de créer des emplois. Tel est le résultat des travaux, mardi 29 et mercredi 30 novembre à Bruxelles, du Comité de liaison des pays qui ont promis une aide à l'Autorité palestinienne.

L'Europe, les Etats-Unis, le Japon et tous ceux qui se sont *engagés à appuyer le processus de* paix au Proche-Orient sont conscients qu'il leur faut faire preuve de plus de solidarité s'ils veulent éviter que celui-ci soit remis en cause. *« La paix, la sécurité et le développement économique sont étroitement liés »*, ont souligné plusieurs intervenants. Les promesses faites au moment de la signature de la Déclaration de principes, le 13 septembre 1993 à Washing*ton, n'ont été que* très partiellement tenues : 60 millions de dollars sur 700 millions selon les Palestiniens. Faute de moyens, l'Autorité palestinienne éprouve les plus vives difficultés à mettre en place les services administratifs indispensables au démarrage de l'économie.

Création de postes de travail

Combler le déficit budgétaire est *le plus urgent. Pour* la période allant d'octobre 1994 à la fin mars 1995, il est évalué à 125 millions de dollars (637 millions de francs). Les pays donateurs se sont engagés à fournir, d'ici au 31 mars 1995, 102 millions de dollars (520 millions de francs) qui serviront à faire fonctionner les services publics, payer les enseignants, les policiers, les infirmiers...

Une somme supplémentaire de 23 *millions de dollars* (117 millions de francs) sera affectée à la création de postes de travail, une priorité évidente lorsqu'on sait qu'à Gaza les chômeurs représentent près de 50 % de la population active. Nabil Chaath, chef de la délégation palestinienne, a estimé que, grâce à cet effort, 5 000 *emplois pourraient immédiatement* être créés. Ouri Savir, son homologue israélien, a souligné la volonté de son gouvernement de consentir un maximum d'efforts pour rouvrir les frontières d'Israël aux travailleurs palestiniens.

Les Israéliens se sont également *engagés à fournir l'assistance* technique nécessaire pour que l'Autorité palestinienne parvienne à collecter les recettes fiscales qui lui sont dues avec plus d'efficacité. Les pays donateurs ainsi que les organisations internationales par lesquelles transite leur aide (Banque mondiale, Nations unies) vont désormais coordonner leur aide, non plus seulement à partir de leurs capitales respectives, mais sur le terrain et créer une cellule opérationnelle à cet effet. La Banque mondiale, l'Union européenne, les Etats-Unis, Israël et l'Autorité palestinienne vont unir leurs efforts pour créer une zone industrielle à Gaza et attirer des investissements privés.

Ph. L.

Une femme soldat israélienne tuée à coups de hache par un Palestinien

Une femme soldat israélienne a été tuée à coups de hache, à Afoula, dans le nord d'Israël, mercredi 30 novembre, par un Palestinien, qui a été arrêté par des passants alors qu'il tentait de s'enfuir.

Selon le premier ministre, Itzhak Rabin, l'agresseur est un militant du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), opposé aux accords d'autonomie. *« Entre 1988 et 1991, il était en prison. En 1992, il s'était livré au trafic d'armes et des activistes du Fatah* (de Yasser Arafat) *ont essayé de le tuer, car il avait tenté de les tromper en recevant de l'argent pour des armes qu'il n'avait pas fournies »*, a déclaré M. Rabin. L'attaque a eu lieu près de la station centrale d'autobus d'Afoula, là où un attentat à la bombe contre un autobus avait fait huit morts le 6 avril. Ce meurtre porte à quarante-cinq le nombre d'Israéliens tués par des Palestiniens depuis l'entrée en vigueur de l'autonomie dans la bande de Gaza et dans la région de Jéricho, en mai. – *(AFP.)*

REPÈRES

GABON

Agression contre un dirigeant de l'opposition

Après une course-poursuite dans les rues de Libreville, un dirigeant de l'opposition, Pierre-André Kombila-Koumba, a essuyé des coups de feu tirés par des hommes en uniforme, le 23 novembre, alors qu'il cherchait refuge dans la résidence de l'ambassadeur de France. M. Kombila-Koumba, premier secrétaire du principal parti d'opposition, le Rassemblement national des bûcherons (RNB), n'a pas été atteint par ces tirs, œuvre *« apparemment de gendarmes »*, selon une source bien informée.

Deux de ces hommes ont tiré avec des armes de gros calibre en direction de sa voiture qui se trouvait dans l'enceinte de la résidence. Ils ont ensuite pris la fuite après l'intervention d'un *« Européen en civil »*. Avant ces tirs, M. Kombila-Koumba avait été pris en chasse par un véhicule à bord duquel se trouvait quatre personnes en uniforme. – *(AFP.)*

RWANDA

L'envoi de « casques bleus » auprès des réfugiés au Zaïre est retardé

Le Conseil de sécurité des Nations unies a condamné, mercredi 30 novembre, les actions des milices qui, dans les camps de réfugiés au Zaïre, dissuadent *ces derniers de rentrer* au Rwanda. Mais le Conseil a reporté à 1995 l'éventuel déploiement de « casques bleus » pour garantir la sécurité dans ces camps. Récemment, le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, avait recommandé le déploiement progressif d'une force comprenant entre 3 000 et 5 000 « casques bleus » pour créer plusieurs *« zones sûres »* dans les camps au Zaïre, protéger les organisations humanitaires et escorter les réfugiés vers le Rwanda.

D'autre part, le Conseil a adopté, mercredi, une résolution pour proroger de six mois – jusqu'au 9 juin 1995 – le mandat de la Mission des Nations unies au Rwanda (MINUAR), qui comprend quelque 5 500 « casques bleus ». – *(AFP, Reuter.)*

La tension au sein du mouvement néogaulliste et la compétition entre le maire de Paris

M. Juppé prépare son parti à une double candidature

Jacques Chirac s'est employé, mercredi 30 novembre, à convaincre les sénateurs RPR de sa détermination dans la course à l'Elysée, en vantant les mérites de *« l'émulation »*. Par ailleurs, plusieurs dirigeants du RPR ont commencé à préparer leurs cadres à l'idée d'une double candidature.

■ ENGAGEMENT. Député de Seine-Saint-Denis, Eric Raoult, qui est l'un des secrétaires généraux adjoints du RPR et l'un des animateurs de la campagne de M. Chirac, estime, dans l'entretien qu'il nous a accordé, que le mouvement gaulliste doit s'engager derrière le maire de Paris.

■ CONCLUSIONS. Le groupe de travail parlementaire de la majorité sur les primaires devait se réunir, jeudi 1er décembre, pour rendre ses conclusions sur la « faisabilité » d'une telle consultation. Le rapport qui lui sera soumis par trois des quatre rapporteurs conclut qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, d'organiser des primaires.

Jacques Chirac s'est rendu, mercredi 30 novembre, devant le groupe RPR du Sénat, après avoir déjeuné avec les membres du bureau de ce groupe. Il s'est employé, selon plusieurs participants, à convaincre les sénateurs de sa détermination dans la course présidentielle, y compris dans l'hypothèse où il ne serait pas le seul candidat de la majorité. Après avoir assuré qu'il pouvait être le candidat unique de la majorité, M. Chirac a affirmé, selon Josselin de Rohan, président du groupe, que *« l'émulation »* était *« positive »*, et que *« la diversité de candidatures »* n'était *« pas un mal en soi »*.

« S'il y a deux politiques, il n'est pas anormal qu'il y ait deux ou plusieurs candidats », a ajouté M. Chirac. Dans cette hypothèse, le député de la Corrèze a même précisé que, face à lui-même, il y aurait un candidat porteur de la *« politique des nantis »*. M. Chirac a estimé que le mécanisme des primaires ne lui paraissait pas *« viable »*. Il s'est déclaré partisan de la constitution d'un comité composé *« de tous les parlementaires de la majorité et de sages »*, qui serait l'arbitre du respect par les candidats d'un code de bonne conduite. M. Chirac a en outre *« contesté formellement »*, selon M. de Rohan, les sondages relatifs à l'élection présidentielle, qui sont, selon lui, *« inspirés par la plus haute fantaisie »* et qui n'ont *« aucune réalité scientifique »*.

Interrogé d'autre part sur sa prise de position en faveur d'un référendum sur la monnaie unique, M. Chirac a réaffirmé, selon M. de Rohan, qu'il n'envisageait pas que les Français ne soient pas appelés à s'exprimer avant le passage à la troisième phase de l'union économique et monétaire. Le maire de Paris a ajouté que ce n'était pas *« une affaire immédiate »* puisque le passage est prévu au plus tard pour 1999.

Mercredi soir, lors de la réunion du bureau politique du RPR, sous la présidence d'Alain Juppé et en l'absence de M. Chirac, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Bernard Pons, a rendu compte des conclusions négatives des travaux du groupe RPR-UDF sur la faisabilité des « primaires ».

Toutefois, si les « primaires » devaient malgré tout être organisées, il est clair pour les dirigeants du RPR qu'elles seraient exclusivement du ressort des partis, et non de comités locaux bâtis, selon eux, pour court-circuiter les formations politiques. Dans le cas, en revanche, où les « primaires » ne pourraient pas être organisées, le RPR continuerait d'être soumis aux pressions de toutes sortes pour une candidature d'union. Déjà, selon la direction du mouvement néogaulliste, Charles Pasqua aurait donné la consigne de transformer les comités locaux pour l'organisation de « primaires » en comités pour une candidature d'union. Au ministère de l'intérieur, on dément cette information, tout en indiquant qu'elle est *« prématurée »*.

Appel à la « tolérance »

Comme Jacques Chirac lui-même l'avait fait quelques heures plus tôt devant les sénateurs, M. Pons et M. de Rohan, notamment, ont développé tour à tour devant le bureau politique l'idée d'une pluralité de candidatures, en prônant, dans cette hypothèse, la mise en place d'un code de bonne conduite entre les candidats. Cependant il paraît *« impensable »* à certains dirigeants du mouvement que le RPR n'apporte pas, à un moment donné, son soutien à l'un des candidats en lice. Cette tâche serait dévolue soit à un conseil national, soit à un congrès du parti. Dans la soirée, Alain Juppé, à son tour, a commencé à préparer l'appareil du RPR à l'idée d'accepter le principe d'une double candidature issue des rangs néogaullistes. Devant plusieurs dizaines de secrétaires départementaux et délégués régionaux du mouvement, le secrétaire général et président par intérim a parlé de *« déchirement »* et il a appelé à *« la tolérance »*, faisant référence au compagnonnage qui anime ceux qui se réclament de la famille gaulliste. En réponse à une question sur d'éventuelles sanctions, il a notamment affirmé qu'il n'y aurait pas d'exclusion, sous réserve que les partisans de MM. Chirac et Balladur respectent le fameux code de bonne conduite.

C. Ch. et J.-L. S.

Eric Raoult : « Soutenir Edouard Balladur ce serait tirer un trait sur le RPR »

« Les sondages n'enregistrent aucun effet positif de l'entrée en campagne de Jacques Chirac. On observerait même, plutôt, une tendance négative. Comment l'expliquez-vous ?

– Jacques Chirac est actuellement en situation de concurrence non déclarée. Face à sa candidature, on teste, dans les sondages, des candidatures déclarées. Ne pourrait-on interroger les électeurs sur leur préférence entre Jacques Chirac candidat et Edouard Balladur *s'il était* candidat ?

» Et puis, il y a un sondage qu'on ne voit nulle part, c'est celui qui demande : « Et si Jacques Chirac était candidat unique de la majorité ? » Eh bien, depuis à peu près six mois, dans la situation de candidat unique de la majorité, Jacques Chirac fait entre 1 et 3 points de moins que le premier ministre ! Autrement dit, s'il était le seul candidat du RPR, Jacques Chirac, au premier tour, ne serait plus dans la même situation qu'actuellement et, au second tour, il est, dans les intentions de vote, proche de la majorité.

» Le jour où Jacques Delors aura déclaré sa candidature – s'il la déclare... –, Jacques Chirac remontera dans les sondages, même si le premier ministre n'a pas encore déclaré la sienne.

– Si les « primaires » se révèlent impraticables, est-ce que la recherche d'un candidat d'union reste, néanmoins, souhaitable et comment ce candidat doit-il être désigné ?

– En fait, ceux qui réclament un candidat d'union de la majorité veulent qu'il n'y en ait qu'un et, celui-là, ils l'ont déjà désigné : c'est plutôt le premier ministre. C'est cela qui les intéresse, plutôt que de chercher un système permettant de choisir entre plusieurs candidats.

« Soyons positifs ! »

» Je pense que, de toute façon, il n'y aura pas un seul candidat, quel que soit celui qui sera choisi comme « candidat d'union » : si c'est Chirac, on ne peut pas écarter une candidature centriste ; si c'était Balladur, je suis persuadé que Philippe de Villiers se porterait candidat pour profiter de la déception dans l'électorat RPR, comme en juin ; si c'était Pasqua, sa candidature ouvrirait la voie, elle aussi, à celle d'un centriste.

» Si les primaires n'ont pas lieu, il faudra qu'à un moment ou à un autre Chirac et Balladur se voient – tous les deux ou à trois ou quatre, que ce soit chez Jacques Friedmann ou chez Bernard Pons... – et qu'ils s'expliquent. On le voit à notre niveau, celui des « seconds couteaux » : on ne peut pas s'engager dans une campagne en se tirant dessus ! En ce moment, avec des gens comme Patrick Balkany, Georges Tron ou même Nicolas Sarkozy, nous discutons et nous nous apercevons que nous allons dans le mur.

» Quand Edouard Balladur et Jacques Chirac ne s'adressent plus la parole, il faut le déplorer. Si c'est Chirac qui « sort », mais qu'il y a suffisamment d'électeurs UDF, plutôt centristes, qui préfèrent voter pour Delors, c'est cuit. De l'autre côté, c'est-à-dire du côté du premier ministre, si trop de ses partisans agressent Chirac, ils risquent de déclencher un facteur affectif, qui braquera un certain nombre d'électeurs contre Edouard Balladur candidat unique.

» L'arrivée de mauvais sondages pour le premier ministre a provoqué une prise de conscience parmi les siens. Localement, je reçois des lettres me reprochant d'attaquer le premier ministre, mais je sais que Balkany, à Levallois, en reçoit aussi un paquet sur le thème : « Pourquoi lâchez-vous Chirac ? » Il faut faire remonter cela vers les « grands chefs ».

» On est dans une deuxième phase, où, vraiment, chacun s'est déterminé, chacun a des fidélités, mais, des deux côtés, on se dit : Attention ! on est peut-être allé trop loin, il faut gérer cela, d'abord parce qu'il y a les élections municipales, ensuite parce qu'il y a l'après-présidentielle. S'y ajoute le le fait que l'équipe d'Edouard Balladur connaît le fonctionnement du mouvement et sait bien qu'il ne faut pas casser le RPR, parce que nous en aurons tous besoin dans l'avenir.

» Depuis à peu près quinze jours ou trois semaines, ceux qui peuvent influer font passer ce message : Soyons positifs ! Pour ce qui nous concerne, autour de Jacques Chirac, nous avons décidé de ne plus répondre aux attaques, de ne plus parler d'Edouard Balladur. Nous allons nous exprimer sur les sujets dont traite le premier ministre, mais nous interdire ce qui peut apparaître comme une querelle de personne. Même si Patrick Sébastien n'a pas tort quand il dit : *« Si vous étiez en difficulté sur un bateau et si vous aviez besoin de secours, vers qui tendriez-vous la main ? Vers Chirac ou vers Balladur ? »* C'est peut-être tout bête comme argument, mais il passe dans l'opinion.

» Quand un pays ne tourne plus rond, il faut peut-être un homme carré » : c'est mon slogan. Le premier ministre fait ce qu'il peut, mais, au total, ça part un peu dans tous les sens. Chirac doit mener le débat d'idées, mais il doit aussi valoriser le fait qu'il connaît peut-être plus la France que le premier ministre. Il a une chaleur, une proximité, qui lui sont propres. Alain Madelin l'a relevé le week-end dernier en Corrèze. »

Ne plus entrer « dans les provocations »

François Mitterrand a dit que le prochain président devra aimer les Français : sur ce plan, Chirac fait plus vrai que le premier ministre. Il faut donc valoriser Chirac et arrêter de répondre aux autres, tout en essayant de canaliser la concurrence.

– M. Juppé avait dit : « le moment venu, nous choisirons ». Comment ? Quand ?

– Le temps travaille pour Jacques Chirac. Premièrement, à l'intérieur du RPR, Chirac refait son écart par rapport à Balladur ; il est, maintenant, très largement devant lui dans l'électorat RPR. Deuxièmement, les grands « barons » favorables au premier ministre se sont un peu usés : à la réunion de Reuilly, le nom de Charles Pasqua a été sifflé... A un moment ou à un autre, le RPR devra se prononcer.

– Dans l'hypothèse où M. Chirac se retirerait, M. Balladur serait-il, à vos yeux, un candidat acceptable pour le RPR ?

– Si nous avons vraiment envie que Balladur se retire, il faut montrer que nous sommes unitaires pour deux. Ceux qui veulent que Chirac aille jusqu'au bout doivent montrer qu'ils n'entrent plus dans les provocations qui peuvent leur être destinées et qu'ils sont un peu plus corrects vis-à-vis de la personne du premier ministre, mais plus turbulents, en revanche, sur ses idées.

– Serait-il acceptable pour le RPR si M. Chirac renonçait à être candidat ?

– C'est évidemment un candidat possible, acceptable, et un homme d'Etat.

– Pourrait-il représenter le RPR ?

– A mon avis, il est dans une logique telle que, si Jacques Chirac renonçait – je répète que je crois au scénario inverse –, soutenir Edouard Balladur à l'élection présidentielle, ce serait tirer un trait sur le RPR avant même que l'élection n'ait eu lieu. Comme peu de gens y sont prêts, Chirac ira jusqu'au bout. »

Propos recueillis par PATRICK JARREAU

Le groupe de travail de la majorité parlementaire juge « impossible » l'organisation de « primaires »

Le feuilleton des primaires touche probablement à sa fin. Pour tenter de mettre un terme au désordre provoqué, depuis des semaines, dans la majorité, par l'éventualité d'organisation de primaires pour départager les différents candidats de droite à l'élection présidentielle, les présidents des groupes RPR de l'Assemblée nationale et du Sénat avaient proposé, le 23 novembre, qu'un groupe de travail soit chargé d'étudier, dans les plus brefs délais, *« la faisabilité technique et juridique »* d'une telle consultation.

Composé de dix-huit parlementaires RPR et d'autant d'UDF, ce groupe devait se réunir, jeudi dans la matinée, pour examiner le rapport établi par ses trois rapporteurs – Michel Péricard (RPR, Yvelines), président de la commission des affaires culturelles à l'Assemblée, ainsi que les sénateurs Alain Lambert (UDF, Orne) et Paul Masson (RPR, Loiret) –, le quatrième, Renaud Dutreil, député UDF de l'Aisne, ayant démissionné, mercredi 30 novembre, en dénonçant *« ce simulacre de groupe de travail, créé pour échouer et pour démontrer, contre vents et marées, que les primaires ne sont pas possibles »*.

De fait, les trois rapporteurs sont parvenus à une conclusion sans appel : *« Il s'avère que la mise en œuvre de la charte pour les primaires à la française, hors des délais initialement retenus et dans des conditions d'organisation aléatoires, voire précaires, au plan juridique et organisationnel, est particulièrement hasardeuse »* soulignent-ils. Et ils ajoutent, sans ménagement : *« L'effet produit par des primaires ratées en raison d'une trop faible participation ou fortement contestées dans leur résultat, et le risque de voir une telle consultation se solder par le succès d'un candidat affaibli doit également être mesuré. Ce serait un désastre dont la majorité aurait peu de chance de se remettre. »*

Le réquisitoire est brutal. Tout d'abord, les rapporteurs s'interrogent sur la nécessité, ou non, de légiférer pour instituer un mécanisme de primaires. Leur réponse est nette : *« La définition d'un cadre légal est considérée par un grand nombre comme indispensable pour lever les objections d'ordre juridique et organisationnel. Comment régler, en effet, sans une intervention législative, les problème inhérents à toute élection qui sont, d'une part, d'assurer l'égalité des électeurs dans tous les départements de métropole et d'Outre-mer et d'autre part, d'assurer celle des candidats pour ce qui concerne la propagande, le financement et l'accès aux médias, qui conditionne la loyauté de la consultation. »*

Or, l'hypothèse d'une loi soulève un double problème de calendrier et de constitutionnalité. Du fait de l'ordre du jour chargé de la session d'automne, *« il apparaît difficile avant la fin décembre d'adopter un projet sur les primaires »* qui devrait donc être reporté à une éventuelle session extraordinaire, début janvier, avec tous les aléas que cela comporte puisque l'ordre du jour devrait être soumis à l'approbation du président de la République. Mais surtout les rapporteurs jugent que *« en n'assurant pas sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des électeurs des conditions uniformes de participation à la consultation, les primaires portent atteinte à l'égalité des électeurs devant le suffrage. (...) Il peut, en conséquence, valablement être soutenu que le dispositif qu'il est proposé de mettre en place est de nature à porter atteinte au secret du vote et à l'égalité des électeurs et qu'il apparaît, pour ces raisons, contraire à la Constitution. »*

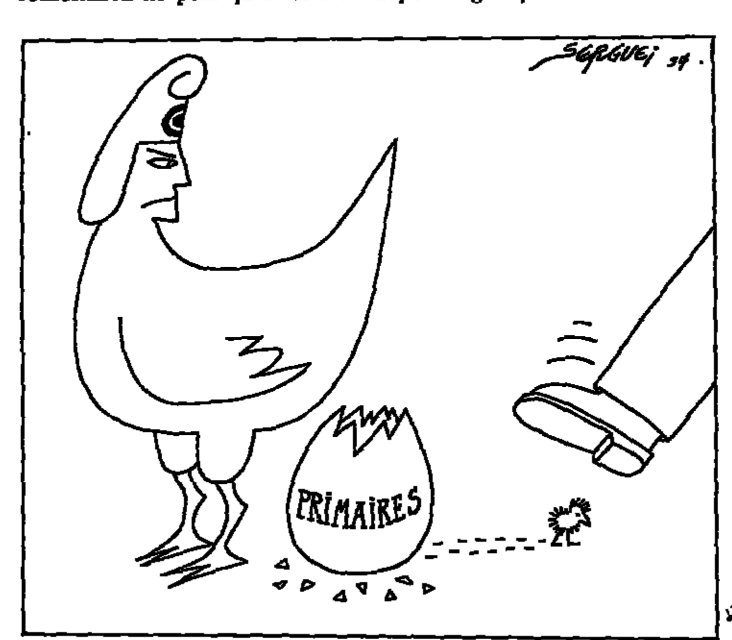
Pour les rapporteurs une telle consultation ne peut qu'avoir un caractère *« privé »* – puisqu'elle ne vise pas *« l'élection à une fonction reconnue par la Consitution »*. Ils examinent ensuite l'hypothèse de primaires qui ne seraient pas instituées par un texte de loi. *« Une telle organisation sans intervention législative »* pose d'autres problèmes de nature juridique et matérielle, soulignent-ils.

Une légitimité contestable

Des primaires conduiraient tout d'abord à une *« rupture d'égalité entre les électeurs »*. L'utilisation des listes électorales, en dépit des dispositions du code électoral qui prévoient que tout candidat ou parti peut prendre communication et copie de ces listes, ne manqueraient pas de faire naître *« une forte présomption d'utilisation abusive, voire de détournement de leur objet »* et nécessiteraient, à tout le moins, une consultation préalable de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

De même, note le rapport, *« les primaires devraient être précédées d'une campagne, afin de préserver les principes démocratiques les plus élémentaires. Or il est exclu que les candidats puissent disposer à cette occasion des moyens d'expression du service public, à l'occasion d'une campagne officielle. Comment, dans ces conditions, garantir l'égalité entre eux. »*

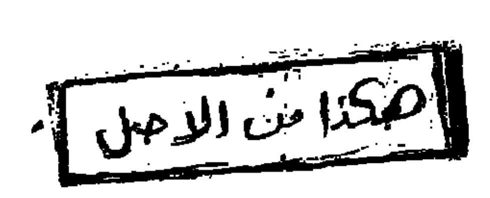
Le financement de telles primaires soulèverait également de sérieux obstacles. Selon Jean-Jacques Guillet (RPR, Hauts-de-Seine), secrétaire général de l'association nationale pour les primaires à la française, auditionné par les rapporteurs mardi 29 novembre, le coût de l'organisation matérielle des primaires s'élèverait à environ 8 millions de francs, consacrés essentiellement à l'information des électeurs. Mais, contrairement à une élection présidentielle, ce coût devrait être intégré dans le compte de campagne des candidats, puisque les primaires, *« dont l'objectif est de déparatager plusieurs candidats »*, ne pourraient pas être *« déconnectées »* de l'élection présidentielle elle-même.

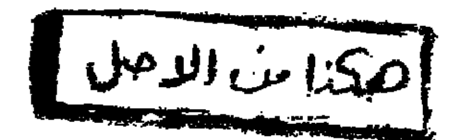


Enfin, l'organisation des primaires, souligne leur rapport, *« se heurte à de réelles difficultés techniques »* et matérielles qui ne pourraient *« recevoir des solutions uniformes, en sorte que les organisateurs se verraient fatalement contraints de recourir à une certaine improvisation, avec tout ce que cela comporte de risques de confusion pour l'électeur et surtout d'empiètements, de rivalités, de partialité pour tous ceux qui auront à prendre, en ordre dispersé, l'initiative de la mise en place de la procédure »*, qu'il s'agisse des lieux de vote, soumis au *« bon vouloir des maires »*, du dépouillement et de la centralisation des résultats ou encore du contentieux inévitable et *« nombreux »* que susciterait une consultation *« se déroulant dans un cadre juridique de droit privé »*.

Bref, *« une telle consultation donnerait inévitablement lieu à des contestations infinies et à un contentieux non maîtrisable. L'effet produit serait désastreux dans l'opinion publique et la légitimité du vainqueur en serait lourdement affectée »*. Verdict sans appel.

GÉRARD COURTOIS





et le premier ministre

Une franche poignée de main

« Jacques, je m'en vais ! » Edouard Balladur hélait ainsi le maire de Paris, qui, à quelques enjambées devant lui, fonçait vers le buffet en serrant des mains à la volée. C'était mardi 29 novembre, vers 12 h 30, à Paris, au pied de l'escalier d'honneur de la mairie du quinzième arrondissement, où les frères ennemis venaient de dévoiler un médaillon à l'effigie de Nicole de Hauteclocque.

Jacques Chirac interrompit sa course et les deux hommes s'entretinrent quelques instants avant de se séparer sur une franche poignée de main assortie d'un sourire réciproque. Les photographes fixèrent la petite scène, et c'est bien ce que souhaitaient ses acteurs. Pourtant, le premier ministre alla présider le déjeuner de la majorité, tandis que le chef du RPR s'attardait dix minutes au milieu de ses amis, puis filait vers un autre repas.

Cette réconciliation, suivie d'agapes séparées, avait commencé une demi-heure plus tôt. Il s'agissait d'honorer la mémoire de Nicole de Hauteclocque, gaulliste de la première heure, dix fois décorée, conseiller municipal du quinzième arrondissement pendant quarante-deux ans et député de la même circonscription de 1962 à 1986. L'un et l'autre s'étaient donc retrouvés au pied de l'escalier. Après dévoilement du médaillon, l'un et l'autre avaient également pris la parole, M. Chirac pour évoquer, avec émotion, la vie passionnée et agitée de Nicole de Hauteclocque, décédée en janvier 1993, M. Balladur pour prononcer quelques bonnes paroles, mais aussi pour rappeler à *« Mon cher Jacques »* que c'était à la demande du maire de Paris que, en 1986, il avait, lui, Edouard Balladur, remplacé dans sa circonscription du quinzième arrondissement celle qui s'apprêtait à gagner le Sénat.

MARC AMBROISE-RENDU

Dénonçant le caractère partiel de l'amendement Marsaud

La mission sénatoriale sur le secret de l'instruction souhaite « remettre à plat l'ensemble du problème »

Réunis mercredi 30 novembre, les sénateurs de la mission d'information sur le respect de la présomption d'innocence et le secret de l'instruction ont dénoncé la précipitation avec laquelle l'Assemblée nationale avait adopté un amendement d'Alain Marsaud (RPR) interdisant la divulgation d'informations nominatives sur les instructions en cours. Ils entendent « remettre à plat l'ensemble du problème ».

La tempête déclenchée par l'amendement Marsaud a donné au Sénat l'occasion de cultiver sa différence. *« Nous avions commencé à travailler sur ce problème bien avant les événements qui agitent aujourd'hui les populations*, a souligné, mercredi, le président de la mission, Jacques Bérard (RPR). *Les auditions publiques organisées par le Sénat, en juin, nous ont convaincus qu'il fallait prolonger ce travail en créant une mission d'information. Nous travaillons dans le sérieux et la sérénité. Il faut remettre les choses à plat et balayer l'ensemble du problème, sinon, on ne s'en sortira pas. »*

Composée de sénateurs venant de tous les horizons politiques, la mission d'information du Sénat se veut *« œcuménique »* : présidée par un RPR, elle réunit quatre vice-présidents issus des groupes socialiste, centriste, communiste et de celui du centre-gauche (le Rassemblement démocratique et européen). *« Ce problème dépasse les clivages politiques traditionnels*, a continué M. Bérard. *Notre objectif majeur est la rédaction d'une proposition de loi. »* Un document d'étape devrait être remis dans les prochaines semaines à la commission des lois, mais le rapport définitif ne sera sans doute pas rédigé avant le mois de janvier 1995.

Alors que l'amendement Marsaud réformait uniquement le secret de l'instruction, les sénateurs disent vouloir étudier l'ensemble de la procédure pénale.

Profonde évolution

« Notre réflexion, qui doit être globale, n'exclut aucun remède, relevait le rapporteur de la mission, Charles Jolibois (Rép. et ind.). *Les solutions sont nombreuses : la stricte application des textes actuels, le renforcement éventuel des sanctions existantes, l'interdiction de la publication de l'identité des personnes mises en examen, voire l'aménagement de la procédure pénale ; la modification des règles concernant la détention provisoire ou l'examen des systèmes accusatoires des autres pays européens. »* Emportés par leur réflexion, les sénateurs ont fait leur *mea culpa* : alors que le Sénat avait vivement combattu la réforme de la procédure pénale, présentée en 1992 par Michel Vauzelle, qui ébranlait le système inquisitoire français en retirant la détention provisoire au juge d'instruction, les sénateurs semblent aujourd'hui ouverts à toutes les solutions. *« J'espère que nous pourrons réformer dans le cadre de la procédure inquisitoire, car elle est intimement liée à notre histoire juridique*, estime Jacques Larché (Rép. et ind.), président de la commission des lois, *mais si c'est impossible, il faudra réfléchir à un autre système. »*

La réflexion du Sénat sur la détention provisoire semble avoir profondément évolué : les élus du palais du Luxembourg, qui souhaitaient, il y a deux ans, que le juge d'instruction conserve le droit de placer en détention, affirment aujourd'hui n'avoir aucune idée préconçue sur le sujet. M. Larché, l'inventeur de la procédure du « référé-liberté », qui permet au président de la chambre d'accusation de suspendre en urgence l'exécution d'un mandat de dépôt, avoue, même, que son système est un *« échec total »*. *« Notre idée était de faire juger la décision d'un juge d'instruction par un autre juge*, notait-il. *Ce système a très mal fonctionné : à peine 5 % des placements en détention font actuellement l'objet d'un tel référé. »*

ANNE CHEMIN

Une décision de la commission des lois de l'Assemblée nationale

Il n'y aura pas d'enquête parlementaire sur le cas de René Bousquet

Les fantômes de Vichy ont rôdé quelques minutes, mercredi 30 novembre, autour de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Quelques minutes seulement, car la majorité de la commission n'a pas tardé à les éconduire. Devant l'*« intense émotion »* soulevée par son initiative, Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire) a finalement décidé de retirer sa proposition de résolution – cosignée avec Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne) – visant à créer une commission d'enquête chargée d'*« établir les conditions dans lesquelles ont été entravées les procédures judiciaires à l'encontre de l'ancien secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy »*, René Bousquet.

Ce texte avait été déposé quelques jours après les déclarations de François Mitterrand, le 12 septembre, sur France 2, dans lesquelles le chef de l'Etat avait admis avoir ralenti les procédures judiciaires engagées contre certaines personnalités inculpées de crimes contre l'humanité (*le Monde* du 14 septembre).

M. Philibert a justifié sa proposition comme étant le *« seul moyen d'amener la représentation nationale à regarder avec lucidité ce passé qui ne se fait pas oublier »*. Ses collègues ne l'ont pas suivi. Suzanne Sauvaigo (RPR, Alpes-Maritimes), rapporteur du texte de MM. Philibert et Marsaud, a estimé qu'une telle commission d'enquête *« ne pourrait éviter de s'interroger sur une éventuelle intervention du chef de l'Etat »*. *« Le fait d'atteindre sa personne*, a-t-elle ajouté, *ne peut manquer de rejaillir sur la fonction et sur l'image de la France à l'étranger »*. Plus sévère, Véronique Néiertz s'est dit *« révulsée »* par l'initiative de MM. Philibert et Marsaud qu'elle a dénoncé comme une *« manœuvre politique »* et un *« coup bas »*. Quelques instants plus tard, tous les dossiers étaient refermés.

F. B.

En dépit d'un jugement du tribunal de commerce de Paris défavorable au Crédit lyonnais

Le sursis accordé à M. Tapie pourrait être de courte durée

Bernard Tapie a pu se déclarer *« très satisfait »* du jugement rendu mercredi 30 novembre par le tribunal de commerce de Paris (« le Monde » du 1er décembre). Les juges n'ont pas suivi les réquisitions du parquet en décidant la mise en redressement judiciaire des sociétés de son groupe. Ces dernières bénéficient d'une période d'observation de six mois, mais restent pendant ce temps sous la menace d'une liquidation.

Le répit gagné par Bernard Tapie sera-t-il suffisant pour lui permettre de rester éligible aux élections municipales de juin prochain ? La question reste posée. Le 14 décembre, un collège d'experts va être chargé d'établir un rapport sur les responsabilités (de la SDBO, du Crédit lyonnais, de leurs anciens dirigeants et de M. Tapie) dans la faillite constatée du groupe. Ils sont cités à comparaître ainsi que Bernard Tapie le 14 décembre *« en vue de statuer sur l'éventuelle mise à charge du passif et/ou du prononcé d'une faillite personnelle »*. En clair, M. Tapie reste sous la menace d'une faillite personnelle.

La mise en liquidation judiciaire d'une société du groupe peut encore intervenir à tout moment, même pendant les six mois d'observation. L'incertitude est grande pour les sociétés dont la situation est la plus précaire, comme Alain Colas Tahiti (ACT) et sa maison-mère la FIBT (Financière et immobilière Bernard Tapie).

A défaut de mise en liquidation immédiate, les attendus du jugement sont accablants. Pour le tribunal : *« les conditions d'exploitation du* Phocea *n'ont jamais suffi à couvrir en totalité les charges de fonctionnement, d'amortissement et les frais financiers (...) ; la poursuite de l'activité déficitaire est établie, et ce au seul bénéfice de M. Tapie, client pratiquement unique de ACT (...), le Tribunal ne peut que constater l'état de cessation de paiement dû à une situation financière irrémédiablement compromise... »*. Quant à la FIBT *« l'actif disponible s'établit à la fin 1993 à 199 millions de francs en regard d'un passif exigible de 387 millions »*.

Mais si le tribunal a créé une vraie surprise, c'est en mettant en cause aussi sévèrement la Société de banque occidentale (SDBO), son ancien directeur général et l'ancien président de sa maison-mère, le Crédit lyonnais, pour leur *« implication »* dans des décisions relatives aux sociétés du groupe Tapie dont les comptes révèlent *« de nombreuses irrégularités »*. Les plus fidèles soutiens de M. Tapie au début et à la fin de sa carrière d'homme d'affaires, Pierre Despessailles et Jean-Yves Haberer voient désormais leur responsabilité personnelle engagée. Le tribunal semble avoir déjà une opinion arrêtée. Son président, Michel Rouger, a indiqué en préambule à l'annonce du jugement que *« ce patrimoine* [celui de M. et Mme Tapie] *fait l'objet d'une discorde avec l'ancien partenaire devenu financier exigeant »*. Conclusion, la SDBO, filiale du Crédit lyonnais, a été un partenaire avant de devenir un créancier. M. Rouger, interrogé jeudi 1er décembre sur Europe 1, s'est d'ailleurs étonné que les pouvoirs publics n'aient pas cherché dans cette affaire à engager la responsabilité du Crédit lyonnais.

La banque publique a cette fois clairement perdu une manche. Une nouvelle fois, c'est son image plus que son bilan qui risque d'en souffrir. Car si le Lyonnais via la SDBO venait à être considéré comme *« gestionnaire de fait »* des sociétés du groupe Tapie, il deviendrait alors responsable d'une partie du passif... qui lui est dû.

Le Crédit lyonnais de Jean Peyrelevade se retrouve donc contraint de défendre et d'assumer la gestion de MM. Haberer et Despessailles. Un passé sur lequel M. Peyrelevade voulait justement tirer un trait définitif. Le traitement sans concession du client Tapie se voulait même être un moyen d'exorciser un passé bien lourd. Quant à M. Tapie, étaler la complaisance dont il a bénéficié, après avoir affirmé pendant des années être un client exemplaire de la banque publique, ne le gêne plus. Et cela même si elle a pu avoir des motivations politiques, notamment quand il était ministre de la ville du gouvernement de M. Bérégovoy.

ERIC LESER

COMMENTAIRE

L'ambiguïté profitable

POUR Bernard Tapie, six mois de répit accordés par le tribunal de commerce, à l'aube de décembre 1994, c'est presque l'infini...

C'est d'abord, pour le député des Bouches-du-Rhône, la possibilité décisive de peser sur l'élection présidentielle, soit comme menace de candidature, soit comme candidat. De cette arme-là, qui semble très dissuasive, il est décidé à user jusqu'au bout. D'entretiens en confidences, de tribune de congrès en plateaux de télévision, M. Tapie va répétant le même message : aujourd'hui, il n'est pas candidat, et il n'a pas encore décidé de l'être, mais il pourrait le devenir si...

Selon les moments, les humeurs, l'état de ses affaires ou de ses relations, le ton change, se fait plus ou loin menaçant. Au congrès de Radical (ex-MRG), les 4, 5 et 6 novembre au Bourget, il avait fait sa mauvaise tête. Au millier de militants venus là pour le presser de les représenter à l'élection présidentielle, M. Tapie avait lancé un inhabituel appel à la *« raison »*, en ménageant les socialistes et, particulièrement, Jacques Delors, et en prônant le *« rassemblement »* de la gauche. Si la gauche n'est pas *« rassemblée »*, avait-il ajouté, *« alors, il faudra que nous soyons directement présents (...), mais cela voudra dire que nous serons en situation d'échec, car cela nous mènerait à la perte de l'élection »* (*le Monde* du 8 novembre).

Trois semaines plus tard, à l'aube de sa difficile semaine judiciaire, le député des Bouches-du-Rhône changeait de ton dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *l'Express* (daté 24-30 novembre). Après avoir raillé le congrès du PS, qui venait de s'achever à Liévin sur fond d'*Internationale* et d'hommage unanime à François Mitterrand, M. Tapie déclarait : *« Moi, j'ai des comptes à rendre à 2,5 millions de personnes et à mes amis de Radical. Ils veulent que je défende leurs intérêts. »*

« Si j'ai l'impression, ajoutait-il, *que la seule manière de ne pas trahir ceux qui ont voté pour nous, envers et contre tout ce qu'on leur a dit ; si, par rapport à ceux-là, j'ai le sentiment que ce serait une désertion de ne pas y aller* (...) *alors là, j'irai, c'est sûr. Même si les socialistes me critiquent. »* Au passage, le député prenait un peu de distance avec le président de la République, en soulignant que *« faire gagner ou perdre Delors, ce n'est jamais ce qui me décidera »* et en commentant : *« Cela démontre que je ne suis pas instrumentalisé, comme on dit, par Mitterrand. »*

Invité, mercredi 30 novembre, sur le plateau de TF 1, M. Tapie a continué de souffler le chaud et le froid. *« Il faut que j'attende de savoir qui est candidat, pour la gagne (...). J'ai plutôt envie de ne pas y aller, mais le parti a, c'est légitime, très envie que j'y aille. »*

Dans la situation périlleuse dans laquelle il se trouve, le député des Bouches-du-Rhône a surtout besoin d'entretenir le plus longtemps possible le doute sur sa candidature, afin de se ménager des soutiens à gauche comme à droite. Retarder le moment du choix, c'est aussi se donner le temps du choix le plus efficace pour lui. Dans cette perspective, son appartenance au mouvement Radical et la défense des intérêts de celui-ci pèsent bien peu. M. Tapie a d'ailleurs pris soin de préserver son autonomie en obtenant de Jean-François Hory le maintien d'une structure particulière, sous l'étiquette Energie-France, qui pourrait se révéler un label fort utile et un réceptacle d'aide publique pour une élection présidentielle.

PASCALE ROBERT-DIARD

Des juges élus par les commerçants et les industriels

Inspiré des juges-consuls des républiques marchandes de Gênes et de Venise, le tribunal de commerce est la plus ancienne des juridictions françaises. Transplantée en France au quinzième siècle, elle est la seule à avoir survécu à la Révolution (1).

Chargé de juger en première instance les affaires commerciales, le tribunal de commerce se prononce aujourd'hui sur les affaires relatives aux actes de commerce, tranche les litiges concernant les sociétés commerciales et examine les incidents de cessation de paiement, c'est-à-dire le redressement et la liquidation judiciaire des entreprises. Les 229 tribunaux de commerce français sont composés de juges élus parmi les commerçants ou les industriels au terme d'un scrutin à deux degrés.

Aucun magistrat de carrière ne siège dans ces tribunaux, mais le ministère public est représenté par les magistrats du parquet du tribunal de grande instance du ressort. Le mandat est de deux ans pour la première élection et de quatre ans lors des suivantes. Elu au scrutin secret par les juges réunis en assemblée générale, le président du tribunal participe au jugement des affaires, dirige les services du tribunal, rend des ordonnances sur requêtes et exerce les fonctions de juge des référés en matière commerciale.

Réuni en formation de jugement, le tribunal entend les affaires au cours d'une audience publique. Dans des cas exceptionnels, notamment pour certaines questions touchant au redressement ou à la liquidation judiciaire des entreprises, le tribunal de commerce écarte la publicité des débats et tient audience en chambre du conseil, c'est-à-dire à huis clos.

(1) Cf. *Institutions judiciaires*, de Roger Perrot, éd. Montchrestien, 620 p., 180 F.

Le groupe de M. Tapie à Strasbourg

L'Alliance radicale veut rompre l'entente entre socialistes et démocrates-chrétiens au Parlement européen

Bernard Tapie a réussi là où Jean-Marie Le Pen a échoué. Il a su agréger suffisamment d'élus d'autres pays aux treize Français qu'il a fait entrer au Parlement européen, lors de l'élection du 12 juin, pour constituer un groupe à l'Assemblée de Strasbourg. Sous la présidence de Catherine Lalumière, ce groupe a acquis une cohérence, mais il a bien du mal à trouver sa place dans un hémicycle dominé par l'alliance entre les socialistes et les démocrates-chrétiens.

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Son résultat avait été un des chocs des élections européennes de juin 1994. Avec 12,03 % des suffrages exprimés, Bernard Tapie avait permis à treize membres de la liste qu'il conduisait d'entrer au Parlement européen. Mais avoir choisi des candidats aux capacités certaines l'obligeait à leur fournir les moyens de travailler à Strasbourg. Pour cela, il fallait qu'ils puissent intégrer un groupe.

Il ne pouvait être question pour le député des Bouches-du-Rhône de s'associer aux socialistes contre lesquels il avait mené campagne. Il était donc contraint de trouver des alliés parmi les « isolés » des autres nationalités. Il y est parvenu. Avec deux radicaux italiens, deux régionalistes écossais, un élu espagnol des îles Canaries et un fédéraliste belge flamand, il a fondé l'Alliance radicale européenne (ARE), un petit groupe qui revendique sa cohésion et son ancrage à gauche, et dont la présidente est Catherine Lalumière, ancien secrétaire général du Conseil de l'Europe, exclue du PS pour s'être ralliée à Bernard Tapie.

Les membres de l'ARE, unanimes, ne dévient pas d'un iota pour affirmer que tout va bien dans le meilleur des mondes. Malgré les rumeurs, notamment sur les *« relations exécrables »* entre Jean-François Hory, président de Radical, et Bernard Tapie, depuis que le député des Bouches-du-Rhône a refusé de se porter candidat à la présidentielle, chacun se déclare être à sa place dans cette formation. *« Je gère un ensemble harmonieux »*, affirme Mme Lalumière.

Ses « administrés » lui rendent bien cette belle assurance. Du *« formidable »* de Jaak Vandemeulebrouke (Volksunie) au *« si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer »* de Marco Pannella (radical italien), les louanges, jusqu'à l'emphase, ne lui font pas défaut. Tant de propos dithyrambiques conduisent naturellement Mme Lalumière à faire preuve de modestie : *« Le gros du travail a été effectué par Jean-François Hory, qui a su concilier de fortes personnalités pour créer une formation homogène. »*

« Fédéralistes » avant tout

Même les « affaires » qui poursuivent M. Tapie ne semblent pas perturber la sérénité affichée. *« Il appartient à la justice française de se prononcer »*, disent en chœur les eurodéputés radicaux. Ce n'est en tout cas pas le problème de M. Pannella. Pour ce dernier, qui soutient le gouvernement de Silvio Berlusconi, ce qui compte est le choix *« fédéraliste »* de M. Tapie : *« Je ne sais s'il est un voyou ou le futur président de la République, mais je sais que je cherchais depuis longtemps en France quelqu'un qui opte sans ambiguïté pour la construction d'une Europe fédérale. »*

A la respectabilité de Mme Lalumière et au fédéralisme des radicaux de la péninsule, vient s'ajouter la caution d'Antoinette Fouque pour la défense des droits de la femme. La présidente de l'Alliance des femmes pour la démocratie dit n'avoir aucun *« problème idéologique »* à l'ARE. *« Pas le moindre signe de machisme, même le plus subtil qui soit »*, tient-elle à préciser. Christine Barthet-Mayer et Noël Mamère apportent la touche écologique au groupe.

Certes, à y regarder de plus près, des oppositions virtuelles existent mais elles n'ont pas encore entamé, apparemment, la solidité de la formation radicale. La question du nucléaire figure en bonne place dans les conflits potentiels. Il y a aussi la définition du fédéralisme que chacun, à l'ARE comme ailleurs, accommode à la sauce qui lui convient. Sans compter les divergences sur des sujets peut-être moins stratégiques mais qui jouent tout de même un rôle important comme le régionalisme des parlementaires belges et écossais, excessif selon André Sainjon, ancien responsable de la CGT.

L'objectif premier des radicaux européens est de fédérer la gauche au Parlement européen, ce qui implique de rompre l'accord entre le Parti populaire européen, qui associe les démocrates-chrétiens aux conservateurs britanniques, et le Parti socialiste européen. M. Hory ne désespère pas de démontrer à terme qu'*« une majorité de gauche, même relative, peut être constituée »*. Le président de Radical admet cependant que pour l'heure *« rien n'indique dans l'attitude des socialistes qu'ils veulent abandonner la priorité qui est la leur, à savoir le partage des postes avec les démocrates-chrétiens »*.

M. Sainjon ne désespère pourtant pas. Il fait remarquer que, sans la défection des socialistes grecs, portugais et espagnols, Jacques Santer n'aurait pas obtenu l'investiture en juillet dernier, tant les autres membres du PSE, les Verts, les communistes et les radicaux s'étaient retrouvés pour s'opposer à la nomination du premier ministre luxembourgeois à la tête de la Commission. Au gré des circonstances, voire des humeurs, les quatre formations peuvent encore joindre leurs voix. Mais pour cela il faudrait un tant soit peu de concertation. Ce qui est loin d'être le cas, surtout entre socialistes et radicaux français, même si on se salue.

MARCEL SCOTTO

Alors qu'ils préparent les élections municipales

Les maires socialistes refusent d'endosser la responsabilité du chômage

Deux cent cinquante membres de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR) se sont réunis à Valence (Drôme), mardi 29 et mercredi 30 novembre, afin de continuer à préparer un « manifeste » municipal, programme devant mettre en évidence les lignes directrices d'une politique locale de gauche.

VALENCE

de notre envoyée spéciale

Bernard Poignant, maire de Quimper et président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), a appelé ses adhérents à *« défendre des conceptions de gauche »* dans leur gestion municipale. Sous la responsabilité de Rodolphe Pesce, maire de Valence, les élus de la FNESR s'emploient, depuis le mois de juillet, à mettre en évidence les grandes lignes d'une administration locale de gauche, mais la longueur de leurs travaux montre que l'affaire n'est pas simple.

La plupart des problèmes ne peuvent, en effet, se résoudre sur le plan local. Il en va ainsi de l'emploi. *« Nous n'avons pas le pouvoir de régler cette question. C'est à l'Etat de faire l'effort principal. Si la gauche revient au gouvernement, elle devra définir un plan d'ensemble novateur contre l'exclusion »*, a indiqué M. Pesce, avant de souhaiter qu'une part des crédits consacrés à l'indemnisation de l'inactivité finance des emplois de proximité. *« Je m'inscris en faux contre le discours que M. Balladur a prononcé au congrès de l'Association des maires de France* [le Monde du 3 novembre]. *Il nous a dit : « Vous, les maires, vous êtes en première ligne, créez des emplois ! » C'est vrai que nous sommes les premiers interpellés par l'augmentation du nombre de RMIstes et de chômeurs de longue durée, mais les maires refusent de porter le chapeau du chômage, alors qu'ils n'ont pas de compétence directe en la matière »*, a protesté M. Pesce.

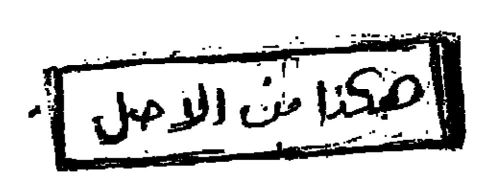
« Le gouvernement tente de transférer la responsabilité de l'emploi sur les maires, a observé Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste. *Les ministres du budget socialistes n'ont pas non plus, il faut l'avouer, beaucoup résisté à la tentation de transférer sur les collectivités une partie des charges qu'ils ne pouvaient assumer, mais le mouvement devient systématique. Nous savons tous créer des emplois. Le problème, c'est l'argent : avec quoi les finance-t-on ? »*

Des listes d'union au premier tour

M. Pesce estime que des questions telles que la sécurité ou la solidarité devraient se régler par des réformes nationales. Il a réclamé une « vraie réforme de la fiscalité locale ». Pour M. Emmanuelli, un maire ne peut résoudre *« tout seul »* la question des privatisations de services publics. *« Compte tenu des problèmes de corruption et de tarifs, il faut un débat national*, a-t-il déclaré, au cours d'une conférence de presse. *On ne peut pas laisser se développer la logique de privatisation des services publics qui a prévalu au cours des années passées. Quand une entreprise vient voir un maire pour lui proposer de faire moins cher en prenant tout à sa charge, la question qui se pose est : veut-on, au nom de la logique de la rentabilité, aller dans ce sens, ou payer plus cher pour financer de l'emploi ? »*

M. Poignant a insisté sur le lien entre politique locale et politique nationale. La réforme du RMI, la politique de la ville, *« et même la décentralisation »*, a-t-il précisé, ont ainsi vu le jour *« grâce à des expérimentations locales »*. M. Poignant a rappelé que, depuis des années, le premier ministre avait toujours exercé des fonctions de maire ou d'adjoint. *« Pour la première fois, le chef du gouvernement n'a jamais tâté de ces mandats, et ça se sent ! »*, a-t-il plaisanté.

RAFAËLE RIVAIS



Dans une note confidentielle de l'inspecteur général Michel Lucas datée de 1991

L'Association pour la recherche sur le cancer est mise en cause par l'IGAS

Voici le texte de la note, datée du 6 mars 1991, signée par Michel Lucas, chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), et adressée à Claude Evin, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité. Elle est intitulée « Note d'étape sur l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC) ».

Vous avez bien voulu confier à l'inspection générale la mission de procéder à l'examen du fonctionnement de l'ARC afin d'évaluer les actions de cette association dans la lutte contre le cancer et sur un plan général dans le domaine de la santé. J'ai désigné à cet effet, par lettre de mission du 3 septembre 1990, cinq membres de l'inspection générale, dont deux médecins. *[Dans la phrase qui suit, M. Lucas précise les changements intervenus dans la composition de la mission, deux de ses membres ayant été retenus par de nouvelles obligations.]* Le président de l'ARC a tout de suite refusé le principe d'un contrôle. Il a introduit au nom de l'ARC une instance contentieuse devant le tribunal administratif dès le 27 septembre 1990, après avoir reçu la mission en présence d'un avocat de l'association, lors de la première prise de contact, le 20 septembre.

« 65,5 % des recettes pour les charges de fonctionnement »

Cependant, dans un premier temps, les membres de la mission ont pu procéder à des investigations sur place en faisant valoir que le recours n'était pas suspensif de l'ordre de mission qu'ils étaient tenus d'exécuter. C'est ainsi que du 20 septembre au 20 novembre, date à laquelle les locaux de l'ARC leur ont été interdits par le président, ils ont pu effectuer, de façon non continue, les constatations exposées ci-après.

Pour 1989, dernier exercice clos, deux chiffres résument l'activité de l'ARC :

– Total des recettes : 430 millions de francs.

– Charges générales de fonctionnement : 285 millions de francs.

Les charges de fonctionnement représentent donc 65,5 % des recettes et cette proportion est en forte croissance par rapport à l'année précédente (+ 16 %). Ce qui va à la lutte contre le cancer, c'est le reste, soit environ le tiers des recettes.

« La question de la destination des profits »

La direction de l'ARC a compris, sans doute avant d'autres, que les rentrées de fonds provenant de la générosité du public sont fonction de la notoriété et que celle-ci passe par une politique de communication. Le coût de cette politique représente l'essentiel des charges de fonctionnement, sa mise en œuvre étant sous-traitée. En effet l'importance de la sous-traitance constitue le caractère le plus marquant du fonctionnement de l'ARC et celles des activités sous-traitées qui ont trait à la communication représentent le plus gros poste de dépenses. La médiatisation de l'association est confiée, avec une clause d'exclusivité, à une société anonyme, spécialisée dans l'assistance en publicité, qui réalise de substantiels bénéfices.

Les moyens utilisés pour faire rentrer des fonds sont d'ailleurs contestables en eux-mêmes, tel ce numéro spécial de la revue de l'ARC, *Fondamental*, d'octobre 1989 (dont la société considérée assure l'édition, la diffusion et la promotion) qui titrait en blanc sur fond rouge sur toute sa page de couverture : *« Et si ça nous arrivait ? »* Trois des sociétés sous-traitantes, dont la société anonyme précitée, absorbent 60 % des charges de fonctionnement de l'ARC, soit 170 millions de francs, et ceci sans appel d'offres et sans mise en concurrence aucune. Elles ont de plus les mêmes dirigeants. Deux d'entre elles ont le même siège social dans des locaux très modernes et leur chiffre d'affaires total présente la particularité d'être inférieur aux factures que leur paye l'association.

Ces constatations posent la question de la destination des profits réalisés sous le couvert d'une activité associative. En effet, dans le cas présent il y a manifestement, une dérive dans les objectifs et les moyens d'action de l'ARC. Aucun texte n'interdit à une association d'intérêt général de réaliser des profits, grâce à une activité commerciale, en se comportant comme une véritable entreprise. Mais ces profits doivent être affectés à l'objet social.

Or, ici, une grande partie des fonds collectés auprès du public financent le développement de sociétés commerciales extérieures. Ces sociétés ont construit leur prospérité sur la clientèle de l'association et elles distribuent des bénéfices. La loi de 1901 est ainsi enfreinte de façon d'autant plus flagrante qu'il y a contrat d'exclusivité avec l'ARC...

A l'occasion d'achats d'équipements, des fournisseurs « offrent » de commanditer divers colloques scientifiques ou symposiums selon un procédé critiquable dans la mesure où il implique l'absence de négociation des prix. Un « symposium » peut entraîner, par exemple, le déplacement de 36 journalistes de la presse française, pour une semaine en Chine, le programme comportant trois journées d'exposés et, pour le reste du temps, la visite de la Grande Muraille et une excursion à Hongkong, le tout aux frais des donateurs de l'ARC. Plusieurs collaborateurs accompagnent le président à ces congrès.

« La mission relève de véritables irrégularités »

La prise en charge d'une partie du personnel par un organisme d'Etat constitue une autre anomalie, assimilable à une subvention déguisée, dans cette gestion de droit privé. Le président, rémunéré par le même organisme d'Etat pendant 28 ans, exerce ses fonctions à temps plein à l'ARC qui lui alloue des frais professionnels, outre le remboursement de ses nombreux déplacements à l'étranger. Hôtels de luxe, voitures de fonction (deux Citroën XM) avec chauffeurs pour ce président par ailleurs logé par l'ARC en contrepartie d'un loyer modique, tous ces détails constituent autant d'anomalies s'agissant d'une association vivant de la générosité du public. Le président de l'ARC a créé à New-York une fondation de droit américain dont il assure également la présidence et dont la totalité des dépenses est inférieure aux subventions que l'association lui alloue (un peu plus de 5 millions de francs en 1989).

La mission relève aussi de véritables irrégularités dans le fait que seules les dotations affectées à la recherche, soit une proportion des dépenses inférieure à 40 %, fassent l'objet de prévisions budgétaires. Ceci est contraire aux dispositions statutaires de l'association. Cette pratique, d'usage constant, assure au seul président les plus larges pouvoirs dans l'engagement des crédits de fonctionnement qui relèvent ainsi de sa seule initiative.

Les membres du conseil d'administration n'exercent donc pas leurs prérogatives d'appréciation des choix et des engagements financiers relatifs au fonctionnement général de l'organisme. L'assemblée générale se contente d'enregistrer les informations d'ordre comptable qui lui sont fournies de façon non seulement succincte, mais déformées s'agissant de la répartition analytique des dépenses de gestion et des contributions à la recherche.

« Part importante des fonds à la discrétion du président »

Les procédures d'attribution des aides à la recherche constituent le second trait marquant du fonctionnement de l'association. Une part importante des fonds est laissée à la discrétion du président sans contrôle du conseil d'administration par qui doivent pourtant passer toutes les attributions selon les statuts.

Bon nombre de membres de ce conseil apparaissent comme des privilégiés dans ces attributions et, partant, comme des obligés du président, ce qui met ce dernier à l'abri de toute critique et explique de plus les pétitions « spontanées » de la « communauté scientifique » en sa faveur.

En outre, l'ARC assure le financement d'un certain nombre de travaux et d'équipement dans des centres hospitaliers du secteur public mais laisse à ces établissements la charge des coûts de fonctionnement induits. A partir d'initiatives d'une association privée, prises sans concertation avec les autorités publiques, des charges sont ainsi finalement supportées par les organismes de sécurité sociale.

Enfin, de grands projets sont lancés et, avant même que ceux-ci soient assurés de voir le jour ou que leur utilité soit démontrée, des achats sont effectués dans leur cadre, ce qui entraîne un gaspillage des fonds destinés à la recherche.

Compte tenu de ces constatations, les pouvoirs publics n'ont qu'une alternative :

– ou il leur faudra envisager de retirer à l'ARC la reconnaissance d'utilité publique, ce qui ferait supporter à une cause prioritaire pour la santé de la population les travers d'une gestion omnipotente,

– ou, pour mettre un terme aux dérives qui ont été recensées, une loi remédiant au refus de transparence de ce type d'organisme faisant appel à la générosité du public, devra être enfin votée, dans le domaine de compétence de l'IGAS, et plus particulièrement en matière d'action sociale et de santé publique.

Par ailleurs, il conviendrait de saisir le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget pour que soient examinées les activites des sociétés sous-traitantes de l'ARC.

Compte tenu des circonstances dans lesquelles s'est engagée la mission et de l'instance judiciaire en cours, la présente note d'étape ne fera l'objet d'aucune diffusion.

L'espérance exploitée



Suite de la première page

La note adressée par Michel Lucas à Claude Evin permet de mieux saisir les enjeux politiques, administratifs et sanitaires de l'affaire de l'ARC. Soulevant de nouvelles interrogations sur la gestion opaque de cette association, ce document démontre qu'une fraction importante des sommes recueillies ne sert pas à financer les multiples équipes de recherche en cancérologie que cette association « soutient».

La volonté de l'IGAS d'enquêter sur la gestion de l'ARC se fondait sur plusieurs arguments parmi lesquels le fait que cette association est « reconnue d'utilité publique », que plusieurs représentants des ministères de tutelle figurent au sein de son conseil d'administration, qu'elle bénéficie d'une forme de subventions publiques *via* la mise à disposition de certains de ses salariés par l'administration ou encore que certaines de ses initiatives génèrent des dépenses pour l'assurance-maladie (*le Monde* du 16 avril 1988).

La volonté expansionniste de M. Crozemarie et le violent conflit qui l'avait opposé, à la fin des années 1970 à la Ligue nationale contre le cancer avaient conduit à un premier rapport, « confidentiel » de cette inspection (1). Après une tentative avortée, en 1985, d'enquêter sur le fonctionnement administratif et financier de l'association, une autre enquête de l'IGAS, consacrée à l'Institut Gustave Roussy de Villejuif, siège de l'ARC, devait permettre à cette inspection d'approcher ce bastion associatif, déclenchant du même coup une très vive polémique (*le Monde* du 20 avril et du 4 mai 1988).

Un contrôle de la Cour des comptes

La volonté manifestée en 1990 par Claude Evin, alors ministre des affaires sociales et de la solidarité, de faire enfin la transparence devait très rapidement se heurter à celle du président de l'association qui portait l'affaire devant la juridiction administrative. Celle-ci donnait raison sur le fond à M. Crozemarie, concluant en juillet 1993 que la loi n'autorisait pas à l'IGAS à enquêter sur l'ARC.

Néanmoins les premières observations – autorisées par M. Crozemarie –, effectuées du 20 septembre au 20 novembre 1990 par trois inspecteurs, avaient donné lieu, sinon à un « rapport » de l'IGAS, du moins à une somme d'observations chiffrées dont *le Point* a récemment publié quelques extraits (*le Monde* du 23 novembre). Mais la décision de justice faisait de ce document un rapport sans existence officielle.

C'était compter sans la note d'étape rédigée en mars 1991 par M. Lucas, alors chef de l'IGAS, à l'attention de M. Evin. Ce document – qui ne devait en aucune manière être rendu public – résume les observations des trois inspecteurs. Il met notamment en lumière la part très importante (65,5 % pour l'exercice 1989) des frais de fonctionnement de l'association et l'importance de la sous-traitance dans le champ de la communication.

Les « *anomalies* » et les « *dérives* » observées conduisent l'ancien patron de l'IGAS à la conclusion que les pouvoirs publics doivent sanctionner l'association, soit en lui retirant son caratère d'utilité publique, soit en facilitant, par voie législative, une action de contrôle de ces structures associatives vivant de la générosité publique. Cette loi a été effectivement votée en 1991. Mais, contrairement à ce qui était souhaité, elle autorise la seule Cour des comptes (et pas les autres inspections) à enquêter sur ces associations. Selon nos informations, la Cour est actuellement en train d'achever un contrôle de l'ARC.

Ce contrôle du compte d'emploi des sommes collectées permettra-t-il d'entrer dans les arcanes financières de l'association et de ses sociétés « sous-traitantes », d'en finir avec une opacité qui autorise et nourrit toutes les rumeurs et d'associer enfin au mieux dans ce domaine l'action publique et l'énergie associative ? Pour sa part Jacques Crozemarie, dans un récent entretien accordé au *Journal international de médecine*, se déclare « *très serein* ». « *J'ai toujours dit,* ajoute-t-il, *que je respecte les magistrats de la Cour des comptes qui ne font pas de contrôle politique.* »

JEAN-YVES NAU

(1) *« Rapport sur l'utilisation des fonds de la campagne Espoir de 1977 et les conditions du nouvel appel à la générosité publique émanant de l'association pour le développement de la recherche sur le cancer à Villejuif »*, présenté par G. Grégoire et J. Allain et daté de janvier 1979.

[Nous avons informé, jeudi 1er décembre, l'ARC de la publication dans nos colonnes de la note du chef de l'IGAS concernant cette association. Les responsables de celle-ci nous ont adressé le texte suivant : *« Vous nous informez ce jour, de la publication d'un document qui n'est pas contradictoire et qui n'a aucune existence légale. L'ARC se réserve expressément toute action judiciaire pour faire sanctionner de tels procédés, indignes dans un Etat de droit. »*]

M. Evin : « La nécessité de la transparence »

Pour Claude Evin, qui avait, en 1990, alors qu'il était ministre des affaires sociales et de la solidarité, demandé à l'IGAS d'enquêter sur l'ARC, il s'agissait avant tout de voir *« quelle était l'utilisation réelle de l'argent récolté par cette association ». « Cette demande provenait du constat qu'à cette époque, déjà, 60 % des sommes collectées étaient affectées aux charges de structure,* nous a-t-il déclaré. *Il y avait alors en débat la question des collectes faisant appel à la générosité publique. On parlait beaucoup, avec le secteur associatif – et notamment avec François Bloch-Lainé de la Fondation de France – d'un code de bonne conduite. C'est alors que l'on a attiré mon attention sur l'ARC, une association qui récoltait énormément d'argent et dont on savait par ailleurs que plus de la moitié de l'argent récolté servait à entretenir la structure. Face à une information comme celle-là que peut faire un ministre ? Il peut certes écraser. Moi j'ai plutôt essayé de comprendre et la seule procédure que je pouvais utiliser était une inspection de l'IGAS. J'ai donc demandé à cette inspection d'aller voir ce qui se passait à l'ARC. »*

Pour Claude Evin, *« le bon sens imposait que les pouvoirs publics puissent donner des garanties aux citoyens qui, en toute bonne foi, donnaient de l'argent à cette association. Mon autre préoccupation était du domaine de la santé publique. Certains choix de cette association n'étaient pas faits en relation, en concertation, avec les pouvoirs publics, à la différence par exemple de l'AFM et du Téléthon. Par la suite j'ai tenté de demander un contrôle fiscal des sociétés sous-traitantes de l'ARC, puis j'ai dû quitter le gouvernement. »*

« A l'époque, poursuit Claude Evin, *nombre de rumeurs circulaient, et mon souci était d'avoir le maximum d'éléments d'appréciation. Ma conviction, aujourd'hui n'a pas changé quant à la nécessité pour les pouvoirs publics de disposer de données chiffrées et d'une véritable transparence de ce secteur associatif quand il atteint une telle dimension, une telle puissance. »*

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. Crozemarie, président de l'ARC

Nous avons reçu, au titre du droit de réponse, à la suite de notre article du mercredi 23 novembre 1994, le texte suivant de Jacques Crozemarie, président de l'ARC :

Votre article publié dans *le Monde* daté du 23 novembre 1994 fait état des questions posées par Georges Marchais à M. le ministre de l'intérieur, au sujet de l'association pour la recherche sur le cancer, que je préside. En cette qualité, je suis habilité à apporter à vos lecteurs les informations suivantes :

Les actions de l'ARC sont compatibles avec la générosité et la solidarité de ses donateurs, qui ont autorisé l'ARC ces douze dernières années à financer 3 898 programmes de recherche pour un montant de 1 346 279 841 de francs et accordé 3 075 bourses à de jeunes chercheurs pour un montant de 253 774 783 francs. Le rôle de l'ARC au bénéfice de la santé publique justifie donc la reconnaissance d'utilité publique accordée à cette association.

Les décisions prises par les commissions scientifiques, les conseillers scientifiques et le conseil d'administration n'obéissent qu'à l'intérêt de la recherche et de la lutte contre le cancer. A ce titre, les centres de recherche bénéficient de nos subventions s'ils présentent des programmes agréés par ces instances. Il est faux de prétendre, pour les personnels pris en charge par l'ARC, que des mutations auraient été opérées en dehors de l'intérêt de la recherche et de l'intérêt des salariés eux-mêmes.

L'article évoque le reproche de l'IGAS qualifiant prétendument mon autorité de *« quasi théocratique »*. Sans m'attacher à ce niveau de la polémique, je regrette qu'il ne soit pas précisé que le contrôle de l'IGAS n'a pas été seulement suspendu, mais, bien plus, annulé par le tribunal administratif de Paris, puis par le Conseil d'Etat lui-même. Il y a des raisons juridiques à une telle décision, qui peut être de nature à déplaire à certains. Il n'existe aucun « document officiel » émanant des services de l'Etat qui critiquerait la gestion de l'ARC et il est regrettable que l'article passe sous silence les règles de fonctionnement posées par la loi de 1901, mais aussi le fait que la loi n'autorise pas l'IGAS à contrôler ces associations. Le Conseil d'Etat, qui a pour mission de contrôler la légalité des actions de l'administration, l'a sévèrement rappelé en annulant et pas seulement en « suspendant » le contrôle de l'IGAS.

Concernant les observations reprises du *Point*, il aurait suffi de s'informer auprès de l'ARC pour savoir que :

– l'ARC n'a pas de sous-traitant, mais contracte avec des prestataires de services auxquels elle confie, depuis de nombreuses années l'exécution de ses actions de communication, à l'inverse d'autres associations humanitaires qui ont fait la cruelle expérience de changer régulièrement de prestataires et qui, sous prétexte de meilleurs rendements, ont connu en réalité de graves déséquilibres budgétaires, ce qui n'a jamais été le cas de l'ARC ;

– l'ARC impose une clause d'exclusivité de manière à ce que ses prestataires ne puissent intervenir pour d'autres organismes ayant le même objet social et se garantit ainsi la confidentialité de son fichier ;

– les relations de l'ARC avec ses prestataires de services ne sont que l'expression de celles qui existent obligatoirement entre client et fournisseur ;

– en 1986, à la demande de l'administration, les statuts de l'ARC ont été refondus en accord avec les services du ministère de l'intérieur. Au terme de cette refonte, le règlement intérieur homologué par le Conseil d'Etat fait obligation à l'ARC, d'une part, d'*« utiliser tous les procédés de communication, notamment par l'édition et la diffusion d'un périodique, pour apporter de façon régulière à la connaissance du grand public, toute information se rattachant directement ou indirectement à la recherche sur le cancer, à sa prévention et à ses conséquences »* et, d'autre part, de *« prendre toutes les dispositions aux fins de participer à toutes les campagnes de sensibilisation et de mobilisation du public sur la nécessité de la recherche sur le cancer »*.

L'exécution de ces obligations statutaires a pour conséquence son financement approuvé par le bureau du conseil d'administration, le conseil d'administration et l'assemblée générale. 76,04 % des ressources de l'ARC ont été consacrées en 1993 à cette exécution.

Enfin, l'ARC est la première association européenne dans ce domaine ; des associations connues du monde entier font appel à ses conseils et nous serions en droit d'espérer que les nombreux projets qu'elle initie au bénéfice du monde scientifique et – surtout des patients – soient facilités et reçoivent l'aide de l'Etat.

IMMIGRATION

Samedi 3 décembre à Paris et en province

Manifestations de solidarité avec les Algériens

Une centaine d'associations, syndicats et partis de gauche organisent, samedi 3 décembre à Paris, entre les places de la République et de la Nation, une manifestation de *« solidarité avec le peuple et les démocrates algériens »*. Des manifestations similaires sont programmées vendredi 2 décembre à Marseille et le lendemain à Perpignan, Rouen, Nice, Montpellier, Metz et Auxerre notamment. *« Nous nous dressons contre l'intégrisme assassin qui se nourrit de la situation algérienne et des agissements d'un pouvoir autoritaire et violent, corrompu et discrédité »*, proclame l'appel à ces manifestations, signé par des responsables politiques, parmi lesquels Henri Emmanuelli (PS), Francis Wurtz (PCF), Jean-François Hory (Radical), Alain Krivine (LCR), Dominique Voynet (les Verts), par le député RPR Nicole Catala, par des artistes comme Amina, Anémone, Pierre Arditi, Rachid Bahri, Djamel Allam ou Michel Piccoli.

Cent mille exemplaires d'une pétition, demandant notamment la délivrance rapide de visas et l'arrêt des expulsions vers l'Algérie, ont été mis en circulation. Depuis le début des violences en Algérie, dix mille Algériens ont obtenu l'asile territorial en France, c'est-à-dire des autorisations précaires de séjour, éventuellement de travail, délivrées par le ministère de l'intérieur, du même type que celles dont peuvent bénéficier certains réfugiés de l'ex-Yougoslavie. En revanche, le statut permanent de réfugié politique ne leur est pratiquement jamais accordé par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), qui ne connaît que les cas de « persécution » par les autorités légales du pays. La demande d'asile auprès de l'OFPRA, autrefois infime, a explosé depuis quelques mois. Désormais quelque deux cent cinquante Algériens effectuent cette démarche chaque mois, en vain pour la quasi-totalité. Les formalités en vue d'obtenir le visa indispensable à l'entrée en France sont devenues très lourdes. La fermeture des consulats, devenus les cibles du terrorisme, a conduit le gouvernement à centraliser à Nantes l'instruction de toutes les demandes désormais traitées par correspondance uniquement.

L'accueil des réfugiés algériens ne fait pas l'unanimité. Guy Forzy, président du Recours-France, se déclare *« indigné »* par *« la générosité de la France »* à leur égard, estimant qu'en 1962 les rapatriés d'Algérie ont été *« complètement ignorés du pouvoir d'alors »*. De son côté, Jacques Augarde, président du comité de liaison des associations nationales de rapatriés, *« s'indigne de ce que, l'année même où l'on rend enfin hommage aux harkis, on s'apprête à donner l'asile à leurs bourreaux »*.

Ph. Be.



Le sida se combat au quotidien

L'Alsace

L'action, pas le silence

Le sida est un mal qui sème la mort depuis une douzaine d'années. C'est maintenant un fléau bien identifié, à défaut d'être suffisamment connu pour être vaincu.
On sait aujourd'hui qu'il y a une trentaine de milliers de malades en France et qu'il en est déjà mort une vingtaine de milliers.
Bien sûr, une épidémie ne fait pas de tels ravages du jour au lendemain. C'est en 81 que furent recensés les premiers cas, en 83 que fut découvert le virus et, depuis, la philosophie de lutte apparaît bien décousue.
Le virus n'avance plus masqué, mais sa progression se fait de manière sourde, comme si cette maladie, qui frappe au sang et au sexe, était entourée de tabous de manière indélébile.
Il se passe souvent des mois sans qu'il en soit fait mention, hors des hauts murs des hôpitaux ou des laboratoires. Et puis, tout à coup, on annonce un plan, qui apparaît, plus tard dérisoire, tant la stratégie fait défaut.
Et puis le silence retombe, parfois déchiré par le coup de colère d'un « grand » de la médecine, ulcéré par l'indifférence, le manque de moyens, ou les injonctions religieuses brisant les efforts de prévention.
Quand certaines assemblées s'en mêlent, la cacophonie qui s'ensuit étouffe toute lueur de réflexion.
Il est temps de (se) persuader qu'aucune malédiction n'accompagne le sida. L'urgence commande d'en parler sereinement, avec assez d'intelligence pour que le discours soit compris, assez de conviction pour être crédible et assez de volonté d'action (s) au long cours pour que jamais le silence ne retombe.

Louis SCHNEIDER.

Le Monde

Sida, l'heure de vérité

Derrière l'apparent unanimisme à considérer, un peu partout dans le monde, la lutte contre le sida comme la priorité des priorités, se cache une vérité autrement plus complexe et ambiguë : quoi qu'on en dise, l'effort se relâche. Tâtonnement de la recherche, difficultés à mettre au point des médicaments et des vaccins efficaces, les explications sont multiples. Aucune n'est acceptable. D'autant que, là encore, elles cachent des raisons moins avouables, qui tiennent à l'épidémiologie de la maladie : à mesure qu'il se répand dans les pays en voie de développement et dans les couches de population les plus pauvres, le sida « fait moins recette », et apparaît aux yeux des responsables de l'industrie pharmaceutique comme une maladie de moins en moins « rentable ».
Un désengagement des firmes pharmaceutiques et des institutions internationales serait catastrophique. Le sida est une cause universelle qui suppose l'engagement de tous. En cette journée mondiale, plus que jamais, sachons – médecins, chercheurs, militants associatifs, responsables politiques, industriels, journalistes – unir nos efforts afin que, dans le respect absolu des libertés fondamentales et des droits des malades, la victoire contre l'épidémie devienne un jour réalité.

Franck NOUCHI

Ouest-France

La mobilisation indispensable

SIDA, quatre lettres, une maladie, un drame comme, jadis, la lèpre qui défigure et ampute, comme le feu sacré qui dessèche les membres, comme la peste ravageuse capable de détruire les populations de villes entières...
Le sida, maladie encore mystérieuse dont on connaît le mécanisme : un virus porteur, malin, changeant, qui sommeille et se réveille au plus profond de celui qu'il a pu pénétrer.
Le sida, maladie d'autant plus fascinante qu'elle utilise pour son cheminement de mort, ce qui permet la vie ou la transmet et le rapprochement des êtres dans les gestes intimes de l'amour.
Comme pour les grandes maladies contagieuses d'autrefois, on a d'abord esquivé le problème. Ensuite, comme jadis, on a laissé monter agressivité et accusation en cherchant à désigner des boucs émissaires. Mais cette épidémie mondiale est considérée désormais comme une crise majeure du développement.
Après le drame effroyable du sang contaminé, chaque pays s'efforce de se prémunir. Mais faut-il donc procéder au dépistage systématique, faut-il lever le secret médical ? Tout a été envisagé. Force est de constater que la maladie tend à remettre en question nos principes. Mais il ne faut pas se laisser ainsi bousculer, sans quoi nous rendrions aussi notre société invivable.
Les pays en voie de développement doivent être aidés dans cette lutte qui doit mobiliser tout le monde. Lutte onéreuse, mais comme le dit Michel Lavallay, *« les gouvernements et les institutions ont la responsabilité de créer les conditions d'une mobilisation efficace : un cadre légal qui garantisse le respect des droits des personnes, qui permette la mise en place des systèmes médicaux et sociaux adaptés et surtout les moyens qui permettront à ceux qui sont touchés par l'épidémie et en premier lieu les personnes infectées elles-mêmes de définir et de participer à la réponse »* (1).

François Régis HUTIN

(1) « Populations africaines et sida », Editions La Découverte CEPED (Jacques Vallin).

La Montagne

Paroles...

Les mots, d'abord on se dit qu'on ne les trouvera pas, que l'horreur du fléau est telle qu'elle va étouffer nos pauvres paroles, que nos cris seront sans voix, que sur la page, l'encre miséricordieuse se noiera dans les larmes.
Les mots, pourtant, en ce 1er décembre, Journée mondiale de la lutte contre le sida, ne peuvent nous abandonner. Ils savent que nous avons trop besoin d'eux, pour parler à ceux qui souffrent, pour prévenir ceux qui ignorent, pour encourager ceux qui cherchent. Alors, soudain les mots comprennent, les mots se réveillent, les mots se pressent et nous viennent à fleur de peau, à cœur battant, rassurants et fraternels. Parce que sans eux, sans leur timbre clair, sans leur calme et sans leur force, comment combattre maintenant ?
Trouvons les mots ! Et, sans plus attendre, anticipons ce mouvement des lèvres, ce tremblement de la paupière, cette voix familière qui, avant longtemps, nous assurera qu'enfin nous avons mis un terme au pire des maux.

InfoMatin

Sans frontière

Le sida est un fléau mondial. Donc un enjeu mondial. Et pourtant la ligne de partage qui sépare le nord et le sud de la planète, cette frontière immatérielle entre les riches et les pauvres, et dont le fossé s'accroît chaque jour davantage, est aussi devenue l'abomination galopante de la réalité géographique de l'épidémie. Explosion au Sud. Stabilisation, voire régression au Nord. Désormais 90 % des 17 millions de séropositifs dans le monde vivent, souffrent et meurent dans les pays en développement. Alors que ces pays ne recueillent que 20 % des dépenses consacrées au sida. Il est, et il sera de plus en plus criminel que l'accès aux médicaments, et plus tard au vaccin, ne soit pas favorisé par les nations nanties à celles que l'épidémie ravage. De cette urgence absolue, le sommet de Paris doit débattre, proposer et, s'il le faut, dénoncer les égoïsmes nationaux. La propagation du fléau a ignoré les frontières, son éradication devra les bousculer.

Marc JEZEGABEL

L'Humanité

Agenda

Le 1er décembre arrivant, comme chaque année, on s'intéresse à lui puisque le 1er décembre est son jour. On lui demande s'il est d'accord avec l'idée que le sida se combat au quotidien. Il réfléchit. Puis ouvre l'agenda où il note tout.
Le lundi, comme chaque lundi, examen à l'hôpital. Il arrive complètement crevé et doit attendre deux heures dans un couloir. Il se souvient qu'il y a quatre ans, lors de ses premières visites après la découverte de sa séropositivité, ce service comptait dix-huit personnes. Ils ne sont plus que douze à présent. Des lits ont été supprimés. Et il n'y a plus de secrétaire pour taper les comptes-rendus médicaux.
Au mercredi, il a noté d'une écriture rageuse que sa banque vient de lui refuser un prêt personnel de vingt mille francs. Il s'en veut encore d'avoir répondu honnêtement à la question « êtes-vous atteint d'une maladie infectieuse grave ? »
Il passe au vendredi. Dans la marge, le numéro de téléphone d'un ami, malade du sida lui aussi, qui a perdu son emploi, a été expulsé de son logement, doit se débattre avec le RMI et ne compter que sur les copains pour être hébergé. Dans un autre coin de la page, il a collé un bout d'article paru dans un journal. Budget de la recherche publique sur le sida : 0,016 % du budget de la France. Si bien qu'à la date du 1er décembre, il a surtout entouré l'heure et le lieu de la manifestation à Paris.

Gilles SMADJA

Le Quotidien du médecin

Le devoir de vivre

Si nous n'avions plus d'énergie que pour livrer une seule bataille, c'est contre le sida que nous la livrerions. Car il tue ce qu'il y a de plus sacré au monde : l'amour, la jeunesse, la mère et l'enfant.
Mais nous ne sommes pas des saint Georges, et le dragon ne peut pas être terrassé d'un seul coup de lance. A ce mal à la fois dévastateur et insidieux, il faut riposter avec les moyens de la patience et du stoïcisme. Nous ne disposons que d'un fil conducteur devant les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. La victime potentielle a un devoir qui surpasse tous les autres : celui de vivre. La réponse au risque de la contagion, c'est la survie.
Dès lors que la fin est clairement établie, les moyens, aussi pénibles qu'ils soient, seront peut-être utilisés avec plus d'enthousiasme. A tous les jeunes qui s'insurgent contre cette époque révoltante, nous répéterons sans nous lasser qu'ils doivent vivre. Et que les inconvénients de la prévention, préservatif ou fidélité forcée, abstinence (elle n'est d'ailleurs pas indispensable) ou précautions diverses – il faut appliquer la règle même si on a une confiance totale en son partenaire – ne pèsent pas lourd face à ceux de la contamination. En attendant les progrès de la médecine et les investissements massifs dans la recherche, toutes choses qui relèvent de la solidarité, c'est-à-dire de la responsabilité de leurs aînés.

Richard LISCIA

Espace offert à l'opération « Le sida se combat au quotidien »

EN BREF

POLICE : un nouveau service de la police judiciaire contre la fraude informatique. – Le nouveau service d'enquête sur les fraudes aux technologies de l'information (SEFTI), dépendant de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris, a été inauguré, mercredi 30 novembre à Paris. Créé en février, le SEFTI, qui comprend dix-sept policiers dont deux commissaires, a pour mission de lutter contre la délinquance informatique sous toutes ses formes (contrefaçon de logiciels, fraudes aux cartes à puce, piratage...) et d'apporter une assistance technique aux autres services de la PJ.

Deux passagers de l'« Achille-Lauro » ont trouvé la mort. – Deux passagers de l'*Achille-Lauro*, le paquebot italien à bord duquel un incendie s'était déclaré au large des cotes somaliennes (*le Monde* du 1er décembre) ont trouvé la mort mercredi 30 novembre. Selon la compagnie StarLauro, un passager allemand est décédé d'une crise cardiaque et un passager britannique est mort au cours des opérations de sauvetage. Huit autres personnes ont été légèrement blessées. Selon un porte-parole de la compagnie, il y a peu d'espoir de sauver du naufrage l'*Achille-Lauro*.

RELIGIONS

Mgr Yves Patenôtre, nouvel évêque de Saint-Claude (Jura)

Le pape a nommé, jeudi 1er décembre, évêque de Saint-Claude (Jura) le Père Yves Patenôtre, qui était vicaire général du diocèse de Troyes et qui succède à Mgr Gilbert Duchêne, atteint par la limite d'âge (75 ans).

[Né à Troyes le 23 janvier 1940, Yves Patenôtre a fait ses études supérieures au grand séminaire d'Issy-les-Moulineaux et à l'université grégorienne à Rome. Après son ordination à Troyes en 1965, il a été professeur de théologie dogmatique et directeur du grand séminaire interdiocésain de Reims et (1970-1976), curé de paroisse à Troyes et aumônier diocésain de l'Action catholique des milieux indépendants (1976-1982), avant d'être nommé en 1983 vicaire général et vicaire épiscopal pour l'agglomération troyenne.]

ÉGLISE D'ANGLETERRE : manifestation d'homosexuels. – Le synode général de l'Eglise anglicane d'Angleterre a été troublé, mercredi 30 novembre devant Church House à Londres, par une manifestation d'homosexuels, conduite par l'association Outrage. Ils ont dénoncé l'*« hypocrisie »* de l'Eglise à leur égard, brandissant des pancartes portant le nom de dix évêques accusés d'être homosexuels. *« L'Eglise doit apprendre à nous accepter en son sein, y compris de sa haute hiérarchie »*, a déclaré le porte-parole de l'association Outrage. – *(AFP)*.

JUSTICE

L'assassinat de Chapour Bakhtiar aux assises de Paris

Ultime débat sur les commanditaires

Alors que l'instruction à l'audience se termine, la cour d'assises spéciale chargée de juger l'assassinat de Chapour Bakhtiar, a procédé, mercredi 30 novembre à l'interrogatoire final des accusés et à l'audition des derniers témoins, dont Ali Chakeri, président du Mouvement de la résistance nationale iranienne (MRNI) fondé en 1983 par Chapour Bakhtiar.

Ali Vakili Rad maintient sa thèse. Il serait un opposant au régime iranien venu proposer à Chapour Bakhtiar un projet de destruction d'une raffinerie à Chiraz. Mais malgré la longueur des débats, il n'avait jamais eu l'occasion de s'expliquer sur les conditions dans lesquelles il aurait accepté que cette visite à l'homme qu'il admirait débouche sur un assassinat. *« Ce n'est pas venu d'un seul coup,* raconte Vakili Rad. *J'ai compris par le comportement de Mohammad Azadi et de Farydoun Boyerhamadi. Ils parlaient entre eux à voix basse et, enfin, Farydoun m'a donné des explications. Il m'a dit que Bakhtiar avait assassiné Abdelrahman Boroumand ».* Cependant, l'évocation de l'assassinat de cet ancien président du conseil exécutif du MRNI ne semble pas suffire à convaincre Vakili Rad, qui a téléphoné à son contact en Turquie : *« Quand je lui ai dit que je ne voulais plus aller chez Bakhtiar, il m'a dit « n'oublie pas que ta femme et ton enfant sont ici ». J'ai eu peur pour ma femme et mon enfant. »*

A partir de là, Vakili Rad n'explique plus rien. Il ne comprend pas pourquoi ses deux *amis ont* changé d'opinion, et le président Yves Jacob s'étonne qu'Azadi et Boyerhamadi *se soient* embarrassés de quelqu'un qui pouvait faire rater l'opération. Il tente alors une explication qui paraît maladroite : *« Il y avait deux rendez-vous. Au premier, on présentait le projet de la raffinerie et on m'a dit ensuite qu'au deuxième il n'était pas question que j'y aille. »* Il n'y aura qu'un seul rendez-vous et, si ce que dit Vakili Rad est vrai, ses amis auraient jugé que les conditions étaient réunies pour passer à l'action immédiatement.

Pourtant, ses explications ne sont pas convaincantes et sa version d'un assassinat de Chapour Bakhtiar motivée par des dissensions au sein de l'opposition iranienne *n'est renforcée* par aucun élément du dossier. A l'inverse, l'assassinat de Chapour Bakhtiar par les services iraniens peut surprendre dans la mesure où il survient dans une période où l'Iran et la France tentaient de resserrer leurs relations dans un processus qui devait trouver son point culminant dans une visite à Téhéran *du président* François Mitterrand (la visite sera d'ailleurs annulée après l'assassinat). Un autre accusé, Massoud Hendi, qui ne cache pas son adhésion au régime a d'ailleurs dit à plusieurs reprises : *« Ce n'était pas le moment. »* Sur ce point, les débats n'apportent pas plus d'éclaircissements sur d'éventuelles dissensions au sein du gouvernement iranien. Bien au contraire, Ali Chakeri, président du MRNI, est formel : *« La décision de supprimer Bakhtiar a été prise lors d'une réunion du Conseil national de sécurité de la République islamique. Ce projet a été conçu, proposé et approuvé par Hachemi Rafsandjani. »* Pour M. Chakeri, c'est l'annonce au *Parlement européen,* par Chapour Bakhtiar, de sa candidature à des élections libres qui se *profilaient* en Iran, pour 1991, qui a signé sa condamnation à mort.

Mais M. Chakeri veut aussi faire part de son amertume. Évoquant la libération anticipée d'Anis Naccache, auteur d'une première tentative d'attentat contre Chapour Bakhtiar, il murmure : *« Je ne comprends pas que des innocents aient été échangés contre des assassins »,* et il s'élève contre *« la politique de normalisation »* engagée par la France. *« La cour d'assises ne pourra pas juger la diplomatie française... »* susurre le président Jacob. Mais M. Chakeri se tourne vers le box des accusés : *« Je ne suis animé par aucun sentiment de vengeance. Le mahatma Gandhi, Mossadegh et Bakhtiar auraient accordé leur pardon. »*

MAURICE PEYROT

La chambre d'accusation de Lyon examinera en janvier le dossier Urba-Gracco

Des non-lieux sont requis pour Henri Emmanuelli et André Laignel

Le volet marseillais du dossier Urba-Gracco, dont l'instruction était assurée par le président de la chambre d'accusation de Lyon, Henri Blondet, et dans lequel cinquante-huit personnes – dont plusieurs représentants du Parti socialiste et une quarantaine de *chefs d'entreprise* – ont été mises en examen, vient enfin d'être « réglé » par le parquet général de la cour d'appel de Lyon. Selon nos informations, des réquisitions de *non-lieu ont été prises, dans la* procédure écrite, à l'égard d'Henri Emmanuelli et d'André Laignel, qui étaient poursuivis, en leur qualité d'anciens trésoriers du PS, *pour complicité de corruption,* complicité de trafic d'influence, recel et complicité de recel.

Transmis en juin à la Chancellerie, pour avis, le projet de réquisitoire aura mis cinq mois à « redescendre » au parquet général, qui devait adresser des convocations aux avocats des parties concernées pour une audience à huis clos fixée au 24 janvier 1995. La chambre d'accusation procédera alors, collégialement, à l'examen de la *suffisance des charges* concernant les cinquante-huit personnes poursuivies, puis devra se *prononcer pour chacune d'elles* sur un renvoi devant le tribunal correctionnel ou, au contraire, sur la notification d'un non-lieu. En tenant compte ou pas des réquisitions du parquet général.

L'arrêt de la chambre d'accusation étant susceptible de faire l'objet de pourvois en cassation, ce n'est sans doute pas avant 1996 que pourra être organisé le procès *de cette affaire politico-financière* déjà ancienne qui porte sur plus de 10 millions de francs de détournements. Le dossier a eu pour point de départ les découvertes faites, en 1989, par l'ancien inspecteur de la PJ financière de Marseille, Antoine Gaudino – révoqué de la police après la publication de son livre *l'Enquête impossible,* puis réintégré et démissionnaire – au siège de la délégation régionale du bureau d'études Urba-Gracco, qui apparut alors comme une source *de financement occulte du Parti* socialiste au plan local et national. C'est à partir d'une plainte déposée par le député européen des Verts Gérard Monnier-Besombes, et après quelques détours procéduraux par la Cour de cassation et *le Conseil d'Etat, qu'une instruction* fut ouverte et confiée à la chambre d'accusation de Lyon. *L'enquête a permis de mettre en* évidence une série de fausses facturations relatives à l'attribution d'une quarantaine de marchés, dont un concernant l'aménagement du tunnel urbain à péage Prado-Carénage à Marseille, inauguré en septembre 1993.

Si Henri Emmanuelli et André Laignel devraient bénéficier d'un non-lieu, des réquisitions de renvoi en correctionnelle semblent avoir été prises pour des personnalités politiques du dossier, Michel Pezet et Philippe Sanmarco, anciens députés (PS) des Bouches-du-Rhône, ainsi que *pour les responsables d'Urba :* Gérard Monate, PDG d'Urbatechnic, Joseph Delcroix (rédacteur de *cahiers détaillant la vie interne du* bureau d'études « pompe à finances ») et Bruno Desjoberts, directeur de la délégation régionale de Marseille.

Pour ce qui concerne le volet sarthois de l'affaire Urba, la Cour de cassation vient de confirmer (*le Monde* du 10 novembre) l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes renvoyant devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc la plupart des protagonistes du dossier, dont Henri *Emmanuelli, qui avait pourtant* bénéficié de réquisitions de non-lieu de la part du parquet général de Rennes. Le procès de Saint-Brieuc devrait se tenir en février ou mars prochains.

ROBERT BELLERET

L'affaire des cliniques aux assises des Bouches-du-Rhône

Une enquête policière « orientée »

Devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, plusieurs *accrochages ont émaillé,* mercredi 30 novembre, l'exposé des rapports d'enquête policière sur l'assassinat, le 18 mai 1988, de Léonce Mout, propriétaire de la Polyclinique de Marseille-Nord (PMN).

AIX-EN-PROVENCE

de notre envoyé spécial

L'accusation *ne tient qu'à* un fil : une déclaration, six fois modifiée de l'ancien *directeur administratif* de la Polyclinique de Marseille-Nord, Marc Galeazzi. Elle vaut cependant à Jean Chouraqui, concurrent candidat au rachat de cette polyclinique, d'être soupçonné d'avoir commandité l'assassinat de M. Mout. Or, selon ses défenseurs, elle découle d'une construction policière forcée, menée autour de l'idée que la mort du patron de la polyclinique lui profitait nécessairement – *ce que les faits allaient par la* suite contredire.

Interrogés à l'audience, les *policiers ont confirmé* que peu d'autres pistes que celle du rachat de la polyclinique avaient été creusées. Aussi, donnant du grain à moudre aux défenseurs de Jean Chouraqui, M[e] Henri Leclerc en tête, qui dénonce l'enquête *« orientée »,* a-t-on assisté également à l'étonnant témoignage d'Yves Cohen, inspec*teur principal à la brigade cri*minelle du SRPJ de Marseille, qui a indiqué qu'*« il était connu que Jean Chouraqui a des amis dans le grand banditisme ».*

Se référant à une écoute non versée au dossier, le policier devait finalement reconnaître, sous la pression du président et des avocats *de Jean Chouraqui, qu'il ne* s'agissait pas directement de l'accusé mais... d'un ami d'un *frère d'un ami de celui-ci.* Et le policier de dire sans fard à la barre, une demi-heure plus tard, qu'il n'avait en fait jamais déclaré que Jean Chouraqui avait des amis dans ce milieu.

J.-M. Dy.

L'honneur perdu de la famille Ilikpinar

Aux assises du Haut-Rhin, les parents et le frère d'une adolescente turque répondent de son meurtre en 1993

COLMAR

de notre envoyé spécial

C'est un procès dans l'air du temps, égaré dans les tourments de l'époque, entre code pénal et tradition. Il y est question d'honneur, de famille, de religion. Les femmes sont respectueuses ; elles portent le foulard. Les hommes sont respectés ; ils travaillent dur. Et même si les jurés siègent à Colmar, au cœur de la vieille ville, c'est ailleurs, quelque part entre l'Alsace et la Turquie, dans le gouffre des générations et des cultures, que l'affaire s'est jouée le 15 août 1993, jour de la mort de Nazmiyé *Ilikpinar, tuée par* son frère et son cousin sous les yeux de ses propres parents.

Le président Bernard Meyer mène donc les débats en juriste soucieux d'ethnologie. Il n'a de cesse de placer le poids du *« contexte »* dans sa balance de juste. Avant de rendre leur verdict, vendredi 2 décembre, les jurés devront tout savoir de cette famille turque. Sa vie au pays, dans les villages d'Anatolie. Son existence en France, dans les cités de Colmar. Tout savoir, surtout, du présumé déshonneur qui a fini par aboutir à la *« sentence »,* au soir d'un flirt entre Nazmiyé et un jeune Français (*le Monde* du 1[er] décembre).

Dans le box, le clan est au complet : Abdullah (vingt-deux ans), le grand frère peintre en bâtiment, qui avait *étranglé* l'*impie* de sa main gauche ; Lutfi (vingt ans), le cousin ouvrier qui l'avait empêchée de se débattre ; les parents, enfin, poursuivis pour complicité d'assassinat. Pendant une quinzaine de minutes, le temps de la mise à mort, ils avaient assisté à la scène en témoins passifs et complaisants.

Après la découverte du corps, le long d'un chemin départemental, les soupçons s'étaient vite portés sur les proches de la victime, une gamine à la dérive, une *« adolescente à problèmes »* comme on dit dans les services sociaux. Son frère Abdullah, le dur aux allures de dandy, ne supportait pas qu'elle raconte à tout le monde qu'il l'avait *« touchée »* à l'âge de dix ans. Il ne supportait pas davantage ses manières d'Européenne, ses amourettes interdites. Les soirs de trop boire, ou de trop fumer, il avait la gifle facile. Les parents, eux aussi, voulaient que la rebelle rentre dans le rang, quitte à l'envoyer en Turquie, dans une école coranique.

« Il a éteint notre foyer »

Aujourd'hui encore, quand il se lève de son banc pour répondre au président, le père se présente volontiers comme le patriarche. Mais c'est en fait son fils et son épouse, *Elifé,* qui détenaient le pouvoir. Avec ce petit bout de femme au regard d'aigle, les enfants devaient filer droit. Surtout les filles. Nazmiyé, elle, imaginait un autre destin. Loin de son frère, qu'elle détestait. Loin de sa mère, qu'elle méprisait. A quinze ans, elle se rêvait photographe, mariée à un homme aimé.

Un an et demi après les faits, Abdullah joue toujours le rôle de la petite frappe rodée aux mensonges de garde à vue. Le magistrat épingle chacun de ses boniments, chacune de ses contradictions. Aux côtés de ce monstre d'orgueil, le cousin Lutfi fait figure de pauvre bougre, influençable et soumis, entraîné dans cette histoire par une famille qui l'avait hébergé à son arrivée en France, en 1988. En public, il n'ose se plaindre du clan. Ces choses-là, non plus, ne se font pas.

Quant aux parents, ils ont recours à un interprète. La mère assure, sans craindre le ridicule, que *« tout allait bien dans la famille ».* Elle reste stoïque, l'œil sombre sous son foulard bleu, comme indifférente à cette justice républicaine qu'elle semble mépriser. Les experts psychiatres estiment que sa pensée est *« fruste et archaïque ».* Le père, plus sensible, admet sa défaite devant un fils tout-puissant : *« Pourquoi a-t-il fait cela ? Il a éteint notre foyer. »*

En fait, un seul personnage essentiel manque à l'appel de ce triste tableau : Fatmagul, la fille aînée, celle qui avait confirmé à plusieurs reprises la culpabilité des siens. *« Abdullah et Lutfi ont tout fait »,* lui avait confié sa mère à l'époque. Mais Fatmagul n'est plus là pour témoigner. Depuis, elle a quitté Colmar. Elle s'est mariée là-bas, au pays.

PHILIPPE BROUSSARD

Bernard Vatier élu dauphin du bâtonnier de Paris

Bernard Vatier a été élu par ses *pairs, mardi 29 novembre, dauphin* de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris. Il succèdera le 1er janvier 1996 à l'actuel bâtonnier, Jean-René Farthouat, pour un mandat de deux ans non renouvelable. Le bâtonnier préside le conseil de l'ordre, qui exerce les pouvoirs disciplinaires, dirige les services de l'ordre, qui emploient cent cinquante salariés, et gère le budget, qui avoisine 150 millions de francs.

Né le 27 octobre 1947 à Suresnes (Hauts-de-Seine), Bernard Vatier, diplômé de l'Institut du droit des affaires de *Paris-II,* est *titulaire* d'un diplôme d'études supérieures de droit des affaires et de droit privé. Administrateur de la CARPA depuis 1977, secrétaire général de la CARPA de Paris de 1989 à 1993, il est secrétaire général de l'Union nationale des CARPA depuis 1989. Membre du conseil de l'ordre de 1987 à 1989, il a été membre du comité de direction de l'Union internationale des avocats de 1989 à 1993. Professeur à l'ESSEC de 1975 à 1986, chargé d'enseignement de déontologie à l'Ecole de formation du barreau de Paris, M. Vatier exerce avec sa femme et huit avocats dans un cabinet spécialisé en droit commercial, droit du travail, droit immobilier et droit pharmaceutique.

EN BREF

***Perquisitions chez le maire de La* Ciotat.** – Le SRPR de Marseille a perquisitionné, mercredi *30 novembre, dans les locaux de la* mairie de La Ciotat (Bouches-du-Rhône) et au domicile du maire de la commune, *Jean-Pierre Lafond* (UDF-PR). Les policiers intervenaient dans le cadre d'une information contre X, ouverte pour ingérence par le parquet de Marseille, et qui concerne les activités du maire en tant que président d'une entreprise familiale, Lafond-Laville, mise en liquidation judiciaire le 23 février 1994 par le tribunal de commerce. M. Lafond avait indiqué que cette entreprise de travaux publics avait été *« reprise par une filiale du groupe Saint-Gobain, filiale elle-même rachetée par la Compagnie générale des eaux ».* Cette reprise était intervenue avant l'élection du maire en 1989.

Alain Carignon et Jean-Louis Dutaret mis en examen pour subornation de témoins. – L'ancien ministre de la communication, Alain Carignon, et son ami Jean-Louis Dutaret, ex-PDG de la SOFIRAD, ont été mis en examen, il y a quelques jours, pour subornation de témoins par le juge Philippe Courroye, a-t-on appris mercredi 30 novembre. Cette décision est motivée par un nouveau revirement de plusieurs témoins à charge. Ces personnes, qui étaient revenues sur leurs premières déclarations ont reconnu, dernièrement, l'avoir fait à la suite de pressions. Le maire de Grenoble et son ancien conseiller Jean-Louis Dutaret sont incarcérés depuis le 13 octobre, le premier pour corruption et le second pour complicité de corruption, dans le cadre de l'enquête judiciaire concernant le financement et le rachat du groupe de presse grenoblois Dauphiné-News.



DÉFENSE

Selon un rapport du Sénat

Le manque de crédits compromet l'entraînement des divisions françaises

L'entraînement de l'armée de terre a atteint *« un seuil critique »* et, au rythme auquel les crédits en carburants et en munitions diminuent d'année en année, cet entraînement risque même d'être *« compromis »*. C'est le jugement – en forme de mise en garde adressée au gouvernement – que porte Serge Vinçon, sénateur RPR du Cher, dans le rapport qu'il vient de publier au nom de la commission sénatoriale des affaires étrangères et de la défense. Pour lui, *« l'insuffisance des crédits pèse sur l'entraînement des forces et leur capacité opérationnelle »*.

M. Vinçon observe que, dans l'armée de terre, la dotation en carburants baissera en 1995 de près de 2,9 % et que celle en munitions d'exercice chute de plus de 28 %. *« Une nouvelle fois, en 1995 comme en 1994 »*, écrit le sénateur, l'armée de terre va devoir prélever ce qu'il lui faut sur ses stocks de guerre.

Cette double évolution semble *« compromettre le respect effectif de la norme de cent jours annuels de sortie »* pour les formations combattantes en entraînement, dont cinquante jours avec les matériels dits organiques, c'est-à-dire, pour une troupe, avec ses équipements au complet. En 1994, le nombre des jours de sortie avec les matériels organiques est tombé à quarante-cinq jours. Le 3e corps d'armée (qui représente l'ensemble du corps blindé mécanisé français, hormis la force d'action rapide) a dû restreindre ses sorties sur le terrain.

Le rapporteur du Sénat note que l'armée de terre a supprimé un exercice de division blindée en terrain libre, en juin. Elle a annulé, en septembre, ses traditionnelles présentations aux délégations étrangères au camp de Canjuers (Var) et, en novembre, elle vient de réduire sensiblement sa participation à la manœuvre « Tramontana 94 », avec l'Espagne et l'Italie.

De surcroît, selon M. Vinçon, *« la limitation des crédits en munitions et en carburants semble incohérente »*, dans la mesure où les nouveaux matériels en consomment davantage. *« Ainsi, une journée de combat d'un lance-roquettes multiple réclame un ravitaillement triple de celui d'une pièce d'artillerie AUF1* [la batterie de 155 mm qui équipe aujourd'hui l'artillerie sol-sol en France], *tandis qu'un char Leclerc consomme deux fois plus de carburant en vingt-quatre heures qu'un AMX-30. »*

« C'est dans le domaine du fonctionnement que les sacrifices actuellement imposés à l'armée de terre sont les plus lourds de conséquences sur la capacité opérationnelle des forces », conclut le sénateur, qui souligne, en outre, que le nouveau *« format »* de l'armée de terre implique la dissolution d'une division – huit divisions restent prévues, au total, comme devant demeurer en service – et la suppression de quelque 16 870 emplois (13 370 militaires et 3 500 civils) d'ici à l'an 2000, soit de l'ordre de 6 % des effectifs globaux.

MÉDECINE

La Journée mondiale du sida

Les artistes se mobilisent contre la pandémie

Plusieurs dizaines d'événements artistiques dans toute la France marquent la tenue du sommet de Paris sur le sida et la Journée mondiale de lutte contre la maladie, le jeudi 1er décembre. Une association regroupant désormais l'essentiel des professionnels du spectacle vivant, Sida solidarité spectacle, a lancé à cette occasion un appel afin de lutter contre les risques d'exclusion qui menacent certains sidéens dans les milieux artistiques.

« Le sida, depuis près de dix ans, est au cœur de nombreux bouleversements et changements qui s'opèrent dans la vie artistique et intellectuelle », écrit le metteur en scène Alain Neddam dans l'éditorial du nouveau bulletin de l'association qu'il dirige, Sida solidarité spectacle (1). Le premier de ces bouleversements est certainement la disparition d'hommes et de femmes qui ont marqué pour longtemps la création. Reste les vivants, auteurs, acteurs, metteurs en scène, producteurs, qui choisissent de s'engager dans la lutte contre la pandémie, non seulement au quotidien, dans leur vie personnelle, mais aussi là où ils travaillent, au service de toutes les formes artistiques. *« La réalité du sida est passée de la coulisse à la scène*, constate Alain Neddam. *L'engagement des artistes prend désormais la forme de spectacles et ne consiste plus seulement en prises de parole, déclarations ou signatures. »*

L'année 1994 aura été marquée, c'est un précédent, par des créations de premier plan. Au printemps, Ariane Mnouchkine et son Théâtre du Soleil présentaient *la Ville parjure ou le réveil des Erinyes*, d'Hélène Cixous, tragédie inspirée du drame du sang contaminé et des manquements politiques dans les palais de la République. *« A mon sens, le théâtre est toujours une source d'enseignement*, expliquait Ariane Mnouchkine lors d'un débat organisé à Avignon par Sida solidarité spectacle et le Centre national du théâtre. *Les Indiens disent d'ailleurs que le spectacle est la première source d'enseignement (...). C'est un art qui a une responsabilité de révélation et d'incarnation (...). Je pense que le théâtre a le pouvoir d'aller très loin chercher les morts. Il leur rend la parole, il les invoque, il les rappelle, il les évoque. Il fait cela à une époque où nous avons tendance à vouloir tout le temps évacuer la mort, la repousser sur le côté, alors qu'au fond elle est le seul destin sûr que nous ayons en commun, avec la certitude que certains atteindront ce destin plut tôt que nous (...). »*

Comme en écho, toujours à Avignon, Brigitte Jaques présentait la version française d'*Angels in America*, *« fantaisie gay »* de l'Américain Tony Kushner, tragicomédie qui a fait le tour du monde avec succès : ses héros sont un couple homosexuel confronté, dans les années Reagan, à l'irruption de la maladie. *« Tony Kushner dit qu'il a écrit cette pièce avec le sentiment d'avoir un revolver sur la tempe*, expliquait alors Brigitte Jaques. *Cela m'a donné le sentiment qu'il fallait vraiment la monter. J'ai l'impression que le public a besoin d'être secoué, de regarder avec lucidité, crudité même, la violence de cette maladie, la violence aussi de cette époque où nous sommes, la solitude incroyable dans laquelle les gens sont et se battent. » Angels in America* est toujours à l'affiche au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers.

Lors de Biennale de la danse de Lyon, le public français découvrait encore cet automne la pièce chorégraphique de l'Américain Bill T. Jones, homosexuel et séropositif, dont le titre, *Still/Here*, (« toujours/là » ou encore « immobile/là ») est à lui seul un manifeste. Au Théâtre Paris-Villette, enfin, Claire Lasne créait en septembre *les Fragments de kaposi*, de Mohamed Rouabbi, texte témoignant, selon le metteur en scène, *« d'une nécessité commune de partager au théâtre les chocs silencieux et secrets provoqués par le sida »*.

La scène n'est pas le seul lieu de combat des artistes. Le mercredi 29 novembre, Sida solidarité spectacle publiait par voie de presse une liste de plusieurs centaines de signatures regroupant les principaux animateurs des milieux théâtraux, chorégraphiques et musicaux. Tous ont signé, à l'occasion de la Journée mondiale du sida, un texte intitulé « Les professions du spectacle s'engagent » où l'on peut lire : *« Nous sommes convaincus que la parole et l'information peuvent favoriser des comportements de prévention, l'évolution des mentalités et la solidarité spontanée à l'égard des personnes contaminées. Nous voulons être vigilants face aux dangers de détresse matérielle et morale qui guettent certains sidéens, anciens salariés ou intermittents du spectacle, qui se retrouvent, du fait de leur maladie, à l'écart de leur milieu professionnel. Nous tenterons, chaque fois que c'est possible, d'assurer le maintien ou l'accès à l'emploi des personnes fragilisées par le virus »*.

O. S.

(1) Sida solidarité spectacle c/o Centre national du théâtre, 6, rue de Braque, 75003 Paris. Tél. : 40-09-80-68.

(Lire également page 17 la Revue de Presse).

Au Cercle républicain à Paris

Un bloc de glace et un préservatif vendus aux enchères

A l'occasion de la journée mondiale du Sida, une vente aux enchères d'un style particulier devait avoir lieu, jeudi 1er décembre à 18 heures, dans les Salons du cercle républicain à Paris. L'objet mis aux enchères n'est ni un tableau, ni un meuble, mais un bloc de glace sculpté, d'un bleu transparent, dans lequel est inséré un préservatif de glace, de couleur similaire.

Le bloc de glace devrait fondre en même temps qu'augmente sa mise à prix, qui démarrera à 1 franc, passera ensuite à 10, 100 et 1000 francs puis au delà, en fonction des enchérissements. L'immatérialité de cet objet offert à la convoitise des participants, et qui disparaît au fur et à mesure de l'enchérissent, se transforme ainsi en soutien financier à une cause humanitaire.

L'idée est due à Médecins du Monde et à l'association Index Causes majeures, qui bénéficient du soutien de diverses organisations bénévoles d'aide à la lutte contre le sida comme ED Consultants, PR International et du parrainage de France 2 et de plusieurs personnalités, dont Pierre Cornette de Saint-Cyr qui sera le commissaire-priseur de cette vente aux enchères exceptionnelle. Après Paris, le bloc de glace sculpté par l'artiste Patrick Roger de Campagnolle, devrait être mis en vente à Madrid, Athènes et New York.

Le compositeur Dominique Troncin est mort. – Dominique Troncin est mort, le 29 novembre, des suites du sida. Né en 1961, à Besançon, il avait été l'élève, au Conservatoire de Paris, d'Ivo Malec, Betsy Jolas, Gérard Grisey et Tristan Murail.

Son quatnor *les Oiseaux perdus*, avait été créé en 1992 par le Quatuor Arditti. Le 24 septembre dernier, déjà très affaibli par la maladie, Dominique Troncin n'avait pu entendre *Ciel ouvert* (1993) pour piano et *l'Oiseau cruel* (1991) pour violon, alto, violoncelle et trompette, deux pièces que jouait et dirigeait Dominique My, au piano et à la tête de son Ensemble Fa. Ce concert était organisé par l'association Aides à l'amphithéâtre de l'Opéra-Bastille. Dominique Troncin n'entendra pas davantage sa diffusion, le 1er décembre, à 20 h 30, sur France-Musique.

Les principales initiatives

La septième Journée mondiale de lutte contre le sida est marquée dans toute la France par des manifestations et de nombreux événements artistiques. Pour en connaître la liste, à Paris comme en régions, on peut consulter le service Minitel du Centre régional d'information et de prévention du sida en composant le 3614 code CRIPS.

Par ailleurs, le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, la Ville de Paris et le conseil régional d'Ile-de-France soutiennent un rassemblement organisé par le CRIPS Ile-de-France jusque dans la nuit du 1er au 2 décembre. Un « village » réunit autour des bassins du Trocadéro une centaine d'associations françaises et internationales. Les films pour la prévention et la solidarité sont diffusés jusqu'à 19 heures à la Cinémathèque française.

Au Trocadéro encore, une exposition intitulée « Arts et sida » réunit des artistes engagés dans la lutte contre la maladie. Enfin, à 21 heures au pied de la tour Eiffel aura lieu le déploiement du « patchwork des noms » en mémoire des victimes de l'épidémie, suivi d'une marche aux bougies.

MOTOCYCLISME

Triumph Trident Sprint 900 : la belle anglaise

On n'achète pas une Triumph comme on achète une autre moto. Avant un style, une cylindrée, un modèle... c'est une marque qui séduit. Triumph a conservé la réputation des « belles anglaises » de légende. Celles dont certains motards regrettent encore le caractère, sinon le romantisme, même si leurs mécaniques avaient parfois la fâcheuse habitude de lâcher aux pires moments. La marque Triumph est adoptée par de plus en plus de motards depuis son retour en France, en 1992. Ils sont 50 % de plus en 1994 qu'en 1993. Un succès certes relatif puisque Triumph ne distribuera que 1 250 motos cette année, mais une progression remarquable dans un marché complètement déprimé, avec les grandes marques en baisse de 20 % à 30 %.

Les recettes de ce succès sont simples à vérifier sur la Trident Sprint 900, le modèle de la marque le plus vendu en France. C'est pourtant celui dont la ligne est la plus classique, presque « japonaise », avec une large bulle, un gros réservoir profondément découpé et une partie arrière fuselée au-dessus des deux échappements recouverts d'aluminium brossé. De haute taille, la machine dégage immédiatement une impression de puissance, mais aussi de confort. Impression vérifiée par la position de conduite, avec un guidon qui tombe bien sous les mains, des genoux qui s'encastrent parfaitement dans le réservoir. Le moteur à trois cylindres face à la route peut alors entonner son chant caractéristique.

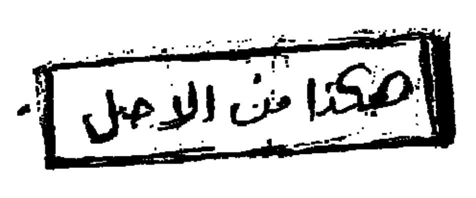
Les commandes sont souples, mais attention danger ! Avec ses 100 chevaux et ses 215 kilos, la Sprint peut faire preuve d'un tempérament impétueux. En première, tâter de la zone rouge du compte-tours revient à flirter avec les 100 km/h. Autant dire qu'avec le délit de grande vitesse en cours de discussion au Parlement, il faudra être vigilant. Mais la machine peut aussi être pilotée du bout des doigts grâce à un moteur qui concilie la souplesse du quatre cylindres et le couple du bi-cylindre. La Sprint se conduit alors en confiance, en profitant de la large plage des reprises sur tous les rapports, d'un freinage puissant mais sans agressivité, et d'une tenue de route irréprochable.

Triumph, c'est aussi une qualité de fabrication reconnue. Elle est rendue possible par une usine entièrement robotisée. La gamme est conçue autour de modules communs (cadre, réservoir, selles...) qui doivent faire leurs preuves avant d'être retenus. Le seuil de tolérance des éléments mécaniques est placé à 0,5 micron. Une exigence qui nécessite de plus longs rodages, mais garantit une longévité plus importante.

Certains détails pourraient cependant être améliorés. Les commandes sur le guidon sont sous-dimensionnées. Il faut monter dans la gamme, ou faire appel aux accessoires, pour être réellement protégé des intempéries. Mais telle qu'elle est, la Triumph exerce un réel pouvoir de fascination. Surtout sur les motards d'âge moyen, qui veulent une moto sûre et confortable, sans passer aux grandes routières allemandes. Avec une Triumph, ils ont de toute façon la certitude de faire preuve d'originalité.

CHRISTOPHE DE CHENAY

▶ Prix clés en main : 65 900 francs.



Vivre avec l'héroïne

Rencontre avec douze héroïnomanes vivant à Paris. Un voyage en toxicomanie au moment où le Comité d'éthique relance le débat sur la dépénalisation des drogues

Dans le débat sur les toxicomanies, que vient de relancer le Comité national d'éthique en se prononçant à demi-mots pour une dépénalisation de l'usage des stupéfiants illicites (« *le Monde* » du 30 novembre), les drogués sont le plus souvent réduits au silence. Afin d'entendre leur parole, nous avons rencontré douze héroïnomanes vivant à Paris.

Louis prend parfois de l'héroïne, le soir, en sortant du bureau. Louis a trente et un ans. Il travaille depuis huit mois au service voirie de la Ville de Paris. Pour lui, vivre avec, c'est possible. Louis dit qu'il n'est pas « accro ». « *Je connais bien mon corps,* explique-t-il, *je connais son fonctionnement par rapport à la came. De temps à autre, je me laisse aller un, deux, ou trois jours. Mais je sais que si cela dure toute la semaine, après je vais passer à l'étape où je vais souffrir physiquement, sentir des douleurs, un grand état de faiblesse. Maintenant, je sais gérer cela.* »

Car Louis a été « accro ». Héroïnomane pendant quinze ans, avec des hauts et des bas. Il est issu d'une fratrie de huit enfants, dont quatre ont été placés dans des familles d'accueil. Il estime être « *plutôt bien tombé* ». Mais le jour où il a quitté « *la France profonde* » pour venir à Paris, il a rejoint l'une de ses sœurs, qui vivait avec un gros consommateur...

Louis n'est pas un provocateur, encore moins un promoteur de l'usage de drogues. « *Je m'arrange pour consommer de manière à ne pas rentrer dans la dépendance physique,* précise-t-il. *Sinon, je serais obligé de recourir à des médicaments. Et je ne supporte vraiment pas les médicaments.* » Louis est « *contre les produits de substitution, parce qu'on n'en sort pas* », et il affirme qu'« *un toxicomane qui veut vraiment s'arrêter n'a pas besoin de demander de l'aide à qui que ce soit. Il a tout appris pendant sa toxicomanie. À combler ses périodes de manque, à réguler son sommeil, à s'alimenter normalement.* »

Une première expérience

Louis est convaincu des méfaits d'une éventuelle légalisation des drogues. « *Parce que cela me fait peur,* confie-t-il, *peur pour moi, et pour les autres. Si c'était légal, il y a de fortes chances que je consomme plus. Là, je maîtrise, parce que j'ai vraiment mordu la poussière.* »

Martine croise souvent Louis dans le quartier Strasbourg-Saint-Denis. Elle confirme qu'« *il n'est pas accro* ». A trente-deux ans, elle a fait de l'usage-revente d'héroïne son activité quotidienne. Martine dit que « *dealer, c'est stressant. Les gens sont assez speed, ils attendent longtemps, ils me sautent dessus. Certains arrivent même avec l'argent à la main.* » Elle s'injecte « *une bombonne le matin, une dans la journée, une le soir* » et n'a « *jamais augmenté* » les doses. Martine déteste elle aussi les médicaments. « *Accro aux cachets, c'est pire que la came,* selon elle. *Le Temgésic c'est autre chose, cela met dans un état normal, comme quelqu'un qui n'a jamais rien pris.* »

Martine a fait sa première expérience avec une amie, en 1989. « *Je l'ai vue une fois quand elle en avait pris, j'ai trouvé que ce n'était pas trop méchant, alors j'ai goûté. Si à la base on m'avait expliqué un peu plus ce que c'était, les conséquences, la galère, le manque, je n'en serais peut-être pas là.* » Martine redoute l'hypothèse d'une distribution organisée des stupéfiants illicites, sans même penser à son commerce : « *Il y en a qui ne savent pas ce que c'est qui voudront goûter, tout simplement parce que c'était interdit. A la limite, distribuer de l'héroïne à ceux qui ont le sida, pour éviter qu'ils galèrent, parce qu'ils souffrent, là, je suis d'accord. Mais quelqu'un de valide, il ne faut pas lui apporter sur un plateau.* »

Henri, trente-cinq ans, « *un métier mais pas de boulot* », est quant à lui partisan d'un changement radical de stratégie. Il plaide en faveur de la dépénalisation de l'usage de stupéfiants : « *Jamais la peur du gendarme n'empêchera un usager de drogues de se défoncer,* ajoute-t-il, a fortiori *un toxico, ne serait-ce que parce qu'il lui est impossible d'intégrer la notion de faute à sa pratique.* »

Henri a un fils. Il vient de se marier, après avoir passé « *neuf ans à arrêter la dope* ». Il en use « *de temps en temps* », parce qu'il « *aime bien ça* ». « *J'aimerais bien pouvoir m'en passer,* concède-t-il, *dire « non » quand j'en ai sous le nez, avec facilité. Si les parents de ma copine n'avaient pas eu d'argent, cela aurait sans doute été différent.* » Henri a perdu récemment un « *très bon copain* ». Les surdoses sont la troisième cause de décès chez les 20-34 ans dans la capitale, derrière le sida et les suicides. Léa, travesti et prostituée cours de Vincennes, trente-trois ans, « *tombée* » parce que l'héroïne lui a donné « *plus d'assurance avec les clients, et donc plus d'argent* », raconte comment elle a été confrontée à une surdose quelques jours plus tôt. Elle dut faire à son ami « *du bouche-à-bouche, le porter sur* [ses] *épaules, le charger dans la voiture.* » « *Arrivé à Bichat,* décrit Léa, très émue, *il a fallu le sortir, le mettre dans un fauteuil roulant et l'emmener à la réanimation. Il est mort sur le chemin de l'hôpital.* »

Le côté clandestin

Olga, vingt-deux ans, prostituée dans un autre quartier, a déjà une grande expérience de la vie en toxicomanie : « *Pour certains, dépouiller les gens qui font une surdose, c'est devenu une spécialité. J'en connais même un qui s'en vante. Ceux qui braquent à la seringue, idem, ce sont des lâches, incapables d'aller braquer une banque.* » Olga fait toujours le signe de croix avant de s'injecter sa dose. « *Tous les jours on se tue à petit feu,* lance-t-elle, *chaque billet qu'on donne au dealer, ce peut être le dernier.* »

L'héroïne ne lui « *fait plus rien* ». « C'est comme les gens qui prennent un café avant d'aller travailler », dit-elle. « *Si c'était légal,* imagine Olga, *je serais peut-être moins tentée d'en prendre. C'est tout un milieu, la came, le fait d'acheter, de se shooter dans un coin. La galère et le côté clandestin font partie du trip.* »

Olga redoute un autre danger, les brigades « *anti-cames* », ces bandes de jeunes exaspérés qui viennent « *casser du toxico* ». « *C'est vrai qu'ils en ont ras-le-bol, je comprends, mais c'est aussi un bon prétexte pour prendre notre argent,* assure la jeune femme. *Moi, ils m'ont mis un coup de couteau mais je n'ai pas lâché.* »

Certains sont nostalgiques d'une époque révolue. Guillaume, trente-six ans, séropositif, en traitement de substitution à la méthadone, affirme qu'« *il y a vingt ans, personne ne dealait dans la rue. Et personne n'arnaquait personne. Cinq grammes, ça n'était pas 4,9 grammes, c'était cinq grammes pesés.* »

Guillaume suit l'équipe du camion d'échanges de seringues de Médecins du monde à travers la capitale. Il vient chercher des paquets d'« *insulines* » pour son ancienne petite amie, « *qui tente de décrocher et qui n'aime pas traîner par ici* ». Il se juge mûr pour aider ses anciens compagnons de galère. Guillaume confesse son père alcoolique, ses fugues, ses braquages, ses séjours en prison. « *Je suis séropo depuis au moins huit ans,* explique-t-il, *et je ne l'ai su que récemment. Je suis obligé de considérer tout autrement. Crever dans une cage, ce n'est pas possible. Depuis que je suis sorti de prison, je n'ai pas replongé. En quatre mois, j'ai du me faire cinq ou six fois un fix.* »

« L'Etat remplacera les dealers »

Selon lui, la mise en vente libre des drogues est « *inéluctable* ». « *Demain, l'Etat remplacera les dealers,* prédit Guillaume. *Cela devient trop énorme. C'est une guerre qui fait des morts et il faut savoir choisir son camp. Moi, je suis dans celui des usagers.* » « *Cela se fera en deux temps,* poursuit-il. *Au début il y aura peut-être plus de consommateurs. Mais par la suite, vu que l'interdit sera levé, il y en aura moins.* »

Guillaume était « *voleur avant de prendre de la came* ». Il considère qu'il était un « *aristocrate de la toxicomanie* », ses 3 000 ou 4 000 francs de gains quotidiens forçant « *le respect des dealers* ». Il observe que les produits actuellement utilisés pour « couper » l'héroïne ont changé le mécanisme de la dépendance : « *Au bout de quatre ou cinq jours, on devient accro. Avant, il fallait un mois.* »

Edouard ne peut qu'acquiescer. A quarante-sept ans, il a beaucoup voyagé, au propre et au figuré. Il se souvient de sa première injection, avec « *la seringue en verre de* [sa] *grand-mère* », des flacons de teinture d'opium que sa mère malade partageait avec lui, de l'Afghanistan, où il vivait sa dépendance comme « *un plaisir, au milieu de gens charmants* ». Edouard vit désormais à Hong-Kong, où un médecin lui prescrit tous les deux mois de la méthadone. Il lui arrive de s'injecter de l'héroïne lors de ses séjours parisiens, jusqu'à 15 grammes en une semaine. « *Paris, c'est malsain,* juge Edouard. *La qualité n'a plus rien à voir.* » Comme Guillaume, il regrette le temps où « *on n'achetait qu'en appartement* ».

L'aisance et la facilité, Alexandra et Stéphane, vingt-sept ans tous les deux, les ont vécues. Parents d'une petite fille de six ans, ils ont connu la fête, l'engrenage, la chute, et finalement la rue. Ils avaient été initiés par un voisin qu'ils hébergaient et qui « *se shootait à longueur de journée* ». « *On n'est pas tombés en un jour,* relate Stéphane. *Il a fallu six mois. Je gagnais pas mal d'argent et tout ou presque passait dans la came. Donc, un jour on n'a plus payé le loyer et on s'est fait mettre à la porte.* » Stéphane a quitté le domicile familial pour habiter dans un squat et Alexandra a vogué au gré des rencontres, dormant pendant trois mois dans une voiture abandonnée et dans des cages d'escaliers.

L'été passé, ils ont vécu en revendant « *des bouteilles de whisky aux petits bars arabes à 50 francs pièce* » et « *du saumon fumé aux filles de la rue Saint-Denis* ». Après plusieurs séparations – « *la came, c'est un tue-l'amour* », assure Stéphane –, le couple est à nouveau réuni. Elle loge dans un hôtel proche de chez les parents de Stéphane. Il y habite avec leur fille et il cherche un emploi. Ils sont tous deux décidés à dénouer l'embrouillamini administratif dans lequel Alexandra se débat depuis qu'elle a perdu ses papiers d'identité.

« *On ne prend pas de la came pour se défoncer,* insiste Stéphane, *on en prend simplement pour ne pas être malade.* » Alexandra avait ce matin-là un entretien d'embauche : « *On avait gardé un petit peu de came pour que je puisse aller me présenter. Ma candidature a été retenue.* »

« Moins de toxicos clodos »

Stéphane sent qu'il va « *mourir jeune* ». « *Si j'ai ralenti la came,* assure-t-il, *c'est pour la gamine. A partir du moment où quelqu'un a un travail, un logement, il peut gérer sa came. Surtout s'il a connu la galère.* » Pour Stéphane « *légaliser serait une bonne chose. Il y aurait moins de condamnations et peut-être moins de toxicos clodos.* » Mais à son avis « *c'est une utopie. Si actuellement c'est au marché noir, c'est qu'il y a un intérêt financier de l'Etat quelque part.* »

Alexandra et Stéphane sont cependant des défenseurs de « *la décroche à la dure* ». « *Tous ceux que je connais et qui s'en sont sortis,* constate Alexandra, *ils sont allés dans des centres très durs. On les punissait comme des enfants.* » « *Ce qui manque surtout,* renchérit Stéphane, *c'est le suivi. Un suivi pour le boulot, et un suivi pour le logement, le tout fait par la même association, de A à Z.* » Le suivi, c'est bien ce qui manque à Eddie, quarante-cinq ans, Sénégalais en situation irrégulière, aujourd'hui physiquement tiré d'affaire. Eddie ne se plaint pas. Il se remémore en souriant son arrivée en France, dans un foyer de banlieue, où il fréquente d'emblée des dealers. « *Ils étaient illettrés, c'est moi qui leur faisais le courrier,* raconte Eddie. *De temps en temps, ils me graissaient la patte. 100 francs, 200 francs.* » Eddie a fumé la première fois de l'héroïne lors d'une soirée entre compatriotes. Il avait trente-cinq ans.

« *Je pensais que c'était comme l'herbe, ou le shit, on fume, on fume, mais jamais on ne s'accroche. En l'espace d'une semaine, je ne pouvais plus m'en passer.* » Dès que son fournisseur s'en aperçoit, il l'« *utilise comme fourmi* ». Eddie commence à vendre pour assurer sa consommation. Il regrette aujourd'hui sa naïveté d'alors. « *Je sortais d'un milieu très fermé,* dit-il pour se justifier, *mon éducation avait été très rigoureuse. Je ne connaissais rien, même pas les femmes. En France, j'ai trouvé la liberté. Prendre la chose, c'était une sorte de rattrapage, et une initiation aux valeurs d'ici.* »

Après moult péripéties, dont quatre mois de prison, Eddie s'installe dans un immeuble adjacent à un squat où dorment des amis. Chez lui, « *tout le monde vient comme à La Boutique* », ce lieu associatif où les toxicomanes font une pause café et lessive dans leur course quotidienne. Mais le jour où il décide de tout lâcher, il est interpellé et il écope de quatre ans de prison. Derrière les barreaux, il passe un BEP d'électromécanique. « *En sortant, j'ai vécu des moments atrocement difficiles, on m'en offrait gratuitement, mais je refusais toujours,* assure Eddie. *A tout moment je me disais « Dieu te regarde ». C'est une épreuve à surmonter.* »

Eddie cultive sa foi, ce qui ne l'empêche pas de penser que son sort est lié à une malédiction. « *Au pays au moins,* fait-il remarquer, *il y a la famille, la solidarité, on peut dormir, manger, se laver, même s'il n'y a pas de travail. En France, si on est à la rue, personne ne va nous donner un bout de pain.* »

Et Eddie philosophe : « *On dit que l'homme est né naturellement bon et que c'est la société qui le transforme. Pourquoi essayer de voir le toxicomane autrement ? Prenons-le comme il est, un humain, une personne qui a perdu certaines facultés. La toxicomanie frappe toutes les couches sociales, mais il existe des privilégiés. La personne toxicomane qui est marginalisée, c'est celle qui est déshéritée, qui appartient à une minorité, qui n'a pas de protection sociale. Si cette même personne était issue d'une grande famille, en serait-il ainsi ? Non.* »

LAURENCE FOLLÉA

Angèle, exclue des soins

« *Tout a commencé par les urgences de l'hôpital Saint-Louis. J'y suis allée parce que j'avais une douleur à l'épaule et, finalement, il s'est avéré que j'étais anémique. Ils m'ont hospitalisée une semaine plus tard parce qu'il n'y avait pas de place. Pendant une semaine, j'étais dehors, ils m'avaient pourtant dit que je risquais le coma. Quand je suis rentrée, j'ai tout de suite demandé quelque chose pour le manque. J'étais à six grammes d'héroïne par jour. Ils m'ont donné un Tranxène 10. J'ai tenu trois jours, en sortant de temps en temps, pour aller me fixer.* » Angèle parle vite, elle a le teint très pâle. Elle a vingt-neuf ans, consomme de l'héroïne depuis l'âge de seize ans et vit de la prostitution, dans le quartier de la Nation.

« *Après, je suis allée à Cochin,* poursuit Angèle. *Là-bas, les toxicos, c'est pas la peine, on n'en veut pas. Ils m'ont envoyée aux urgences chirurgicales. Ils ont regardé mon abcès à la jambe – je shoote là parce que je n'ai plus de veines ailleurs – et ils ont dit* « on ne peut rien faire, il faut vous envoyer aux urgences médicales ». *Ils m'ont juste fait un pansement. Ils ont appelé les autres urgences pour les prévenir. Arrivée là, ils ne m'ont même pas défait le pansement, ils m'ont dit:* « On ne vous prend pas ». *Je leur ai répondu:* « Mais vous n'avez même pas vu la plaie ! » *Ils n'ont rien voulu savoir et ils m'ont orientée sur le centre Cassini, spécialisé dans la toxicomanie. Je leur ai répondu que je ne venais pas pour décrocher, mais pour me soigner. Ils ont répliqué que ce n'était pas l'un sans l'autre.* »

« *Quelques jours plus tard,* confie-t-elle encore, *je suis allée à Marmottan. Ils m'ont dit que si je n'arrêtais pas de piquer dedans ils ne pourraient rien faire. Alors pour ne pas avoir mal, j'ai pris de la galette (1), la coke a un effet anesthésiant. Mais maintenant je m'aperçois que ça m'esquinte encore plus.* »

« *Je suis dégoûtée,* lance-t-elle. *J'étais bien partie pour me soigner mais quand on va d'échec en échec, à force, on désespère. Je suis allée à Médecins du monde pour demander du Moscontin ou de la méthadone, il n'y avait plus de place.* » Angèle est retournée à la rue.

L. F.

(1) Une « galette » contient quatre ou cinq cailloux de crack.

Grégoire, le « ghetto » et les « Modou »

Il faut tourner dans un dédale de ruelles, marcher à tâtons dans le noir total et frapper à une porte qui ne ferme pas pour découvrir l'univers de Grégoire, son « *ghetto* », son squat. Entre quatre murs tendus de tissus, dans une pièce aménagée de bric et de broc et éclairée à la bougie, Grégoire, allongé sur le lit, fume sa quatrième et dernière cigarette d'héroïne de la journée. Sur une petite table attenante, une jeune femme de passage prépare son mélange et se l'injecte discrètement. Le va-et-vient est incessant.

« *Tous ceux qui ne savent pas où dormir viennent ici,* explique Grégoire, *la seule condition c'est qu'ils laissent l'endroit propre.* » Grégoire va chercher des marmites de riz et de viande au foyer africain du quartier. « *Pour 30 francs,* dit-il, *six personnes peuvent manger.* » L'atmosphère est à la fois tendue et conviviale. A l'étage – on accède à l'escalier en grimpant sur une chaise –, des matelas sont entassés, de vieux rideaux jaunes tirés sur les fenêtres. Une vingtaine de personnes vivent là en permanence. Des cris s'échappent. C'est l'heure du crack. Grégoire est inquiet.

« *Il y a des gens qui prennent un petit caillou, c'est passager, mais ceux qui sont vraiment là-dedans, ce sont des malades, on ne peut pas les blâmer,* affirme-t-il. *Ils sont en marge de la société.* »

« On va les dépouiller »

Un jeune homme déboule soudain dans la pièce, torse en avant, casquette sur la tête et lunettes de soleil sur le nez : « *Il y a du caillou par ici ?* » demande-t-il tout excité. Grégoire le traite d'« *imbécile heureux* ». « *Ce petit-là, il a vingt ans. S'il continue, dans six ou huit mois, il va voir passer une vieille dame avec de l'argent, il va le prendre. Ce n'est pas méchant, mais c'est ainsi.* »

Grégoire redoute plus que tout l'arrivée dans son quartier des « Modou » qui vendent le crack autour de Stalingrad. Les « Modou » – une contraction de *Mammadou – ce sont ces Noirs* africains « *formés en Allemagne, ou au pays, par les aînés, et envoyés directement ici pour vendre la cocaïne.* » « *Ils vont venir dans les squares à côté,* ajoute Grégoire, *on a tous décidé qu'il fallait les en empêcher. On va les dépouiller. On va choisir des têtes. On en prendra un, on lui volera son argent, une fois, deux fois, et la troisième fois, il ne reviendra pas. Ici il n'y a que des petits Noirs, des petits Beurs, des petits Blancs, des jeunes, pourquoi les bousiller ? Nous, on l'est déjà, alors...* »

Grégoire est né en Martinique voici trente-huit ans. Il a goûté à l'héroïne en rentrant d'Angola, où il était légionnaire. « *Je n'étais pas informé,* regrette-t-il aujourd'hui. *Des copains m'ont dit que si on en prenait pour coucher avec une femme, c'était bon. J'ai essayé, c'était vrai, alors je me suis accroché. C'est de ma faute, mais je ne savais pas que le manque existait, que cela faisait aussi mal. Dieu merci, j'ai échappé au risque d'overdose et de sida, parce que j'ai peur des seringues. Pour moi, en réalité, c'est un vice.* »

Arrivé à Barbès dans les années 1970, Grégoire a assisté à l'émergence du phénomène. « *Avant il n'y avait que du shit ici,* rappelle-t-il. *Il n'y avait pas de drogue. Quand j'ai commencé l'héroïne, j'allais à Ménilmontant. En 1987, soudain, j'ai vu plein de toxicomanes rue Myrha. Le quartier s'est rempli de came.* » Grégoire s'énerve : « *Arrêtons d'être hypocrites. Les bars qui tournent à vide toute la journée et dont les propriétaires roulent en Jaguar ou en Mercedes, comment font-ils ? Moi, depuis que je suis venu au monde, c'est la première fois que je vois des sandwiches à 1 500 francs ! Des sandwiches turcs à 2 500 francs, j'en vois passer tous les soirs... C'est Barbès, c'est comme ça, on est impuissant. Le plus dur, c'est pour les jeunes, c'est la nouvelle génération qui se détruit.* »

L. F.

ILE-DE-FRANCE

Le débat sur l'aménagement du territoire

Les députés rejettent le principe des autoroutes à péage

Les sénateurs avaient suscité quelque émotion dans la région parisienne en adoptant, le 7 novembre, durant la discussion du projet de loi sur l'aménagement du territoire, une disposition prévoyant la perception de péages sur les autoroutes construites en Ile-de-France à partir de juillet 1995 (*le Monde* du 9 novembre). Le débat a rebondi avec passion, dans la nuit de mercredi 30 novembre à jeudi 1er décembre, lorsque les députés ont examiné, en deuxième lecture, cette initiative sénatoriale.

Les députés franciliens, en particulier Franck Borotra (RPR, Yvelines), Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise), Georges Sarre (RL, Paris) Claude Goasguen (UDF, Paris) et Jean-Claude Lefort (PC, Val-de-Marne), soutenus par Bernard de Froment (RPR, Creuse) et Jean-Louis Borloo (RL, Nord) ont plaidé avec énergie pour la suppression de tels péages, dont ils ont souligné les conséquences sociales. voire les dangereuses retombées politiques.

Contre cette levée de boucliers des élus de la « région capitale », Charles Millon, président de la commisssion spéciale sur le projet d'aménagement du territoire et de la région Rhône-Alpes, s'est fait, en vain, le porte-parole de la province, exigeant que *« l'on ne fasse pas deux poids deux mesures »* entre la région parisienne et la province. Il a cité, mais sans convaincre, les exemples de Lyon et Marseille *« qui ont des voies rapides payantes au centre ville »*. Quant au gouvernement, il s'en est remis à la « sagesse » de l'Assemblée, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire, soulignant qu'il faudrait *« engager une réfexion pour trouver des réponses précises »*.

Finalement, au terme d'un scrutin public, la disposition sénatoriale a été supprimée par les députés. 24 se sont prononcés pour la suppression et 10 contre. Seul le PCF avait appelé à voter contre, le PS restant un spectateur critique alors que la dissension était totale, au sein de la majorité, entre élus de province et ceux de l'Ile de France.

A peine rejetés le principe des péages autoroutiers, les députés ont accepté un amendement d'Arnaud Cazin d'Honincthum (UDF, Finistère) visant à mettre fin à *« une anomalie dans le financement de notre système de transports »* qui fait que, *« dans les grandes villes de province, l'usager supporte la quasi-intégralité du coût des transports collectifs alors qu'en région parisienne, une grande part est supportée par une contribution de l'Etat au syndicat des transports parisiens. »* Les députés ont donc approuvé que cette charge soit transférée, en une quinzaine d'années, sur le fonds national de péréquation, en réduisant *« chaque année du quinzième du montant versé par l'Etat en 1995 »*, sa contribution aux transports parisiens à partir du 1er janvier 1996. Joli tollé en perspective...

GÉRARD COURTOIS

La musique contre l'exclusion

Matchel Arréguy fait partie de ces gens que leur enfance compliquée a conduit à s'intéresser aux autres. Né dans une famille de paysans basques de huit enfants, cet avocat *« en congé du barreau »* avait été élevé par une tante qui lui enseignait les chants grégoriens. Après avoir travaillé sur les questions de droit du travail auprès de Me Henri Leclerc, Matchel Arréguy a voulu prendre du temps pour *« s'interroger sur la fonction de la musique dans la société et fouiller dans les livres qu'*[il] *n'avai*[t] *pas le temps de consulter »*.

Son idée était de voir comment la musique peut soulager la désespérance des malades et des exclus. Durant un an, il a rencontré des directeurs d'hôpital, notamment psychiatrique et des proviseurs de collège. Puis il leur a proposé d'organiser des concerts avec des musiciens de passage à Paris. Les hôpitaux de Créteil (Val-de-Marne) et de Pontoise (Val-d'Oise) ont été les premiers à accepter cette expérience. Les spectateurs en conservent un souvenir d'émotion intense.

Après ces essais, Matchel Arréguy crée l'association Arts et solidarité, pour laquelle la Fondation de France, la Ville de Paris et la préfecture de Paris accordent 420 000 francs de subventions. *« Ce qui fonde notre action,* explique-t-il, *c'est de mettre en présence, en leur offrant de pratiquer ensemble un art des jeunes et des artistes qui ont en commun d'être socialement marginalisés et des personnes de tous âges et conditions en quête de solidarités nouvelles et concrètes. »*

« Viva la fiesta »

Plus récemment, Matchel Arréguy décide de monter des opérations semblables dans les quartiers de Paris et les banlieues. Avec ATD Quart-Monde, il organise des concerts dans le vingtième arrondissement. Puis il prend contact avec les centres sociaux de quartier, notamment les Relais Ménilmontantpour monter des ateliers, où une cinquantaine d'enfants entre 8 et 14 ans apprennent la musique et le chant.

Depuis l'année dernière, il s'est lancé dans une collaboration avec la zone d'éducation prioritaire (ZEP) du vingtième, qui regroupe 6 000 enfants dont beaucoup sont en difficulté. Dans l'école primaire de la rue Etienne- Dolet, les élèves de CP, de CE 1 et CE 2 connaissent bien Jean-Pierre Bluteau et son groupe de musique latino-américaine Pachacamac. Ils les ont d'abord vus sur scène ; maintenant, Jean-Pierre Bluteau vient régulièrement dans quelques classes, celles où les instituteurs sont volontaires, pour enseigner aux enfants des chansons traditionnelles de la cordillère des Andes.

Les écoliers écoutent et puis ils reprennent en chœur : *« Viva la fiesta, con las manos, con los tacos »*, en tapant dans leurs mains et avec leurs talons. D'ici la fin de l'année, ils auront appris plusieurs chansons, des danses, fabriqués des costumes et des flûtes de Pan pour le spectacle de fin d'année qui sera ouvert aux habitants du quartier. *« Cela permet d'intéresser les enfants au monde extérieur,* affirme Jacques Sallé, directeur de l'école. *C'est aussi le moyen de leur enseigner la géographie, l'histoire ainsi que d'aider à leur expression orale et écrite. »*

FRANÇOISE CHIROT

Dans le vingtième arrondissement de Paris

Les habitants du bas Belleville demandent des assurances sur la réhabilitation de leurs immeubles

Une enquête publique est actuellement ouverte à la mairie du vingtième arrondissement de Paris sur le projet d'aménagement du quartier Ramponneau-Belleville. L'affaire est si compliquée que, d'une manière exceptionnelle, le commissaire enquêteur a décidé de prolonger ses investigations jusqu'au 9 décembre. Ce secteur populaire, où les immigrés et les chômeurs sont particulièrement nombreux, est en conflit depuis plus de cinq ans avec les aménageurs de l'Hôtel de Ville et le maire du vingtième, l'UDF Didier Bariani.

Encadrés par une association redoutablement efficace – la Bellevilleuse –, les habitants se battent pied à pied pour ne pas être chassés par une rénovation brutale de leurs vieux immeubles, parfois délabrés, mais conviviaux. Multipliant les études, les contre-propositions et parfois les recours en justice, ils ont obtenu la modification progressive du projet initial, préfigurant ainsi le tournant urbanistique actuellement pris par la ville : des ZAC classiques fondées sur la table rase et la reconstruction, on passe à des opérations programmées d'amélioration de l'habitat qui préservent l'essentiel du bâti et maintiennent dans les lieux la population, ses commerçants et ses artisans.

C'est le cas pour le quartier Ramponneau-Belleville. Aussi, pour la première fois depuis 1989, La Bellevilleuse et ses militants demandent-ils au commisseur enquêteur de donner un avis favorable au principe de l'opération. Comme dit Nicolas Rialan, président de l'association : *« Le secteur a impérativement besoin d'une intervention publique. »*

Cependant, il émet encore de fortes réserves sur plusieurs points. Ainsi, la plupart des deux cent quatre-vingt-dix logements neufs qui doivent être construits à la place des quelques bâtisses à démolir resteront, du fait de leur prix, inaccessibles aux habitants actuels. De même, la Ville feint d'avoir renoncé aux démolitions massives, mais l'association voudrait des assurances formelles dans ce domaine. Pour être certaine, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) devrait être inscrite dans le contrat État-villes. Or ce document n'est toujours pas signé. Enfin, le calendrier des démolitions-reconstructions devrait être tel que les familles n'aient pas à déménager hors du quartier. Aucune certitude n'est acquise dans ce domaine-là non plus.

En réalité, malgré un rapprochement certain, La Bellevilleuse et les autorités municipales n'ont toujours pas le même point de vue sur l'avenir de Ramponneau-Belleville. L'association souhaite la modernisation des immeubles, mais aussi le respect de la sociologie du quartier, alors que la Ville désire un rajeunissement plus accentué du bâti et un nouvel équilibre de la population.

MARC AMBROISE-RENDU

REPÈRES

CONSEIL RÉGIONAL
L'expertise sur le marché des chauffages sera rendue après l'élection présidentielle

La commission permanente du conseil régional devait se prononcer, jeudi 1er décembre, sur le rappport présenté par son président, Michel Giraud (RPR), à propos de l'appel d'offres pour le lancement de la mission d'expertise sur le chauffage des lycées. Cette expertise, décidée le 10 novembre, sous la pression des écologistes et du Front national, à la suite de l'enquête sur le financement du RPR en Ile-de-France (*le Monde* du 12 novembre), a fait l'objet d'une présentation, mardi 29 novembre, devant les commissions des finances et des lycées. Le rapport présenté par Michel Giraud a été adopté par le RPR, l'UDF, le PC, le PS, GE et les non-inscrits. Le Front national et les Verts n'ont pas pris part au vote. Les représentants du FN ont estimé que cette étude ne pourra pas *« exercer un contrôle* a posteriori *sur les marchés passés »*, et déclaré que, *« repoussé à l'été prochain, le rapport d'expertise permet à Michel Giraud de jouer la montre en attendant une amnistie présidentielle »*. Les Verts ont demandé que soit réduit le calendrier de la procédure de l'appel d'offres. L'expert indépendant ne pourra en effet commencer à rassembler l'ensemble des données sur le chauffage des 500 lycées de la région qu'à la mi-mars. Il devrait remettre son étude au milieu du mois de juin.

LOGEMENT
Ecologistes et socialistes dénoncent le désengagement de la région

Dans deux communiqués, publiés mercredi 30 novembre, les élus socialistes et écologistes du conseil régional dénoncent l'adoption par les députés d'une proposition de loi allégeant les obligations de logement social des communes (*le Monde* du 30 novembre). Après avoir souligné que ce texte a été déposé par Gilles Carrez (RPR), député du Val-de-Marne, et suppléant de Michel Giraud, ministre du travail et président de la région, le groupe socialiste et l'intergroupe Verts-Génération Ecologie analysent les conséquences de cette loi sur l'habitat social dans la région. Les écologistes estiment ainsi que ce texte va *« à l'encontre de la lutte contre l'un des principaux facteurs d'exclusion, à savoir le logement »*. Les socialistes rappellent que, dans le contrat de plan Etat-région, le conseil régional s'est désengagé de la réhabilitation des grands ensembles. Ils soulignent également que le relèvement du plafond de l'aide au logement adopté le 30 novembre par le conseil régional va permettre de considérer des logements intermédiaires comme des logements sociaux.

VAL-DE-MARNE
La situation reste bloquée à l'ASSEDIC

Après quatre réunions de son conseil d'administration en deux mois, l'ASSEDIC du Val-de-Marne n'a toujours pas de président et la situation reste bloquée. Lors de la dernière réunion, mercredi 30 novembre, les syndicats ont maintenu la candidature de Jack Tord (CGT), et les représentants des employeurs, comme les fois précédentes, ont refusé de voter pour lui. Dans le même temps, une manifestation réunissait environ 200 militants de la CGT et membres de l'APEIS, une association de chômeurs, devant le siège de l'ASSEDIC 94. Le dossier va quitter maintenant le Val-de-Marne pour être examiné par le bureau de l'UNEDIC le 8 décembre. Il devra alors prendre une décision. Ce sera la mise sous tutelle ou la fusion avec l'ASSEDIC de Seine-et-Marne. D'ici là, la CGT, qui espère être suivie par les autres syndicats, entend créer un véritable *« rapport de forces »*, en espérant infléchir la situation.

Les difficultés de l'intercommunalité en Seine-et-Marne

Les maires RPR de Melun et de Dammarie-les-Lys ne parviennent pas à travailler ensemble

Le district de l'agglomération melunaise, en Seine-et-Marne, présidé par le maire RPR de Melun, Jacques Marinelli, vient de refuser l'entrée de Dammarie-les-Lys dont le maire, également RPR, le député Jean-Claude Mignon, réclamait une réforme de la structure intercommunale.

La commune de Dammarie-les-Lys n'entrera pas dans le district de l'agglomération melunaise (DAM), du moins pas avant le 1er janvier 1996. Ainsi en ont décidé Jacques Marinelli, maire RPR de Melun, président du DAM, et Jean-Claude Mignon, maire RPR de Dammarie-les-Lys, député, au terme d'un échange de courriers aigres-doux.

Une situation « anarchique »

Depuis le regroupement en 1991, au sein du district, de quatre des principales communes de l'agglomération de Melun (La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Melun, Vaux-le-Pénil), rejointes à partir de 1993 par les petites communes de Boissise-la-Bertrand, Livry-sur-Seine et Voisenon, Dammarie-les-Lys fait figure d'Arlésienne du DAM. Jean-Claude Mignon est président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation (SIEP), qui regroupait dix-sept communes dans la perspective de la révision du schéma directeur de la région de Melun, inclus dans la révision maintenant effectuée du schéma directeur d'Ile-de-France et donc appelé à disparaître. Il s'est toujours déclaré favorable à la constitution d'un « Grand Melun » et a, dès lors, refusé d'adhérer à un district qu'il jugeait trop restreint, donc inutile et coûteux. Peut-être craignait-il aussi de perdre une autorité sur l'agglomération que lui conteste peu ou prou Jacques Marinelli depuis son arrivée à la mairie de Melun en 1989.

Le rêve d'un syndicat de communes calqué sur le SIEP ayant fait long feu, le maire de Dammarie s'est finalement décidé à étudier les conditions de son entrée dans le district. Au terme de plusieurs mois de discussions, M. Mignon vient de faire savoir qu'il souhaitait siéger au DAM, tout en critiquant violemment la gestion de l'agglomération et en plaçant très haut la barre. M. Mignon évoque une situation *« anarchique »* de l'intercommunalité, dans une agglomération qui *« pèche par l'absence d'une politique économique forte »*. Ses propositions les plus importantes portent sur la création de zones d'activités économiques susceptibles d'assurer des ressources propres au DAM et sur l'absorption par le district d'un troisième organisme intercommunal.

Le DAM, où l'unanimité préside à toutes les décisions en dépit de la présence du maire de gauche de Vaux-le-Pénil, Pierre Carassus (MDC), estime qu'il est trop tard pour faire délibérer toutes les communes avant le 31 décembre, comme le veut la loi. Au nom de l'ensemble des maires du DAM, M. Marinelli vient de répondre à son collègue de Dammarie qu'il peut adhérer rapidement *« sans modification des statuts et du règlement intérieur »*, mais que les délais sont trop courts *« pour régler tous les importants problèmes »* qu'il soulève.

M. Mignon a pris acte, en estimant qu'il ne pouvait lui aussi que différer d'un an son entrée dans le district, dans l'attente de la formation d'une commission de travail bilatérale. D'ici là, la situation politique de l'agglomération aura probablement évolué. Vice-président du conseil général, M. Mignon est frappé par la loi qui interdit aux maires des villes de plus de vingt mille habitants d'avoir plus de deux mandats. S'il quittait le département, peut-être aurait-il alors besoin de faire entendre sa voix au sein du DAM. Sans plus poser de préalable.

ROLAND PUIG

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

DERNIER STADE. Film français de Christian Zerbib : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

L'ETRANGE NOL DE M. JACK. Film américain d'Henry Selick, v.o. : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10).

EXOTICA. (*) Film finlandais d'Atom Egoyan, v.o. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

JIT. Film Zimbabwe-Angleterre de Michael Raeburn, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LUMIÈRE NOIRE. Film français de Med Hondo : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MACHINE. (*) Film français de François Dupeyron : Gaumont les Halles, 1e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

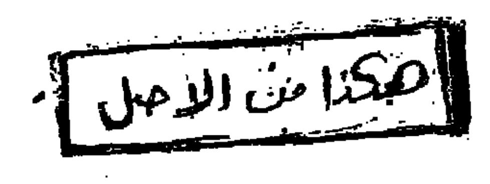
MILLIARDAIRE MALGRÉ LUI. Film américain d'Andrew Bergman, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PISTE DU TÉLÉGRAPHE. Film français de Liliane de Kermadec : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

TIMECOP. Film américain de Peter Hyams, v.o. : Forum Horizon, 1e (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TZEDEK. Film français de Marek Halter, v.o. : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

WONDER BOY. Film français de Paul Vecchiali : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23).



هكذا من الأصل

Vers un paiement des fréquences hertziennes

Le projet de création d'une « agence du spectre » va être examiné par le Conseil d'Etat

Un projet de décret élaboré en concertation par les ministères du budget, de la défense, de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, instituant la création d'une Agence nationale des fréquences radioélectriques (ANFR), va être soumis au Conseil d'Etat. C'est ce qu'a annoncé mercredi 30 novembre Bruno Lasserre, directeur général des postes et télécommunications (DGPT) à l'occasion du Salon international des mobiles et des télécommunications (SIRCOM).

La création d'une telle agence chargée de centraliser la gestion du spectre herzien et de planifier les demandes émanant des radios et télévisions (la moitié du « spectre » environ), de l'armée, et des télécommunications, est dans les cartons depuis déjà de longs mois. Au début de l'année, Pierre Huet – ancien membre de la Commission nationale communications et libertés (CNCL) – remet au premier ministre un rapport sur l'organisation des fréquences radio-électriques. Gérard Longuet, alors ministre de l'industrie, reprend l'idée à son compte. Pour les promoteurs de ce projet, la future agence doit venir mettre de l'ordre dans une situation jugée anarchique. La gestion des fréquences dépend de trop nombreux acteurs (ministères de l'intérieur, de la défense, des télécommunications, professionnels de l'espace et de la météo), mais aussi du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Au mois de mai, Jacques Boutet, président du CSA, s'était alors violemment opposé à la création de cette agence, estimant qu'elle représenterait une *« quasi-OPA »* sur les prérogatives traditionnelless de l'instance de régulation (*le Monde* du 11 mai). La nouvelle ANFR devrait être rattachée au premier ministre et dépendra administrativement et financièrement du ministère du budget. Ceci, explique-t-on au ministère de l'industrie, pour ne pas privilégier l'un ou l'autre des ministères. Selon ses promoteurs, elle devra réfléchir très vite à l'opportunité de mettre fin au principe de la gratuité de l'utilisation des fréquences hertziennes dont bénéficient en France ses utilisateurs.

Cette mesure constituerait alors une véritable révolution : jusqu'à présent, c'est le principe de la gratuité qui a dominé en France, contrairement aux règles en vigueur dans d'autres pays, comme les Etats-Unis. Selon M. Lasserre, les radios et télévisions publiques, ainsi que les militaires devraient s'acquitter d'un simple ticket modérateur, alors que les chaînes commerciales serait plus fortement sollicitées.

Au CSA, jeudi 1er décembre, on prenait acte du discours *« pacifiant »* de M. Lasserre, qui avait tenu à rassurer le l'instance de régulation sur le maintien de ses prérogratives. Philippe-Olivier Rousseau jugeait toutefois *« étonnant »* le principe du *« paiement d'une redevance des fréquences, qui risque de mécontenter les chaînes de télévision privées »*, et se disait vigilant sur les velleïtés de l'avenue de Ségur *« à vouloir sous-traiter le rôle technique du CSA »*.

Ar. Ch.

EN BREF

BAYARD PRESSE : Yves Beccaria nommé président du conseil de surveillance. – Yves Beccaria, âgé de soixante-cinq ans, qui était conseiller du directoire de Bayard Presse jusqu'en juin, a été nommé président du conseil de surveillance du groupe, en remplacement de Claude Bourçois, qui était arrivé au terme de son mandat.

PRIVATISATION EN RUSSIE : la première chaîne publique russe devient une société par actions. – Le président russe Boris Eltsine a signé, mercredi 30 novembre, un décret prévoyant la transformation en société par actions et la privatisation partielle d'Ostankino, première chaîne de télévision publique russe. L'Etat devrait rester l'actionnaire majoritaire, avec 51 % des parts. Le reste du capital sera réparti entre douze sociétés, parmi lesquelles les banques russes Stolichnyi, Inkombank et Roskredit, le concessionnaire automobile Avtovaz et des prestataires d'Ostankino comme l'agence d'information Itar-Tass et la société de diffusion Teletsentr. Ostankino, qui diffuse ses programmes sur l'ensemble de l'ex-Union soviétique, est l'une des deux chaînes publiques financées et contrôlées par la Russie, avec la RTR (Radio-Télévision de Russie).

RADIO-FRANCE : les animateurs de vingt-huit « locales » en grève illimitée. – Les animateurs des radios locales de Radio-France ont entamé, jeudi 1er décembre à 0 heure, une grève illimitée pour obtenir une modification de leur statut, une revalorisation de leurs cachets et une meilleure couverture sociale. La grève, lancée à l'appel de Force ouvrière, touchait dans la matinée vingt-huit stations sur les trente-neuf radios décentralisées de Radio-France, selon la direction. Les négociations entamées début novembre avec la direction devaient reprendre jeudi 1er décembre dans l'après-midi.

TÉLÉVISION : le groupe Viacom rachète une station de Boston. – Le câblo-opérateur américain Viacom, propriétaire des studios Paramount et de la chaîne musicale MTV, a annoncé, mercredi 30 novembre, le rachat, pour 100 millions de dollars (environ 540 millions de francs), de WSBK, une importante station indépendante de Boston. Celle-ci devrait être affiliée à United Paramount Network, un nouveau réseau national, constitué de onze télévisions locales, lancé par Viacom le 16 janvier 1995. Avec cette acquisition, le groupe poursuit ses transactions pour remplacer ses réseaux câblés par des stations de télévision indépendantes. Selon Sumner Redstone, PDG de Viacom, la vente du secteur câble devrait rapporter 2,5 milliards de dollars (13,5 milliards de francs).

Banesto participe au lancement d'une chaîne d'informations en espagnol. – La banque espagnole Banesto pourrait céder pour 625 millions de francs sa participation directe de 25 % dans le capital de la chaîne privée Antena 3 TV, la deuxième du pays en terme d'audience. Les acquéreurs seraient une banque d'affaires américaine et le producteur indépendant Arnon Milchan qui prendraient chacun 10 % des actions, tandis que les 5 % restant seraient repris par un groupe espagnol de l'audiovisuel. Parallèlement à ce désengagement, la banque participera au lancement, début décembre, de Tele Noticias, une chaîne d'informations en espagnol sur le modèle de CNN, diffusée par le satellite Hispasat vers l'Amérique latine.

DANS LA PRESSE

Le sommet mondial sur le sida

Libération (Éric Favereau) : « Point d'orgue du sommet, la déclaration commune qui devrait être signée aujourd'hui. Fortement atténuée, elle est devenue très générale, reposant sur l'énonciation de principes éthiques. Ainsi, concernant la promotion du préservatif, l'énoncé est timide, faisant référence aux *« particularités culturelles »* de chaque pays. Mais, outre sa relative banalité, ce texte est déjà ouvertement bafoué. Ainsi, les USA, le Japon, la Russie, pour ne citer que les pays les plus importants, ne respectent pas, dans leur politique de visas, la liberté élémentaire de mouvement. »

Le Figaro (Ivan Rioufol) : « Le sommet de Paris, qui rassemble quarante-deux pays, devra être celui de la solidarité. Derrière ce mot, c'est la libre circulation des séropositifs qui pourrait être votée. Ce sont aussi de lourdes sommes d'argent qui devront être débloquées par les États du Nord pour venir en aide à ceux du Sud. [...] L'agitation médiatique a eu raison du risque couru à cause du sida. Mais ce n'est pas le cas dans les pays en développement, et en Afrique tout particulièrement, qui compte huit millions de personnes contaminées. Là-bas, la situation est dramatique. »

France-Soir (Bernard Morrot) : « Remercions les bénévoles qui ne se contentent pas de paver l'enfer [des malades] de bonnes intentions. Et qui, jour après nuit, se relaient pour leur donner le sourire, le geste et la tendresse qui requinquent. Eux ne font pas de distinction entre les « innocents » et les autres, entre les transfusés du docteur Garretta et les tombés au champ d'amour. Ceux qu'ils ont pris en charge, qu'ils soient jeunes ou vieux, hétéros ou homos, blancs ou noirs, drogués ou « clean », sont d'abord des êtres humains qu'il faut aider à se raccrocher aux branches de la vie, si menacée soit-elle. »

Ouest-France (François-Régis Hutin) : « Il y a urgence et il convient d'aider les pays en voie de développement dans cette lutte qui doit mobiliser tout le monde. En effet, même si la responsabilité individuelle est primordiale, nous savons que la prévention passe par la recherche scientifique et l'éducation et que l'effort est et sera terriblement onéreux. »

Le Républicain lorrain (Philippe Waucampt) : « Ainsi, en cette fin de millénaire, le sida vient-il s'inscrire à son tour sur la liste du patrimoine épidémique de l'humanité. Mais pas à n'importe quel moment : la maladie s'impose à cet instant unique où la science permettait d'estimer vaincues les maladies majeures que l'on croyait jusque-là consubstantielles à l'espèce et dont la récurrence imposait une lecture pessimiste – ou religieuse – de l'existence et de ses finalités. »

La Nouvelle République du Centre-Ouest (Dominique Gerbaud) : « La société moderne, avouons-le, est elle-même un peu déboussolée par une maladie qui la contraint à modifier ses comportements. [...] Plusieurs Etats, dans le souci de se protéger, ont été amenés à modifier leurs réglementations, créant ainsi une discrimination aux frontières. Les États-Unis, Cuba, Israël, la Chine interdisent l'entrée de leur pays aux personnes séropositives. Une politique restrictive engendrera l'exclusion et ne fera que renforcer le caractère « honteux » de la maladie. »

PATRIMOINE

Un projet de 150 à 200 millions de francs

M. Toubon annonce la création du Centre de Chaillot

Le ministre de la culture, Jacques Toubon, a annoncé, mercredi 30 novembre, la création du Centre de Chaillot pour le patrimoine monumental et urbain, au palais du Trocadéro à Paris. Ce centre sera constitué du Musée des monuments français rénové et agrandi, d'un espace d'expositions temporaires, de l'Ecole de Chaillot et d'une médiathèque. Les travaux d'aménagement du Palais auront lieu en 1997 et une partie en 1998. Ils coûteront de 150 à 200 millions de francs.

L'aile Paris (Est) du Palais de Chaillot va connaître une petite révolution. Cet imposant espace de 22 500 mètres carrés faisait l'objet, depuis un mois et demi, de débats et de controverses entre spécialistes de l'art, du patrimoine et de l'architecture (*le Monde* du 5 juillet). Jacques Toubon a tranché en annonçant, en clôture des VII[e] Entretiens du patrimoine, la création du Centre de Chaillot pour le patrimoine monumental et urbain, qui devrait vite être identifié comme le « Centre de Chaillot ». *« Cet ensemble cohérent totalement voué à la culture du patrimoine monumental »* sera *« un lieu de contacts avec les publics les plus variés »*, a déclaré M. Toubon.

Après une période d'études, les travaux d'aménagement du Centre commenceront en 1997 et dureront près de deux ans. Outre que l'aile bénéficiera d'un important lifting – le bâtiment n'a pas été rénové depuis 1960 – « Chaillot » englobera trois institutions *« qui sont appelées à coopérer étroitement »* : le Musée des monuments français *« élargi et rénové »*, une médiathèque et l'Ecole de Chaillot. Pour gagner de la place, l'atelier de moulages devrait déménager avant la fin de 1996 et le Musée du cinéma et de la cinémathèque *« début de 1997 au plus tard »*.

L'Ecole de Chaillot, déjà sur place, forme les architectes des bâtiments de France et ceux des monuments historiques. Elle sera agrandie (1 200 mètres carrés contre les 420 actuels), accueillera trois cents élèves (au lieu de cent), aura son entrée propre et va intensifier son enseignement (formation continue, DEA sur l'histoire de l'architecture...).

Un musée de l'architecture

La médiathèque (5 800 mètres carrés) rassemblera des fonds d'archives, livres, revues, photographies, dossiers techniques, plans, archives qui touchent au patrimoine architectural et urbain et qui sont *« aujourd'hui dispersés »*. Seront par exemple transférées à Chaillot la bibliothèque du patrimoine et les archives du service des monuments historiques. *« Ce sera un outil de travail pour les historiens, architectes, urbanistes, étudiants. »*

Reste l'ambition principale du projet Chaillot : la rénovation et l'agrandissement du Musée des monuments français (MMF), qui occupe la moitié de l'espace (15 500 mètres carrés). Ses collections de moulages de bâtiments célèbres, maquettes et peintures murales vont être réorganisées, et la muséographie entièrement revue. Surtout, la collection va être complétée par *« une section XX[e] siècle »* dans le but de créer un parcours pédagogique à travers les monuments, depuis le Moyen Age jusqu'à 1930. Une commande de moulages de bâtiments emblématiques concernant l'architecture néo-classique ou métallique, voire l'art nouveau, va être lancée. Bref, sans le dire ouvertement, le MMF va ressembler à un véritable musée de l'architecture.

Par ailleurs, ce musée va récupérer 2 000 mètres carrés de réserves, et bénéficiera d'une imposante galerie (1 200 mètres carrés) pour organiser des expositions temporaires.

Ce projet – rénovation de la collection et politique d'expositions – s'inscrit dans la continuité du travail mené par Guy Cogeval, le directeur du Musée des monuments français, en place depuis 1992. Ce dernier a fait passer la fréquentation de 44 000 à 82 000 visiteurs en un an, grâce notamment à une bonne politique d'expositions : Marseille au XIX[e], « Herbert List », « Photographier l'architecture ». C'est dans cette même ligne que le Musée devrait accueillir, au printemps, l'exposition du Palazzo Grassi de Venise, « L'architecture de la Renaissance, de Michel Ange à Brunelleschi ».

M. G.

NOMINATION : Viviane Huchard, directrice du Musée national du Moyen Age. – Il aura fallu neuf mois pour remplacer, à la tête du Musée national du Moyen Age, plus connu sous le nom de Musée de Cluny, Alain Erlande-Brandenburg, devenu en mars 1994 directeur des Archives de France. C'est finalement Viviane Huchard, conservateur du Musée de Picardie à Amiens, qui prendra sa place. Née en 1946, cette ancienne élève de l'Ecole des chartes a d'abord été chargée des musées d'Angers, puis a assuré à Amiens la rénovation des salles de sculptures. Son prédécesseur laisse derrière lui des plans ambitieux pour l'extension de son établissement.

RECTIFICATIF. – Dans notre article consacré aux *Sept Branches de la Rivière Ota* (*le Monde* du 23 novembre), le nouveau spectacle de Robert Lepage à la Maison des arts de Créteil, une erreur de transcription s'est glissée dans la traduction du nom japonais du seul bâtiment qui n'ait pas été détruit par la bombe atomique, le *genbaku domu*. Il fallait donc lire « le dôme atomique » et non pas un improbable « don » de la bombe atomique.

LA BOBINE DU SIÈCLE

« Si j'étais le cinéma »

par Woody Allen

« En quoi le cinéma a-t-il affecté notre siècle ? » n'est pas un sujet pour un essai, mais le matériau d'un livre – qui serait, je le crains, long, ennuyeux et hautement spéculatif. En vérité, si j'étais le cinéma, j'aimerais rester aussi dissocié de ce siècle que possible. Les cent dernières années ont été plutôt horribles : pleines de duplicité, de génocides et de sang. Qui donc voudrait se targuer d'y avoir exercé quelque influence ? Je serais le cinéma, j'espérerais n'en avoir pas eu la moindre sur le siècle qui s'achève. Je soutiendrais même que le siècle se serait mieux porté si j'avais effectivement mis quelque poids dans la balance, mais ce ne serait là que pure conjecture.

vérité. Pis : lorsqu'une dose de réalité nous frappe au visage durant le jour, nous le regrettons. Après tout, de quoi parlons-nous quand nous parlons de la réalité ? De ce qui dure, de ce qui reste quand les événements insignifiants, transitoires, de la jeunesse et de la famille sont, au mieux, des souvenirs. Bref – moralité –, le vieillissement, la maladie, la misère, la solitude, la mort, les mille autres chocs naturels qui constituent la toile de fond devant laquelle nous nous pavanons et nous tourmentons dans nos jeans haut de gamme.

Par conséquent, ne plus penser à la réalité, fût-ce seulement pour quatre-vingt-dix minutes, est une brise si bienvenue qu'elle nous permet, quelque peu rafraîchis, de poursuivre le combat dans le

D.R.

« Les Lumières de la ville »

En fait, on pourrait chercher querelle au cinéma : il a glorifié la guerre et donné une image romantique des gangsters, énoncé des solutions simplistes et de pieuses homélies, créé de fausses espérances et érigé en idoles la richesse, la propriété, une fade beauté physique, et proposé bien d'autres buts irréalistes ou indignes. Rendez donc service au cinéma, ne le tenez pas pour responsable, dans quelque mesure que ce soit, de décennies de déchéance et de carnage planétaires. Je suis sûr que le cinéma n'aimerait pas avoir à se défendre.

Une trêve avec le monde réel

Mais « en quoi le cinéma m'a-t-il affecté au cours de ce dernier siècle ? » : la question me va mieux. Non que le récit en soit plus noble, il est simplement moins brutal. Car si le cinéma est peut-être coupable de tout ou partie des forfaits mentionnés ci-dessus, quoi qu'il ait fait, il l'a fait avec beaucoup de charme et d'émotion. Grandissant dans un quartier de classe modeste mais proche, à pied, d'une douzaine de salles de cinéma, il y avait des lieux sombres et chauds en hiver, frais en été, loin du soleil aveuglant (jadis tenu pour sain, aujourd'hui reconnu cancérigène) et loin du trafic rugissant où, pour quelques cents (douze pennies pour être précis), l'on pouvait soudain, et volontairement, sortir de la réalité.

Reconnaissons-le : nous haïssons tous la réalité. Nous avons souvent trop d'orgueil pour nous l'avouer mais, aux petites heures du matin, quand le ciel de nos pensées menace de se couvrir, nous nous ratatinons de peur et de mépris devant la bête de la dure fatal bourbier de la nature. Bien entendu, ces jours-ci, ce petit répit coûte 8 dollars et non plus douze cents, mais la dose, identique, est toujours là. Pour sûr, c'est le *deal* du siècle. On sort du monde « réel » de Papa et Maman qui se lancent en hurlant des insultes à la tête, des résultats de sa radiographie ou de sa prise de sang, ou de la « une » des journaux consacrée à la dernière bombe lancée par les terroristes, au dernier avion qui s'est écrasé, à la dernière agression, la dernière famine ou le dernier tremblement de terre, on entre dans une salle obscure, on empoigne un paquet de pop-corn et voilà Fred Astaire, Humphrey Bogart, Jack Nicholson, Michelle Pfeiffer, Marlon Brando, Barbra Streisand ou quelque autre personnage béni, parfait, divin, qui fait ce qu'il ou elle fait de mieux.

On est soudain entre les mains de superbes conteurs, de cinéastes novateurs, de costumiers émérites, de talentueux chefs décorateurs, d'étonnants chorégraphes (si l'on s'est réfugié dans le bon cinéma). On quitte un environnement terne pour se retrouver au milieu de pirates, ou de cow-boys, ou de millionnaires dans leurs *penthouses*, ou d'hommes et de femmes jamais à court d'une brillante réplique. Tous beaux, tous braves et, plus important, vainqueurs. On ressort ragaillardi de cette trêve avec le monde réel, on a pu amasser assez de force pour affronter ce qui reste du jour. Du moins, c'est mon cas. C'est agréable de temps en temps d'entrevoir ce qu'aurait pu être l'existence si Dieu avait eu le budget et de meilleurs scénaristes.

▶ Woody Allen est acteur et cinéaste américain.

MUSIQUES

NUNES, FELDMANN, LACHENMANN
à l'Opéra-Bastille

Eloge de l'éclectisme

Mille quatre cents personnes : un auditoire presque inespéré pour un dimanche après-midi. Car ce n'était pas *les Noces* de Mozart que l'on jouait, dimanche 27 novembre, dans la grande salle de l'Opéra-Bastille, mais des œuvres complexes, pour effectif rare (grand orchestre symphonique et quatuor à cordes) de trois compositeurs absents des hit-parades, même ceux de la musique contemporaine.

Emmanuel Nunes est portugais, cinquantenaire, et le plus post-sériel des trois. Sa pièce, *Chessed IV*, qui ouvrait le programme, est la quatrième d'une série d'études sur ce qui semble être la préoccupation centrale du créateur : le jeu avec la perception de l'auteur, tantôt mis dans l'impossibilité de trouver son chemin dans la prolifération des informations sonores, tantôt mené par des lignes de forces plus nettes vers une sorte de « lumière ». On comprend bien que tout cela puisse s'inscrire dans une métaphore sur la révélation. Mais, une fois encore, l'obscurité semble triompher dans cette musique souvent décentrée.

Un Allemand en révolte

Morton Feldman, Américain mort en 1987, a tout simplement titré *Quatuor à cordes et orchestre* une pièce minimaliste pour orchestre immense (les contrebasses par six, percussions, etc.). Peu de notes, mais la tension maximale et, comme toujours chez ce disciple de John Cage, une construction qui emploie le silence – le blanc pictural – comme armature d'une grande forme. Superbe.

Helmut Lachenmann, enfin (allemand, cinquante-neuf ans), avec une pièce déjà ancienne (1989), rassemble en trente-cinq minutes un procédé qui a valu à l'auteur sa notoriété : détourner les instruments traditionnels pour en obtenir, par frottements, tapotements et manipulations de toutes sortes, une gamme infinie de bruits concrets. *Suite de danses avec hymne allemand* croise ces techniques savantes avec la source d'inspiration principale de Lachenmann : la lacération des thèmes, des rythmes, des matières musicales, utilisés à l'état de résidus. C'est, dans cet opus, l'hymne allemand qui fait l'objet du déchirement. La pièce est fondatrice, en somme, dans l'œuvre d'un Allemand en révolte.

Cet éloge de l'éclectisme constituait le dernier concert du programme musical du Festival d'automne 1994. L'orchestre était celui de la Radio de Baden-Baden, dirigé au quart de tour par Jurg Wyttenbach. Le rôle des solistes était dévolu au quatuor le plus célèbre de la musique contemporaine : les Britanniques Arditti. L'entrée dans la carrière du groupe date d'il y a vingt ans. Pour les disques Montaigne, récemment rachetés par Auvidis, Claudine Pellerin, productrice au nez fin, les a pris sous contrat. Et le vingtième disque des Arditti (une compilation des précédents) paraît précisément cet automne sous ce label. Une coïncidence. Un double anniversaire.

ANNE REY

▶ A écouter : l'enregistrement de *Tanzsuite mit Deutschlandlied*, avec *Reigen seliger Geister* d'Helmut Lachenmann, par le Quatuor Arditti, le Deutsche Symphonie Orchestra de Berlin, Olaf Henzold (direction) : 1 CD Auvidis Montaigne MO 782 019.

Mort du pianiste Soulima Stravinsky. – Le pianiste Soulima Stravinsky est mort, lundi 28 novembre, à Sarasota (Floride), des suites d'une défaillance respiratoire. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans. Né à Lausanne, le 23 septembre 1910, Sviatoslav Soulima Stravinsky, plus jeune fils du compositeur russe Igor Stravinsky, avait grandi à Paris. Au conservatoire, il fut l'élève d'Isidor Philipp (piano) et de Nadia Boulanger à l'Ecole normale de musique (composition). En 1938, Soulima avait enregistré *le Concerto pour deux pianos* de son père et en sa compagnie – interprétation disponible dans la série « Composers in Person », chez EMI. En 1948, Soulima Stravinsky s'était installé aux Etats-Unis où il enseigna le piano, jusqu'en 1978, à la faculté de musique de l'Illinois.

MUSIQUES

Pianistes en récital à Paris

Confirmations, révélation

Ce ne sont pas moins d'une trentaine de pianistes qui se sont succédé ces deux dernières semaines à Paris. Parmi ceux-ci, l'Américain Stephen Kovacevich, le Canadien Marc-André Hamelin et le Roumain Ferenc Vizi. Trois pianistes d'âges différents, formés en des lieux distincts, pratiquant un répertoire parfois inusité, ont attiré Salle Gaveau, Salle du Conservatoire d'art dramatique et Auditorium Saint-Germain un public fervent, sinon toujours nombreux.

S'il fallait distinguer un organisateur, Brigitte François-Sappey, de Radio-France, remporterait la palme. Cette musicologue a choisi de présenter, cette année, quelques pianistes aux prises avec des compositeurs aventuriers dans la salle du Conservatoire d'art dramatique. A défaut d'avoir la meilleure acoustique de Paris, cette salle du plus pur style pompéien est la plus belle et la plus chargée d'histoire de la capitale. C'est là notamment que Richard Wagner a entendu pour la première fois, jouées dans leur splendeur, les symphonies de Beethoven. Sa récente adaptation aux exigences théâtrales a fait malheureusement perdre à son acoustique cette sonorité de violon tant vantée, et sur scène, entouré de grandes tentures noires, le piano sonne dorénavant assez petit et plutôt sec.

Le 19 novembre, Marc-André Hamelin y consacrait son premier récital parisien à Chopin et au *Concerto pour orchestre* de Charles-Valentin Alkan, compositeur qu'on ne finit pas de redécouvrir depuis une vingtaine d'années (à la fin du siècle dernier, tous les grands pianistes formés à Paris, à Berlin par Busoni ou à Weimar par Liszt connaissaient sa musique). Une œuvre ébouriffante, durant cinquante minutes, somme de difficultés techniques éprouvant le pianiste le plus téméraire : 121 pages, près de 2 000 mesures, dont 1 342 pour le seul premier mouvement ! Le plus curieux est que cette œuvre harassante fait finalement peu d'effet sur le public. Car ces batteries d'accords, ces traits vertigineux, ces déplacements rapides d'un bout à l'autre du clavier ne s'accompagnent d'aucune surcharge affective, d'aucun drame.

La ferveur de Stephen Kovacevich

Virtuosissime, et en même temps d'une sévérité, d'une intériorité rares, cette musique n'a rien d'orchestral, elle est consubstantielle au piano et n'a aucun équivalent dans l'histoire de la musique. Marc-André Hamelin joue ce *Concerto sans orchestre* avec une aisance qui confine à l'apesanteur. Ses doigts filent, pétrissent le clavier sans l'ombre d'une raideur. Il est assurément chez lui dans une musique qui a besoin d'un tel héros pour exister. Il y a vingt ans, la salle aurait été vide. Un tel programme fait aujourd'hui salle comble. La virtuosité n'est plus vilipendée comme elle l'a été à une époque où un pianiste qui jouait Liszt était catalogué funambule et surtout *pas musicien*. Cziffra a été traîné dans la boue pour cela.

L'Américain Stephen Kovacevich a cinquante ans. Il y a vingt-cinq ans, *ses débuts* discographiques furent salués unanimement. Il s'attaquait pourtant à un répertoire dont on affirme souvent qu'il est interdit *aux jeunes* : les dernières sonates, les *Bagatelles* et les *Variations Diabelli* de Beethoven (Philips). Puis il s'est fait plus discret, a quitté sa maison de disques. Il revient aujourd'hui, un contrat EMI en poche. Salle Gaveau, le 15 novembre, il retrouve Beethoven et Schubert, dont le culte lui a été enseigné par l'inoubliable dame Myra Hess, une pianiste anglaise aussi courageuse qu'entreprenante (pendant les bombardements, elle donnait des récitals à Londres qui attiraient un public fervent et nombreux), qui s'est illustrée durant sa longue carrière par ses interprétations des concertos de Brahms, des dernières sonates de Beethoven et reste connue pour sa transcription de *Jésus que ma joie demeure* que Lipatti a enregistrée.

Les aphoristiques *Bagatelles* de Beethoven trouvent sous les doigts de Kovacevich leur juste poids, leur incisivité allusive, leurs soudaines explosions, leurs replis erratiques, et la *Sonate op. 109*, sa grande ligne musardant comme une improvisation surgie du corps du piano, matérialisation d'un rêve. Sonorité mate, pleine, presque rude parfois. Kovacevich en a évacué les duretés, les crispations qu'il y mettait dans sa jeunesse. Ce qu'il n'a pas perdu, de l'époque où il pouvait compter ses rares cheveux gris, c'est la ferveur qu'il met dans chaque note. Il joue ensuite la grande, *la Majeur D. 959*, l'avant-dernière sonate de Schubert. Tant de ses confrères attaquent son mouvement lent les deux pieds déjà dans la tombe que l'on est surpris d'entendre le pianiste ne jamais sacrifier son caractère allant. Il met si peu de pédale, que la main gauche se détache enfin de la lancinante mélodie que la pianiste joue avec une sonorité éteinte lors de la reprise. Son jeu est alors proche de l'asthénie. Moment d'émotion intense qui plonge la salle dans un état de stupeur presque palpable. Kovacevich est l'un de ces artistes qui changent le cours de la vie de ceux qui les écoutent.

Les transfigurations de Ferenc Vizi

Si la Roumanie a donné quelques pianistes aujourd'hui disparus qui auront marqué le siècle (Clara Haskil, Dinu Lipatti, Celia Delavrancea), si ce pays a donné plus récemment Radu Lupu au monde musical, on ignore généralement qu'il est toujours une pépinière de talents, malgré les années de plomb du régime de Ceausescu. Les Français connaissent déjà Andréi Vieru, artiste aussi peu convenu que Lupu. Qui connaît Ferenc Vizi ? Encore élève au Conservatoire de Paris dans la classe de Gérard Fremy, où il suit un cycle de perfectionnement, ce jeune pianiste de dix-neuf ans jouait pour son premier récital public parisien les *Variations Diabelli* de Beethoven dans l'Auditorium Saint-Germain (l'acoustique de cette salle est aussi bonne que son architecture est laide). Vizi arrive sur scène, d'apparence un peu balourd ; il salue, intimidé, la centaine de personnes venues l'écouter le dimanche 27 novembre. Dès qu'il met ses mains sur le clavier, il est transfiguré. La sonorité qu'il tire d'un grand Yamaha est charnue, rayonnante. Sa technique est accomplie, ce qui est beaucoup plus rare qu'on ne le croit généralement. Jamais il ne frappe, jamais sa tête ne s'égare. Il cultive pourtant ce qui est erratique, mystérieux, étrange dans cette musique si difficile.

Jeu profondément ancré dans le clavier, parfois bondissant (quelle main gauche !), dont le sérieux s'anime parfois d'un caractère ludique bien dans la manière du compositeur. Vizi aime autant la fracture, l'accident, que la méditation. Il donne aux dernières variations leur insondable mélancolie, il en chante les lignes si proches de celles d'une aria belcantiste sans jamais solliciter affectivement le texte. Ferenc Vizi est une sorte de vieux sage.

ALAIN LOMPECH

▶ *A écouter* : Marc-André Hamelin, *Concerto sans orchestre* d'Alkan : 1 CD Music and Arts-Média 7. Stephen Bishop, *Premier Concerto* de Brahms, Wolfgang Sawallish (direction) : 1 CD EMI ; *Bagatelles* de Beethoven : 1 CD Philips.

PHOTOGRAPHIE

FORCE MAJEURE, LA VILLE, à la galerie Michèle Chomette
ÉLOGE DE LA MAIN, à la galerie Bouqueret + Lebon

Montrer du jamais vu

A tous ceux qui veulent opérer un tri sévère dans les quatre-vingt-treize expositions du Mois de la photo à Paris, précipitez-vous dans les galeries Chomette et Bouqueret + Lebon ; on y trouve des chefs-d'œuvre que l'amateur d'images fixes n'avait jamais – ou *rarement* – *pu voir*. Car on oublie trop souvent que la photographie, c'est d'abord regarder et apprécier des épreuves originales, tirées par l'artiste ou sous son contrôle.

La particularité de Chomette et Bouqueret + Lebon est de montrer – entre plusieurs expositions de photographes contemporains – quelques perles historiques dans leurs galeries-appartements installées en étage. Dans son accrochage réalisé autour du thème de la ville, Michèle Chomette présente cinq œuvres rarissimes : *la Gare de Boulogne* par Baldus (1855), un Paris au panoramique de Martens (1865), le *Plaza Tower Hotel* à New-York, de Sheeler (1927), le *Rassemblement pour un défilé* de Rodtchenko (1928), *le Pont transbordeur de Marseille* de Moholy-Nagy (1929). Les prix sont en conséquence, de 150 000 francs pour Baldus à 400 000 francs pour le building de Charles Sheeler. *« Sheeler est au-delà du rare et l'épreuve est parfaite »*, explique Michèle Chomette.

Ceux qui n'ont jamais vu un tirage carte postale de Kertész découvriront une vue de Montmartre. A signaler aussi un tirage-contact du même Kertész (deux clochards au bord du quai), deux Man Ray, un Walker Evans, une superbe vue « d'au-dessus » de rue (1928) par Umbo. Côté XIXe siècle, un Fox Talbot de 1843, un peu trop blanc, mais que la galeriste justifie par son *« tirage atmosphérique »* et deux Terris sur le percement de la rue Impériale à Marseille (1863).

Michèle Chomette vend – cher – mais se veut également pédagogue : *« Dans les années 70, je voulais faire découvrir, j'étais fier de montrer le* Moonrise *d'Ansel Adams, des Fox Talbot... Aujourd'hui, je veux faire comprendre. »*

« Quatre ans de travail »

Elle a donc associé des photographies historiques avec des artistes de la galerie (Claass, Plossu, Bonnemaison, Trülzsch, Fleischer). Les œuvres se répondent, les passerelles s'opèrent. Le Marseille d'Holger Trülzsch est lié aux vues plongeantes des avant-gardes allemandes ou russes. La nuit sulfureuse de Fleischer rappelle celle de Brassaï, etc. *« Ça fait quinze ans que j'attends qu'un musée fasse une telle exposition »*, conclut Michèle Chomette.

Pris dans l'euphorie du Mois de la photo, son appartement installé en face de Beaubourg reçoit trois cents visiteurs, le samedi. Il y en a autant dans le trois pièces de la galerie Bouqueret + Lebon pour y découvrir l'« Éloge de la main ». Résultat de *« quatre ans de travail »*, cette exposition rassemble des épreuves originales de l'entre-deux-guerres, qui tendent à prouver que *« le thème de la main, au-delà du surréalisme, était très présent à cette époque »*, explique Christian Bouqueret.

Des inconnus comme Rémy Duval côtoient quelques classiques : une solarisation d'une main en porcelaine par Boucher, des gants en caoutchouc de Tabard, le superbe visage de Malraux par Germaine Krull, un portrait par Laure Albin-Guillot, celle qui, à cinquante-cinq ans, *« faisait des nus de jeune homme »*. Ailleurs, quelques curiosités : une main aux fourmis de Luis Buñuel, une femme photographiée par René Schall se tenant les mains sur les fesses.

Cette exposition fait revivre aussi quelques auteurs des années 20-30, qu'on aimerait voir traités avec plus d'égard en France. Les Etats-Unis se sont par exemple largement emparés de Boiffard et de Parry. Quant à Pierre Boucher, on se demande pourquoi il n'a pas encore fait l'objet d'une rétrospective en France.

MICHEL GUERRIN

▶ Galerie Michèle Chomette, 24, rue Beaubourg, 75003 Paris. Tél. : 42-78-05-62. Jusqu'au 7 janvier.
▶ Galerie Bouqueret + Lebon, 69, rue de Turenne, 75003 Paris. Tél. : 40-27-92-21. Jusqu'au 11 décembre.
▶ Voir également Laure Albin-Guillot (1879-1962), Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix, 75004 Paris. Tél. : 42-72-35-47.





■ **MAZDA.** Le constructeur automobile Ford a dépêché des experts chez Mazda, dont il possède 25 % du capital, pour l'aider à surmonter ses difficultés financières dues à la hausse du yen. Ford va également produire des Fiesta pour Mazda en Europe.

■ **DÉRÉGLEMENTATION.** Poussé par les Américains, le gouvernement de Tokyo achève la déréglementation financière engagée en 1985. Les banques voient d'un mauvais œil arriver une nouvelle concurrence venant des organismes régionaux de crédits tandis que la poste profite de conditions avantageuses.

■ **BANQUES.** Les banques japonaises accumulent encore des grandes quantités de créances douteuses. Une partie importante, venant de crédits faits à la pègre, semble irrécupérable.

Les difficultés de l'économie nippone

Ford est appelé au secours du constructeur japonais Mazda

TOKYO

correspondance

Mazda, le quatrième constructeur japonais, en proie à de sérieuses difficultés, est de plus en plus dépendant de Ford. L'entreprise de Hiroshima pouvait bien être forte au temps de l'expansion à tout-va et de la conquête du marché nord-américain. Aujourd'hui que la crise lui a cassé les reins, c'est incontestablement Ford, le partenaire-actionnaire (25 % de Mazda acquis en 1979), qui mène le jeu. Selon le *Wall Street Journal* du 23 novembre, la banque Sumitomo, principal créancier de Mazda, aurait fait appel au constructeur de Detroit pour redresser la société japonaise et muscler sa gestion du personnel. Sumitomo avait quasiment pris les rênes de Mazda dans les années 80 lorsque le second choc pétrolier avait fait traverser une mauvaise passe au constructeur nippon. Pour preuve que le transfert d'intelligence se fait cette fois-ci d'Ouest en Est, trois hauts responsables de Ford, dont un vice-président, ont été parachutés dans les rangs de Mazda en juin. La décision fait partie du nouvel accord de coopération passé entre Mazda et Ford en décembre 1993. Les deux constructeurs prévoient, selon cet accord, des activités communes de production en Chine, Thaïlande, Malaisie et Indonésie. En Europe et aux Etats-Unis, Ford et Mazda ont décidé de mettre progressivement en place l'unification de leurs modèles.

A Tokyo, les réactions officielles de Sumitomo et de Mazda sont restées discrètes. Sans apporter de démenti aux révélations du *Wall Street Journal*, les porte-parole réitèrent que Ford n'augmentera pas sa participation dans le capital de Mazda. Est-ce si nécessaire ? Ford est quatre fois plus gros que Mazda et les rapprochements auxquels les deux sociétés se sont prêtées depuis quinze ans lient leur sort de façon presque indissoluble. En tout état de cause, Mazda s'enfonce alors que Toyota, le numéro un japonais, lance un modèle mondial et que les résultats sont en hausse chez Mitsubishi et chez Honda (+ 307 % de profit au premier semestre 1994). Nissan, le numéro deux nippon, qui a subi de lourdes pertes au premier semestre, prévoit toutefois un retour à l'équilibre en mars prochain.

Malmené par la hausse du yen

Mazda a annoncé, début novembre, 294 millions de dollars de pertes (1,5 milliard de francs) pour le premier semestre et s'attend à 330 millions de dollars de pertes (contre 440 millions en 1993) pour l'exercice qui se termine en mars prochain, pour un chiffre d'affaires (non consolidé) de 17 milliards de dollars.

Rare constructeur japonais à exporter plus de 60 % de sa production, Mazda a été particulièrement malmené par le renchérissement du yen. Peu ou mal délocalisé par rapport à ses concurrents, Mazda produit, au regard du marché mondial, à des coûts prohibitifs et connaît d'importantes surcapacités. En outre, la firme a subi de sérieux revers à l'étranger. Avec son usine américaine, justement. Filiale de Mazda établie en 1985 dans le Michigan, la Mazda Motor Corporation, l'usine où Mazda montait la Ford « Probe », a été rachetée en 1992 à 50 % par Ford, qui a fini par en reprendre également l'administration. L'usine a été rebaptisée AutoAlliance International.

En Europe, Mazda, qui ne dispose pas d'unité de production et cherche en vain un partenaire, a dû se rapprocher de Ford Europe. Les deux sociétés viennent d'annoncer leur décision de produire à Cologne 25 000 Mazda par an, sur le modèle de la Ford Fiesta. Selon le *Nikkan Kogyo Shimbun* du 19 septembre, elles auraient également démarré le développement d'un modèle commun, issu de la Mazda Familia et de la Ford Escort. Même sur son propre marché, Mazda a perdu du terrain : le réseau de distribution de Ford, Autorama, a été racheté à 50 % par Ford en 1992, qui l'a aussitôt rebaptisé du nom de l'inventeur du modèle T.

Pieds et poings liés en dehors de l'archipel, pénalisé à l'export par des coûts de production trop élevés, Mazda ne semble avoir d'autre choix que celui de la coopération avec Ford. D'autant plus que, paré aux grandes manœuvres attendues dans le secteur de l'automobile, le constructeur de Detroit est revenu en force : Alex Trotman, son nouveau président, a annoncé en avril une nouvelle répartition de ses activités à l'échelle mondiale et met le cap sur l'Asie. On peut parler d'enrichissement mutuel et de stratégie à long terme, mais Mazda entre assurément dans l'orbite de la planète Ford.

B. P.

Les banques de l'archipel sont affaiblies par des créances « mafieuses »

TOKYO

de notre correspondant

Selon les derniers chiffres disponibles, les onze premières banques du Japon n'ont pu réduire le montant de leurs créances douteuses que de 2,5 % au cours des six premiers mois de l'année fiscale 1994 qui a commencé en avril. Neuf d'entre elles enregistrent, de plus, des chutes de leurs profits (en baisse cumulée de 41 %) et la plupart des analystes estiment qu'il y a peu d'espoir qu'elles redressent cette situation au cours des six prochains mois.

Les banques nippones sont confrontées à deux facteurs négatifs. D'abord, une faible demande sur le marché des prêts qui, dans un climat de concurrence accrue en raison d'une dérégulation des marchés financiers, les contraint à prêter à des taux inférieurs au taux de base, donc inférieur au coût de la ressource. L'autre facteur pesant sur les comptes des banques est le montant de leurs créances douteuses (prêts dont ni le capital ni les intérêts ne peuvent être récupérés) dont l'apurement se révèle plus lent que prévu.

Les créances douteuses détenues par les onze premières banques, résultat des excès de la « bulle financière » alimentée par les spéculations boursières et immobilières de la fin des années 80, s'élèvent officiellement à 8 700 milliards de yens (470 milliards de francs). Si l'on inclut les dix banques de crédit à long terme, le montant des « mauvaises » dettes se chiffre à 13 000 milliards de yens.

Mais le montant réel de ces dettes pourrait être trois ou quatre fois supérieur. L'estimation officielle ne comprend pas en effet les prêts restructurés à taux d'intérêt réduit, voire bénéficiant d'un moratoire, ni les créances reprises par la coopérative de rachat, organisme mutuel mis en place pour aider les banques à éponger leurs dettes.

« Clients » insolvables

Surtout, une bonne partie de ces créances douteuses paraît concerner une catégorie de « clients » dont il est clair qu'ils n'entendent pas honorer leurs dettes : les truands qui, par l'entremise des sociétés commerciales qui sont dans leur mouvance, s'étaient largement lancés dans la spéculation.

Selon Raisuke Miyawaki, ancien chef de la lutte antigang à la police nationale et aujourd'hui consultant pour des entreprises, une bonne partie des mauvaises créances des banques ne sera sans doute jamais récupérée : *« Les banquiers admettent que 10 % de mauvaises dettes sont d'ores et déjà non récupérables et que 30 % à 40 % sont détenues sur des sociétés de la zone grise du monde des affaires investie par la pègre et donc difficiles à récupérer. »* Selon M. Miyawaki, il y aurait 20 000 entreprises liées à la pègre à travers le pays et 400 rien qu'à Tokyo.

A la faveur de la « bulle », les truands ont établi des relations au plus haut niveau avec les milieux économiques et financiers, poursuit M. Miyawaki, et ayant participé avec ceux-ci ou pour leur compte à des opérations peu claires, ils disposent aujourd'hui de moyens de chantage : non seulement ces débiteurs n'entendent pas rembourser leurs dettes ou payer des intérêts mais encore ils exercent des pressions assorties de menaces sur leurs banquiers pour qu'ils ne coupent pas les lignes de crédit. *« Les banquiers payent aujourd'hui les mauvaises relations qu'ils ont entretenues avec les milieux interlopes de la société et ils ne peuvent les rompre facilement. »*

L'ancien policier cite l'exemple d'un petit organisme de crédit de Gifu, petite ville à trois cents kilomètres à l'ouest de Tokyo, Gifu Shogin, dont les dettes s'élevaient à 11 milliards de yens sur lesquels 7 milliards avaient été prêtés à des truands. Ce fut le premier cas où la police a dû intervenir pour assurer la sécurité des employés de la société. *« C'est le seul cas révélé des liens entre banque et truands mais ce n'est, je crois, qu'un début »*, estime M. Miyawaki.

Ph. P.

Tokyo achève sa déréglementation financière

TOKYO

correspondance

La Johnan Shinkin, une association de crédit, vient de lancer une loterie qui permet de gagner de 3 000 à 50 000 yens pour l'ouverture de tout compte à un an disposant d'une somme minimal de 100 000 yens (54 000 francs). Le compte est rémunéré à 2,1 %. Cette initiative est un coup de maître. On ne parlait plus que de la Johnan Shinkin dans la presse et les milieux bancaires. Elle est parvenue à drainer dans les quatre jours qui ont suivi son offre, plus de 17 milliards de yens (1 milliard de francs) de dépôts, selon les estimations du quotidien *Nihon Keizai Shimbum*. L'initiative a été possible parce que le gouvernement vient de franchir l'ultime étape d'un programme de déréglementation financière, lancé en 1985. Poussé par les Américains, Tokyo vient de rendre libre la fixation des taux d'intérêt sur les comptes à vue et les comptes d'épargne. Le coup d'envoi de la compétition bancaire au Japon est donné.

Trois autres associations de crédit ont emboîté le pas à la Johnan Shinkin, dont l'une en offrant une loterie sur les prêts au logement. Les banquiers, alarmés, ont réclamé l'intervention du ministère des finances mais se sont vu rétorquer qu'on ne peut pas ménager la chèvre et le chou. Ce sont les petites institutions financières, souvent régionales, qui sont sorties du rang, profitant des nouvelles règles du jeu. Des petites associations de crédit *(Shinkin)* se sont mises à rémunérer leurs comptes à vue à un taux égal à celui des comptes d'épargne (fixés à 1,6 % en moyenne). En revanche, les coopératives de crédit agricole (2 700 environ), déjà touchées par la récession, craignent d'être étouffées si la concurrence s'intensifie : elles seraient amenées à perdre 10 milliards de yens si elles devaient rémunérer les comptes à vue de 0,1 % supplémentaire.

Dans la cour des grands, les élans ont été plus modérés. Les onzes grandes banques commerciales *(Toshi Ginko)* n'ont fait qu'un usage symbolique de la nouvelle liberté qui leur est accordée, puisque les augmentations constatées du taux de rémunération des dépôts à vue, fixé jusqu'alors par la Banque du Japon à 0,22 % par an, ont été comprises entre 0,03 % et 0,08 %. Timidité peu surprenante quand on sait que 0,1 % d'augmentation coûterait à une banque de 2 à 3 milliards de yens supplémentaires – et que la gestion des onze *Toshi Ginko* est déjà grevée par quelque 9 000 milliards de yens de créances douteuses *(lire ci-contre)*.

En revanche, la libéralisation des taux d'intérêt sur les comptes à terme achevée en juin 1993, première grande étape de la déréglementation financière, prend de l'ampleur : les *Toshi Ginko* offrent maintenant des rémunérations supérieures au rendement de certaines obligations émises par les trois banques de crédit à long terme japonaise (Industrial Bank of Japan, Long Term Credit Bank et Nippon Credit Bank). Le système financier japonais a la caractéristique d'être très compartimenté. Un des effets de la déréglementation est de faire disparaître les cloisons entre les différentes fonctions remplies par les établissements financiers. L'autorisation donnée début octobre pour les banques commerciales d'intervenir sur les marchés financiers, assortie certes de très strictes restrictions, en est une illustration *(le Monde* du 15 octobre).

Malgré leurs nouvelles marges de manœuvre, les grandes banques commerciales s'inquiètent en particulier de la Poste en irrésistible ascension. Elle était autorisée à offrir des taux d'intérêt plus rémunérateurs, ce qui lui a permis d'afficher une santé insolente face aux banques avec 187 000 milliards de yens de dépôts (la moitié de l'ensemble des dépôts des banques japonaises et autant que les onze *Toshi Ginko* réunies). Les banquiers se sont unis pour réclamer sa privatisation.

B. P.

Le groupe Jardine Matheson retire ses sociétés de la Bourse de Hongkong

HONGKONG

de notre envoyé spécial

La Bourse de Hongkong a vécu, le 30 novembre, la fin d'une époque avec la disparition de la scène boursière du puissant groupe Jardine Matheson, expression s'il en fut de la puissance britannique à Hongkong depuis plus de cent cinquante ans. Le retrait de l'indice boursier Hang Seng des sociétés Jardine Matheson Holdings et Jardine Strategic Holdings (et bientôt de trois autres sociétés du groupe), dont les actions seront cotées à Singapour à partir du 31 décembre, aura peu d'effet sur la capitalisation du marché de Hongkong, mais il n'en a pas moins une signification hautement symbolique.

Avec le Jockey Club et la Hongkong and Shanghai Bank, le groupe Jardine, dont le fondateur, le marchand-aventurier écossais, William Jardine, surnommé par les Chinois Vieux Rat - Tête de fer », fit fortune dans le commerce de la *« boue étrangère »* (l'opium), incarnait une époque qui est en train de prendre fin et qui s'achèvera définitivement en 1997 avec le retour de Hongkong sous l'administration chinoise. Physiquement, le groupe Jardine maintient certes sa présence à Hongkong, rayonnant sur la majorité des secteurs de l'économie locale (maison de commerce, alimentation, immobilier, hôtels), mais il a déjà transféré son siège aux Bermudes.

Crainte d'une OPA hostile

La crainte d'une OPA hostile menée par des hommes d'affaires chinois après le retour de Hongkong à Pékin est la raison invoquée pour expliquer ce retrait de la Bourse. Jardine, resté très britannique, a toujours eu des relations tendues avec Pékin, qui tiennent moins à son passé « colonialiste » et à des souvenirs cuisants avec les communistes (la confiscation de ses avoirs à Shanghaï en 1949) qu'à des considérations politiques actuelles.

La famille Keswick, qui, certes minoritaire dans Jardine Matheson Holdings, n'en contrôle pas moins le groupe dans un jeu de participation circulaire par l'entremise de Jardine Strategic Holdings, est perçue à Pékin comme un supporter des conservateurs et de l'action du gouverneur Chris Patten visant à obtenir des garanties sur le maintien de la démocratie à Hongkong. Alors que d'autres groupes britanniques de la colonie ont pris leurs distances avec les milieux politiques ou, au contraire, ont cultivé leurs relations avec Pékin (tel que le groupe Swire). Jardine n'a pas bonne presse auprès des Chinois.

Mais, pour certains observateurs, le retrait de Jardine de la Bourse de Hongkong est plus prosaïquement une manœuvre de la famille Keswick destinée moins à protéger le groupe d'une OPA hostile qu'à conserver le contrôle de fait qu'elle exerce sur celui-ci. Le retrait de Jardine (dont les actions représentent l'équivalent de 384 millions de dollars – 2 milliards de francs – de capitalisation boursière) sera certes compensé par l'entrée d'autres sociétés à la Bourse de Hongkong (tel qu'Amoy Properties ou Guangdong Investment), mais il se traduira aussi par un accroissement du poids des entreprises chinoises, dont la transparence, en matière de gestion, n'a pas toujours été la qualité première.

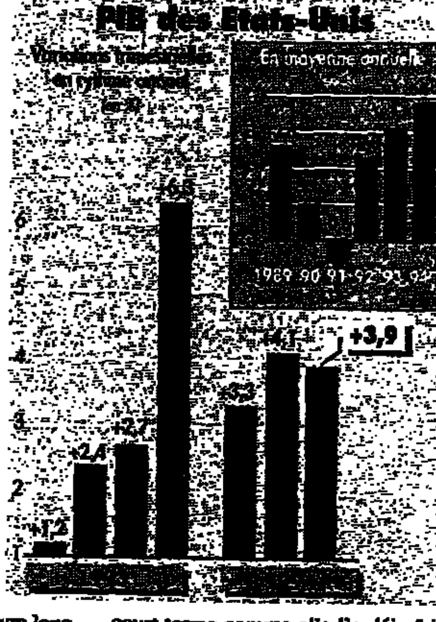
Ph. P.

Au Canada comme aux Etats-Unis et au Mexique

L'économie nord-américaine poursuit sa vive expansion

L'économie nord-américaine continue de bien se porter. Mercredi 30 novembre, à Washington, le département du Commerce a rectifié d'un demi-point à la hausse le chiffre de croissance des Etats-Unis pour le troisième trimestre : + 3,9 % en rythme annuel au lieu de 3,4 %. Aprés les taux élevés déja enregistrés depuis le début de l'année (+ 3,3 % au premier trimestre et + 4,1 % au deuxième trimestre), l'expansion atteint 3,8 % sur les neuf premiers mois de l'année. Elle devrait être proche de 4 % pour l'ensemble de 1994, soit presque un point de plus qu'en 1993 (+ 3,1 %). Depuis le début de la reprise qui remonte à la mi-1991, l'économie américaine a ainsi créé 5,2 millions d'emplois.

Dans le même temps, et bien sur dans le sillage de sa grande voisine, l'économie canadienne qui a traversé trois années de sévère récession, connait elle aussi une croissance exceptionnellement forte : + 4,2 % en rythme annuel au premier trimestre, + 6,7 % au deuxième trimestre (un taux qu'on n'avait pas vu depuis sept ans) et enfin + 4,7 % au troisième trimestre. L'élément nouveau est que l'économie canadienne qui manquait de ressort, et vivait, si l'on peut dire, aux crochets de sa voisine – c'est à dire grâce aux exportations déversées de l'autre côté de la frontière – progresse maintenant de façon autonome. Les investissements y augmentent trés rapidement, à des cythmes de l'ordre de 20 % l'an , et cela aussi bien pour les entreprises (machines et équipements) que pour les ménages (logements). Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance économique moyen par rapport à 1993 devrait être proche de 3,5 % et avoisinner les 4 % l'année prochaine.



Ces bonnes nouvelles venues d'outre-atlantique sont d'autant plus positives que la reprise nord-américaine-le Mexique en bénéficie lui aussi – se fait sans tensions inflationnistes manifestes. Il est significatif que les marchés financiers qui ont manifesté tant de nervosité depuis le début de l'année, ne se soient pas affolés quand le chiffre du PIB des Etats-Unis révisé à la hausse a été connu mercredi. Certes, il est peu probable que sur sa lancée actuelle, la croissance puisse se poursuivre longtemps aux Etats-Unis sans une légère accélération des prix dont le rythme annuel de hausse devrait passer progressivement de 2,5 % à 3,5 %.

Mais il n'y a pas là de quoi s'inquiéter. D'une part, parce que les chefs d'entreprises continuent de beaucoup investir, repoussant d'autant les limites à partir desquelles l'utilisation des capacités de production deviennent inflationnistes. D'autre part, parce que la Réserve fédérale qui veille va continuer de relever les taux d'intérêt à court terme comme elle l'a déja fait le 15 novembre (+ 3/4 de point), portant le taux interbancaire à 5,50 %. Une politique plus sévère qui va peu à peu ralentir l'activité.

L'économie canadienne quant à elle, a encore moins à craindre les tensions inflationnistes. La reprise est trop récente pour avoir épuisé les capacités de production excédentaires qui se sont accumulées depuis trois ans. De bonnes nouvelles pour l'Europe qui amorce avec retard son cycle de reprise.

ALAIN VERNHOLES

SOCIAL

Expérimenté à partir du 1er décembre

Le chèque-service aurait des effets limités sur l'emploi

Prévu par la loi quinquennale sur l'emploi, le chèque-emploi service est officiellement mis en place à partir du 1er décembre. Expérimental, ce dispositif sera testé pendant treize mois sur tout le territoire national. Aucun avantage nouveau, sauf la simplification administrative, n'est lié à ce mode de paiement qui permet de bénéficier des réductions d'impôt déjà existantes pour les emplois familiaux.

Il aura donc fallu près d'un an pour mettre au point le chèque-emploi-service, inclus dans la loi quinquennale du 20 décembre 1993, et qui est devenu opérationnel ce 1er décembre pour une période expérimentale de treize mois. Contrairement à ce qui était envisagé à l'origine, ce nouveau moyen de paiement simplifié pour des heures de travail effectuées au domicile de l'employeur pourra être utilisé sur tout le territoire national et non pas seulement dans quelques régions. A la suite de négociations avec les établissements de crédit, tout le réseau bancaire et La Poste participent à l'opération et il sera possible de retirer le chéquier auprès des agences et bureaux. Une seule URSSAF, celle de Saint-Etienne, a été désignée comme Centre national chèque-service-emploi : c'est elle qui, chaque mois, calculera le montant des cotisations sociales dues, les prélèvera sur le compte de l'employeur et adressera les attestations correspondantes à l'employeur et au salarié.

Tel qu'il est conçu, le chèque emploi-service se présente comme un chèquier-comprenant 20 chèques, 20 volets sociaux, tandis que 20 enveloppes pré-adressées seront fournies. L'objectif est de simplifier les démarches administratives pour encourager les particuliers à avoir recours à de tels emplois et pourrait avoir pour conséquence de limiter le travail au noir.

Le chèque proprement dit permettra de rémunérer le salarié pour des périodes qui ne peuvent pas excéder huit heures par semaine et un total d'un mois par an. Le montant de cette rémunération nette sera reporté sur le volet social avec pour seules autres indications le nom du bénéficiaire, son prénom, son numéro de Sécurité sociale, le nombre d'heures travaillées et la période travaillée. A partir de ce document, le Centre national pourra faire le calcul des cotisations sociales dues, soit par rapport au salaire réel, soit sur la base forfaitaire du SMIC majoré de 10 % (30,44 francs de l'heure).

Pas d'avantage supplémentaire

Peu contraignant dans son principe, pour l'employeur, le chèque-emploi-service est toutefois soumis à certaines restrictions d'usage. Il vise à rémunérer des aides occasionnelles à caractère familial ou domestique telles que l'aide ménagère, la garde de malades à l'exclusion des soins, la garde des enfants (sauf pour les bénéficiaires de l'allocation de garde d'enfant à domicile), l'aide aux personnes âgées, le soutien scolaire et les activités occasionnelles de jardinage. De la même manière, ce dispositif ne donne pas lieu à un avantage supplémentaire autre que celui accordé pour les emplois familiaux déjà existants. A savoir, une réduction d'impôts de 50 % plafonnée à 13 000 francs en 1994 pour une dépense s'élevant à 26 000, laquelle devrait passer à 45 000 francs de réduction pour une dépense annuelle de 90 000 en 1995. Quant à l'effet emploi de la mesure, elle reste hypothétique. Michel Giraud, ministre du travail, table sur 150 000 postes de travail l'année prochaine qui correspondraient à l'équivalent de 30 000 emplois à temps plein.

A. Le.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une amorce de l'« Europe de la mer »

La Conférence des régions périphériques et l'IFREMER signent une convention de coopération scientifique

Pierre Papon, président de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), et Alberto Jardim, président de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), ont signé, mercredi 30 novembre, une convention instituant entre eux une coopération technique et économique visant la plupart des questions relatives au littoral et à la mer. Comme la CRPM, dont le siège est à Rennes, regroupe 115 régions européennes, de la Scandinavie à la Grèce et aux Canaries, elle *« apportera son appui, au plan politique, aux initiatives qui seront prises pour développer une meilleure coordination entre les centres de recherche marine des différents pays membres de l'Union »*.

De son côté, l'IFREMER *« pourra répondre, par voie contractuelle, aux demandes de la CRPM et de ses membres pour participer à des projets de recherche-développement dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, de la protection et l'aménagement du littoral, des technologies et de l'ingénierie marines »*. Cette convention, qui a reçu l'appui du gouvernement français, constitue ainsi, à travers un réseau d'organismes scientifiques et techniques et le puissant lobby politique de la Conférence, une amorce de l'« Europe de la mer ».

La Commission européenne a déjà soutenu financièrement plusieurs projets de développement présentés dans le passé par la CRPM, par le biais du Fonds européen de développement régional (FEDER). Une nouvelle démarche a été engagée auprès d'Eneko Landaburu, directeur général de la politique régionale à la Commission, à propos de programmes intéressant les grands bassins maritimes (Arc atlantique, Méditerranée, mer du Nord, Manche, mer Baltique), dans le cadre de la convention.

Alberto Jardim, président de l'exécutif de la région autonome de Madère, au Portugal, a déclaré : *« L'Union européenne, qui regarde de plus en plus vers les pays d'Europe centrale et orientale, risque d'accentuer son caractère continental et il faut que les régions périphériques fassent contrepoids. Jusqu'à maintenant, la politique régionale européenne a été très utile pour le développement de nos régions. C'est grâce à elle que les effets de la récession ont été atténués et il faudra évidemment que l'effort ne se relâche pas demain dans l'Europe à quinze »*. Pierre Papon a indiqué que pendant la présidence française, entre janvier et juin 1995, l'*« effort porterait notamment sur le bassin méditerranéen »*.

F. Gr.

En dépit d'un mot d'ordre de grève pour le 2 décembre

Air Inter prévoit d'assurer la quasi-totalité de ses vols

Les syndicats d'Air Inter, à l'exception de FO, de la CGC et du SNPL, ont lancé un mot d'ordre de grève pour le vendredi 2 décembre. Elles réclament notamment le maintien des emplois et, pour certaines d'entre elles, l'augmentation des salaires des personnels au sol et des navigants de 3,5 % en protestant contre les effets d'une « politique de déréglementation suicidaire ».

La compagnie nationale a annoncé avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer un programme quasi-normal des 464 vols prévus ce jour-là, en recourant notamment à des affrètements. Les revendications syndicales interviennent dans un contexte troublé pour Air Inter qui va bientôt devoir faire face à l'arrivée de la concurrence, en janvier sur Orly-Marseille et Orly-Toulouse, et en avril 1997 sur l'ensemble du territoire. La perspective de la fusion d'Air Inter et des activités européennes d'Air France à l'horizon 1997 attisent également les inquiétudes. Lors du conseil d'administration du 17 novembre et d'un comité d'entreprise du 24, la direction d'Air Inter a rappelé les efforts que devaient faire l'entreprise pour faire face à cette nouvelle donne.

Ils reposent sur trois axes : une politique commerciale agressive, des économies importantes en matière d'achat et l'amélioration de la productivité de l'entreprise. *« Cette économie sera réalisée progressivement par la voie de la négociation, précise Air Inter, et vise à réaliser un gain de productivité de 10 % sur trois ans (...) sans baisse de salaires ni plans de licenciements secs »*. L'objectif serait de réaliser des économies de l'ordre de 900 millions sur trois ans en ramenant l'augmentation de la masse salariale de 4 à 2 % par an et en supprimant plusieurs centaines d'emplois.

AGRICULTURE : la Coordination rurale veut un référendum sur le GATT. – Le président de la Coordination rurale, Jacques Laigneau, a demandé, mercredi 30 novembre à Orléans (Loiret), lors du premier congrès national de son syndicat agricole, l'organisation en France d'un référendum sur les accords du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Le leader du syndicat minoritaire a indiqué que *« si les politiques passent outre, nous ne leur pardonnerons jamais »*. Il a invité les congressistes *« à se mobiliser et à prendre contact dès maintenant avec leurs parlementaires »*.

IBERIA : rupture des négociations entre la direction et les pilotes. – Les négociations entre la direction d'Iberia et les pilotes sur le plan de restructuration de la compagnie aérienne publique espagnole se sont achevées, dans la matinée du jeudi 1er décembre, sur un constat d'échec, a annoncé le président de l'entreprise, Javier Salas. Le feu vert des pilotes était indispensable pour l'application de l'accord sur le plan de restructuration conclu, mardi 29 novembre, avec les autres organisations de personnel. Après treize heures de négociations, M. Salas a précisé que de profondes divergences entre la direction et les pilotes sur la réduction des salaires ont été à l'origine de la rupture des négociations. Le syndicat des pilotes de ligne (SEPLA) a proposé une réduction de 1,03 % en se basant sur les salaires de 1992 alors que la direction exigeait une diminution de 15 %.

CHÔMAGE : les sans-emploi représentent 10,7 % de la population active de l'Union européenne en septembre. – Avec 17,1 millions de chômeurs recensés en septembre, en données corrigées des variations saisonnières, la proportion de sans-emploi dans l'Union européenne (10,7 % de la population active) se situe à un niveau comparable à celui de l'an dernier, selon les dernières statistiques diffusées par Eurostat. Toutefois si le chômage des hommes a diminué en un an (de 9,5 % à 9,3 %), celui des femmes a continué de progresser (de 12,5 % à 12,7 %).

Décès de Roselyne Pierre cofondatrice des clubs d'investissement

Promoteur en France des clubs d'investissement, Roselyne Pierre est décédée le 29 novembre, à l'âge de cinquante neuf ans. Passionnée par la Bourse, épouse de l'agent de change et écrivain Bernard Pierre, elle se fit connaître en 1969, lorsque, de retour d'un voyage aux Etats-Unis, elle lança les premiers clubs d'investissement féminins « femmes de valeurs ». Fondée de pouvoir chez Tuffier-Ravier-Py, elle fut l'une des deux seules femmes à devenir agent de change, obtenant son titre d'officier ministériel en 1987, deux mois seulement avant la réforme du marché boursier. Un titre, acquis non sans difficulté et dont elle était fière *« Seul les hommes pouvaient y accéder par tradition. Il faut savoir que l'entrée même des femmes dans l'enceinte du Palais Brongniart était interdite jusqu'en 1968 »* racontait-elle souvent (*le Monde* du 14 février 1990). Associée à de nombreux groupes de réflexion sur l'évolution de la place française, reconnue pour sa compétence sur l'épargne et l'actionnariat, elle entrait au conseil d'administration de Paribas dès sa privatisation en 1987 pour représenter les petits actionnaires. Première femme à siéger dans cette instance, elle devint ensuite en 1990 membre du conseil de surveillance de la Compagnie financière de Paribas. Loin de se contenter de cette seule charge, Roselyne Pierre était encore vice-présidente de la Fédération nationale des clubs d'investissement (FNACI) dont elle était cofondatrice, et occupait la même fonction à la Fédération mondiale des clubs d'investissement.

D. G.

Après un accord de dernière minute entre le gouvernement et les syndicats

La grève générale du 2 décembre en Italie devrait être évitée

ROME

de notre correspondante

Il aura fallu plus de vingt-deux heures de discussions entre le gouvernement et les syndicats pour que soit conclu entre les deux parties, un protocole d'accord sur la loi de finances 1995 et sur la réforme du système des retraites mais, finalement, les huit heures de grève générale prévues pour le vendredi 2 décembre, devraient être annulées. La nouvelle, annoncée ce jeudi matin 1er décembre, par le ministre du travail, Clemente Mastella, alors même que l'accord intervenu était à la signature, apporte une première bouffée d'oxygène au gouvernement italien, en proie depuis des semaines à de violentes contestations qui avaient déjà donné lieu à une première grève générale le 14 octobre dernier, ainsi qu'à une manifestation monstre, rassemblant plus d'un million de personnes à Rome, à la mi-novembre. La loi de finances, test crucial pour M. Berlusconi, devrait être à présent discutée au Sénat, et adoptée à la fin de l'année.

Au cœur des contestations, le plan d'austérité lié à la loi de finances pour 1995, et destiné à faire économiser à l'Etat environ 48 000 milliards de lires (1), via toute une série de mesures, dont la plus impopulaire est la réforme du système des retraites.

L'accord intervenu et dont on ignorait encore, jeudi matin, le contenu, devait être réexaminé au cours des prochaines heures par les trois grandes centrales syndicales qui confirmeront alors officiellement l'annulation de la grève. D'ores et déjà, le gouvernement a marqué sa satisfaction. Le ministre de l'instruction publique, M. Francesco D'Onofrio n'a pas hésité à déclarer : *« L'attitude responsable du gouvernement et des syndicats va permettre au pays de retrouver la paix sociale »*, tandis que, sur les marchés des changes, la livre remontait légèrement.

L'indignation de Silvio Berlusconi

L'autre grand sujet de litige de ces derniers jours, semble, lui aussi, en voie de règlement. Mercredi, Silvio Berlusconi, qui s'est dit *« indigné »* et au faîte de l'exaspération, a voulu répondre à tous ceux qui avaient interprété la décision de la cour de Cassation de transférer de Milan à Brescia les procès pour corruption concernant la brigade des finances, comme une décision « téléguidée » par le gouvernement (*le Monde* du 30 novembre). Une décision qui aurait peut-être pu lui éviter personnellement d'avoir à répondre devant l'équipe des juges de « Mani Pulite », puisque l'enquête préliminaire ouverte contre lui, est liée au scandale de la Brigade des finances. Il n'en sera donc rien. *« Dès que mon emploi du temps me le permettra je me présenterai devant les juges de Milan*, a confirmé Silvio Berlusconi. *Penser que la cour de Cassation puisse être liée à des pressions de l'exécutif est absolument insensé ! »*

M.-C. D.

(1) Un milliard de lires vaut environ 3 400 000 francs.

Jugeant que le groupe a fourni des garanties suffisantes

Les pouvoirs publics vont autoriser Alcatel à entrer dans le capital de la Cofira

Alcatel va très probablement être autorisé à entrer dans la Cofira, filiale de la Générale des eaux et holding de contrôle de la SFR – la Société française de radiotéléphone – qui exploite le second réseau de radiocommunications mobiles GSM, concurrent de celui de France Télécom. La décision officielle devrait être rendue publique en milieu de semaine prochaine.

Les « *maladresses* » de la candidature au troisième réseau ont été réparées. Le 5 octobre, bien que jugeant la candidature Alcatel techniquement et commercialement tout à fait recevable, les pouvoirs publics lui préféraient le groupe Bouygues pour exploiter le nouveau service de radiotéléphonie mobile DCS 1800. Ils estimaient que le groupe dirigé par Pierre Suard ne donnait pas de garanties suffisantes quant à la stricte séparation de ses activités actuelles de fournisseur d'équipements avec celles d'opérateur de service. Un fournisseur d'équipement de réseaux est naturellement en possession d'informations considérées comme stratégiques par l'opérateur qui est son client. Comment éviter qu'il n'utilise ses informations à son profit s'il devient lui-même opérateur ?

Des engagements précis

Lors de la compétition pour le troisième réseau, Alcatel avait donné pour seule garantie le rattachement de son activité d'opérateur à la Générale occidentale, sa filiale spécialisée dans les médias et la communication. Cette fois, le groupe industriel s'est montré plus conciliant. L'enjeu est différent. Contrairement au troisième réseau où il guignait la place principale, il n'envisage qu'une participation minoritaire dans la Cofira, comprise entre 10 % et 20 % du capital. Ses exigences sont moins brutales. Alors qu'il s'imposait comme fournisseur exclusif pour le réseau DCS 1800, il a abandonné cette prétention sur le dossier Cofira/SFR. Il en est déjà un important fournisseur, mais pas le seul. Siemens fournit aussi un certain nombre d'équipements.

Pierre Suard, lui-même, a pris un certain nombre d'engagements précis dans une lettre aux pouvoirs publics, à la fin de la semaine dernière. Ainsi, une filiale séparée, identifiable et clairement distincte des autres activités, devrait être créée pour porter la participation d'Alcatel dans la Cofira. Cette filiale serait rattachée à la Générale occidentale. Ensuite, Alcatel aurait donné noir sur blanc des assurances de non-discrimination entre les clients. Cette garantie viserait avant tout à rassurer France Télécom, dont Alcatel équipe aussi le réseau GSM, concurrent de celui de la SFR.

Enfin, des procédures strictes et largement détaillées seraient mises en place pour préserver la confidentialité des informations dites sensibles. Du côté des pouvoirs publics, on confirme en termes généraux l'existence de telles garanties et l'on précise, dans ce cas de figure, n'avoir plus d'objection majeure à opposer au projet d'Alcatel.

C. M.

Sur plusieurs sites du groupe

Des arrêts de travail affectent la production chez GEC-Alsthom

Avant la visite de Louis Viannet, attendu à Belfort vendredi 2 décembre, 400 salariés de la filiale European Gas Turbine de GEC-Alsthom ont débrayé deux heures, mercredi 30 novembre, et occupé l'immeuble de la direction à l'appel de la CGT. Les manifestants, réunis, à l'initiative du syndicat, en assemblée générale pour examiner le protocole de fin de conflit proposé par la direction, ont demandé que l'égalité des salaires entre hommes et femmes soit incluse dans ce texte et que la prime de 2 000 francs promise soit accordée en net et non pas en brut.

A Tarbes, où des négociations se sont ouvertes mercredi matin, les syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC) ont jugé « *insuffisantes* » les propositions salariales de la direction : une revalorisation comprise dans une fourchette de 500 francs à 100 francs, selon les salaires. Les personnels (1 200 salariés) ont observé des arrêts de travail d'une demi-heure et une heure. Des piquets de grève continuent à barrer l'accès aux deux établissements (Travaux extérieurs et LCA) de La Courneuve. Le mouvement s'est aussi durci à Petit-Quevilly, dans la banlieue de Rouen, dont 150 à 180 ouvriers (sur 450 salariés) observaient leur vingtième jour de grève. Une assemblée générale des grévistes a refusé d'organiser, jeudi 1er décembre, un vote à bulletins secrets pour la reprise du travail à l'issue des dernières propositions de la direction.

En affichant la volonté de réduire son endettement

Le groupe Accor devrait accélérer ses désinvestissements

Le programme de désinvestissements, annoncé le 25 octobre par le groupe de tourisme et de service Accor, lors de la publication de ses résultats, pour un total de 2,5 milliards de francs à la fin de l'année 1995, pourrait s'accélérer et dépasser ce montant (*le Monde* du 27 octobre). Dans un entretien accordé, mercredi 30 novembre, aux quotidiens *les Echos* et *la Tribune*, Sven Boinet, responsable du pôle hôtelier de la société, et Benjamin Cohen, vice-président, chargé des finances, ont en effet annoncé que le groupe pourrait se délester de 2 milliards de francs d'actifs d'ici à la fin de l'année. Ces désinvestissements, qui pourraient être annoncés dans les semaines qui viennent, concerneront la restauration publique concédée (1,9 milliard de francs de chiffre d'affaires). Ce secteur comprend notamment les restaurants d'autoroutes, de parcs-exposition, d'aéroports, de musées, principalement sous les enseignes L'Arche et Le Bœuf jardinier.

Par ailleurs, selon une source proche du dossier et citée par Reuter, les désinvestissements concerneraient également le secteur ferroviaire. Lors de l'annonce des résultats, l'un des coprésidents d'Accor, Gérard Pélisson, avait déclaré que l'objectif du groupe était de se recentrer sur ses métiers de base : l'hôtellerie, l'agence de voyages et les services aux entreprises, tout en précisant qu'Accor n'écartait pas la possibilité de s'adjoindre des partenaires industriels ou financiers dans le cas du secteur ferroviaire – spécialisé dans la vente de couchettes et de restauration à la place.

5,2 milliards de francs sur cinq ans

Sur une période de cinq ans, les cessions d'actifs du groupe devraient représenter quelque 5,2 milliards de francs. Les dirigeants du groupe ont confirmé que le capital de Sofitel, enseigne quatre étoiles du groupe, pourrait être ouvert à hauteur de 80 % tout en restant l'opérateur industriel de la chaîne.

Pour le groupe, qui vient d'annoncer une perte semestrielle de 264 millions de francs, l'ensemble de ces désinvestissements a pour but de réduire l'endettement qui s'établissait à la fin de l'année 1993 à 23 milliards de francs. Pour un analyste qui suit de près le secteur hôtelier, « *il est toutefois dommage de céder de beaux actifs pour financer le rachat de la chaîne américaine Motel 6 – payée trop cher de l'avis même des coprésidents –, indirectement responsable de l'accroissement excessif de l'endettement du groupe...* ».

F. Bn.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

HAPAG-LLYOD : forte augmentation des bénéfices du groupe allemand Hapag-Llyod. – Le groupe allemand Hapag-Llyod (voyagiste, transports aérien et maritime) s'attend pour 1994 à un bénéfice d'exploitation de 180 millions de DM (617 millions de francs), en hausse de 33 % par rapport à l'exercice précédent, a annoncé, mercredi 30 novembre, le président du directoire Bernd Wrede. S'y ajouteront des bénéfices exceptionnels de 120 millions de DM, liés notamment à la vente d'une flotte de remorqueurs, ce qui représente pour 1994 un bénéfice disponible de 300 millions de DM, a précisé M. Wrede. Le secteur tourisme a apporté la principale contribution au résultat. Les activités de transport maritime représentent en revanche un déficit de 10 à 20 millions de DM, inférieur toutefois aux 50 millions de 1993. – (*AFP*.)

HOECHST : progression de 83 % des bénéfices sur les neuf premiers mois. – Le groupe chimique allemand Hoechst est sur la voie du redressement, après trois années difficiles pour la chimie allemande, mais ne peut encore s'estimer satisfait de sa rentabilité. Hoechst a affiché au troisième trimestre 1994 un bénéfice avant impôts consolidé de 605 millions de DM contre un bénéfice de 143 millions de DM lors de la même période de l'année dernière. « *Pour la première fois depuis plusieurs années, le creux saisonnier traditionnel des mois d'été ne s'est pas manifesté* », a noté, mercredi 30 novembre, le président du directoire Juergen Dormann. Sur les neuf premiers mois de 1994, son bénéfice imposable a progressé de 83 %, à 1,69 milliard de DM (5,7 milliards de francs) a indiqué la direction. M. Dormann a souligné que ces forts taux de croissance s'expliquaient par la faiblesse des résultats affichés en 1993.

CAPITAL

RENAULT : la privatisation n'est « pas à l'ordre du jour », selon M. Alphandéry. – La privatisation du constructeur automobile public Renault « *n'est pas à l'ordre du jour* », a déclaré, mercredi 30 novembre, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, lors de la séance des questions d'actualité à l'Assemblée nationale. Quant à une éventuelle privatisation au deuxième semestre 1995, évoquée lundi 28 novembre par le ministre de l'Industrie José Rossi, « *entre-temps il y a une élection présidentielle* ». « *Le peuple français aura à en décider* », a ajouté le ministre de l'économie.

ALLIANCE

TÉLÉCOMMUNICATIONS : cinq nouvelles sociétés rejoignent General Magic. – Cinq sociétés, les japonais Sanyo, Oki, Mitsubishi, le canadien Northern Telecom et le britannique Cable and Wireless, ont rejoint, mercredi 30 novembre, l'alliance General Magic qui regroupe des sociétés internationales dans le domaine des télécommunications. Ces cinq sociétés s'ajoutent à Apple, ATT, France Télécom, Fujitsu, Matsushita, Motorola, NTT, Philips, Sony et Toshiba. General Magic a été créé en 1990 pour mettre au point des produits et des services de communications, des marchés électroniques et des périphériques de communication personnelle intelligents et compatibles.

ACCORD

EDF-GDF Services signe un contrat de 500 millions de francs avec Cap Sesa et IBM. – EDF GDF Services, direction commune à Electricité de France et Gaz de France, a signé un contrat de 500 millions de francs avec Cap Sesa (groupe Cap Gemini Sogeti) associé à IBM pour la réalisation d'un logiciel informatique de gestion de la clientèle. Chargée de la distribution d'énergie à 30 millions de clients pour l'électricité et à 10 millions de clients pour le gaz, la société EDF-GDF Services a décidé de faire évoluer son système informatique. Les deux tiers du contrat devraient revenir à Cap Sesa et l'autre tiers à IBM, à qui a été confiée la réalisation de l'architecture informatique de réseau.

CESSION

SHELL : finalisation de la vente des actifs miniers de Billiton à Gencor. –Le groupe pétrolier anglo-néerlandais Royal Deutch Shell a annoncé, mercredi 30 novembre, avoir finalisé la vente de la majorité des actifs miniers de sa filiale Billiton, à l'entreprise minière sud-africaine Gencor. Pour l'opération, Gencor a créé le holding Billiton International Limited qui contrôle désormais ces actifs, a expliqué un porte-parole de Shell. En juillet, le groupe avait indiqué que la vente, d'un montant de 1,219 milliard de dollars (6,4 milliards de francs), comprenait les activités de Billiton dans le charbon, l'or, le platine et l'aluminium basées en Australie, au Brésil, au Canada, au Chili, en Indonésie et en Afrique du Sud notamment. Elle concerne également les activités commerciales basées aux Pays-Bas, mais exclut certains sites de transformation, principalement implantés en Europe.

PARIS, 30 novembre ▲ Accélération en clôture

Après un début de journée morose, la Bourse de Paris s'est emballée en fin de séance mercredi 30 novembre. En hausse de 0,23 % au début des échanges, l'indice CAC 40 a évolué irrégulièrement avant de terminer sur une forte hausse en gagnant 1,85 % à 1 975,94 points.

Selon un gestionnaire, « *Le redressement enregistré en fin de séance correspond d'une part à l'arrivée à échéance mercredi des contrats options sur l'indice CAC, qui ont poussé le marché à la hausse, et d'autre part à la remontée du marché obligataire* ». Le volume de la séance a été particulièrement étoffé, avec près de 6 milliards de francs traités à l'arrivée à échéance des contrats sur options.

Dopé par la faible augmentation du déflateur, un des indicateurs de l'économie américaine, publié mercredi, le marché obligataire parisien a fortement progressé, et le notionnel décembre a terminé en hausse de 52 centièmes à 112,94. Les opérateurs aux Etats-Unis et en France ont en effet bien réagi après la faible augmentation du déflateur, une des composantes du PIB, qui mesure l'inflation américaine et qui a progressé faiblement de 1,9 % contre 1,6 % au troisième trimestre. La hausse du PIB américain, qui a progressé de 3,9 % au 3e trimestre contre une attente de 3,6 %, souligne la force de l'économie américaine mais le déflateur a atténué les craintes inflationnistes qu'elle pouvait aviver.

Le marché parisien a également été tiré à la hausse mercredi après le franchissement du niveau des 1960-1965 points correspondant à la moyenne mobile de 100 séances boursières, a noté un analyste.

NEW-YORK, 30 novembre = Inchangée

Wall Street a reperdu presque tous ses gains dans la dernière heure de transactions mercredi 30 novembre, un programme de ventes informatisé renversant *in extremis* la tendance haussière de la séance. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé sur une très légère hausse de 0,68 point, à 3 739,23 points, soit un gain symbolique de 0,02 %. Quelque 298 millions d'actions ont été échangées. Le nombre de titres en hausse a dépassé celui des valeurs en baisse dans un rapport de près de quatre contre trois : 1 263 contre 988 686 actions ont été inchangées.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a reculé à 8 % contre 8,04 % mardi soir.

Parmi les valeurs en hausse, American Brands a gagné 1 point, à 35-3/8 après l'annonce de la vente à l'assureur American General Corp. de Franklin pour 1,17 milliard de dollars.

VALEURS	Cours du 29 nov.	Cours du 30 nov.
Alcoa	81	81 5/8
Allied Signal Inc.	32 3/8	32 5/8
American Express	30	29 5/8
ATT	49 5/8	49 1/8
Bethlehem Steel	17 3/8	17 3/4
Boeing	44 1/4	44 3/4
Caterpillar Inc.	53 1/4	54
Chevron	43 7/8	43 5/8
Coca-Cola	52	51 1/8
Disney Corp.	44 1/8	43 5/8
Du Pont de Nemours	53 5/8	53 7/8
Eastman Kodak	45 1/4	45 5/8
Exxon	60 3/4	60 3/8
General Electric	46 5/8	46
General Motors	38 1/4	38 1/8
Goodyear Tire	33 3/8	33 7/8
IBM	70 5/8	70 3/4
International Paper	70 5/8	71 1/2
Morgan (J.P.)	59 1/4	58 3/4
McDonnell Douglas	138 1/2	139 1/2
Merck and Co.	37 1/8	37 1/4
Minnesota Mining	51 3/8	51 1/4
Philip Morris	60 3/8	59 3/4
Procter & Gamble	63	62 1/2
Sears Roeb. and Co.	48 1/4	47 1/4
Texaco	62	62 1/8
Union Carbide	27 3/4	28 5/8
United Tech.	57 1/2	58 1/2
Westinghouse El.	12 7/8	12 3/4
Woolworth	14 1/4	14 1/8

LONDRES, 30 novembre ▲ Poursuite de la hausse

La Bourse de Londres a poursuivi sa marche en avant, mercredi 30 novembre, profitant de la bonne orientation initiale de Wall Street et du marché à terme. Par ailleurs, la City a réservé un accueil plutôt favorable au budget 1995-1996 présenté la veille par le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 20,3 points, à 3 081,4 points, soit un gain de 0,6 %.

Avec 466,1 millions d'actions échangées contre 543,2 millions la veille, l'activité a été très moyenne, les investisseurs craignant un nouveau resserrement de la politique monétaire.

Du coté des valeurs, la hausse a été menée par les compagnies d'électricité et les banques, stimulées par le budget. Barclays a ajouté 13,5 pence à 608,5, National Westminster 13,5 pence à 520,5 et Lloyd's Bank 8,5 pence à 574,5.

VALEURS	Cours du 29 nov.	Cours du 30 nov.
Allied Lyons	5,63	5,63
BP	4,22	4,24
BTR	2,87	2,87
Cadbury	4,29	4,32
Glaxo	6,22	6,17
GUS	5,62	5,69
ICI	7,47	7,55
Reuters	4,83	4,90
RTZ	8,34	8,43
Shell	7,07	7,14
Unilever	11,20	11,25

TOKYO, 1er décembre ▼ Repli

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse, jeudi 1er décembre, sur de modestes ventes d'arbitrage réalisées dans l'après-midi, dans un marché peu étoffé. L'indice Nikkei a perdu 62,02 points à 19 013,60 points, soit un repli de 0,3 %.

La cote avait commencé par gagner du terrain dans la matinée sur des rachats de vendeurs à découvert, mais les acheteurs se sont progressivement retirés du marché. « *L'indice Nikkei semble se consolider vers 19 000 points. Les risques de baisse sont moins importants, mais il ne parvient pas à progresser faute d'éléments nouveaux* », a remarqué un analyste.

VALEURS	Cours du 30 nov.	Cours du 1er déc.
Bridgestone	1 540	1 530
Canon	1 710	1 720
Fuji Bank	2 040	2 040
Honda Motors	1 660	1 650
Matsushita Electric	1 530	1 540
Mitsubishi Heavy	734	738
Sony Corp.	5 260	5 340
Toyota Motors	2 110	2 100

CHANGES

Dollar : 5,3805 ▼

Le dollar se repliait, jeudi matin à l'ouverture du marché des changes parisien, à 5,3805 francs contre 5,3880 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark reculait également à 3,4274 francs contre 3,4297 francs mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	30 nov.	1er déc.
Dollar (en DM)	1,5668	1,5685

TOKYO	30 nov.	1er déc.
Dollar (en yens)	98,98	99,01

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (1er déc.) .... 5 1/4 % - 5 3/8 %
New-York (30 nov.) .... 5 5/8 %

BOURSES

PARIS

	29 nov.	30 nov.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	1 939,97	1 975,40
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 328,31	1 348
Indice SBF 250	1 286,34	1 303,53

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	29 nov.	30 nov.
Industrielles	3 738,55	3 735,52

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	29 nov.	30 nov.
100 valeurs	3 061,10	3 081,40
30 valeurs	2 347,40	2 365,50

FRANCFORT

	29 nov.	30 nov.
Dax	2 044,28	2 048,26

TOKYO

	30 nov.	1er déc.
Nikkei Dow Jones	19 075,62	19 013,60
Indice général	1 520,41	1 519,20

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3760	5,3770	5,3672	5,3692
Yen (100)	5,4259	5,4297	5,4688	5,4739
Ecu	6,5409	6,5449	6,5331	6,5392
Deutschemark	3,4257	3,4286	3,4277	3,4315
Franc suisse	4,0527	4,0566	4,0673	4,0726
Lire italienne (1000)	3,3366	3,3383	3,3110	3,3135
Livre sterling	8,4225	8,4280	8,4081	8,4169
Peseta (100)	4,1075	4,1093	4,0826	4,0871

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5 15/16	6 1/16	6 1/8	6 1/4	6 1/2	6 5/8
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2 1/4	2 3/8	2 3/8	2 1/2
Ecu	5 3/4	5 7/8	5 15/16	6 1/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	5 3/16	5 5/16	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8
Franc suisse	3 11/16	3 13/16	3 15/16	4 1/16	4 1/8	4 1/4
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 7/16	8 11/16	8 7/8	9 1/8
Livre sterling	5 5/8	5 3/4	6 3/16	6 5/16	6 11/16	6 13/16
Peseta (100)	7 7/16	7 11/16	7 3/4	8	8 1/8	8 3/8
Franc français	5 5/16	5 7/16	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 1er DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 5,50

Cours relevés à 11 h 15
CAC 40 : +0,24 % (1980,68)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
6200	EDF-GDF 3%	6230	6230	—
1024	B.N.P. (T.P)	1020	1021	+0,10
985	Cr.Lyonnais(T.P.)	990	990	—
1845	Renault (T.P.)	1871	1905	+1,82
2030	Rhone Poulenc(T.P)	2049	2050	+0,05
1150	Saint Gobain(T.P.)	1160	1160	—
1075	Thomson S.A (T.P)	1072	1070	−0,19
595	Accor 1	587	586	−0,17
690	Air Liquide 1	743	742	−0,13
410	Alcatel Alsthom 1	455	459,90	+1,08
485	Alcatel Cable 1	489	490	+0,20
355	Alspi 1	387,90	384,90	−0,77
220	AGF-Ass.Gen.France	232	235	+1,29
260	Axa 1	264,90	268	+1,17
870	Bail Invest. 1	907	914	+0,77
550	Bancaire (Cie) 1	579	577	−0,35
114	Bque Colbert C2#	115	114	−0,87
555	Bazar Hot. Ville 2	580	570	+1,79
1170	Berger (M) 2	1245	1250	+0,40
650	BIC 1	669	670	+0,15
305	BIS 1	308	308	—
260	B.N.P. 1	287	287,20	+0,07
455	Bollore Techno.1	479	470,10	+0,02
2670	Bongrain 1	2880	2870	−0,35
905	Bon Marche (Au) 1	901	896	−0,55
540	Bouygues 1	570	570	—
840	Canal + 1	910	913	+0,33
191	Cap Gemini Sogeti1	184,80	183,80	−0,54
185	Carnaudmetalbox 1	186,90	187,60	+0,43
2030	Carrefour 1	2238	2238	—
154	Casino Guichard 1	164,50	162,80	−1,03
121	Casino Guich.ADP 1	123	123	—
680	Castorama Dl (Li)1	705	706	+0,14
418	Caumartin Part(M)2	413	413	—
225	C.C.F. 1	236,50	233,20	−1,40
61	CCMX(ex.CCMC) Ly 2	64,50	—	—
435	Cegid (Ly) 1	445	444,50	−0,11
490	CEP Communication1	490	476	−2,86
100	Cerus Europ.Reun 1	100,50	100	−0,50
980	Cetelem 1	1020	1018	−0,20
1280	CGIP 1	1285	1280	−0,39
1230	Chargeurs 1	1283	1278	−0,39
410	Christian Dior 1	425	427,10	+0,49
240	Ciments Fr.Priv.B1	252	249,10	−1,15
475	Clarins 1	490	483	−1,43
425	Club Mediterranee1	450	449	−0,22
555	Colas 1	890	900	+1,12
219	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
1260	Comptoir Moder. 1	1292	1286	−0,46
340	CPR Paris.Reesc. 1	365	365,50	+0,14
770	Cred.Fon.France 1	804	814	+1,24
395	Credit Local Fce 1	415,20	417	+0,43
465	Credit Lyonn.CIP 1	477	478	+0,21
415	Credit National 1	411	411	—
465	CSEE 1	484	472	+1,72
5400	Damart 1	5600	5530	−1,25
755	Danone (ex BSN) 1	781	781	—
400	Dassault-Aviation1	433	435,10	+0,48
375	Dassault Electro 1	377,80	379	+0,32
2830	De Dietrich 1	2980	2965	−0,50

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
395	Degremont 1	423	421	+1,94
62	Dev.R.N-P.Cal/Li 2	63,45	63,50	+0,08
55	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	52,30	52,30	—
305	DMC (Dollfus Mi)1	305,50	306,60	+0,36
885	Docks France 1	887	895	+1,16
150	Dynaction 1	151,80	149,20	−1,78
470	Eaux (Gle Des) 1	515	518	+0,58
890	E.B.F 1	888	884	−0,45
670	Ecco 1	678	679	+0,15
790	Eiffage 1	844	855	+1,30
360	Elf Aquitaine 1	368,50	375,70	+1,95
700	Eridania Beghin 1	746	744	−0,27
750	Essilor Intl 1	760	755	−0,66
485	Essilor Intl ADP 1	480	480	—
710	Esso 1	716	720	+0,56
1700	Eurafrance 1	1710	1740	+1,75
8,50	Euro Disney 1	8,90	9,15	+2,81
580	Euro RSCG W.W 1	578	580	+0,35
1650	Europe 1-1	1680	1640	−2,38
20	Eurotunnel 1	21,25	21,85	+2,82
1020	Filipacchi Medias1	1057	1043	−1,32
107	Finextel 1	108,50	109	+0,46
445	Fives-Lille 1	470,50	480	+2,02
4710	Fromageries Bel 1	4815	4900	+1,77
2350	Galeries Lafayet.1	2384	2300	−3,52
295	GAN 1	309	306,30	−0,87
495	Gascogne (B) 1	500	503	+0,60
1780	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1859	1860	+0,05
350	Geophysique 1	325	332	+2,15
400	G.F.C. 1	400	400	—
555	Groupe Andre S.A 1	574	570	−0,70
815	Groupe De La Cite1	795	800	+0,63
380	GTM-Entrepose 1	394	390	−1,02
390	Guilbert 1	435	434	−0,23
1340	Guyenne Gascogne 1	1390	1397	+0,50
420	Havas 1	437,30	439	+0,39
142	I.D.I.A 1	155	153	−1,29
545	Imetal 1	514	529	+2,92
415	Immeubl.France 2	430	434	+0,93
55	Immob.Phenix 1	52,60	54,80	+4,18
98	Ingenico 1	98	98,50	+0,52
360	Interbail 1	371	374	+0,81
480	Intertechnique 1	486,10	490	+0,80
360	Jean Lefebvre 1	360	355,10	−1,36
540	Klepierre 1	584	565	−3,25
715	Labinal 1	706	715	+1,27
380	Lafarge Coppee 1	413,10	409,80	−0,80
124	Lagardere (MMB) 1	128,90	129,90	+0,78
275	Lapeyre C1	291,80	294	+0,75
275	Lebon 2	309,70	309	−0,23
6740	Legrand 1	6700	6670	−0,45
4450	Legrand ADP 1	4550	4550	—
350	Legris indust. 1	343	344	+0,29
880	Locindus 1	884	881	−0,34
835	LVMH Moet Vuitton1	861	870	+1,05
450	Lyonnaise Eaux 1	484,50	486	+0,31
380	Marine Wendel 1	376,90	376,50	−0,11

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
109	Matra-Hachette 1	118,90	119	+0,08
80	Metaleurop 1	79	79	—
12	Metrologie Inter.1	13,90	13,70	−1,44
205	Michelin 1	207	206,30	−0,34
105	Moulinex 1	111,40	111,20	−0,18
950	Navigation Mixte 1	980	977	−0,31
125	Nord-Est 1	137,60	138	+0,29
410	Nordon (Ny) 2	405,20	410	+1,18
560	NRJ # 1	570	552	−3,16
10,50	Olipar 1	10,75	10,75	—
1100	Oreal 1	1167	1157	−0,86
360	Paribas 1	381	384,20	+0,84
380	Pechiney CIP 1	378	380	+0,53
159	Pechiney Intl 1	163,50	163	−0,31
315	Pernod-Ricard 1	329,60	325	−1,40
765	Peugeot 1	788	793	+0,63
975	Pinault-Prin.Red.1	960	955	−0,52
585	Plastic-Omn.(Ly) 1	625	—	—
385	Poliet	391	390	−0,26
835	Primagaz 1	900	898	−0,22
1000	Promodes 1	1037	1038	+0,10
400	Publicis 1	459	457	−0,44
510	Radiotechnique 1	510	502	−1,57
215	Remy Cointreau 1	200,60	202	+0,70
178	Renault 1	181,20	181,10	−0,06
705	Rexel 1	733	725	−1,09
131	Rhone Poulenc A 1	133,60	133,50	−0,07
55	Rochette (La) 1	56	55,80	−0,36
685	Roussel Uclaf 1	604	613	+1,49
3650	Rue Imperiale(Ly)1	3680	3780	+2,72
164	Sade (Ny) 1	168,90	168	−0,53
2610	Sagem 1	2644	2647	+0,11
640	Saint-Gobain 1	648	646	−0,31
1420	Saint-Louis 1	1475	1469	−0,41
2260	Salomon (Ly) 1	2279	2253	−1,14
425	Salvepar (Ny) 2	429,50	—	—
245	Sanofi 1	265,90	265,80	−0,49
2000	Sat 2	2003	1999	−0,20
1130	Saupiquet (Ns) 1	1284	1275	−0,70
380	Schneider 1	388	390	+0,52
111	SCOR S.A 1	118,40	118,20	−0,17
520	S.E.B. 1	532	531	−0,19
385	Sefimeg 1	391,30	393	+0,43
159	Selectibanque 1	162	162	—
840	SFIM 2	871	885	+1,61
190	SGE 1	206	206,10	+0,05
1030	Sidel 1	1095	1116	+1,92
445	Simco 1	462	463	+0,22
670	S.I.T.A 1	696	707	+1,58
2130	Skis Rossignol 1	2062	2070	+0,39
385	Sligos 1	387	387	—
590	Societe Gale A 1	616	616	—
40	Sodecco (B) 2	41,50	42,45	+2,29
31	Sodero (Ns) 2	31,50	32,50	+3,17
850	Sodexho 1	873	868	−0,57
127	Sogenal (Ny) 2	127	—	—
1800	Sommer-Allibert 1	1818	1825	+0,39

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
395	Sophia 1	413,90	413	−0,22
415	Sovac 1	430	435	+1,16
250	Spie Batignolles 1	260,20	265	+1,84
630	Strafor Facom 1	625	648	+3,68
250	Suez 1	265	265,40	+0,15
205	Synthelabo 1	218,60	216,30	−1,05
250	Technip S.A. 1	261	258	−1,15
151	Thomson-CSF 1	169	166,10	−1,72
325	Total 1	337	336,50	−0,15
143	UAP 1	152	152,20	+0,13
425	UFB Locabail 1	418	418	—
192	UGC DA (M) 1	192	190,10	−0,99
—	Ugine S.A 1	409	411	+0,49
255	UIC 1	316	315	−0,32
425	UIF 1	444	441,60	−0,54
215	UIS 2	218	216,10	−0,87
460	Unibail 1	462	457	−1,08
—	Union Assur.Fdal 1	577	573	−0,69
270	Valeo 1	287	283	−1,39
270	Vallourec 1	280	275	−1,79
350	Via Banque 1	390	386	−1,03
240	Worms & Cie 1	248	249	+0,40
187	Z Gr.Zannier (Ly) 1	177	175	−1,13
2400	Zodiac 1	2441	2519	+3,20
1030	Elf Gabon 1	1062	1025	−3,48
186	ABN AMRO Holding 1	181,30	185,10	+2,10
114	American Barrick 1	116,60	112,60	−3,43
155	American Express 1	161,60	160,30	−0,80
300	Anglo American 1	298,90	296,10	−0,94
550	Amgold 1	550	—	—
270	A.T.T. 1	264	264,80	+0,30
210	Banco Santander 1	220	—	—
1020	B.A.S.F. 1	1045	1044	−0,10
1130	Bayer 1	1187	1167	−1,68
20	Blenheim Group 1	21,35	21,50	−0,70
51	Buffelsfontein 1	48,90	48,20	−1,43
184	Chase Manhattan 1	195	192	−1,54
2570	Daimler Benz 1	2580	2550	−1,16
121	De Beers 1	116,50	116	−0,43
2480	Deutsche Bank 1	2572	2538	−1,32
1380	Dresdner Bank 1	1410	—	—
81	Driefontein 1	79	77,95	−1,33
280	Du Pont Nemours 1	289	291	+0,69
240	Eastman Kodak 1	247,50	247,10	−0,16
7	East Rand 1	6,70	6,35	−5,22
58	Echo Bay Mines 1	57,60	56,40	−2,08
280	Electrolux 1	274,90	—	—
305	Ericsson 1	295,10	297,20	+0,71
320	Exxon Corp. 1	329,90	—	—
143	Ford Motor 1	143,30	147,50	+2,93
79	Freegold 1	78,90	76,05	−3,61
19,50	Gencor Limited 1	18,55	18	−2,96
250	General Electric 1	254	248,80	−2,05
195	General Motors 1	206	205	−0,49
345	Generale Belgique1	353	—	—
33	Grd Metropolitan 1	32,80	32,60	—
38	Guinness Plc 1	38,10	38	−0,26

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + −
19,50	Hanson Plc 1	19,95	20	+0,25
47	Harmony Gold 1	43,20	42	−2,78
515	Hewlett-Packard 1	541	531	−1,85
51	Hitachi 1	53	52,90	−0,19
1070	Hoechst 1	1097	1074	−2,10
370	I.B.M 1	381,10	381,10	—
63	I.C.I 1	64	63,60	−0,63
440	I.T.T. 1	431,50	431	−0,12
280	Ito Yokado 1	281,90	283	+0,39
81	Matsushita 1	82,15	—	—
155	Mc Donald's 1	157,50	154,30	−2,03
190	Merck and Co 1	201	200,30	−0,35
270	Minnesota Mmg 1	270	—	—
67	Mitsubishi Corp. 1	70,60	69,60	−1,42
445	Mobil Corporat. 1	458,30	455,90	−0,52
300	Morgan J.P. 1	317	313,40	−1,14
4840	Nestle SA Nom.1	4998	4950	−0,96
72	Nippon MeatPacker1	73,60	—	—
194	Norsk Hydro 1	201,10	205,30	+2,09
1540	Petrofina 1	1561	1564	+0,19
320	Philip Morris 1	325,70	321,30	−1,35
156	Philips N V 1	163	162,90	−0,06
103	Placer Dome Inc 1	104,90	101,70	−3,05
335	Procter Gamble 1	337,50	337,50	—
260	Quilmes 1	262	—	—
54	Randfontein 1	50,10	48,95	−2,30
196	Rhone Poul.Rorer 1	208	208,40	+0,19
570	Royal Dutch 1	584	584	—
71	R T Z 1	72,85	71,35	−2,06
13	Saatchi & Saatchi 1	12,70	12,70	—
275	Sega Enterprises 1	280	292	+4,29
49	Saint-Helena 1	46,80	44,30	−5,34
290	Schlumberger 1	296	285,70	−3,48
57	Shell Transport 1	60,50	59,65	−1,40
2050	Siemens 1	2088	2080	−0,38
275	Sony Corporation 1	282,50	286,20	+1,31
91	Sumitomo Bank 1	95,20	97,05	+1,94
245	T D K 1	246,70	254,20	+3,04
68	Telefonica 1	68	68,05	+0,07
37	Toshiba 1	38	37,05	−2,50
590	Unilever 1	602	601	−0,17
390	Unit.Technologie 1	308,20	312,10	+1,27
480	Vaal Reefs 1	475,50	472	−0,74
1550	Volkswagen A.G 1	1451	—	—
102	Volvo (act.B) 1	103,90	—	—
235	Western Deep 1	221	213,50	−3,39
101	Yamanouchi 1	105,50	103	−2,37
4,30	Zambia Copper 1	4,45	4,40	−1,12

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	105,84	0,868
CEPME 8,5% 88 CB	102,72	3,563
CEPME 9% 89 CA#	105,50	2,554
CEPME 9% 92-06 TSR	—	3,970
CFD 9,7% 90 CB	100,01	7,945
CFD 8,6% 92 CB	103,10	6,927
CFF 10% 88-98 CA#	105	1,096
CFF 9% 88-97 CA#	104,23	1,455
CFF 10,25% 90 CA#	111,20	7,329
CLF 8,9% 88 CA#	105,03	4,560
CLF 9%88-93/98 CA#	104,47	7,471
CNA 9% 4/92 CB	105,92	5,203
CRH 8,6% 92-93 CB	103	3,652
CRH 8,5% 87-88 CA#	103,78	6,311
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,72	6,809
EDF 8,6% 92 CA#	103,75	5,581
Em.Etat10,26%86 CA	104,65	7,421
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,72	2,268
Finansder 9%91CB#	105	0,123
Finansd.8,6%92 #CB	103,85	7,257
Floral9,75% 90 CA#	107,98	3,473
OAT 8,70%5/95 CA#	101,32	4,529
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,77	8,189
OAT 8,50% 6/97CA #	103,69	3,703
OAT 9,90%12/97 CA#	107,40	9,575
OAT 88-98 TME CA	101,97	5,551
OAT 9/1998 TRA	—	1,129
OAT 9,50%88-98 CA#	106,75	4,138
OAT TMB 91/99 CA	99,35	4,937
OAT 8,125% 99 CA#	102,83	4,229
OAT 8,50%90/00 CA#	104,43	5,775
OAT 9/00 TRA CA	103,50	1,634
OAT 10% 5/00 CA#	111	5,151
OAT 01 TME CA	100,65	5,551
OAT 8,5%11/02 CA #	104,05	0,140
OAT 8,50% 19 CA #	102,08	0,882
OAT 8,50%92-23 CA#	101,58	5,123
PTT 11,2% 85 CB#	104,50	0,166
SNCF 8,8% 87-94CA	103,65	7,281
Lyon.Eaux 6,5%90CV	860	—

Actions

VALEURS	Cours Préc.	Dernier cours
Arbel 2	442	442
Bains C.Monaco 2	695	695
B.N.P.Intercont.2	282	283
Bidermann Intl	110	—
B T P (la cie) 2	19,05	20
Cambodge	930	—
Carbone Lorraine 2	598	600
CBC 1	242	244
Centenaire Blanzy	268	—
Caragan Holding	30	—
Champex (Ny)	21,80	—
CIC Un.Euro.CIP 1	385	381
C.I.T.R.A.M. (B)	3880	—
Cpt Lyon Alem.2	414,80	412
Concorde-Ass Risq2	840	—
Gpe Valfond ex.CMF	19,10	—
Credit Gen.Ind.	31,55	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Darblay	450,10	—
Didot Bottin	650	—
Eaux Bassin Vichy	2449	—
Ecia 1	742	742
Eur.Mag. Paris	3800	—
Eridania Beghin CI	665	—
Fidei(exImmofice)2	140	139
Finalens	374	—
F.I.P.P.	125	—
FNAC 2	3095	—
Fonciere (Cie)	490	—
Fonciere Euris	220	—
Foncina	453	—
France I.A.R.D	450	—
France S.A 1	850	852
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 1	318	318
Genefim	190	195
Gevelot	1070	—
G.T.I (Transport)2	373	373
Immobail 2	330	325
Immobanque 2	850	—
Im.Marseillaise 2	5900	—
Invest.(Ste Cle.)	1500	—
Lille Bonnieres	1520	—
Locafinanciere	412	—
Louvre 1	218	215
Lucia	90	—
Machines Bull	22,10	—
Monoprix Uniprix	190	—
Metal Deploye	440	—
Mors 2 #	17	17,40
Navigation (Nle)	90	—
Oreal (CI)	990	—
Origny-Desvroise	1255	—
Monoprix a echang.	1570	—
Paluel-Marmont	390	—
Pap.Clairefont(Ny)	850	—
Parfinance 2	190	—
Paris Orleans	241	—
Piper Heidsieck	760	—
Porcher	254,90	—
Promodes (CI)	676	—
Rochefortaise Com.	199,80	—
Rosario 2	205	—
Rougier #	801	800
S.A.F.I.C Alcan	290	—
Saga	510	—
Salins du Midi 2	443	440
Savoisienne M.	158	—
Sific 2	680	700
S.I.P.H.	180	—
Sofal	300	—
Soflo	260	—
Softum	82	—
Sofragi	3880	—
Soudure Autogene	1050	1050
Savabail	404	—
Taittinger 1	2445	2400
Tour Eiffel	282	—
Elyo(ex.Ufiner) 2	268	268
Vicat 2	530	533
Virax	127,50	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	793	—	Noranda Mines	91,10	—
Akzo Nobel Nv	595	—	Pfizer Inc.	414	412,10
Alcan Aluminium	129	—	Ricoh Cy	49,40	—
Arbed	614	—	Robeco	348,10	348,10
Asturienne Mines	137,90	—	Rodamco N.V.	152,60	150
Banco Pop. Espanol	650	—	Rolinco	346,10	349,50
Banque Regl.Inter.	37200	—	Saipem SPA	8,40	—
Chrysler Corp.	283,90	—	Sema Group Plc	34,20	—
C.I.R SPA	5,40	—	SKF Aktiebolaget	95,50	—
Commerzbank AG	1055	—	Tenneco Inc.	217,40	—
Dow Chemical Co.1	330,30	330,60	Toray Ind.	39	—
Fiat Ord.	19,40	—	West Rand Cons.	19,40	—
G.B.L.(Brux.Lamb.)	650	—			
Gevaert	1407	—			
Glaxo Holdings Plc	57,60	—			
Goodyear T.& R.Cy	175	—			
Honeywell Inc.	156	—			
Johannesburg Cons.	139	—			
Kubota Corp.	38,45	—			

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	180	—	Olivetti Priv.	8,05	—
Bque Hydro Energie	343	—	Parcic.Percier *	206	—
Bque Hypoth.Europ.	60	—	Rorento	249,90	—
Benedictine* nom.	4125	—	Salaa	215	—
Blanzy-Ouest*	999	—	St-Dominique(Fin)*	151	—
Brasseries Maroc	285,10	—	St Gobain Emball.*	1711	—
Calciphos*	97,10	—	Schlumberger Ind.*	573	—
Canadian Pacifique	81,50	—	SEPR *	1020	—
CGH Cogenhor ach.*	7	—	SPR "B" nom.	251	—
Coparex Inter.*	626	—	Wasserman *	1300	—
Cr.Universel (Cie)	455	—			
Cycnos	7,20	—			
CEAC *	110,20	—			
Fiat Fce nom.	142	—			
Table France*	308	—			
Lecteurs Monde *	186	—			
Off.Com.Pham. *	900	—			

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—	Idianova	69,90	—
Boiron (Ly) 1 #	460	459	Immob.Hotel. 2 #	191	191
Boisset (Ly)#	279	—	Int. Computer #	142,80	—
C.A. Paris IDF 1	896	898	IPBM 2	87	—
Calberson	389	—	M6-Metropole TV 2	335	330
Cardif SA 1	774	770	N.S.C Schlum.2 Ny	960	965
CEGEP #	163	—	Rallye(Cathiard)Ly	169	175
CFPI	235,10	—	Serbo 2	490	480
C.N.I.M 1	885	885	Sylea 2	464,50	463,50
Codetour	229	—	Soleo (Ly)	165	—
Creeks	108,70	—	Sopra 2	288	290
Dauphin OTA	285	—	TF1-1	523	514
Devanlay 2	960	—	Thermador Hold(Ly)	387	387
Labor.Dolisos	178	—	Unilog 2	248	249
Editions Belfond	90	—	Viel et Cie #	186	190
Europ Propulsion 2	305	295,10	Vilmorin et Cie#2	364,80	380
Finabail 2	133	133			
Finacor 2	146	146			
GLM S.A.	410	—			
Gravograph	180	—			
I.C.C. 2	175	180			

Sicav (sélection) 30 novembre

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34203,63	34203,63
Actimonétaire D	30682,69	30682,69
Améri-gan	8039,88	7738,65
Amplia	107019,15	107019,15 ◇
Amplitude Monde D	745,27	723,56
Antigone Trésorerie	787753	787753
Arbitr. Court Terme	8715,18	8715,18
Associa Première	34575,50	34575,50
Associc	1143,64	1143,64
Atout Amérique	99,84	97,40
Atout Asie	105,50	102,93
Atout Emergent	992	963,11 ◆
Atout Futur C	543,59	530,33
Atout Futur D	535,37	522,31
Aurecic	1563,40	1517,86
Avenir Alizes	1898,40	1861,18
Axa Capital	205,61	198,62 ◆
Axa Court Terme	9661,91	9661,91 ◆
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	1007,43	978,09 ◆
Axa.Ep.Fr.Ex Ageparg.	881,70	856,02 ◆
Axa Europe	128,11	124,38 ◆
Axa Investments	117,08	113,67 ◆
Axa NPI	153,45	148,98 ◆
Axa Ob.Fr.Extrans.	153,32	148,85 ◆
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	140,42	136,33 ◆
Axa Prem.Ex.Agepre.	119	115,53 ◆
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	156,36	151,81 ◆
Axa Valeurs PER	154,97	150,46 ◆
Cadence 1	1043,46	1033,13
Cadence 2	1032,35	1022,13
Cadence 3	1039,01	1028,72
Capimonetaire	7459,03	7451,58
Capioblig	7487,87	7334,52
Capitacic	1534,74	1512,06
Cicamonde	1173,84	1139,65
Coexis	1563,44	1534,28
Comptavalor	4223,59	4217,26
Crédit Mutuel Capital	1468,28	1439,49
Créd.Mut.Ep.Cour.T	784,78	784,78
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	98,44	95,81
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	96,03	93,46
Créd.Mut.Ep.J	20788,79	20788,79
Créd.Mut.Ep.long.T	213,29	207,58
Créd.Mut.Ep.Monde	1150,45	1119,66
Créd.Mut.Ep.Quatre	1081,42	1052,48
Dieze	1585,93	1558,36
Drouot France	1005,64	976,35 ◆
Drouot Sécurité	222,13	215,66 ◆
Ecocic	1189,22	1154,58
Ecuper	128,55	124,81 ◆
Ecur. Actions futur	196,50	190,78 ◆
Ecur. Capicourt	200,53	200,03 ◆
Ecur. Capitalisation	198,03	196,07 ◆
Ecur. Distrimonétaire	10059,71	10059,71
Ecur. Expansion	292848,59	291681,86 ◆
Ecur. Géovaleurs	2704,98	2626,19
Ecur. Investissements	163,67	158,90 ◆
Ecur. Monepremière	10113,61	10113,61 ◆
Ecur. Monétaire	11791,16	11791,16 ◆
Ecur. Trésorerie	290,21	290,21
Ecur. Trimestriel	1934,40	1915,25 ◆
Elanciel D	124,10	120,48
Eficash	846775,81	846775,81 ◇
Emergence Poste D	104,13	101,10
Energie	353,56	337,53
Eparcic	4364,59	4364,59
Eparcourt-Sicav	203,39	202,38 ◆
Epargne-Unie	1466,09	1430,33
Euli Cash capi	9443,39	9443,39 ◆
Euroco Solidarité	1192,18	1180,38

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Eurocic Leaders	1245,21	1209,94
Eurodyn	1420,07	1385,43
Euro Gan	7953,85	7647,93
Fonsicav	17519,60	17484,93
France-gan	13503,71	12984,34
France Garantie	262,26	251,74 ◆
France Obligations	460,35	455,79
Francic	509,23	494,47
Francic Pierre	119,43	114,35
Francic-Regions	1420,23	1365,69
GAN Rendement	5026,45	5011,29
Gestion	17759,65	17736,95
Horizon	1515,97	1471,82 ◆
HLM Monétaire	16840,13	16840,13
Indicia	1145,02	1116,89 ◆
Indust.Fse Court.T	1793,57	1784,85
Intensys D	107,54	107,27
Interepar	105152,44	102089,75 ◆
Interoblig	5517,16	5561,54
Intersélection Fce	549,62	538,84
Japacic	181,68	176,39
Jeunepargne	330,85	325,96
Latitude C	2688,17	2694,14
Lion Association	11419,40	11419,40
Lion Institution	35860,54	35771,21
Lionplus	1177,32	1154,24
Lion Trésor	2175,50	2153,98
Livret Bourse Inv	610,18	592,41
Livret Portefeuil.	787,83	764,88
Mediterranée	218,47	212,11 ◆
Mensuel CIC	10127,39	10027,12
Monaden	82442,31	82442,31
Moné-Dis	10068,59	10068,59 ◇
Mone.J	10774,29	10774,29 ◇
Monévalor	49513,64	49513,64
Mutualité dépôts	16342,47	16309,85
Natio Court Terme	38095	37981
Natio Court Terme2	344602	344602
Natio Epargne	21315,56	21104,51
Natio Ep. Capital	13106,12	12976,36
Natio Ep. Croissance	1924,45	1935,74
Natio Ep. Obligations	206,06	202,02
Natio Epargne Retraite	128,76	126,24
Natio Epargne Trésor	9319,74	9301,14
Natio Epargne Valeur	485,10	475,59
Natio France Index	1059,74	1038,96
Natio Immobilier	1263,14	1238,37
Natio Inter	1690,30	1657,16
Natio Monétaire	9975,89	9975,89
Natio Opportunités	146,12	143,25
Natio Patrimoine	1461,67	1433,01
Natio Perspectives	1216,96	1193,10
Natio Placements	70938,50	70938,50
Natio Revenus	1018,42	1008,34
Natio Sécurité	11377,73	11377,73
Natio Valeurs	935,34	917
Nippon-Gan	7195,14	6918,40
Nord Sud Dévelop.	1897,41	1893,62 ◆
Oblicic-Mondial	3006,04	2961,82
Oblicic-Régions	1080,53	1064,56
Oblifutur	3300,62	3239,08
Oblig. ties caté.	208,51	203,85
Oblilion	1624,29	1608,21
Oblisécurité Sicav	15606,06	15606,06
Oblitys D	514,47	506,87
Oraction	1527,43	1490,18
Parvalor	619,28	607,14
Plénitude D	152,57	148,13
Poste Croissance C	3250,26	3247,01
Poste Gestion C	39790,94	39790,94

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Premiere Oblig. C	11711,74	11711,74
Premiere Oblig. D	10501,14	[illegible]
Prevoy. Ecureuil	39,03	38,05 ◆
Prof'Associations	25212,19	25212,19
Proficas	535,27	528,12
Rentacic	162,55	157,97
Revenus Trimestr.	5177,30	5135,77
Revenu-Vert	1124,61	1115,45
St Honore Vie & Santé	1152,44	1095,27
St Honore Bons du Tr	12432,32	[illegible]
St Honore Invest.	550,53	517,72
St Honore Pacifique	513,42	751,29
St Honore Real	17573,57	17302,64
Sécuricic	2288,72	2288,72
Sécuri-Gan	13173,36	13175,05
Securitaux	1661,52	1661,52
Sensivalor	31645,46	31645,45
SEVEA	105,32	103,73 ◆
SFI-CNP Assur	735,31	713,69
S.G. France opport. C	1472,25	1443,39
S.G. France opport. D	1458,84	1430,22
S.G. Monde oppor. C	563,12	553,64
S.G Monde opport. D	963,12	953,64
Sicav Associations	2137,90	2197,90
Sicav 5000	486,79	475,70
S.I. Est	1326,58	1268,23 ◆
Slivafrance	778,97	758,12
Slivam	435,91	424,24
Slivarente	215,76	209,59
Slivinter	516,85	503,02
Sogenfrance C	1357,90	1331,27
Sogenfrance D	1291,13	1265,81
Sogéparane	298,19	295,24
Sogevar	1123,32	1101,29
Soginter	1598,71	1567,36
Soleil Investissements	680,49	654,32
Solstice D	2280,67	2274,98
State Street Act. Eur	12062,29	11768,09 ◆
State Street Act. Frce	11631,68	11347,98 ◆
St. Str. Act.Japon	1481,85	1445,71 ◆
State Street Emer. Mts	1914,59	1849,21 ◆
St.Street OAT Plus	12369,34	12246,87 ◆
Strategie Actions	982,32	944,54
Strategie Rendement	1604,23	1553,73
Synthesis	13089,03	12753,95
Techno-Gan	6561,16	6308,81
Thesora D	784,62	776,85
Trésor Plus	1541,77	1526,50
Trésor Trimestriel	1005,34	995,39
Tresoricic	157837	157837
Trilion	5156,53	5089,37
Uni-Associations	124,81	124,81 ◇
Uni-Foncier	1294,11	1262,95
Unifrance	621,88	606,52
Uni-Garantie C	1417,53	1391,10
Uni-Garantie D	1320,94	1296,31
Uni Regions	1515,67	1478,70
Univar	279,02	279,02 ◇
Univers Actions	1583,38	1544,76
Univers Obligations	1934,85	1898,77
Valorg.	2393,57	2391,18
Valreal	31980,12	31964,14
Winterthur St-Honoré	250,53	239,17

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 30/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,3630	5,3890	5,05	5,65
Ecu	6,5455	6,5435	—	—
Allemagne (100 dm)	343,1200	342,9700	330	354
Belgique (100 F)	16,6825	16,6800	16,10	17,20
Pays-Bas (100 fl)	306,3500	306,3000	294	318
Italie (1000 lires)	3,3285	3,3300	3,10	3,57
Danemark (100 krd)	87,6000	87,5600	83	93
Irlande (1 iep)	8,2750	8,2690	7,85	8,60
Gde-Bretagne (1 L)	8,4060	8,4240	7,95	8,80
Grèce (100 drachmes)	2,2265	2,2265	1,95	2,45
Suisse (100 f)	405,3700	404,8700	391	415
Suède (100 krs)	71,0400	71,2200	67	77
Norvège (100 k)	78,7200	78,7800	73	82
Autriche (100 sch)	48,7410	48,7200	47,20	50,30
Espagne (100 pes)	4,1130	4,1105	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3600	3,3550	2,95	3,65
Canada (1 $ can)	3,8905	3,9086	3,60	4,20
Japon (100 yens)	5,4364	5,4424	5,20	5,55

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 30/11
Or fin (kilo en barre)	66100	66250
Or fin (en lingot)	66150	66450
Napoléon (20f)	381	381
Pièce Fr (10 f)	360	—
Pièce Suisse (20 f)	382	383
Pièce Latine (20 f)	383	384
Souverain	492	484
Pièce 20 dollars	2445	2550
Pièce 10 dollars	1250	1230
Pièce 5 dollars	625	—
Pièce 50 pesos	2475	2470
Pièce 10 florins	389	400

Matif (Marché à terme international de France)

30 novembre 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 188 629

Cours	Mars 95	Juin 95	Dec. 94
Dernier	112,12	110,84	112,94
Précédent	111,60	110,70	112,42

CAC 40 A TERME
Volume : 51 302

Cours	Janvier 95	Nov. 94	Déc. 94
Dernier	1973	1956	1986
Précédent	1956,50	1940	1949

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - *Mardi daté mercredi* : montant du coupon - *Mercredi daté jeudi* : paiement dernier coupon - *Jeudi daté vendredi* : compensation - *Vendredi daté samedi* : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Anniversaires de naissance

– Aujourd'hui,

Marie

a deux ans.

Décès

– Nous apprenons le décès du

général Jean BERNACHOT,

dont les obsèques seront célébrées le vendredi 2 décembre 1994, à 15 heures, en l'église Notre-Dame de Cérences (Manche).

[Né le 23 mai 1907 à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), engagé volontaire à l'Ecole militaire interarmes de Saint-Maixent, Jean Bernachot sert en Tunisie, puis au Maroc avant de rejoindre, en mars 1944, la 3e division d'infanterie en Italie, durant la campagne de France et enfin en Allemagne. Après plusieurs affectations en Indochine, au Maroc, puis en Tunisie jusqu'en 1955, il est promu colonel et il devient, en janvier 1957, le chef du service d'action psychologique et d'information auprès des ministres de la défense nationale et des forces armées, successivement André Morice et Jacques Chaban-Delmas, dans les gouvernements présidés respectivement par Maurice Bourgès-Maunoury et Félix Gaillard. Ce service, qu'on a aussi dénommé 5e bureau, est l'ancêtre de l'actuel service d'information et de relations publiques des armées (SIRPA). En 1959, il commande l'Ecole militaire d'infanterie de Cherchell (qui va former des promotions de jeunes officiers durant la guerre d'Algérie), et, en 1962, avec le grade de général de brigade, Jean Bernachot est nommé commandant le groupe de subdivisions de Bordeaux. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et des TOE, et de la médaille de la résistance, le général Bernachot était grand officier de la Légion d'honneur.]

– Rennes. Saint-Brieuc. Toulouse. Paris. Rosny-sous-Bois. Nice. Le Bénin. Italie.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Sovi-Bernard GANDONOU-MIGAN,

survenu à l'âge de vingt-neuf ans.

De la part de
Mme Maryvonne Erbetta,
sa maman,
Et de toute sa famille,
française et africaine.

Un recueillement au nom de tous a été célébré le mercredi 30 novembre 1994, à Saint-Brieuc.

– Nous apprenons le décès, survenu le mardi 29 novembre 1994, du

général André MARTEAU,

dont les obsèques seront célébrées le vendredi 2 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, à Paris.

[Sorti de Saint-Cyr en 1911, dans la même promotion que le futur maréchal de Lattre de Tassigny, le général de division (cadre de réserve) André Marteau était le doyen du corps des officiers généraux des armées françaises. Il a participé à la première guerre mondiale, dans la cavalerie, puis dans l'infanterie, notamment dans les combats de Fère-Champenoise, de Verdun et de la Somme, où il subit des attaques chimiques. En 1923, il rejoint au Maroc l'état-major du maréchal Lyautey. Puis, il devient professeur à l'Ecole de guerre. En mai 1940, il est colonel et il reçoit le commandement de la 4e division légère de cavalerie qui sera engagée contre les blindés allemands sur la Meuse et qui, malgré une résistance farouche, perdra quelque deux mille sept cents hommes dans les combats. Promu général de brigade, il est à la tête de la 7e division légère mécanique qui tente de s'opposer à l'avancée allemande en Champagne. En juin 1940, il refuse la défaite et il prendra contact avec la Résistance. En octobre 1943, il est arrêté par la Gestapo, interné à Fresnes, puis déporté au camp de Dachau où il prend la défense d'un groupe de prisonniers pour leur éviter le massacre par les nazis. A la Libération, il est versé dans la deuxième section (cadre de réserve) comme général de division. Titulaire de la croix de guerre 1914-1918, 1939-1945 et des TOE (théâtres d'opérations extérieurs), le général Marteau était grand-croix de la Légion d'honneur.]

– Lyon. Paris.

Mme Huguette Mérie,
son épouse,
Mme Charlotte Mérie,
M. Philippe Mérie,
son fils, et sa petite-fille Cécil,
M. Louis Mérie,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Mérie,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Caillaux, Rappaz et Thérizol,
Mme veuve Moulié,
ses enfants et petits-enfants,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès, le 30 novembre 1994, de

M. Jean-Paul MÉRIE,

survenu dans sa soixante-sixième année.

Une messe de funérailles aura lieu à Lyon le vendredi 2 décembre, à 10 heures, en l'église de la Rédemption, suivie de l'inhumation au cimetière de Montpellier.

Condoléances sur registres.

– Geneviève Orjollet,
Jean-François Orjollet,
ses enfants,
Juliette et Stéphane Orjollet,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 23 novembre 1994, dans sa quatre-vingt-cinquième année, de

Mme Marguerite ORJOLLET,
née Daubigney,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure de Sèvres,
agrégée d'histoire et de géographie,
professeur honoraire
au lycée Marie-Curie de Sceaux.

Les obsèques ont été célébrées le 26 novembre dans l'intimité familiale, à Cerny (Essonne).

– Michel François-Poncet,
président du conseil de surveillance,
André Lévy-Lang,
président du directoire,
Les membres du conseil de surveillance
Et les membres du directoire de la Compagnie financière de Paribas,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Mme Roselyne PIERRE,
membre du conseil de surveillance
de la Compagnie financière de Paribas,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,

survenu le 29 novembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

– Michel François-Poncet,
président du comité des actionnaires du groupe Paribas,
Et les membres du comité des actionnaires,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Mme Roselyne PIERRE,
membre du comité des actionnaires
du groupe Paribas,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite,

survenu le 29 novembre 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Léon, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

– Claude Vallon
Et les membres du conseil de la Fédération nationale des clubs d'investissement,
ont la douleur de faire part du décès de

Roselyne PIERRE,
leur vice-présidente
et cofondatrice de la FNACI,
vice-présidente de la Fédération
mondiale des clubs d'investissement,

survenu le mardi 29 novembre 1994.

(Lire page 21.)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Louis Plat,
Mme Jean Plat,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean PLAT,

le 24 novembre 1994.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée le jeudi 8 décembre, à 18 heures, en l'église Saint-Médard, Paris-5e.

– M. et Mme Franck Soler,
M. et Mme Michel Soler,
M. et Mme Gilles Soler,
M. et Mme Eric Soler,
M. et Mme Philippe Absalon,
M. et Mme José Bosch-Soler,
M. et Mme Jacques Bosch-Soler,
M. Francis Turpin,
Mme Carmen Turpin,
M. Clément Soler,
M. et Mme Jean-Pierre Soler,
M. et Mme Michel Soler,
Mlle Odulie Soler,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Antoine SOLER,
prisonnier de guerre (quatre évasions),
ancien président-directeur général
de Trans Frigo Route France,
ancien vice-président
de Trans Frigo Europe,
ancien président-directeur général
Aefrigor Le Bourget,
chevalier de l'ordre national du Mérite.

L'inhumation au cimetière du Montparnasse a eu lieu dans l'intimité familiale.

25, rue Chevannes,
91610 Balancourt.
Quartier Real-Cornu,
83510 Lorgues.

– Besançon. Paris.

M. et Mme Michel Troncin,
M. Raymond Pacaut et le docteur Michèle Pacaut-Troncin,
et leur fils Jérôme,
Les familles parentes et alliées,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dominique TRONCIN,
compositeur,

survenu le 29 novembre 1994, à Besançon, à l'âge de trente-trois ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le samedi 3 décembre, à 9 h 30, en l'église Saint-Joseph, avenue Villarceau, à Besançon, où le deuil se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Lire page 14.)

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mardi 6 décembre 1994, à 18 heures, au couvent des dominicains, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e, à l'intention de

Denise MASSON,

décédée le 10 novembre, à Marrakech où elle est enterrée.

De la part de ses amis.

Messes anniversaires

– Le 23 juillet 1992, après une longue épreuve,

Ginette FONTAINE-ÉBOUÉ

entrait dans la Lumière du Seigneur.

Le 3 janvier 1995, la messe de sainte Geneviève, sa patronne, célébrée à 18 h 30 à la Maison d'Ananie, 20, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7e, par le Père Etienne Ostier, réunira, en présence ou intention, celles et ceux qui l'ont aimée.

Anniversaires

– Malgré un combat de six longues années, le 2 décembre 1991, le cancer arrivait à vaincre la passion de vivre de

Christine CHAINE.

Elle avait à peine quarante-quatre ans.

Elle reste debout dans tous nos souvenirs de rires et de beauté.

Nous l'avons tous tant aimée.

Souvenirs

Association VLS

Mémorial pour toutes les personnes disparues sur le front du sida.

Journée mondiale contre le sida, jeudi 1er décembre 1994, thermes romains de Cluny, de 10 heures à 22 heures, entrée par le boulevard Saint-Michel.

Se souvenir. Se recueillir.

Entrée libre à tous.

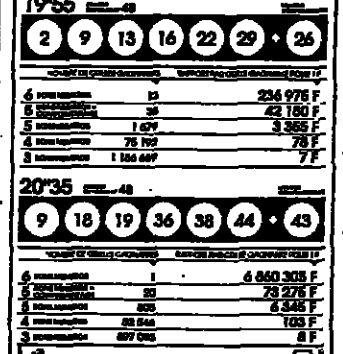
Il faut vaincre le sida.

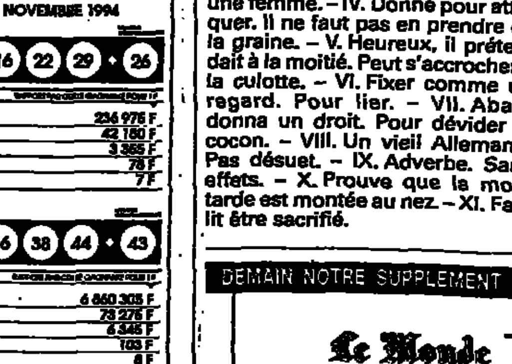
Soutenances de thèses

– Henri Copin présentera une thèse sur « L'Indochine dans la littérature française, des années 20 à 1954. Exotisme et altérité », élaborée sous la direction de M. le professeur Pierre Brunel, à l'université Paris-Sorbonne. Soutenance le lundi 5 décembre 1994, à 15 heures, au Centre Malesherbes, 108, boulevard Malesherbes, Paris-17e, amphithéâtre A.

– R.-A. Courteix soutiendra sa thèse de doctorat ès lettres : « Les aspects idéologiques et politiques de la Révolution française dans l'œuvre de Balzac », université Sorbonne-Paris-IV, Centre Malesherbes, amphithéâtre Blondeau B, 108, boulevard Malesherbes, Paris-17e, vendredi 9 décembre 1994, à 9 heures.

– Jean Salem soutiendra un dossier d'habilitation à diriger des recherches en philosophie, le samedi 3 décembre 1994, à 9 heures, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. Ce travail, qui a été effectué sous la direction de M. le professeur Olivier Bloch, porte sur « L'atomisme antique ».





Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication,
n° 57 437. ISSN : 0395-2037
Reproduction interdite de tout article sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Microfilms : (1) 40-65-29-33

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	Voie normale y compris CEE avion
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

Pour les autres pays, nous consulter.

Vous pouvez payer par prélèvements mensuels.
Se renseigner auprès du service abonnements.
ÉTRANGER : par voie aérienne, tarif sur demande.
Pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LE MONDE, code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices.
POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N. Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse : merci de transmettre votre demande deux semaines avant votre départ en indiquant votre numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

401 MQ 01 PP. Paris DTN

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______________ Prénom : ______________
Adresse : ______________
______________ Code postal : ______________
Localité : ______________ Pays : ______________
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

TEMPS PRÉVU LE VENDREDI 2 DÉCEMBRE 1994 VERS MIDI

LÉGENDE: ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COUVERT ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT

Vendredi : nuages et pluies. – Sur l'ouest du pays le temps va commencer à se dégrader avec l'arrivée des nuages d'une perturbation peu active. Le ciel sera ainsi très nuageux à couvert dès le matin sur la Bretagne, puis également sur la Basse-Normandie et les Pays de Loire et, en soirée, jusqu'au Nord-Picardie et à l'Ile-de-France. Ces nuages donneront un peu de pluie à partir de la mi-journée sur la Bretagne. Le vent soufflera du sud avec des rafales de l'ordre de 60 km/h près des côtes.

Du Languedoc-Roussillon jusqu'au sud du Massif central, l'humidité venue de Méditerranée donnera un ciel bas d'où tomberont des pluies généralement faibles, plus durables sur le relief. L'autan et le vent marin souffleront avec des rafales jusqu'à 70 km/h et même 80 km/h sur le relief. Sur Provence et Côte d'Azur, on observera localement des nuages bas côtiers, mais les éclaircies domineront. En Corse, il fera beau.

Ailleurs les nuages bas, brumes et brouillards de vallée seront à nouveau à l'ordre du jour. Ils laisseront place à des éclaircies, sauf dans le Nord-Est où ils devraient persister toute la journée pour se dissiper seulement en soirée.

De faibles gelées sous abri se produiront localement du Nord-Est aux Ardennes, à la Bourgogne et à la région Rhône-Alpes. Près de l'Atlantique et dans le Sud, il fera 7 à 10 degrés de minimum, 3 à 6 degrés ailleurs.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 6 à 10 degrés dans le Nord-Est (localement, sous les nuages bas persistants, 3 à 4 degrés seulement), 7 à 12 degrés dans le Nord, 10 à 16 degrés ailleurs, localement 20 degrés au pied des Pyrénées.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

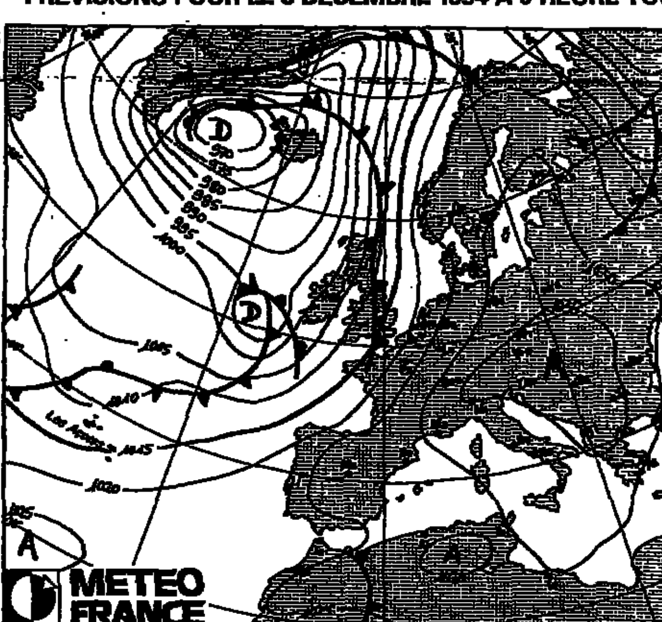
TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	18/6
BIARRITZ	19/10
BORDEAUX	18/7
BOURGES	12/4
BREST	12/10
CAEN	12/3
CHERBOURG	13/4
CLERMONT-FER.	12/3
DIJON	3/2
GRENOBLE	9/0
LILLE	7/1
LIMOGES	14/7
LYON, BRON	9/1
MARSEILLE	17/8
NANCY	4/3
NANTES	15/8
NICE	17/8
PARIS	12/3
PAU	20/5
PERPIGNAN	18/8
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	14/8
ST-ETIENNE	13/3
STRASBOURG	5/3
TOULOUSE	16/11
TOURS	13/4
ÉTRANGER	
ALGER	23/4
AMSTERDAM	6/3
ATHÈNES	17/7
BANGKOK	33/26
BARCELONE	18/10
BELGRADE	8/-3
BERLIN	9/-2
BRUXELLES	4/-1
COPENHAGUE	6/-1
DAKAR	30/24
DUBLIN	10/10
GENÈVE	6/4
ISTANBUL	7/3
JÉRUSALEM	10/6
LE CAIRE	16/11
LISBONNE	18/13
LONDRES	9/7
LOS ANGELES	23/11
LUXEMBOURG	3/1
MADRID	16/0
MARRAKECH	25/10
MEXICO	17/12
MILAN	13/-1
MONTRÉAL	-1/-5
MOSCOU	-2/-9
NAIROBI	22/15
NEW-DELHI	27/12
NEW-YORK	13/4
PALMA-DE-MAJ.	21/8
PÉKIN	7/4
RIO-DE-JANEIRO	33/24
ROME	17/3
HONGKONG	24/22
SÉVILLE	12/12
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	1/-3
SYDNEY	26/17
TOKYO	15/7
TUNIS	21/7
VARSOVIE	4/-5
VENISE	7/3
VIENNE	9/-1

Valeurs extrêmes relevées entre le 30-11-1994 à 6 heures TUC et le 1-12-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 3 DÉCEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6444

HORIZONTALEMENT

I. Peuvent être gagnées à coups de canon. – II. Qui a le caractère de la peste. – III. Pas large, pour une femme. – IV. Donné pour attaquer. Il ne faut pas en prendre de la graine. – V. Heureux, il prétendait à la moitié. Peut s'accrocher à la culotte. – VI. Fixer comme un regard. Pour lier. – VII. Abandonna un droit. Pour dévider le cocon. – VIII. Un vieil Allemand. Pas désuet. – IX. Adverbe. Sans effets. – X. Prouve que la moutarde est montée au nez. – XI. Faillit être sacrifié.

VERTICALEMENT

1. Sont généralement plus petites que des fraises. – 2. Vues comme dans un rêve. – 3. Compagnons de jeux. Arbrisseau des montagnes. – 4. Flotte près des côtes. D'un auxiliaire. Font un cent quand ils sont en carré. – 5. Une voile ancienne. Enguirlanda peut-être. – 6. Qui pourront avoir du mal à passer. Est divisible par douze. Colle. – 7. Pas entourés. Un métal radioactif. – 8. Lit dans le train. – 9. Peut être provoquée par les grandes dépenses. Pas épaisses.

Solution du problème n° 6443

Horizontalement

I. Démêlures. – II. Inopérant. – III. Solitaire. – IV. Tue. Ténor. – V. Ré. Côtelé. – VI. Ariane. – VII. Priseur. – VIII. Trope. Pré. – IX. Semé. Ir. – X. Peaufiné. – XI. Sueur. Sac.

Verticalement

1. Distraits. – 2. Enouer. Repu. – 3. Môle. Ipomée. – 4. Epi. Carpeau. – 5. Lettonie. Ur. – 6. Uraètes. If. – 7. Rainé. Epris. – 8. Enrôleur. Na. – 9. Stère. Rebec.

GUY BROUTY

JEUDI 1er DECEMBRE

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.15).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.
20.50 Série : Columbo. Phantasmes, de Jim Framley.
22.30 Magazine : Sans aucun doute. Présenté par Julien Courbet avec la participation de Sophie Favier, Marie Lecoq, maître Didier Berges. Comment fonctionne la réforme du service militaire ? ; L'ouverture des magasins le dimanche et en nocturne ; Les nuisances sonores dans la vie quotidienne.

FRANCE 2

13.45 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.15). Les folies d'Annie Cordy.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.40 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.55).
18.50 Magazine : Studio Gabriel (et à 19.25). Présenté par Michel Drucker. Invités : le professeur Montagnier, Barbara Samson, Liane Foly, Tcheky Kario, Julia Miguenes.
19.20 Flash d'informations.
19.59 Journal, Météo et Point route.
20.55 ▶ Magazine : Envoyé spécial. Cuisines et intendances, de Pascal Golomer et Philippe Montoisy ; La tête en plus, d'Alain Mercier, Gill Van Kote et Thierry Vincent de Lestrade ; Les combattants de la mémoire, de Serge Moati et Eric Pittard.
22.35 Expression directe. FNSEA.
22.40 *Cinéma :* Quai des orfèvres. ■■■ Film français d'Henri-Georges Clouzot (1947).

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Alain Chamfort.
14.50 Magazine du Sénat. Retransmission en direct (et sur TV 5) de la réception solennelle dans l'hémicycle de M. Jean Chrétien, premier ministre du Canada.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (5e épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Hugues Aufray.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Guide de la presse*, sous la direction d'Alain Dag'Naud.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.
20.50 Cinéma : Hot Shots. □ Film américain de Jim Abrahams (1991).
22.20 Météo et Journal.
22.45 Documentaire : Les Dossiers de l'Histoire. URSS. 2. 1939-1953 : le triomphe du tyran, de Krzysztof Talczewski. *Du pacte de non-agression germano-soviétique à la mort de Staline.*

CANAL +

13.35 Cinéma : Tchin-Tchin. □ Film américain de Gene Saks (1990).
15.10 Documentaire : Maheswami, sadhu et dieu vivant. De Naresh Bedi et Michael York.
16.00 Cinéma : Faut-il aimer Mathilde ? □ Film français d'Edwin Baily (1992).
17.35 Magazine : L'Œil du cyclone (rediff.).
18.00 Canaille peluche. Les Razmoket.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi, puis à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Hugo Pratt, Michèle Bris.
19.20 Magazine : Zérorama. *Présenté par Daisy d'Errata, Eric* Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.15 Sport : Football. Saint-Etienne-Martigues. Match de la 20e journée du championnat de France, en direct ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Sport : Football. La Toyota Cup à Tokyo. Milan AC-Velez Sarsfield.
23.00 Flash d'informations.

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : L'Ami de mon amie. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1987, rediff.).
18.40 Court métrage : court-circuit. The Bingo Joint, de Pal Sletaune (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Mort à Hollywood.
19.55 Documentaire : Le Train de l'avenir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique : La Russie, le peuple et le pouvoir. Soirée proposée par Jacques Baynac.
20.41 Documentaire : Voyage de Saint-Pétersbourg à Moscou. De Jacques Baynac et Alexandre Slobodskoï.
21.40 Cinéma : Une mauvaise anecdote. ■ Film soviétique d'Alexandre Alov et Vladimir Naoumov (1966) (v.o.).
23.20 Documentaire : Quelle chance d'être né en Russie !

M 6

13.20 Téléfilm : L'Amour en sursis. De Harry Winer.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Variétés : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid. Conan l'aventurier ; 20 000 lieues dans l'espace.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Passé simple. Présenté par Marielle Fournier. 1974 : Watergate, Nixon *démissionne.*
20.50 Cinéma : Le Champion. ■ Film américain de Franco Zeffirelli (1979).
23.00 Téléfilm : Terreur sur le campus. De Bob Braiver.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Rameau, Voltaire et Rousseau (4).
20.30 Fiction. Poésie sans fontière.
21.32 Profils perdus. Armand Guibert (1).
22.40 Les Nuits magnétiques. Le métro.
0.05 Du jour au lendemain. Antonio Tabucchi (Rêves de rêves).
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora: l'Asie Mineure (4).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (le 24 septembre à l'Amphithéâtre de la Bastille) : Fou de Vincent pour baryton et piano, de Dartigolles, par Francis Dudziak, baryton, Jean-Bernard Dartigolles, piano ; L'Offrande ou l'Ere achevée, de *Dufour* ; Ciel ouvert pour piano, de Troncin, par Dominique My, piano ; *Quatre chants, d'Aperghis*, par Donatienne Michel-Dansac, soprano ; L'Oiseau cruel pour trompette et trio à cordes, de Troncin, par l'Ensemble Fa, dir. Dominique My.
21.15 Concert (donné le 12 juin à Versailles) : Premier concert des pièces de clavecin en concert, Troisième concert des pièces de clavecin en concert, Cinquième concert des pièces de clavecin en concert, par l'Ensemble baroque de Limoges, dir. Christophe Coin ; sol. : Sandrine Piau, soprano, Bernard Deletre, baryton.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.

Les interventions à la radio

RMC, 18 h 30 : Jean-Marie Le Pen, président du Front national (« Forum RMC-*l'Express* »).

O'FM 99.9, 19 heures : Jean-François Deniau, député UDF, et le philosophe Marek Halter pour son film *les Justes* (« Le Grand'O », « O'FM-*la Croix* »).

France-Inter, 19 h 20 : « Le sida, fléau mondial » (« Le téléphone sonne »).

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Horreurs du vide

CHEZ Mireille Dumas, à l'heure où s'expriment habituellement les plus terribles souffrances, se faisait entendre un vocabulaire inaccoutumé : droits de succession, paraphes, indivision, assignation, avocats. Et Mireille, comme d'habitude, écoutait. Elle enveloppait de son regard compatissant les victimes des drames de l'héritage comme d'autres semaines les RMIstes ou les prostituées. *« Comment, ça vous a coûté 200 000 francs ! »* s'étonnait-elle auprès d'un couple qui détaillait le montant des honoraires d'avocat déboursé en trois ans de procédure et du même ton, quelques semaines auparavant, qui la faisait s'étonner du prix d'un camembert ou d'une boîte de sardines. Et son exclamation horrifiée rappelait à ceux qui seraient tentés de l'oublier que toutes les douleurs se valent en dignité.

La télévision, il faut le croire, ayant horreur du vide, à l'instant même où Mireille désertait ainsi son terrain habituel, Jean Bertolino, sur la chaîne voisine, s'y vautrait à son aise. *« Je ne me trouve pas beau mais je plais »*, annonçait le sommaire de « 52 sur la Une ». Après une longue recherche, il faut le supposer, Bertolino avait déniché quatre vrais disgraciés, deux hommes et deux femmes. Etaient-ils véritablement laids ? Un examen approfondi ne permettait pas de le déduire catégoriquement. Disons, pour faire plaisir à Bertolino, que l'on pouvait les présumer disgraciés. Et « 52 sur la Une » nous faisait part de cette saisissante découverte : du fond de leur infortune, ils pouvaient plaire. Ils le disaient. Mieux encore : ils le prouvaient. Chacun d'entre eux était longuement filmé en gros plan ainsi que son – ou sa – partenaire, façon feuilleton, dans l'exercice de ses travaux pratiques de séduction au cours d'un dîner aux chandelles ou sur une piste de danse. Pour que la démonstration fût plus pertinente encore, ces quatre grands moments de séduction avaient été collés ensemble comme une sorte de générique de l'horreur.

On n'osait reconstituer l'histoire de ces tournages. *« Ma chérie, tout au long de ce premier dîner aux chandelles que nous allons consommer ensemble et au cours duquel je vais m'employer à te séduire, verrais-tu un inconvénient à ce que la première chaîne nous filmât pour les besoins d'une émission documentaire ? – Bien au contraire mon amour. Sur quel sujet porte donc ce documentaire ? Es-tu un pilote automobile connu ? Un chercheur contre le sida ? Un petit juge ? Quelque héros d'aujourd'hui enfin ? – Non ma chérie, c'est-à-dire que... pour tout dire... »*

Plus loin dans le documentaire, une des jeunes femmes passait devant la terrasse d'un café. Pour bien souligner que la séduction n'est pas seulement affaire de beauté physique, la caméra montrait furtivement le regard concupiscent d'un consommateur s'accrochant à sa démarche. Le cameraman avait-il saisi ce regard au vol ? Si oui, combien de temps l'équipe de « 52 sur la Une » l'avait-elle attendu ? Etait-ce une vieille image provenant d'un autre reportage ? Jamais en tout cas on n'avait approché de si près une frontière. Ce n'était pas celle qui séparait la beauté de la laideur. Mais celle, fascinante et floue, entre la vérité et la fiction.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi*. *Signification des symboles :* ▶ *Signalé dans « le* Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 2 DECEMBRE

TF 1

6.00 Série : Passions (et à 4.20).
6.30 Club mini Zig-Zag. Les Aventures de Carlos.
6.58 Météo (et à 7.10, 8.28).
7.00 Journal.
7.15 Club Dorothée avant l'école. Les Bisounours ; Le Retour du roi Léo ; Biker Mice ; Clip.
8.30 Télé-shopping.
9.05 Série : Riviera.
10.15 Série : Le Destin du docteur Calvet.
10.45 Série : Tribunal.
11.20 Jeu : La Roue de la fortune.
11.50 Jeu : Une famille en or.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Côte Ouest.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée. Ici bébé ; Charles s'en charge ; Les Infos de Cyril Drevet ; Clip ; Jeux.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.25 Série : Les Filles d'à côté.
18.55 Série : Beverly Hills.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.30).
20.00 Journal, La Minute hippique et Météo.
20.50 Téléfilm : La Montagne de diamants. De Jeannot Szwarc, avec Isabelle Gélinas, Derek de Lint (2e partie). *Suite des aventures de Lothar le boër.*
22.55 Magazine : Tout est possible. Présenté par Jean-Marc Morandini. Invitée : Amanda Lear. Reportages : J'ai acheté ma femme ; Je ne suis pas celui que vous croyez ; Tueur né.
0.00 Série : Agence tous risques. Exécution, avec George Peppard, Dwight Schultz.
0.50 Magazine : Formule foot. 20e journée du championnat de France de D1.
1.35 Journal et Météo.
1.45 Jeu : Millionnaire.
2.10 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (2e partie).
3.05 TF 1 nuit (et à 4.10, 4.45).
3.15 Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie. La rivière enchantée.
4.55 Musique.
5.30 Documentaire : Histoires naturelles. La Pêche en réservoirs.

FRANCE 2

6.00 Dessin animé.
6.05 Feuilleton : Les Craquantes.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
9.00 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.25 Magazine : Matin bonheur. Invitée : Rose Gribel. Thème : le voyage astral.
11.10 Flash d'informations.
11.15 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.20 Jeu : Combien tu paries ?
12.55 Météo (et à 13.35).
12.59 Journal, Bourse et Point route.
13.45 INC.
13.50 Série : Un cas pour deux.
14.55 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.45 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran. La fête espagnole ; Joselito, l'enfant prodige des années 50. Avec des documents inédits et des extraits de ses films, José Villamor et sa troupe de danseurs, Maria Candido, Linda de Suza.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
17.45 Série : La Fête à la maison.
18.10 Jeu : Que le meilleur gagne.
18.50 Téléthon 94. Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz et Michel Drucker, en direct de l'Agora d'Evry et en multiplex avec les centres de promesses. Début des appels des donateurs au 36-37 et sur le Minitel 3615 code Téléthon. Le départ est donné aux diverses animations : la course à vélo part de Londres, le train de l'espoir part d'Orléans, les Trente Heures de natation commencent dans la piscine d'Evry et l'expédition transalpine de chiens de traîneaux se prépare.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Téléthon : La Parole donnée. Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz, Michel Drucker. Parrain : Pierre Perret. Invités : la chorale d'Asnières, duo Maurane et Liane Foly, duo Yves Duteil et Dee Dee Bridgewater, duo Michel Delpech et Ophélie Winter, Carlos, Nilda Fernandez.
22.15 Le Téléthon, c'est vous ! Emission présentée par Claude Sérillon, Gérard Holtz. Avec le Grand Orchestre du téléthon dirigé par Marc Golfeder.
1.30 Téléthon rythme. Emission présentée par Claude Sérillon et Gérard Holtz. Concerts dans toute la France.
3.30 Téléthon lignes ouvertes. Emission présentée par Valérie Maurice et Olivier Minne. En direct de Rouen, des chercheurs et des spécialistes répondent aux questions.

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Premier service.
7.15 Bonjour Babar.
8.25 Continentales. Euro hebdo, l'actualité en Russie ; A 8.30, Central Express ; A 8.50, Staline ; A 9.15, Hello Japan ; A 9.25, Eurokiosque.
9.35 Magazine : Génération 3. Lecture. A 10.10, Semaine thématique : La justice. 4. La peine de mort. Invité : Me Jean-François Le Forsonnay, avocat ; Document : Chronique d'une abolition, de Stéphane Diss et Michel-Ange Rafaoui.
11.10 Magazine : Emplois du temps.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Martin Lamotte.
14.40 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums. Les Aventures de Tintin : l'Affaire Tournesol (6e épisode) ; Peter Pan ; Il était une fois l'homme.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer. Invité : Jean-Claude Killy.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *L'Œil du coursier*, de Paul Nizon.
18.55 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Comme un poisson dans l'eau : l'apnée, d'Yves Pélissier, Guy Nevers et René Heuzey.
21.50 Magazine : Faut pas rêver. Invité : Jean-Louis Aubert. Brésil : les derniers troubadours, de Julien Melje et Philippe Vieillescazes ; France : graines d'écureuil, de Jean-Claude Morin et Antoine de Maximy ; Italie : courses clandestines à Palerme, de Rémy Sautet et Daniel Brosset.
22.55 Météo et Journal.
23.20 Magazine : Pégase. « We Must go to the Moon » : les vingt-cinq ans d'Apollo 2.
0.15 Court métrage : Libre court. In Plain View, de Félix Olivier, avec Jim McCauley, Paul Spencer, Enrique Munoz (v.o.).
0.45 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
1.20 Musique : Cadran lunaire (15 min).

CANAL +

En clair jusqu'à 7.30

6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.29).
7.00 CBS Evening News.
7.23 Le Journal de l'emploi.
7.25 Ça cartoon.
7.30 Canaille peluche.
7.55 Magazine : 24 heures (rediff.).
8.55 Cinéma : Mauvais garçon. □ Film français de Jacques Bral (1991). Avec Bruno Wolkowitch, Delphine Forest.
10.20 Flash d'informations.
10.23 Documentaire : Félins, album de famille. De Robin Eastwood.
10.45 Cinéma : La Femme du boucher. □ Film américain de Terry Hughes (1992). Avec Demi Moore, Jeff Daniels, George Dzundza. *Médium, elle exerce son pouvoir sur la clientèle.*

En clair jusqu'à 13.35

12.30 Magazine : La Grande Famille. Chômeurs de longue durée ; La renaissance des friches industrielles.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Le Dernier des Mohicans. ■ Film américain de Michael Mann (1991). Avec Daniel Day-Lewis, Madeleine Stowe, Jodhi May. *Mouvementé et spectaculaire à souhait.*
15.25 Le Journal du cinéma du mercredi (rediff.).
15.50 Surprises (et à 17.50, 5.10).
16.05 Cinéma : La Différence. ■ Film américain de Robert Mandel (1992). Avec Brendan Fraser, Charlie Dillon, Chris O'Donnell. *Les ravages de l'antisémitisme dans la société américaine au temps du maccarthysme.*
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Invitée : Taslima Nasreen.
19.20 Magazine : Zérorama.
19.55 Magazine : Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Téléfilm : L'Obsession d'Amy Fischer. D'Andy Tennant, avec Drew Barrymore, Anthony John Denison. *Une adolescente en crise jette son dévolu sur un homme marié.*
22.05 Flash d'informations.
22.15 Magazine : Jour de foot.
23.00 Cinéma : Cavale sans issue. □ Film américain de Robert Harmon (1992). Avec Jean-Claude Van Damme, Rosanna Arquette.
0.35 Cinéma : Red Rock West. ■ Film américain de John Dahl (1992). Avec Nicolas Cage, Dennis Hopper (v.o.). *Des références aux films noirs de Billy Wilder et des frères Coen.*
2.10 Cinéma : La Fuite au paradis. □ Film italo-franco-allemand d'Ettore Pasculli (1990). Avec Fabrice Josso, Jacques Perrin. *Fatras de science-fiction.*
3.55 Cinéma : Puppet Master 3. ■ Film américain de David Decoteau (1991). Avec Guy Rolfe, Richard Lynch, Ian Abercrombie. *Des pantins contre les nazis.*
5.20 Cinéma : Faut-il aimer Mathilde ? □ Film français d'Edwin Baily (1992). Avec Dominique Blanc, Paul Crauchet, André Marcon. *Mélodrame au réalisme crasseux.*
6.50 Surprises (10 min).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Histoire parallèle. Actualités françaises et américaines de la semaine du 26 novembre 1944, commentées par Marc Ferro et Jean-Pierre Rioux (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. Chico Hamilton. Avec Charlie Watts, Hale Smith, Gerry Mulligan, Roman Polanski, Maurice Cullaz (rediff.).
19.00 Magazine : Confetti. L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 Documentaire : Trinidad, carnaval des cultures. D'Helen et Heilo Heltorff.
20.10 Documentaire : Clichés. 2. L'affaire Waterloo, de Catherine de Clippel et Elisabeth Kapnist.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Téléfilm : L'Incruste. D'Emilie Deleuze, avec Claire Keim, Benoît Magimel.
21.40 Documentaire : Bucarest, visages anonymes. De Marta Bergman et Frédéric Fichefet. *Trois ans après la chute du régime communiste, Marta revient sur les lieux de son enfance à Bucarest.*
22.35 Cinéma : Calendar. ■ Film germano-canadien d'Atom Egoyan (1992). Avec Arisnée Khaniyan, Ashot Adamian, Atom Egoyan (v.o.).
23.45 Documentaire : Atom Egoyan. *Considéré comme l'un des jeunes metteurs en scène les plus prometteurs de sa génération, le Canadien Atom Egoyan, né au Caire de parents arméniens, a réalisé son premier long métrage,* Next of Kin, *en 1984,* Exotica, *le dernier, vient de sortir en salle. Un portrait par Alexander Bohr.*
0.55 Documentaire : Bruno Schulz. D'André S. Labarthe, avec Bernard Fridman, Véronique Rodet, Agathe Loye (30 min).

M 6

6.55 Matin express (et à 7.10, 8.05).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 11.40).
7.05 Contact 6 Manager.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.35 Boulevard des clips (et à 10.05, 11.05, 15.00, 1.10, 6.30).
11.30 Infoconsommation.
11.35 Magazine : Passé simple.
11.50 Série : Papa Schultz.
12.20 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.20 Téléfilm : Grace Kelly.
16.00 Magazine : Allô Cauet.
16.25 Magazine : Hit Machine.
16.55 M 6 Kid.
17.55 Série : Booker.
19.00 Série : Code Quantum.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Magazine : Vu par Laurent Boyer. L'actualité du spectacle.
20.05 Série : Notre belle famille.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : La Secte des forcenés. De Charles Haid, avec Ed Begley Jr, Paul Le Mat. *Un mormon fondamentaliste au-dessus des lois.*
22.30 Série : Mission impossible, vingt ans après.
23.30 ▶ Magazine : Love me doux. Présenté par Difool. Les gros seins.
0.05 Magazine : Sexy Zap.
0.35 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Culture rock (et à 5.40).
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; Aries, le secret des pierres ; Coup de griffe (Paco Rabanne) ; Salsa opus 4 (Venezuela) ; Culture pub.

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison. Rameau, Voltaire et Rousseau (5).
20.30 Radio Archives. Queneau entretiens.
21.32 Musique : Black and Blue. Critiques croisées. Avec Paul Benjimoun et André Clergeat.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les petites ondes.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Coda. Le tour du monde en 50 Ocora: l'Asie Mineure (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert (en direct de la salle Pleyel) : Le Festin de l'araignée, de Roussel ; Shéhérazade, Concerto pour piano et orchestre en sol majeur, de Ravel ; Stabat Mater, de Poulenc, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit.
22.35 Soliste. Hopkinson Smith.
23.00 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes en ut majeur op. 76, de Haydn, Sonate pour violoncelle et piano en sol mineur op. 19, de Rachmaninov ; Ich liebe dich, de Beethoven.
0.05 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. Le Quintette de Buster Williams, contrebassiste.

Le Monde

PIERRE GEORGES

L'île de Bonne Conduite

Les « primaires » ne sont plus ce qu'elles auraient pu être. Charles Pasqua est nu. Et s'il rame encore, c'est par la force de l'habitude. Un peu comme ce personnage de Pagnol, M. Brun, à qui le vendeur filou d'un rafiot du Vieux-Port, affirmait sans rire : *« Peut-être qu'il n'ira pas loin votre bateau, mossieur Brun, mais sûr, il ira profond. »*

Les « primaires », sorte d'*Achille-Lauro* de la plaisance politique, touchées par la malédiction de Dieu, ont fait long feu. Les comités d'organisation Théodule tournent à vide. L'enthousiasme, réel ou de façade, a fait place à la plus vive, ou la plus feinte, des afflictions dans un concert de regrets sauriens et d'objections objectives : infaisables, irréalistes, constitutionnellement douteuses, trop tard hélas, quel dommage, on aurait tant voulu, la prochaine fois.

Bref, n'en parlons plus et laissons-les mourir de leur belle mort, de ridicule, sur le coin de la cuisinière. Et pour le reste voguons vers des terres politiques inconnues, encore inexplorées, vierges, en un mot vers l'introuvable île de Bonne Conduite.

En effet, la droite, privée de ses « primaires », et ayant par nature – chacun s'en sera aperçu – horreur du vide, vient de s'inventer, ou plutôt d'exhumer, un nouveau dada : le code de bonne conduite. Révérence parler, ce ne sera pas de la tarte. De quoi s'agit-il en effet sinon de codifier l'étripage en règle qui devrait présider à la désignation par la majorité du meilleur des siens ?

Ce code, pour ce qu'on en devine, devrait se situer entre la charte chevaleresque pour tournoi présidentiel et le permis à points du candidat. Il s'agirait pour un comité des sages de définir ce qui est permis dans une saine et démocratique émulation et ce qui est interdit comme attentatoire à l'intérêt supérieur de la victoire. Vaste tâche !

Les sages, dans leur infinie sagesse, ne sauraient ignorer, en effet, que la politique est rarement un plat qui se mange froid. Bien des précédents illustrent ce précepte qui veut parfois qu'un candidat déconfit entraîne avec lui, dans sa déconfiture, le candidat le mieux placé. Vieux syndrome de la défaite à la Pyrrhus. Donc ce n'est pas simple, car rien n'est simple, pas même la paix des braves. Si, d'aventure, ce code de bonne conduite devait voir le jour, il pourrait, outre la dotation du petit manuel de conduite en campagne, se limiter à un article premier et dernier : « Tout candidat de la majorité arrivé au premier tour derrière le candidat le mieux placé s'engage à ne point le torpiller par pensée, par action, par omission, déception, frustration. Il s'engage même à voter et à faire voter pour lui. » Même que cela pourrait s'appeler un code des « primaires » !

DÉBATS

Bosnie : « De l'irresponsabilité des responsables », par Pierre Hassner, Annie Le Brun, Claude Lefort et Olivier Mongin ; Sida : « Les aléas du sommet de Paris », par Marie Ahuanto, Jean-Loup Rey et Mathieu Verboud *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Mexique : un membre de l'opposition conservatrice fera partie du prochain gouvernement

Vingt-quatre heures avant de prendre ses fonctions à la tête de l'Etat mexicain, Ernesto Zedillo, président élu en août, a créé la surprise en annonçant, mercredi 30 novembre, qu'il avait confié à un membre du Parti d'action nationale (droite conservatrice) le portefeuille de la justice. Aucun membre de l'opposition n'a jamais fait partie d'un cabinet du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), au pouvoir depuis soixante-cinq ans à Mexico *(page 6)*.

POLITIQUE

Amendement Marsaud : les sénateurs souhaitent « remettre à plat l'ensemble du problème »

Réunis mercredi 30 novembre, les sénateurs de la mission d'information sur le respect de la présomption d'innocence et le secret de l'instruction ont dénoncé la précipitation avec laquelle l'Assemblée nationale avait adopté un amendement d'Alain Marsaud (RPR) interdisant la divulgation d'informations nominatives sur les instructions en cours. Ils entendent *« remettre à plat l'ensemble du problème » (page 9)*.

SOCIÉTÉ

Manifestations de solidarité avec « les démocrates algériens »

Une centaine d'associations, syndicats et partis de gauche organisent, samedi 3 décembre à Paris, une manifestation de *« solidarité avec le peuple et les démocrates algériens »*. Des manifestations similaires sont programmées, vendredi 2 décembre, à Marseille et le lendemain à Perpignan, Rouen, Nice, Montpellier, Metz et Auxerre, notamment *(page 12)*.

CULTURE

Pianistes à Paris

Ce ne sont pas moins d'une trentaine de pianistes qui se sont succédé ces deux dernières semaines à Paris. Dont l'Américain Stephen Kovacevich, le Canadien Marc-André Hamelin et le Roumain Ferenc Vizi. Des répertoires variés, inusités, des âges différents, un public fervent *(page 19)*.

ÉCONOMIE

L'économie nord-américaine poursuit sa vive expansion

L'économie nord-américaine continue de bien se porter. Mercredi 30 novembre, à Washington, le département du commerce a rectifié d'un demi-point à la hausse le chiffre de croissance des Etats-Unis pour le troisième trimestre : + 3,9 % en rythme annuel au lieu de 3,4 %. Elle devrait être proche de 4 % pour l'ensemble de 1994, soit presque un point de plus qu'en 1993 (+ 3,1 %) *(page 20)*.

SERVICES

Motocyclisme 14
Dans la presse 17
Marchés financiers 22-23
Carnet 24
Météorologie 24
Mots croisés 24
Abonnements 24
Loto 24
Radio-télévision 25

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

DEMAIN

Temps libre

Reportage à Lhassa, capitale du bouddhisme tibétain, qui lentement disparaît, submergée par de nouveaux bâtiments autant que par l'afflux des Chinois. Sombre état des lieux, avant la visite à Paris du dalaï-lama, les 5 et 6 décembre.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde des livres » folioté de I à VIII

Le numéro du « Monde » daté jeudi 1er décembre 1994 a été tiré à 459 264 exemplaires

En dépit de la situation en Bosnie

Les pays d'Europe centrale souhaitent toujours se rapprocher de l'OTAN

Son échec en ex-Yougoslavie ne prive pas l'OTAN de tout attrait aux yeux des anciens membres du pacte de Varsovie. Ceux-ci participeront, vendredi 2 décembre à Bruxelles, à une réunion du Conseil de coopération nord-atlantique (COCONA) avec les ministres des affaires étrangères des seize pays membres de l'Alliance atlantique, et ils en attendent une relance du « partenariat pour la paix ».

BRUXELLES

de notre correspondant

Pour leur réunion distincte de ce jeudi, les seize pays membres de l'OTAN avaient un ordre du jour chargé : situation en Bosnie, lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, future mise en place des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), ouverture de l'Alliance à certains pays de l'Est.

A la demande des Etats-Unis et conformément à un souhait du nouveau secrétaire général, Willy Claes, un document élaboré à Washington et relatif à l'élargissement sera examiné. A défaut de dire explicitement quels pays pourraient entrer dans l'Alliance et quand, on essaiera de s'entendre sur les conditions préalables de l'opération et ses modalités. Au début de l'année, l'administration Clinton semblait hésiter à *« agiter le chiffon rouge devant les Russes »*, comme dit un diplomate, en donnant un écho favorable aux demandes des pays du groupe de Visegrad (Hongrie, République tchèque, Pologne et Slovaquie), qui espéraient se voir reconnaître rapidement un statut de membres de l'Alliance à part entière. Washington a évolué sur ce point ; du coup, ce sont les Européens qui paraissent maintenant les plus réservés.

Certains en arrivent à penser que ce revirement s'explique aussi par *« le désir des Américains de maintenir et élargir leur influence en Europe avec l'OTAN comme vecteur politique »*. Quoi qu'il en soit du problème, encore abstrait, de l'élargissement, la réunion de Bruxelles devrait relancer le « partenariat pour la paix » qui, estime M. Claes, *« offre aux pays engagés dans la difficile transition du communisme à la démocratie une relation de sécurité permanente avec l'OTAN »*. Présenté comme une étape intermédiaire pour certains candidats à l'entrée dans l'Alliance et proposé par le sommet de Bruxelles, au début de l'année, ce programme est le prolongement des travaux du COCONA, dont la séance inaugurale a eu lieu 20 décembre 1992. A ce jour, vingt-trois pays (dont deux neutres, la Finlande et la Suède) ont signé le document cadre du « partenariat ». Déjà une dizaine d'entre eux (par exemple, entre les 15 et 30 novembre, la Hongrie, la Bulgarie, la République tchèque et la Lituanie) ont accepté conjointement avec l'OTAN un « programme de partenariat individuel » modulé en fonction et des désirs et besoins de chacun.

Relative standardisation des armements

Que contiennent ces programmes ? Des actions de formation des cadres par l'OTAN, des projets permettant aux intéressés de bénéficier du « conseil » de l'OTAN en matière de sécurité. *« Le partenariat pour la paix unira alliés et partenaires dans une structure d'activité plus dense couvrant une très large gamme de questions liées à la sécurité*, a expliqué M. Claes. *Par exemple, nous avons pour objectif d'apporter aux nouvelles démocraties notre expérience et nos compétences dans la création de ministères de la défense et de hiérarchies militaires organisés de façon démocratique. Nous avons également pour objectif d'instaurer un processus de planification fondé sur le système qui a joué un rôle majeur dans notre structure militaire intégrée. »*

Intervient notamment la notion d'interopérabilité entre les moyens militaires des alliés et ceux des partenaires, par exemple en matière de communications tactiques. Les manœuvres aériennes communes prévues à court terme exigeront une certaine similitude des systèmes d'identification des appareils « amis » ou « ennemis ». Des efforts sont prévus pour aboutir à une relative standardisation des armements, avec l'aide de la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA), créée en 1966 pour promouvoir la coopération entre alliés en matière de planification et d'acquisition de moyens militaires.

Des manœuvres conjointes ont déjà eu lieu en Pologne, en mer du Nord et aux Pays-Bas. Ces exercices, qui, au stade actuel, relèvent surtout du symbole, s'ajoutent à de nombreux séminaires qui, ces derniers mois, ont réuni alliés et partenaires tantôt à Bruxelles, tantôt en Europe de l'Est.

Dans l'enceinte même de l'OTAN, des locaux neufs ont été mis à la disposition des partenaires de l'Est trop à l'étroit dans leurs ambassades à Bruxelles. Construit symboliquement derrière un authentique morceau de l'ancien mur de Berlin, un nouveau bâtiment abrite une « cellule de coordination du Partenariat » au grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), près de Mons. De façon révélatrice, ces petits immeubles sont en préfabriqué, par souci d'économie.

Cette année, les dépenses au titre du partenariat, ont été de 1 % du budget militaire de l'OTAN, qui s'élevait au total à 2 milliards 700 millions de francs français, et de 10 % du budget civil, qui atteignait en tout 900 millions de francs (il y a aussi un budget « infrastructures » presque du même montant que le budget civil). Ces pourcentages augmenteront, mais, dit-on à Bruxelles, les partenaires devront passer eux aussi à la caisse. Surtout, ajoute-t-on, *« les candidats à l'adhésion devront comprendre que la garantie de sécurité collective, au titre de l'article 5 du traité fondateur, a un prix pour chacun »*.

La réunion de jeudi sera aussi pour la Russie l'occasion d'accepter son propre programme de Partenariat individuel. De fait, M. Andréi Kozyreev, le ministre russe des affaires étrangères, devait donner, jeudi soir, son accord pour un programme élaboré au pas de course mardi et mercredi. Il approuvera également un document sur la mise en œuvre du *« relevé des conclusions concernant le développement des relations entre l'OTAN et la Russie au-delà du partenariat pour la paix »*. Après bien des hésitations, Moscou a signé le 24 juin l'accord cadre de « partenariat pour la paix » – non sans demander un traitement particulier tenant compte de son rang de grande puissance.

Le 13 novembre à Rimini, M. Claes a estimé que le processus d'élargissement de l'Alliance *« exige également qu'elle développe un partenariat étroit et spécial avec la Russie »*. D'anciens pays satellites de Moscou s'inquiètent de ces faveurs, mais, explique un haut fonctionnaire de l'Alliance, *« les autres pays partenaires devraient se dire que plus l'OTAN sera en bons termes avec la Russie, plus facilement celle-ci acceptera l'élargissement »*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Dans une « contribution » au débat sur la corruption

Le CNPF recommande aux entreprises de suspendre leurs financements aux partis politiques

Le CNPF a publié, mercredi 30 novembre, un document de dix-sept pages qu'il présente comme sa contribution au débat *« Entreprises, éthique, justice et responsabilité »*. Une publication qui tombe opportunément, deux jours avant le débat parlementaire sur le même sujet et la remise à Edouard Balladur du rapport de la mission confiée à Simone Rozès, François Ceyrac et André Bergeron. Une prise de position qui intervient deux semaines avant que François Perigot ne passe le relais à la présidence du CNPF à Jean Gandois et au moment où un sondage publié par *l'Express* du 1er décembre indique que 34 % des Français jugent la corruption *« très fréquente »* et 35 % *« occasionnelle »* dans les entreprises (1), tout en affichant une certaine de résignation devant l'ampleur d'un phénomène qui ne serait pas plus important qu'avant mais dont on parlerait davantage...

Dans une déclaration à l'AFP, François Perigot, qui avait créé sa commission de déontologie début octobre et s'était engagé personnellement dans ses travaux, prend une position identique à celle qu'avait défendu à titre personnel son futur successeur, Jean Gandois, en se prononçant pour une interruption du financement des partis politiques par les entreprises : *« Tant que la puissance publique n'a pas pris de décision, nous souhaitons une suspension du financement de la vie politique par les entreprises. Les choses sont trop ambigues. Il faut arrêter les frais »*.

Prenant un peu la forme d'un « testament » politique de M. Perigot avant son départ, la contribution du CNPF souligne d'emblée que *« les pratiques de corruption portent gravement atteinte à la concurrence et sont par là même un facteur de désorganisation des marchés et de l'économie libérale où rien ne doit venir remettre en cause le jeu de l'offre et de la demande »*. Ne revendiquant aucune *« règle dérogatoire du droit commun »* pour les entreprises, l'organisation patronale qui avait manifesté vigoureusement sa sympathie à Didier Pineau-Valanciennes lors de l'incarcération en Belgique du pdg de Schneider, présente néanmoins une série de recommandations.

Le document du CNPF définit cinq orientations. La première vise à *« mobiliser l'ensemble des entreprises françaises sur les problèmes d'éthique, de déontologie et de responsabilité »*. Les entreprsises sont invitées à s'engager dans une action à long terme et à définir (directement ou par le biais de leurs organisations professionnelles) les *« règles du jeu applicables »* (engagements, codes de déontologie etc..). La seconde consiste à définir *« clairement »* les relations entre les décideurs politiques et les entreprises pour le financement de la vie politique, ce qui l'amène à approuver les décisions d'entreprises qui, comme la Lyonnaise des eaux, ont suspendu leurs financements aux partis. Il suggère ensuite une amélioration de la transparence des procédures en matière de marchés publics. Ainsi, il propose de diffuser *« aux candidats à l'attribution de marchés qui en font la demande les rapports des commissions d'appels d'offres tant pour la sélection des candidats que pour le choix du titulaire du marché »*. Il demande aussi un renforcement de l'efficacité *à priori* et *à posteriori* des contrôles existants

Le CNPF préconise ensuite de repenser le droit pénal des affaires *« en recentrant la définition de l'abus de biens sociaux »* et *« en répartisssant mieux la charge pénales entre l'entreprise et ses dirigeants »*, la responsabilité pénale des personnes morales devant ainsi être *« exclusive de celle de leurs dirigeants pour les mêmes faits, sauf lorsque ceux-ci sont intentionnels »*. Enfin, il propose une amélioration du fonctionnement de la justice qui se traduirait par l'adoption de quatre mesures : renforcer le secret de l'enquête et de l'instruction, tout en préservant *« le droit légitime à l'information du public et à l'expression des intéressés »*, en renforçant par exemple la protection de la présomption d'innocence posée par l'article 9-1 du Code civil. Pour combattre la présomption de *« culpabilité »* d'une personne impliquée dans les médias, le juge pourrait, dans un souci de *« parallélisme total »*, « ordonner la publication d'un communiqué dans les plus brefs délais », dans des formes proches de celles du droit de réponse. Autres mesures : substituer le plus souvent possible la formule du témoin assisté à celle de la mise en examen ; mettre en place un dispositif spécifique pour les décisions privatives de liberté, qui pourrait conduire à confier ces décisions à *« un collège de magistrats comprenant le juge d'instruction »* ; enfin *« se donner les moyens d'une justice efficace rapide, mais non expéditive »*. La solution suggérée pourrait consister ici à créer des postes de magistrats spécialisés dans les domaines économiques et financiers et à concentrer ces contentieux auprès de certaines juridictions. Le CNPF souhaite ainsi participer aux discussions avec le Garde des sceaux afin de mettre fin aux *dysfonctionnements »* observés et d'assainir un climat qu'il juge *« directement préjudiciable au bon fonctionnement des entreprises françaises et à leur image vis-à-vis de l'étranger »*

MICHEL NOBLECOURT

(1) Sondage réalisé par la Sofres les 25 et 26 novembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

Mgr Lustiger n'exclut pas « une réaction aveugle ». –Dans un entretien à *Paris-Match* daté 1er-8 décembre, Mgr Lustiger, archevêque de Paris, estime que *« ce qui pose un sérieux problème aujourd'hui, ce n'est pas d'abord la moralité de l'action politique dans notre démocratie, c'est* l'« amoralité des affaires » *qui envahit tout »*. *« Quand*, poursuit-il, *la classe dirigeante – et je ne pense pas ici aux politiques – se complait dans ses privilèges et sa corruption et que le peuple trouve que ça suffit, une réaction aveugle peut se produire. »*

Société des cadres du « Monde »

Les associés de la société des cadres du *Monde*, société civile à capital variable, sont convoqués le vendredi 16 décembre 1994, à 14 heures, pour y tenir une assemblée générale ordinaire.

Cette assemblée se tiendra dans les locaux du *Monde*, à Ivry : immeuble Sirius, 1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 Ivry-sur-Seine.

Ordre du jour :

– Présentation du projet de structure juridique et de recapitalisation, et mandat donné au président pour l'assemblée générale extraordinaire de la SARL le Monde du 19 décembre ;

– Questions diverses.

هكذا من الأصل

Le Monde

DES LIVRES

Le chant de l'Arménie

A Tsemakout, une foule de personnages hauts en couleur s'agitent, palabrent, aiment, se querellent. Pourtant, Tsemakout n'existe pas. De ce village imaginaire, dont il tient la chronique chaleureuse, Hrant Matevossian a su faire l'âme de tout un peuple

SOLEIL D'AUTOMNE
de Hrant Matevossian.
Traduit de l'arménien
par Pierre Ter-Sarkissian,
préface d'André Bitov,
Albin Michel, 376 p., 150 F.

« Je suis né dans un village éloigné, dans un temps lointain ; l'époque de ma naissance était proche de Tolstoï, de Toumanian (1), *de Xénophon. »* Ce n'est pas par coquetterie ou par goût de la nostalgie que Hrant Matevossian, né en 1935, à Anhitsor, une bourgade rurale du nord de l'Arménie, se vieillit ainsi. Héritier et citoyen d'un monde disparu, il s'en veut d'abord le témoin. Les huit nouvelles de *Soleil d'automne*, son premier livre traduit en français, portent, exaltent, le souvenir de ce monde et de ce temps. Si cette exaltation est amoureuse, si elle est une piété et une fidélité, elle n'est nullement aveugle ou vainement passéiste.

Grand et osseux, les épaules légèrement voûtées, le visage grave, soucieux, tout en angles, le regard à la fois attentif et semblant se porter constamment vers un lointain invisible, Hrant Matevossian ressemble à ce qu'il écrit : *« J'essaie de ne pas me séparer de mon peuple*, explique-t-il. *Je me considère comme quelqu'un dont la tâche est de préserver les temps anciens ; ce que les autres, les plus jeunes, apprennent par les livres et les encyclopédies, moi je l'ai vécu ; cette civilisation naturelle, celle de mes ancêtres, de mes parents et grands-parents, étaient celle du soleil et de l'eau. C'est un peu comme l'arche de Noé qui a gardé pendant autant d'années l'histoire de l'humanité et l'histoire de notre peuple en son sein. L'arche, à présent, s'est brisée. J'ai vu de mes propres yeux cette réalité disparaître, mais je n'en suis pas prisonnier. »*

Régionale, l'inspiration littéraire de Matevossian l'est assurément. Ni plus ni moins que celles de Faulkner ou de Giono. Comme eux, l'écrivain arménien a construit de toutes pièces un univers romanesque à partir d'une terre et de sa mémoire. Ses références russes sont Pouchkine, Tchekhov et – *surtout* – *Tolstoï*. Ajoutons Gogol, pour une certaine outrance du trait. Matevossian a inventé, avec ses moyens, l'écriture et le style propres non pas seulement à décrire, mais à recréer ce monde qui lui était familier. Tsemakout, village imaginaire, est le lieu géométrique où se croisent et vers lequel convergent une cohorte de personnages qui sont les habitants de ce monde, les sujets de cette mémoire. D'une nouvelle à l'autre se tisse ainsi, sous les yeux du lecteur, un réseau serré de relations familiales et sociales. Des figures – la mère, Aghoune, au lourd et douloureux passé, son fils Armenak, Hrant Karian, l'intellectuel, fils d'Eghiché le bigle, le palefrenier Mesrop, Achkhène, la femme d'Andro, le cheval Alkho... – passent d'un récit au suivant, s'attardent, palabrent inlassablement, vivent. Leurs traits, leurs caractères, jamais faciles, se précisent, échappant à la rigidité d'une psychologie préconçue. Les querelles entre fratries, l'amour envahissant, les conflits d'intérêt des uns, l'humeur vagabonde des autres, une sensualité diffuse, des rapports d'intimité avec la nature, avec l'eau et le soleil, avec les animaux – bufflonnes, ours ou loups – forment la trame de ces nouvelles. Polyphonique, ou plutôt, selon le mot de son préfacier André Bitov, *« télescopique »*, l'écriture de Hrant Matevossian cherche moins à capter une couleur locale, à mettre en scène un folklore, qu'à donner voix à cette humanité vivante. Centre d'un monde menacé, aimé parce qu'infiniment fragile, Tsemakout prend ainsi, au-delà de toute réduction régionaliste, une valeur universelle.

Dans la préface à l'édition russe de *Soleil d'automne*, Hrant Matevossian écrivait : *« Je veux répéter la tentative d'Ohanès* [son ancêtre paysan qui s'installa, il y a cent cinquante ans, à Anhitsor] *dans la littérature, je veux ouvrir une nouvelle vallée et la peupler de nouveaux hommes, de nouvelles bêtes, et j'ai l'impression que j'y parviens. La plupart viennent du village de ma mémoire, mais parfois je parviens à en créer purement à partir de moi-même. J'aurais voulu que ma vallée soit large et ensoleillée, j'aurais voulu que ses habitants soient tous des hommes bons et qu'il n'y ait pas place pour les mauvais, que la vie de mes créatures fleurisse dans une époque favorable, que la guerre et l'animosité pitoyable n'aient aucun moyen de se faufiler dans ma vallée, mais je suis obligé d'être le chroniqueur de mon temps. »*



S. BASSOULS/SYGMA

Hrant Matevossian : « Préserver les temps anciens ».

Chroniqueur, mémorialiste chaleureux mais jamais complaisant, Matevossian est le contraire d'un observateur distant, détaché. Sa mission de gardien et de porte-parole, il la revendique hautement. *« La littérature est immorale si elle n'a pas un rôle social*, affirme-t-il. *Je ne veux pas parler bien sûr de littérature tendancieuse, partisane ; la littérature de parti est condamnée à l'oubli. Je n'ai pas non plus de goût pour la littérature qui vient de la philosophie ; j'aime le moment de la révélation. L'écrivain doit toujours être dans une situation d'élève, et lorsqu'il fait de la littérature à partir de la philosophie, il passe du rôle d'étudiant à celui de maître. Nous autres écrivains, nous devons nous contraindre, être exigeants à l'égard de nous-mêmes et non des autres, raconter nos souffrances, rire de nos complexes, accepter de nous voir dans la situation la plus difficile. »*

Sa vision de la littérature et du rôle de l'écrivain peut bien nous sembler, vue d'ici, anachronique et dépassée. Au regard de cette mémoire fragile dont Matevossian se sent le dépositaire, elle est simplement nécessaire, vitale.

Patrick Kéchichian

(1) Hovhannès Toumanian, poète arménien (1869-1923).

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

Boire ou lire il faut choisir

Florence Dupont, professeur de littérature latine à l'université de Nancy, a le goût de la bataille. Elle publie, en compagnie de Thierry Eloi, une anthologie d'épigrammes érotiques autour de la figure de Priape dans une traduction parfois si moderne que de sérieux et intégristes philologues auront quelque mal à l'accepter. Pis : elle entreprend simultanément, avec *l'Invention de la littérature*, de mettre à bas l'histoire littéraire telle que la présentent encore les tenants de l'humanisme classique.

Page VIII

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

La vie d'artiste

« On s'est connu, on s'est reconnu, on s'est perdu de vue, on s'est reperdu de vue, on s'est retrouvé... » : ainsi chantait Jeanne Moreau dans le film que François Truffaut a tiré du roman d'Henri-Pierre Roché, *Jules et Jim*. Un professeur de Berlin, Manfred Flügge, s'est mis en tête de retracer ce qu'il appelle *« la véritable histoire de Jules et Jim », « une histoire entre la France et l'Allemagne, mais aussi entre le masculin et le féminin »*. Franz Hessel-Jules, Henri-Pierre Roché-Jim ? *« Des pionniers sur le territoire infini de l'âme moderne »*, affirme le professeur...

Page II

Les songes de Tabucchi

L'écrivain italien est décidément imprévisible. Le voici qui convoque Ovide, Villon, Michel-Ange, Stevenson, Freud et même Pessoa. Pour rêver de leurs rêves...

RÊVES DE RÊVES
d'Antonio Tabucchi.
Traduit de l'italien
par Bernard Comment,
Christian Bourgois, 164 p., 90 F.
LES TROIS DERNIERS JOURS DE FERNANDO PESSOA
Un délire
d'Antonio Tabucchi.
Traduit de l'italien
par Jean-Paul Manganaro,
avec des dessins
de Julio Pomar,
Seuil, coll. « La librairie du XXe siècle », 94 p., 90 F.

En marge d'un talent qui lui a valu d'emblée un succès lui permettant de franchir les frontières de sa péninsule, Antonio Tabucchi est, désormais, et fort heureusement pour l'avenir de la littérature, un écrivain d'une singularité tellement surprenante qu'on peut le considérer comme un cas : alors que le genre qui donne, entre tous, le statut d'écrivain dans la cité est le roman – et, par conséquent, le seul à être accueilli par les éditeurs comme une manne dans le domaine de la fiction –, ses ouvrages, même ses ouvrages romanesques, ne portent pas, sous leur titre, la mention restrictive du « genre » dans lequel on pourrait les classer.

Heureux écrivain qui obéit à une soudaine nécessité intime, au caprice du moment ; qui donne des romans laconiques et des essais érudits qui ont la saveur du roman ; des micro-récits que l'on peut prendre pour des enquêtes ; ou bien des *« textes »* qui, destinés à l'éphémère des journaux, deviennent, pour le lecteur, des poèmes métaphysiques.

Aujourd'hui, il nous offre deux livres comme en auraient pu écrire Savinio, Calvino, ou même Gadda, non pas destinés à cette entité devant laquelle se prosterne l'édition, le public, mais aux lecteurs, aux vrais lecteurs. Il s'est plu, Tabucchi, à imaginer les rêves qu'auraient pu faire les hauts personnages de sa mythologie ou de sa bibliothèque : Villon, Ovide, Michel-Ange, Coleridge, Stevenson, Tchekhov, Freud... Il attribue aux uns et aux autres un art de la nuit qui oscille entre la fantasmagorie indéchiffrable et le cauchemar qui, d'abord plaisant, vous réveille en sursaut : de merveilleuses petites nouvelles qui tendraient à consolider la thèse, jugée périlleuse par de savants rêveurs, selon laquelle le rêve est le plus ancien des genres littéraires – même si le réveil fait aux songes une réputation qu'ils ne méritent pas.

A ce sujet, Joseph Addison, l'admirable essayiste anglais, observait que si rien n'est plus difficile à l'esprit que de produire une *« invention »*, il fonctionne avec une parfaite diligence pendant le sommeil. Et, de son côté, Stevenson affirme qu'il y eut un moment où, enfant encore, il commença à lire en rêve des histoires bien plus passionnantes que celles des livres imprimés à sa portée. (Nous priverons-nous de rappeler à quel point les rêves étaient lourds de conséquences dans l'Antiquité ? Dans *On Dreams* (1), Sir Thomas Browne fait allusion à ce Dionysius qui tua un homme parce qu'il avait rêvé que cet homme l'avait tué ; et à cette Lamia qui réclama en justice d'être payée par un jeune homme qui avait, en songe, obtenu d'elle un plaisir.)

Adieu au poète

Le tout petit ouvrage où Tabucchi imagine les trois derniers jours de Fernando Pessoa tient aussi du rêve. On sait, bien entendu, que Pessoa, l'un des plus grands écrivains du siècle, a laissé un grand entassement de manuscrits dans une malle. On n'ignore pas non plus que, las de se sentir, de façon pirandellienne, non pas *« un »* mais plusieurs, las de ne pas être le moi suprême de son propre moi bigarré, Pessoa s'en est sorti en devenant, comme le disait jadis Octavio Paz, un créateur d'œuvres de poètes, chacun doté d'une voix unique : le sage qui voudrait atteindre à la plénitude du présent ; le formaliste ; le futuriste, moins près de Marinetti que de Whitman ; Soares, le plus Pessoa de tous, auquel le poète attribue son chef-d'œuvre, *le Livre de l'intranquillité*, découvert seulement en 1981, un demi-siècle après sa mort...

Tabucchi imagine Pessoa sur son lit d'hôpital. Ses *« hétéronymes »* viennent, l'un après l'autre, lui faire des adieux. Ce qu'ils disent n'est pas très important. Mais ce que le lecteur prévenu soupçonne, avec une terreur mêlée de plaisir, c'est que Tabucchi n'est, lui aussi, qu'une invention de Pessoa ; et que Pessoa, dans un lendemain où il y aurait encore des lecteurs, serait, au mieux, une sorte d'Homère, ou bien, comme Ulysse, et comme son patronyme le prévoit : personne.

Hector Bianciotti

(1) *Sur les rêves*, traduit par Dominique Aury, Fata Morgana, édition bilingue.

HISTOIRES LITTÉRAIRES

par François Bott

La vie d'artiste

LE TOURBILLON DE LA VIE
La véritable histoire de Jules et Jim
de Manfred Flügge.
Traduit de l'allemand par Nicole Bary.
Albin Michel, 348 p., 150 F.

A part quelques fanatiques, les Français détestent les mondes pleins de bruit et de fureur. Mais, dans leur jeunesse, ils adorent généralement les tourbillons de l'existence. Souvenez-vous de la chanson de Jeanne Moreau, dans *Jules et Jim*, le film de François Truffaut tiré du livre de Henri-Pierre Roché : *« On s'est connu, on s'est reconnu, on s'est perdu de vue, on s'est reperdu de vue, on s'est retrouvé, on s'est réchauffé, puis on s'est séparés. Chacun pour soi est reparti dans le tourbillon de la vie. »* L'amitié de Jules et de Jim avait commencé un jour de 1906, à Montparnasse. Avant et après la guerre de 14-18, la spécialité ou la vocation de ce quartier, c'était d'être « cosmopolite » et « bohème ». On nommait cela « la vie d'artiste ». Jules et Jim ne se privèrent pas de la mener. Et quand ils s'aventuraient dans les autres arrondissements, c'était sans doute pour se renseigner sur le genre d'existence des « peuplades » voisines.

Un professeur de Berlin, Manfred Flügge, a retracé ce qu'il appelle *« la véritable histoire de Jules et Jim »*. Pourtant, chez ces deux hommes, il est bien difficile de faire la part du réel et de la fiction. A leurs yeux, la vie devait être romanesque pour mériter d'être vécue. Mais le voulait-elle ? Le Français Henri-Pierre Roché (c'est-à-dire Jim) et l'Allemand Franz Hessel (c'est-à-dire Jules) s'arrangèrent pour cela. Et Catherine ou Kathe (Helen Katharina Grund pour l'état civil) les aida beaucoup... Né en 1879, Jim avait perdu son père très tôt. Il avait été éduqué par Clara, sa mère. *« C'est surtout l'invisible qu'il ne faut pas perdre de vue »*, disait-elle. Lorsqu'il était entré à l'Ecole des sciences politiques, le jeune homme voulait devenir diplomate, mais Albert Sorel, son professeur, découragea ses espérances, car il n'avait pas de *« nom »* ni de *« fortune »*. Que faire, alors ? *« Etre curieux »*, répondit monsieur Sorel. Et la curiosité devint le métier de Henri-Pierre Roché. Il voyagea et cultiva son goût des expériences multiples, mais il fit tout en dilettante, avec la distance ou la liberté qui caractérisent « l'amateur ».

Il avait commencé sa carrière amoureuse en Angleterre, s'éprenant de deux sœurs, Margaret et Violet, qui deviendraient les héroïnes de son deuxième roman, *Deux Anglaises et le Continent*. Il aimait les constellations électives, et le triangle était sans doute sa figure géométrique préférée... Ensuite, Jim collectionna les maîtresses. Il se définissait comme *« un chasseur de beauté »*. Les femmes étaient, pour lui, *« comme différents paysages »* qu'il explorait... Né en 1880, dans une famille de commerçants juifs allemands, Jules avait eu une enfance berlinoise et une jeunesse munichoise. Dans les vies romanesques, les enfances et les jeunesses portent souvent des noms de villes. A Munich, Jules éprouva les charmes et les turbulences du ménage à trois, avec un peintre polonais et une comtesse internationale, prénommée Franziska. Il se préparait, en quelque sorte, à la débauche parisienne.



BERENICE CLEEVE

LES coups de foudre de l'amitié, cela arrive aussi. Lorsqu'ils se furent rencontrés en 1906 à Montparnasse, Franz Hessel et Henri-Pierre Roché ne se quittèrent plus. Ils aimèrent tous les deux Marie Laurencin (toujours le triangle) et se changèrent les idées avec une demi-mondaine que l'on appelait *« la Môme Existence »*. Quel programme, ce surnom ! Petit et *« tout en rondeurs »*, Jules était le contraire de Jim, très grand et très maigre. Le premier affectionnait les chapeaux. Il portait des melons ou des panamas. Pendant l'automne 1912, il fut très attiré par une demoiselle berlinoise qui venait d'arriver à Montparnasse, pour continuer ses études de peinture. Elle avait le regard de Goethe et ressemblait à cette statue de Chalcis dont *« le sourire archaïque »* avait tellement troublé Jules et Jim.

Helen, à qui Jeanne Moreau prêterait son visage, était le symbole du *« tourbillon de la vie »*. Elle peignait avec des gestes de boxeur. Elle s'habillait en homme, pour déambuler sur le boulevard Saint-Michel, ou se jetait dans la Seine, lorsqu'elle trouvait la journée maussade. Elle réprouvait l'ordinaire de l'existence. Les accalmies, les armistices, les trêves, la mettaient de mauvaise humeur. Il fallait toujours surprendre les autres et, si possible, s'étonner soi-même. Avant la guerre de 14, Helen rentra à Berlin, pour s'y marier avec Jules. Puis, quand la France et l'Allemagne eurent fini de s'entre-tuer, elle devint la maîtresse de Jim et retourna à Paris. Elle fit, sans cesse, des allers-retours entre les deux pays. Elle montrait à la fois les incertitudes, la magie, les déchirements du *« tourbillon »*.

POUR Manfred Flügge, *Jules et Jim*, c'est *« une histoire entre l'Allemagne et la France, mais aussi entre le masculin et le féminin »*, comme si les hommes et les femmes appartenaient à des « nations » différentes, bien que voisines... Franz Hessel et Henri-Pierre Roché consacrèrent leur temps et leurs livres à l'étude de la « nation » féminine. Ils furent *« des pionniers sur le territoire infini de l'âme moderne »*, comme l'écrit encore le professeur de Berlin. Des *Lettres de la religieuse portugaise* à *Jules et Jim*, en passant par *la Princesse de Clèves, les Egarements du cœur et de l'esprit, les Liaisons dangereuses, Adolphe, le Rouge* et *le Noir, le Diable au corps, Juliette au pays des hommes, les Enfants terribles, les Mauvais Coups* et *les Enfants tristes*, la littérature est une histoire des sentiments. Si elle se porte mal de nos jours, c'est peut-être que les sentiments dépérissent ou se dénaturent. A moins que ce ne soit l'inverse. Allez savoir.

★ Signalons également la récente réédition du *Don Juan* de Henri-Pierre Roché. Ces courts récits *« sur le thème de la séduction »* avaient été publiés en 1920. François Truffaut s'en est inspiré dans *l'Homme qui aimait les femmes*. Ed. André Dimanche, 10, cours Jean-Ballard, Marseille.

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Rêves du Nord

L'HISTOIRE DES RÊVES DANOIS
(Forestilling om det tyvende Arhundrede)
de Peter Hoeg.
Traduit du danois par Frédéric Durand, Seuil, 400 p., 140 F.
DON CARLOS
de Thorvald Steen.
Traduit du norvégien par Alain Gnaedig, Maren Sell/Calmann-Lévy, 180 p., 92 F.

POUR une fois, tout se passe comme si le Danemark était le centre du monde... Le saurait-on sans Peter Hoeg, un jeune auteur dont on entendra parler, dont le premier roman, publié à Copenhague en 1988, vient de paraître dans une excellente traduction de Fréderic Durand ? Né en 1937, Peter Hoeg a été, paraît-il, danseur classique, escrimeur, acteur, marin, avant de se consacrer à l'écriture et de se révéler comme un extraordinaire raconteur d'histoires. Il nous apprend, en effet, qu'en 1700 un noble danois, un peu historien, médecin, philosophe, juriste, collectionneur, chimiste et théologien, comme on l'était à l'époque, le comte de Morkhoj, avait déterminé, en suivant les mesures de Paracelse, l'emplacement exact du point central du cosmos : près d'un tas de fumier à l'entrée des écuries seigneuriales ! Nous voilà donc d'emblée au centre de *« l'histoire du rêve danois, un condensé de ce que nous avons redouté, espéré et rêvé tout au long de ce siècle »*. Une revigorante saga familiale à grand spectacle, pleine de rebondissements et de fantaisie, qui illustre, dans une série de destins rocambolesques, ce que l'auteur-narrateur qualifie de *« représentation du XXe siècle »* (c'est le titre du livre en danois). A la fois théâtre de marionnettes et superproduction pour tous publics.

Un manoir isolé, derrière de hauts murs, loin de la capitale. Depuis deux cents ans, toutes les horloges ont été arrêtées, toute relation avec le monde extérieur interrompue par la volonté du comte, qui *« avait réussi à mettre en pratique le rêve de la noblesse des manoirs danois : arrêter le temps, la visière abaissée sur les mœurs féodales et les droits de quelques-uns sur tous les autres »*. C'est là que le siècle commence avec Carl Laurids, né la nuit du Nouvel An 1900, sans parents connus, bientôt adopté par le régisseur du domaine et dont nous allons suivre l'ascension sociale.

AILLEURS, à Rudkobing, dans la riche demeure des Teander, une dynastie de capitalistes qui ne savent pas encore qu'ils ne survivront pas au XXe siècle, règne le sens du temps. La fondatrice de cet empire de presse, la grand-mère qui ne sait ni lire ni écrire et qui dicte chaque jour les éditoriaux à son secrétaire, y veille. Elle a fait acheter et installer *« dans tous les bureaux, plus tard dans tous les couloirs et antichambres et, petit à petit, dans toutes les chambres à coucher et water-closets, des chronomètres suisses qu'elle synchronisait, tôt levée tous les matins »*, transformant sa maison – qu'ébranlait, tous les quarts d'heure, la sonnerie synchrone de centaines d'horloges – en un mécanisme d'horlogerie permettant d'établir un emploi du temps à la demi-seconde près. Le jour où la vieille dame mourra, tout va se dérégler ; les employés et les journalistes vont oublier de se réveiller et le journal ne paraîtra pas. C'est là qu'a grandi Amalie, sous la férule de sa grand-mère, dans cette imposante maison éclairée au gaz qu'elle ne connaît pas tout entière et où, un dimanche, lorsqu'elle avait quatre ans, a défilé tout le village pour considérer les premiers water-closets de la province – *« l'endroit le plus distingué du Danemark où déposer sa merde »*.

L'inépuisable imagination de Peter Hoeg semble se nourrir de tous les contes de l'enfance pour échafauder, avec une fantaisie empreinte d'impertinence, l'histoire, du haut en bas de l'échelle sociale, de quatre familles. Et de leurs rêves : les pauvres veulent partir et les nobles arrêter le temps, la vie des uns se confond avec le rêve utopique de la puissance industrielle, pour d'autres avec l'attente de l'amour. Les destins fabuleux des personnages se croisent, se catapultent dans une ronde des générations pleine de drames, de catastrophes et d'espérances.



Peter Hoeg : une « représentation du XXe siècle ».

On n'est pas près d'oublier le repas de noces de Christoffer, marié, sans l'avoir rencontrée, à la fille d'un pasteur : gruau d'orge avec du champagne, omelette au lard avec du sirop et de la crème de menthe et massepain confit dans de la graisse de canard ! Ni le jubilé de la vieille dame qui reçoit ses invités assise dans son cercueil, à la verticale, comme dans l'attente de son enterrement. Qui sera suivi par la mise à mort du règne du chronomètre par son fils créant une nouvelle formule du journal (avec une revue des scandales politiques, l'annonce de l'arrestation pour forfaiture du ministre de la justice, etc). Le rêve de se révolter contre ce qu'il faut dire... De se révolter contre ce qui se fait. Comme lorsque Carl Laurids, marié à Amalie, choisit pour sa maison du Standvej, le quartier le plus élégant de Copenhague, une intendante du nom de Gladys, originaire du Kenya. *« Elle avait servi chez la baronne Blixen, le célébrissime auteur qu'elle avait suivi au Danemark en 1915. Carl Laurids l'engagea sans se soucier du qu'en-dira-t-on qui le mettait en garde contre les nègres, auxquels on ne pouvait pas faire confiance. »* Clin d'œil de Peter Hoeg à la mère de ses enfants, qui est une danseuse née au Kenya !...

Comme sur un théâtre, Peter Hoeg, auteur-narrateur-chorégraphe, compose ses couples, reconstitue lentement le puzzle : Amalie Teander, nue sous sa robe blanche, perdue dans sa quête d'une vérité supérieure, qui rencontrera Carl Laurids en 1919 à bord d'un ballon au-dessus de Copenhague, et qui engendrera Carsten, le fils incestueux. Et Anna, la fille du pasteur du village de pêcheurs, choisie pour enfanter le nouveau Messie, attachée par une chaînette d'or, enfermée dans une cage d'argent faite par un orfèvre de Copenhague, qui s'échappera avec Adonis, le théâtreux, le fils de vagabonds qui avait été conçu dans le lit du comte, pour vivre une vie en marge de la loi dans une misérable caserne pour ouvriers de Christianshavn. Habitée par le rêve de la révolte, Maria, leur fille, l'ouvrière nourrie de romans français et de l'histoire de la Commune de Paris, tentera enfin de réaliser, avec Carsten, leur aspiration à une vie ordonnée.

Il est passionnant de voir comment le conte bascule dans le XXe siècle pour se créer un temps bien à lui. Le temps du rêve auquel on ne peut se fier. Le jour et la nuit se confondent, les journalistes s'endorment, le temps s'entrechoque, la nuit recouverte de neige perd sa durée, une plante chante une chanson qui parle de Tahiti... *« Encore que beaucoup de choses soient incertaines, la catastrophe à venir et l'anéantissement sont assurés,* prévient en conclusion le narrateur. *C'est pourquoi l'envie me vient d'appeler au secours, n'avons-nous pas tous besoin d'en appeler à quelqu'un ? Pour ma part, j'en ai appelé au passé. »* Un beau grand roman. L'un des meilleurs romans étrangers publiés cette année. On annonce, au Seuil, le deuxième, déjà en traduction : *Miss Smilla*.

RÊVE d'ailleurs. Rêve de comprendre le monde... Ce sont les contradictions qu'exprime aussi, dans un étrange petit roman, un autre Européen du Nord – même s'il ne fait pas partie de notre Communauté... –, le Norvégien Thorvald Steen (né en 1954 à Oslo), qui se reconnaît les influences de Camus et de Hamsun. Intitulé *Don Carlos*, ce roman épistolaire est, en fait, composé d'une seule longue lettre, qu'envoie, de Buenos-Aires, à son frère, à l'automne de 1833, un Italien originaire de Gênes, Giovanni Graciani. *« Un crâne d'animal est posé sur le tabouret du coin. Un Anglais me l'a donné. Un homme étonnant. Il m'a tout raconté de sa vie. Il croit possible d'unir la religion et la science. Son nom est Charles Robert Darwin. »* Des phrases sèches, courtes, pour évoquer ses rencontres avec cet Anglais, qui l'ont profondément troublé. Celui-ci se fait nommer Don Carlos.

A Buenos-Aires, c'est la guerre civile. Agé alors de vingt-quatre ans, Darwin est un inconnu, un étudiant en médecine raté qui étudie la théologie et qui participe à une expédition scientifique, ramasse des os, des crânes, des coléoptères qu'il envoie à l'université à Londres. Dans la ville assiégée par les partisans du général Rosas, les deux jeunes étrangers, issus de deux cultures différentes, s'interrogent sur la possibilité de vivre sans Dieu. L'Italien, un peu libertin, libre-penseur, mais hanté par le doute, est terrifié de voir Don Carlos croire qu'on peut être à la fois religieux et rationaliste. *« Dans la mesure où je suis capable de le juger, Don Carlos m'a fait l'effet d'être quelqu'un de moyennement doué qui, d'une façon obscure, croit que ses différentes découvertes le conduiront à une pensée libératrice »*, conclut de son lit d'agonie celui qui refuse théories et idéologies. Le message passera-t-il ?

هكذا من الاصل

LITTÉRATURE FRANÇAISE

L'or noir

ELDORADO 51
de Marc Trillard.
Phébus, 200 p., 98 F.

« Une station-service au bord d'une autoroute au cœur de mon pays » : retrouver la France, c'est le souhait d'Ida après onze années passées près de la piste de Transchaco, au Paraguay. Elle est venue là avec Joseph, son mari, et leur fils Jean-Baptiste. Leur but : faire de l'élevage dans ce qui paraît une sorte d'eldorado. Mais le « pays doré » se révèle bientôt plus proche de l'enfer que de ces régions paradisiaques décrites par les livres.

L'élevage n'est pas une réussite, et, le climat aidant, on se laisse aller. Joseph n'est plus qu'un *« époux momifié vif »*, enfermé dans son mutisme avec la seule compagnie d'une guenon. Jean-Baptiste suit Andrés, le contremaître, qui fait de lui une *« brute accomplie »* n'ayant de goût que pour les chevauchées avec quelques fripouilles du lieu, la chasse et les filles de joie. C'est peu de dire que la famille se délite. Mais il y a Ida. Impuissante, mais non résignée. Elle n'accepte pas le parti de ceux qui ferment les yeux sur le comportement des sections de l'*Investigacion*, cette police très spéciale qui *traque le communiste* et l'homosexuel – quand il y a misère, on trouve toujours des « justiciers » pour désigner et abattre le bouc émissaire.

Mais que peut une Ida, sinon se suicider, comme Joseph, ou se sauver elle-même, essayer de rester un être humain dans un univers dément ? *« Je me suis minéralisé l'âme pour ne pas courir le risque de la voir se briser. »* Ce qui sera brisé, ce sont les jambes ; mais, quand on ne marche plus, on met le feu à l'*estancia* du malheur et on rampe. Par exemple, vers ces Indiens sauvages et libres qui vous feront peut-être comprendre *« le pourquoi des choses »*.

Quand on entre dans ce livre, on s'attend au dépaysement auquel tout bon romancier doit convier, à l'exotisme, à cette fièvre – sens propre et figuré – qu'imposent le climat, les mœurs, les mystères de l'inconnu. Et ce qu'on attend arrive. On n'est pas déçu. Toutefois, cela ne ferait jamais qu'une belle histoire. Le propos de Marc Trillard – qui, pour ce roman, a reçu le prix Interallié 1994 – est autre. Certes, ces trois destins imbriqués dans la vie d'un pays tourmenté témoignent de son talent de narrateur, mais le récit est également une chronique qui prend le ton de la fable. Séduisante par la forme, inquiétante par le fond. Le Paraguay, ici, est plus que le pays du Transchaco. La haine, la mort et la folie ne sont pas d'un univers limité. *Ce monde n'est exotique que dans la parabole.* Celui que fuit Ida – une Ida amputée –, c'est le nôtre. Par sa voix, ce roman nous rappelle que nous y vivons.

Pierre-Robert Leclercq

L'enfer du non-lieu

Azouz Begag tente de dire, en romancier, l'absurdité d'un « mot fantôme »

QUAND ON EST MORT C'EST POUR TOUTE LA VIE
d'Azouz Begag.
Gallimard, coll. « Page blanche », 128 p., 59 F.

« Nou-liou », crie la mère en pleurant. Le chauffeur de taxi qui a tué Mourad – celui-ci tentant de partir sans régler la course – n'a donc commis aucun meurtre, et même aucune faute. Pas la plus petite erreur : *« NON-LIEU : pas eu lieu, somme toute. Le meurtre n'avait donc jamais eu lieu ! Telle était la conclusion de l'enquête. Mourad était toujours vivant, alors ? Ma mère n'avait pas LIEU de pleurer ! Droit de l'homme ? Seulement de l'encre sur le papier. »*

Son onzième livre, Azouz Begag le publie dans une collection qu'on présente comme « réservée » aux adolescents. Pourtant, ce sont bien les adultes qui devraient avoir le courage d'affronter ce texte, miroir de la « passivité civique » de la France. On entend distraitement à la radio : *« Non-lieu pour le meurtrier présumé d'un jeune voleur »* ; *« Ils avaient tenté, sans succès, de cambrioler son bar. Il tire et tue l'un des fuyards. »* Et puis on oublie. Soit parce qu'on est dans les « beaux quartiers », et que tout cela est si loin ; soit parce qu'on a soi-même peur en rentrant chez soi, le soir.

Depuis des années, Azouz Begag – trente-sept ans, né à Villeurbanne de parents immigrés algériens, aujourd'hui chercheur en sciences sociales – lutte contre tous les fatalismes, en particulier avec des livres, dont ce bref récit est l'un des plus beaux. Le narrateur est le frère de Mourad, et ne peut surmonter ce drame. *« Mourad voulait être intégré, comme ils disent, et le voilà qui reposait au bled, sous une pierre grise et de la terre marron (...). Non-lieu est devenu un mot fantôme. Mes vieux parents ont dorénavant besoin de la présence quotidienne des enfants qui leur restent. Quant à moi, il faut que je me réinvente une vie, vite. »*

Partir « au pays », voir la tombe de Mourad, tenter de faire le chemin du deuil... C'est tout le propos de *Quand on est mort, c'est pour toute la vie.* Un long voyage, raconté avec acuité et humour. Des descriptions de lieux qui ne seront plus jamais les siens à des situations qui le mettent mal à l'aise, le narrateur comprend qu'il est, au bled aussi, étranger. Il doit admettre qu'il appartient, « pour de bon », à *« Douar-Lyon ».* Il faudra vivre avec cette douleur-là, résumée par un bon mot, sur le chemin du retour : *« Il a dû deviner ma peine, et il invente une blague : le premier jour où je suis né (...), j'ai vu que la France était un pays raciste (...), j'étais même pas intégré au monde que j'entendais la sage-femme qui criait à ma mère : Expulsez ! Expulsez ! Expulsez ! Ma mère elle voulait pas, elle pleurait comme une folle. Ça commençait bien. Pas même né que déjà expulsé ! »*

Pour survivre dans cette France où l'on est – mal – toléré, il faut savoir « dire » : parler, écrire, comprendre. Le narrateur, habituellement, le sait. Il est de ceux qui se sont « intégrés », il a fait des études supérieures, il a un « bon métier », intellectuel. Mais pourtant – et c'est la grande force de ce livre de le montrer sobrement –, un jour, il bute sur un mot absurde : non-lieu... Ce qui est arrivé, ce cadavre qu'on a enterré, cette douleur de l'absence... rien de tout cela ne serait vrai. pas de victime, pas de coupable, rien. Comment penser ce « rien » ? Azouz Begag écrit, et y parvient. D'autres deviennent fous, drogués, meurtriers. De vrais fous, de vrais drogués, de vrais meurtriers ? Sans doute, puisque, pour eux, il n'y a jamais *« nou-liou ».*

Josyane Savigneau

Testament de jeunesse

Les années bonheur de Guy Hocquenghem

L'AMPHITHÉÂTRE DES MORTS
Mémoires anticipées
de Guy Hocquenghem.
Digraphe, 150 p., 85 F.

En 1987, Guy Hocquenghem publiait *Eve*, le seul roman qui envisage le sida dans sa dimension métaphysique. Le mot « sida » n'y est pas formulé. Guy Hocquenghem ne faisait pourtant pas mystère de la maladie qui l'entraînait vers la mort *mais, comme pour tous les événements* majeurs que le philosophe a mission de comprendre et de communiquer, il y avait longuement réfléchi selon son précepte favori : *« Moi-même ne m'a jamais beaucoup intéressé. »* René Schérer qui signe la postface – évocation poignante de vénération et d'amour – de *l'Amphithéâtre des morts* nous explique les réticences de son ami quant à une confession publique : *« Un pas que Guy n'a jamais pensé devoir franchir, l'idée de l'appropriation exorbitante, de la sacralisation du mal. »*


J.-P. REY

Guy Hocquenghem dans les années 70 : « Arrêté en plein élan »

Guy Hocquenghem meurt en 1988, un an après le succès d'*Eve*, un jour avant la publication de ce que l'on croyait être son dernier livre, *les Voyages et aventures extraordinaires du frère Angelo*, superbe roman d'allégresse et de foi arraché aux souffrances de la maladie. Nous savons aujourd'hui qu'il avait eu le courage d'entreprendre un ultime ouvrage : ces pages, hélas inachevées, écrites dans les derniers mois de sa courte et flamboyante existence (il meurt à quarante-deux ans). Dans la marge du manuscrit, il note : *« Au lecteur : excuser la malformation de mon écriture. »* Sa main commençait à se paralyser.

L'Amphithéâtre des morts est sous-titré : *Mémoires anticipées*, au féminin pluriel, dernier clin d'œil de l'auteur de *la Beauté du métis*. Et, suprême élégance, il est censé débuter la rédaction de ses Mémoires trente ans plus tard. La maladie est apprivoisée. Avec une très amicale ironie, il la nomme *« la maladie de Rozenbaum »* – allusion au professeur Willy Rozenbaum à qui il dédia *Eve* et qui accompagna ce malade visionnaire.

Dès ses premiers livres (et surtout lorsqu'il conquiert un vaste public avec *la Colère de l'agneau* et *l'Amour en relief*), le romancier prend ses distances avec sa vie privée pour mieux en cerner la signification historique. Il garde cette attitude dans *l'Amphithéâtre des morts*. Mais ne nous y trompons pas, ce n'est pas conjuration ou exorcisme, encore moins duperie d'un jeune homme aveuglé par la douleur. A la page 100 de ce petit livre exceptionnel, il glisse entre parenthèses : *« Ne l'oubliez jamais, sous toutes les phrases que j'écris, la seule idée c'est : je vais bientôt mourir. »*

Ces souvenirs élus, doivent-ils alors être considérés comme les images révélatrices du passé ? René Schérer (il apparaît dans le livre sous le nom de ce Samuel qui *« m'a tout appris, le sexe et la politique, à une époque où c'étaient les seules préoccupations profondes »*) réhabilite la part de la fable, ce processus cher au romancier qui réorganise la mémoire pour mieux dire la vérité, une sorte de condensation merveilleuse qui tient lieu de testament. Et Guy parlant de R., son dernier jeune compagnon, indique les véritables motivations de ce texte qui met en lumière les espoirs anciens pour ne pas se laisser engloutir par les ténèbres : *« Essayer de mourir dignement. Consoler R. par avance. »*

Champion de la fidélité

Paroles d'un homme qui débarrasse le sida du fatalisme dont se grandissent ses victimes, *lui qui reste en nos cœurs* comme le plus authentique des marginaux militants (il est l'un des tout premiers membres du Front homosexuel d'action révolutionnaire, le FHAR, *fondé en mars 1971*). *Ce livre* posthume est le dernier cadeau de ce champion de la fidélité qui se gardait pur et vrai avec tant de fougue, hors des pièges qui guettaient ses anciens camarades *révolutionnaires*. Il sut réunir transgression et mysticisme, pourfendeur de tous les racismes, adorateur de l'Etranger (l'Arabe), lecteur vigilant, superbe voyeur de notre monde. Scrupuleux, il prend pourtant la peine de prévenir les acharnés d'idéal : *« L'adéquation totale (faire ce qu'on dit et dire ce qu'on fait) est un rêve totalitaire. »*

« Arrêté en plein élan », sa propre mort *« consolée »*, Guy Hocquenghem nous laisse un livre de joie sur sa jeunesse, sa prise de conscience du désir et de sa glorieuse différence, au cours des années qui précédèrent et suivirent mai 68 (l'évocation des souvenirs *s'arrête en 1972, juste avant « le passage de la résistance solitaire à la révolte collective »*, selon la belle formule de Schérer). Premières amours interdites, vie communautaire entre rêve et *humour, homosexualité* (les « folles » mondaines du temps d'Arcadie), homosexualité qui crie très fort, se joue des genres, mais se dissimule encore quant aux mots pour le *dire*, la drogue *enfin* (Hocquenghem avoue sans vergogne la séduction et la douleur des extases... dures).

Pour être certain que le livre ne sera pas englué dans la maladie qui lui laisse si peu de répit, il date ses « Mémoires » de 2018. Lecteur – semble-t-il nous dire – et toi surtout R. que j'ai tant de douleur à laisser privé de moi, à vous qui m'avez aimé, je vais raconter mes années bonheur... Il serait vieux, le sida serait devenu une maladie chronique : rescapé, il retrouverait à l'hôpital, pour les soins d'usage, de jeunes malades qui se transmettraient la légende d'un virus jadis mortel ; il traverserait les jardins de l'hôpital, il apercevrait la pancarte qui indique la salle de dissection : *« Il y a très peu de temps, hier pour être exact, je suis allé jusqu'à l'amphithéâtre des morts. »*

Ce livre inclassable, généreux et serein, est un conte. Guy *Hocquenghem veut* désarmer notre peur. Mais les larmes seules peuvent témoigner quand on se souvient qu'il avait pris la peine, titubant d'épuisement, de se déplacer (hors du champ des *caméras !) pour s'excuser de* devoir prévenir ses amis qu'il n'avait plus que quelques mois à vivre. Et, quelques jours avant de s'éteindre, il les avait accueillis dans un nouvel appar*tement noyé de soleil*... afin qu'on ne s'inquiétât pas outre mesure de l'angoisse qui aurait pu le torturer *in extremis*. Que l'on me pardonne ces souvenirs dans un exercice dont ce n'est *pas* l'usage.

Mais ils aident à comprendre la portée de ce livre de paix qui, sous sa surface courtoise et gaie, dit mieux encore une expérience de liberté exemplaire. Comment se vivre différent, dans la transgression permanente, sans jamais se retirer d'un monde aimé dont on a goûté jusqu'à l'excès les manifestations sensuelles et intellectuelles et enfreint tous les tabous ? *L'Amphithéâtre des morts* est la réponse d'Hocquenghem à l'unique préoccupation qui vaille : *« Saisir l'évanescente idée d'un bonheur absolu, d'une vie réconciliée avec elle-même. »*

Hugo Marsan

« Aurélien » aux enchères

Mis en vente à Drouot, le manuscrit autographe du roman d'Aragon a été acquis par la Bibliothèque nationale

Aurélien à Drouot : mercredi 23 novembre, l'événement était de taille, car les manuscrits d'Aragon ne courent pas les ventes publiques. En effet, celui-ci les avait cédés par donation, en 1977 – cinq ans avant sa mort –, au CNRS : « *Je lègue à la Nation française, quelle que soit la forme de son gouvernement, l'ensemble de mes lettres, manuscrits et documents, ainsi que ceux d'Elsa Triolet. Le CNRS en est le dépositaire.* »

Le manuscrit autographe d'*Aurélien* (1) – ainsi qu'un portrait au fusain d'Aragon par Matisse et deux dessins de Matisse mis en vente au cours des mêmes enchères – était, pourtant, exclu de ce legs comprenant près de 140 000 feuillets : Aragon l'avait, en effet, donné, en décembre 1975, à Jean Ristat, son ami, secrétaire particulier et légataire universel (hormis pour la donation), qui s'était également vu confier la charge d'exécuteur testamentaire – en l'occurrence, il est l'instrument de la donation d'Aragon au CNRS.

Il pourrait paraître surprenant qu'un ingénieur d'études au CNRS, dont la mission est de collecter des manuscrits pour les mettre à la disposition des chercheurs, soumette aux enchères publiques celui qu'il possède. Jean Ristat s'en explique, en ne cachant pas son émotion : « *Si j'ai accepté de me dessaisir de ces œuvres majeures qui font partie de ma vie, c'est que j'y suis contraint et forcé pour des raisons fiscales que j'estime, moi, être la conséquence du mauvais règlement de la succession de Louis Aragon. Je refusais jusqu'à ce jour de les mettre en vente publique, mais j'en ai eu assez de m'être battu depuis tant d'années.* » Dans un livre à paraître aux éditions Gallimard (2), Jean Ristat fera part de ses démêlés avec le fisc et avec le gouvernement français depuis la mort d'Aragon, en 1982.

Mis en vente à 200 000 francs, le manuscrit d'*Aurélien* fut adjugé pour 300 000 francs à un particulier américain... avant que la Bibliothèque nationale de France n'annonce, sous les applaudissements de la salle, qu'elle était décidée à faire jouer son droit de préemption (3).

Le niveau des enchères est-il à la mesure de la gloire de l'écrivain ? Jean Ristat, se réjouissant qu'Aurélien « *reste au pays* », escomptait, cependant, le double de la somme obtenue : « *Pour le cinquantième anniversaire de la Libération, on aurait pu s'intéresser davantage à ce manuscrit qui fut enterré à Saint-Donat pendant la guerre. Mais je ne suis pas si surpris. Ceux qui pensent que les ventes des livres d'Aragon sont élevées se trompent : elles ne vont pas plus loin que le salaire mensuel d'une secrétaire de direction.* »

Marion Van Renterghem

(1) Le manuscrit, écrit pendant la guerre, dans la clandestinité, est accompagné d'un texte autographe daté du 1er décembre 1975 et paru dans le n° 142 de la revue *Révolution*.

(2) Titre provisoire : *Pour en finir avec Aragon*. Parution non programmée.

(3) Annie Angremy, conservateur en chef au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, a pris soin de préciser qu'en tout état de cause le manuscrit d'*Aurélien* pouvait être consulté à l'ITEM (Institut des textes et manuscrits modernes, tél : 47-03-89-40), où il est disponible sous forme de microfilm.

Bataille pour Einaudi

Après le rachat de l'éditeur italien par la FININVEST de Silvio Berlusconi, des auteurs se mobilisent pour préserver son indépendance culturelle

Après l'annonce du rachat d'Einaudi par Mondadori, le géant italien de l'édition dont le principal actionnaire n'est autre que la FININVEST de Silvio Berlusconi (*le Monde* du 10 novembre), plusieurs intellectuels et professionnels du livre s'inquiètent pour l'indépendance culturelle de la maison d'édition de Turin. Selon eux, la culture raffinée d'Einaudi ne pourrait se concilier avec l'esprit publicitaire, dépendant des logiques du marché, propre aux hommes de Berlusconi. Et les plus pessimistes n'hésitent pas à dénoncer les risques qu'encourt le pluralisme culturel menacé par la concentration éditoriale massive.

Afin de dissiper ces inquiétudes, les dirigeants de Mondadori ont essayé de rassurer Giulio Einaudi et ses collaborateurs. Dans un entretien paru dans le quotidien turinois *la Stampa*, Leonardo Mondadori – qui est le président du groupe – s'est prononcé pour l'autonomie de la maison d'édition de Turin et a écarté tout risque de normalisation culturelle ou politique. Cependant, après avoir souligné la nécessité de «*faire coexister culture et profit* », il a précisé : « *Nous ne voulons pas des profits tout de suite. Chaque titre a son histoire. Toutefois, la politique culturelle doit toujours trouver sa référence dans le marché.* » De toute évidence, ces déclarations n'ont pas apaisé les auteurs d'Einaudi qui craignent une remise en question sournoise d'une politique éditoriale à laquelle ils sont très attachés.

Carlo Ginzburg a déjà annoncé son intention de quitter la maison d'édition cofondée par son père. Et une trentaine d'auteurs parmi les plus célèbres publiés par l'éditeur de Turin ont lancé un appel dans lequel ils se déclarent « *préoccupés* » par le changement de propriétaire et menacent également d'abandonner la maison d'édition si, d'une façon quelconque, son autonomie était remise en question et son identité dénaturée. Kazuo Ishiguro, Tahar Ben Jelloun, Ian McEwan, Abraham Yehoshua, Maurice Aymard, Amitav Ghosh, Norberto Bobbio, Daniele Del Giudice, Lalla Romano, Francesco Biamonti et Emilio Tadini sont parmi les principaux signataires de cette sévère mise en garde.

Cette solidarité conforte évidemment Giulio Einaudi dans son combat pour sauver son indépendance face aux logiques de la FININVEST. A plusieurs reprises, il s'est publiquement engagé à poursuivre son travail sans changement de cap, en restant fidèle à sa conception de l'édition et de la culture. Néanmoins, si cela devait devenir impossible, lui aussi serait prêt à quitter la maison qui porte son nom.

Fabio Gambaro

La mort de Franco Fortini

Poète et essayiste, l'écrivain italien Franco Fortini est mort le 28 novembre. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Polémiste au ton constamment « *belliqueux et haut* », comme le rappelle Ginevra Bompiani, qui fut sa collègue à l'université de Sienne, Franco Fortini, né en 1917, participa à de nombreuses aventures littéraires sans jamais accepter la voix dominante. Il faisait entendre la sienne, toujours singulière, tant dans ses poèmes (de *Foglio di via e altri versi*, publié en 1946, à *Composita solvantur*, sorti cette année en Italie) que dans ses essais politiques et méthodologiques.

Ami d'Elio Vittorini, puis de Pasolini, aux côtés duquel il écrivit dans la revue *Officina* dans les années 50, mais aussi interlocuteur privilégié de Roland Barthes et d'Edgar Morin, il travailla pour Olivetti, au département publicitaire, puis collabora aux éditions Einaudi avant de se consacrer à l'enseignement.

De son véritable nom Franco Lattes, il exerça également une importante activité de traducteur (Goethe, Kafka, Proust, Brecht, Simone Weil, Kierkegaard, Eluard). Ses poèmes, critiqués assez violemment par Eduardo Sanguineti, qui refusa de les intégrer à son anthologie de la poésie italienne, furent en revanche admirés par Mario Luzi et Andrea Zanzotto, et lui valurent le prix Librex Montale.

Souvent traduit en revue, il jouissait en France d'un très grand prestige, quoique seul un petit éditeur régional, Fédérop, ait proposé un recueil bilingue, *Une fois pour toutes* (1), qui rassemble des extraits de ses principaux ouvrages de 1938 à 1985. En 1975, Danielle Huillet et Jean-Marie Straub avaient tiré un film, *Fortini-Cani*, de ses réflexions sur la guerre de six jours (*les Chiens du Sinaï*). De père juif, Franco Fortini, qui appartint aux mouvements de résistance, revint souvent sur la guerre dans ses poèmes d'une douceur parfois résignée, parfois rageuse, toujours limpide et plane.

René de Ceccatty

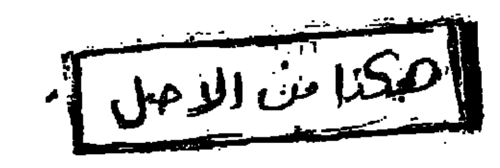
(1) Traduit par Jean-Charles Vegliante et Bernard Simeone, suivi d'un entretien avec Rémy Roche (166 p., 85 F). Les éditions de l'Obsidiane le présentaient longuement dans l'anthologie Prisma (280 p., 130 F).

Prix littéraires. – Le prix Palestine-Hamchari, décerné par l'Association de solidarité franco-arabe, récompense le poète palestinien Mahmoud Darwich pour *Une mémoire pour l'oubli*, paru chez Actes Sud ; le prix Tropiques de la Caisse française de développement est allé à Calixthe Beyala pour son roman *Asseze l'Africaine* (Albin Michel) ; les grands prix d'histoire Chateaubriand Vallée aux Loups ont été décernés à René Pomeau – pour les deux derniers tomes de sa biographie sur Voltaire (Voltaire Foundation) et l'ensemble d'une œuvre vouée au « patriarche de Ferney », dont on célèbre le tricentenaire – et à Alain Besançon pour *l'Image interdite, une histoire intellectuelle de l'iconoclasme* (Fayard) ; le prix Emile-Roux revient au professeur Jean-Pierre Soulier pour *Mourir en paix* (Albin Michel), et le prix Georges-Jamati, récompensant une œuvre consacrée à l'esthétique théâtrale, à Hélène Bouvier pour *la Matière des émotions. Les arts du temps et du spectacle dans la société madouraise (Indonésie)*, en cours de publication à l'Ecole française d'Extrême-Orient. Enfin, le traditionnel prix du Quai des Orfèvres, fondé en 1946, a été attribué à Michel Gastine, pour son roman policier *Quai de la Rapée*, illustrant la pratique des médecins légistes (Fayard).

Les dix ans de « Luqman ». – La seule publication francophone paraissant en Iran, la revue *Luqman*, fête sa dixième année avec une nouvelle série (n°1/1994-Série 19), inaugurée par un numéro très éclectique, centré, comme d'habitude, sur les rapports entre littérature et histoire, avec, cette fois, l'accent mis sur l'iranologie française, qui célébrera ses deux cents ans en 1995. Michel Cuypers y parle de la transplantation du Nauroz iranien – Le Nouvel An – en Egypte, toujours vivace après plus de mille ans, Yann Richard des sources françaises de l'histoire d'Iran, Anne-Marie Movassaghi du savoir linguistique des voyageurs français en Perse au XIXe siècle, Djavad Hadidi de la naissance de l'iranologie en France, etc. Ce numéro (150 p., 50 F) est en vente, notamment, à la librairie Samuélian, 51, rue Monsieur-Le-Prince, 75006 Paris, tél. (1) 43-26-88-65.

Salon de Montreuil. – A la suite du dossier consacré aux dix ans du Salon du livre de jeunesse à Montreuil (« le Monde des livres » du 25 novembre), nous avons reçu de l'écrivain Rolande Causse un courrier nous précisant qu'un festival du livre de jeunesse, intitulé Festival du livre enfants/jeunes, s'était déroulé à Montreuil du 15 décembre 1983 au 15 janvier 1984. Ce festival avait été créé et dirigé par Rolande Causse avec une équipe du service Enfance de la ville de Montreuil.

La fin des Presses universitaires de Nancy. – Face à un déficit de quelque neuf millions de francs, le conseil d'administration de l'université Nancy-II vient de décider de mettre un terme aux activités des Presses universitaires de Nancy (PUN). Avec six cents titres environ au catalogue et un stock de quatre cents ouvrages, les PUN souffraient d'un déficit structurel de plus d'un million de francs par an. Le président de l'université a saisi la chambre régionale des comptes et demandé à la justice une enquête sur la gestion de la maison d'édition.



PSYCHANALYSE

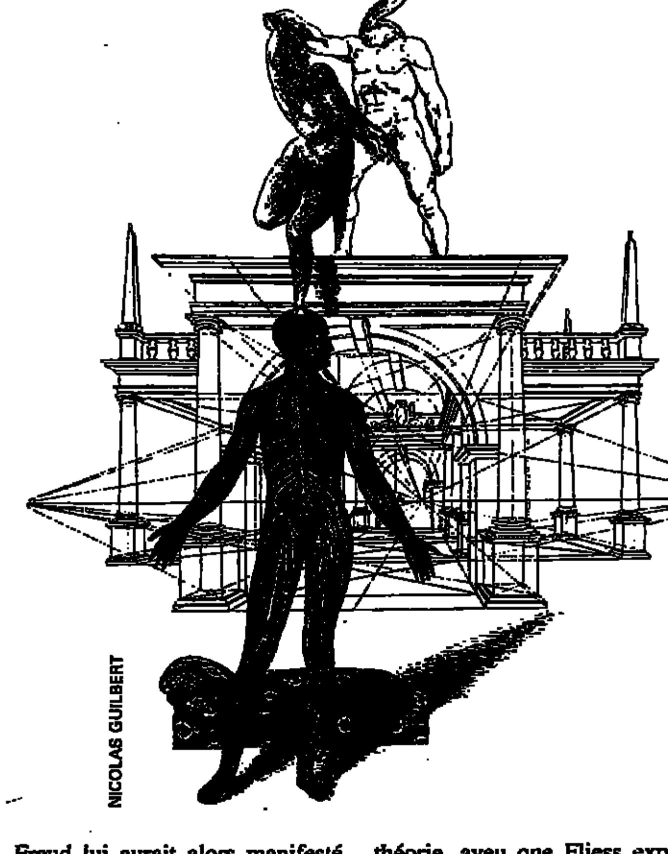
Une si curieuse amitié

Wilhelm Fliess accusa Freud d'avoir plagié sa théorie de la bisexualité. Erik Porge fait le point sur une querelle historique

VOL D'IDÉES ?
d'Erik Porge.
Suivi de Pour ma propre cause
de Wilhelm Fliess,
Denoël, 405 p., 158 F.

Peu après avoir passé son bac, Freud écrit à son ami Eduard Silberstein que la tentative de construire un *« système des nombres »* l'a sérieusement occupé. *« J'ai remarqué,* ajoute-t-il, *que tout ce qui se passe dans le monde réel a son équivalent, je dirais son pendant, dans le monde des nombres. »* Près de quinze ans plus tard, il se liera d'amitié avec un jeune médecin berlinois, Wilhelm Fliess, atteint d'« arithmomanie » aiguë, qui, lui aussi, porte son intérêt sur la sexualité et les lois de la périodicité.

L'histoire des sciences n'a pas retenu les extravagantes hypothèses biologiques et cosmologiques de Fliess ; en revanche, les historiens de la psychanalyse n'ont pas manqué de mettre en relation cette amitié étrange et passionnée avec la naissance de la psychanalyse. Dans un texte désormais classique (1), Octave Mannoni posait la question suivante : *« Où passe donc exactement cette ligne subtile et presque insaisissable qui sépare le délire de Fliess du savoir de Freud ? »* C'est à cette question qu'Erik Porge entend apporter des éléments de réponse dans un ouvrage d'une rigueur et d'une originalité peu communes.


NICOLAS GUILBERT

Issu d'une famille de juifs sépharades, Wilhelm Fliess est né le 24 octobre 1858. Son père, comme celui de Freud, est un commerçant peu doué pour les affaires : il se suicidera après avoir fait faillite, ce que son fils cachera à tout le monde, y compris à Freud. Il est généralement admis qu'il rencontra ce dernier à Vienne, par l'entremise de Breuer, durant l'automne 1887. Dès son retour à Berlin, où il exerce en tant qu'oto-rhyno-laryngologiste, il reçoit une lettre de Freud l'invitant à poursuivre leurs relations : *« Vous m'avez fait une profonde impression... »* C'est le coup d'envoi d'une longue correspondance dont seules les lettres de Freud sont aujourd'hui accessibles. Leur amitié prend fin après leur dernier « congrès » au bord du lac d'Achen dans le Tyrol, en 1900. Selon les allégations de Fliess, Freud lui aurait alors manifesté une sourde hostilité et aurait même tenté de le tuer en le poussant dans un précipice.

L'historien Peter Swales a recueilli des témoignages à ce sujet, témoignages dont Erik Porge reconnaît l'authenticité, tout en les mettant sur le compte d'un délire de persécution de la part de Fliess. La question qui se pose alors est de savoir si relève aussi de la paranoïa la seconde accusation, publique celle-ci, que Fliess portera à l'encontre de Freud : lui avoir volé ses idées et avoir favorisé, dans l'intention de lui nuire, un double plagiat de Hermann Swoboda, un patient de Freud, et d'Otto Weininger, le jeune philosophe auteur de *Sexe et caractère* (1903).

Pour démêler les fils de cette affaire prodigieusement complexe, il faut revenir à ce que Fliess estime être sa découverte capitale, la notion de bisexualité. Notons en passant que Freud reconnaît dans la *Psychopathologie de la vie quotidienne* qu'il aurait aimé s'approprier cette théorie, aveu que Fliess exploitera lors de l'affaire du plagiat. *« Chaque fois,* écrit Erik Porge, *que Freud aborde la question de la bisexualité, il ne peut cependant que penser à Fliess, en un sens qui sûrement l'embarrasse. »*

Pour Fliess, la bisexualité est liée à l'idée d'une périodicité vitale qu'il élève au rang d'une loi universelle régissant tout le monde organique et qui se décompose en périodes de vingt-huit et vingt-trois jours. Freud rejette cette corrélation entre les périodes et la bisexualité, mais non les notions de périodicité et de bisexualité prises séparément. Il faut se garder d'oublier que Freud conçoit alors la psychanalyse comme une science de la nature et non comme une science de l'esprit. D'où le prodigieux intérêt, à ses yeux, des recherches de son ami. Il en parlera en octobre 1900 à un de ses patients, Hermann Swoboda, qui lui-même les évoquera devant Otto Weininger. Le premier publiera, six mois plus tard, un livre sur la périodicité et le second fondera sa philosophie sur la notion de bisexualité, non sans avoir auparavant soumis son manuscrit à la critique de Freud. On conçoit que Fliess ait pu se sentir dépossédé et trahi. Il le fera savoir, en janvier 1906, dans un livre intitulé *le Cours de la vie*.

Mais, comme le souligne justement Erik Porge, à la fin du XIXe siècle plusieurs conceptions de la bisexualité avaient déjà cours et c'est principalement à leur sujet que se déclenchèrent des querelles de priorité et de propriété intellectuelle. Le livre de Weininger provoqua une véritable épidémie d'accusations de plagiat. La multiplication des revendications touchant à la notion de bisexualité tient, selon Erik Porge, à l'entrée de la chose sexuelle dans le domaine dit « scientifique » – ou plutôt qui aspire à le devenir par le biais de la psychanalyse et par celui des sciences dites du sexuel (Bloch, Hirschfeld, Kraff-Ebing...). Sans doute les conflits ne peuvent-ils que s'exacerber dès lors qu'on tente de définir l'indéfinissable, c'est-à-dire l'essence du « masculin » et du « féminin ».

Finalement, si Freud réussit là où Fliess a échoué, c'est qu'il accepte d'avancer en tâtonnant, refusant toute explication figée ou totalisante. Mais sans l'échec de Fliess, il n'y aurait pas eu Freud. Son fantôme erre encore dans les limbes de la psychanalyse. Il faut savoir gré à Erik Porge de lui avoir redonné vie.

Roland Jaccard

(1) « L'analyse originelle », in *Clefs pour l'imaginaire ou l'Autre Scène*, Seuil, 1969.

L'éthique de Green

Avec une honnêteté rare dans ce genre d'exercice un grand psychanalyste raconte son itinéraire

UN PSYCHANALYSTE ENGAGÉ
d'André Green.
Entretiens avec Manuel Macias,
Calmann-Lévy, 224 p., 110 F.

Il ne reste plus guère en France que deux psychanalystes à jouir d'un certain prestige et d'une certaine notoriété dans les milieux intellectuels : François Roustang et André Green. Le premier vient de consacrer un livre à l'hypnose (1) – nous y reviendrons –, le second retrace son itinéraire dans une série d'entretiens avec Manuel Macias. Tous deux ont en commun d'avoir combattu le lacanisme, tout en reconnaissant à Lacan une certaine forme de génie. Mais si Roustang, hérétique dans l'âme, s'est progressivement éloigné de la psychanalyse, trop routinière et confortable à son goût, Green, lui, fidèle à l'orthodoxie la plus stricte, est devenu le gardien du temple.

« Je passe souvent pour un analyste intransigeant, ne faisant pas de compromis sur des questions d'éthique : c'est un des points essentiels de ma controverse avec Lacan », affirme Green. On trouvera de nombreux échos de cette controverse dans ses confidences. Peut-être même occupe-t-elle une place exagérée, comme un os qui lui serait resté en travers de la gorge. Ou plutôt comme si Lacan, en pervertissant la psychanalyse, avait atteint personnellement Green, lui volant la vedette et ne lui laissant plus d'autre rôle que celui de l'analyste intègre, brillant, certes, mais fondamentalement conservateur.

L'intérêt de ce livre d'entretiens est de casser ce stéréotype : on y découvre un Green cosmopolite – il a fait ses études au lycée français du Caire où il est né en 1927 –, d'une insatiable curiosité – il sera l'un des premiers analystes à entrevoir l'importance d'un Winnicott ou d'un Bion –, élaborant au fil des ans une œuvre dont John E. Jackson a montré l'importance et l'originalité (2).

« La mort dans la vie »

Il lui restait à parler de lui, de son enfance, de ses proches, de ses maîtres, de son travail d'analyste, de sa passion pour la littérature, de son sentiment de la mort en des termes simples. Il le fait ici avec cette honnêteté qui touche d'autant plus qu'elle est rare dans ce genre d'exercice : pas d'esbrouffe, pas de faux semblants, juste un certain rapport à la vérité. *« Il est facile d'avoir l'air d'être un psychanalyste, mais très difficile de l'être »*, disait Bion. Incontestablement, Green l'est.

Et quel plaisir de redécouvrir à travers ses confidences des hommes qui jouèrent un rôle capital dans la psychiatrie des années 50 : Henri Ey, une incontournable figure paternelle pour Green, Ajuriaguerra, le patron, et Jean Delay. Il y a également le récit de son analyse avec Maurice Bouvet, interrompue par la mort de ce dernier, et son amitié pour Guy Rosolato ou Masud Khan, le prince psychanalyste, fantasque et fabulateur, avec lequel il se brouillera.

Il y a enfin les très belles pages sur les relations qu'il a entretenues avec Bion – un des rares psychanalystes à avoir vraiment compris les mécanismes de la psychose. *« Chez Bion, j'avais été très impressionné par ce mélange de profondeur et d'intégrité que je sentais en lui »*, dit Green. A ses yeux, Bach, Beethoven, Kant et Descartes étaient de grands psychanalystes. Pour Bion, comme pour Green, être psychanalyste, c'est faire preuve d'une connaissance authentique et profonde de l'esprit humain de quelque manière qu'on l'aborde et pas nécessairement par le biais de la théorie psychanalytique.

Jusqu'à sa mort, Freud est demeuré d'un athéisme radical. Un athéisme que partage Green. *« Je crois plus à la mort dans la vie qu'à la vie après la mort »*, écrit-il. A l'opposé de Dostoïevski proclamant : *« Si Dieu n'existe pas, alors tout est permis »*, Green pense que si Dieu n'existe pas, nous devenons entièrement responsables. D'où cette exigence éthique qui est au cœur de sa vie comme de sa pensée.

R. J.

(1) François Roustang : *Qu'est-ce que l'hypnose ?*, Ed. de Minuit, 188 p., 98 F.
(2) John E. Jackson : *De l'affect à la pensée. Introduction à l'œuvre d'André Green*, Mercure de France, 1991.

Mort d'une revue

Un quart de siècle déjà... Le premier numéro s'intitulait « Incidences sur la psychanalyse » et il définissait plutôt bien la visée de cette *Nouvelle Revue de psychanalyse*, dirigée par J.-B. Pontalis, qui, par son élégance, son éclectisme, son indépendance, allait vite devenir indispensable. On y trouvait déjà des écrivains, des analystes, des savants soucieux de partager leurs recherches, leurs expériences, leurs échecs. On y lisait aussi des lettres de Freud adolescent. Ce fut l'amour des commencements.

La Nouvelle Revue de psychanalyse a décidé, alors qu'elle continuait à prospérer et à jouir d'un prestige intellectuel incontesté, de se saborder. J.-B. Pontalis s'en explique dans l'éditorial de ce dernier numéro, le cinquantième, qui porte le beau titre de « L'inachèvement » (1). *« Je m'étais dit dès le départ que le jour où la force de l'habitude l'emporterait sur... l'amour des commencements, il serait bon de marquer au moins un temps d'arrêt. »*

On se plongera donc avec émotion et un plaisir tout particulier, le plaisir des choses dont on sait qu'elles ne se reproduiront plus, qu'elles seront à jamais inachevées, dans ce dernier numéro. On y trouvera les signatures des plus fidèles collaborateurs de *la Nouvelle revue de psychanalyse* : Jean Starobinski, François Gantheret, Laurence Kahn, Guy Rosolato, André Green, Didier Anzieu, Michel Schneider, Jean-Claude Lavie, Michel Gribinski. A ceux qui concevraient quelque amertume à l'annonce de la mort de leur revue, J.-B. Pontalis répond par cet aphorisme : *« Quand le train entre en gare, le voyage n'en est pas pour autant fini ! »*

R. J.

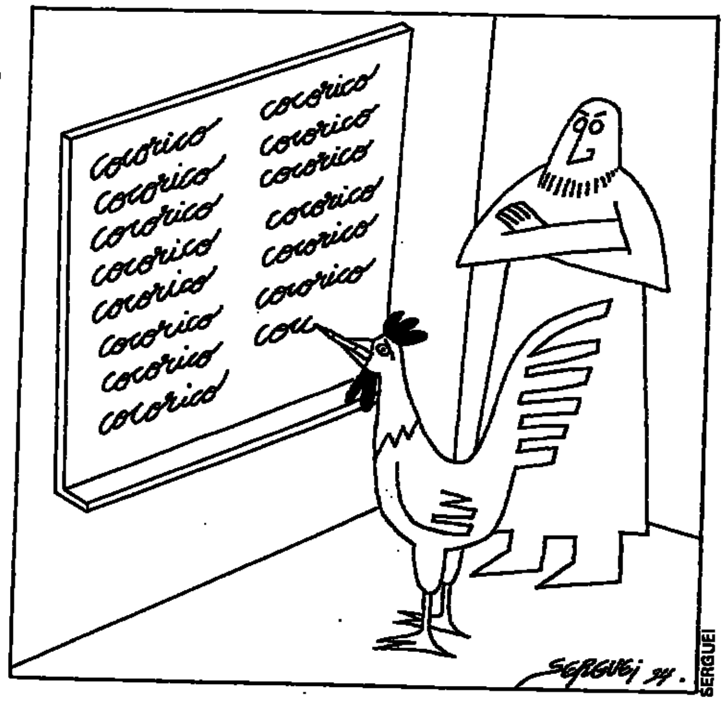
(1) Numéro 50, automne 1994, Gallimard, 289 p., 100 F.





LA VIE DU LANGAGE

par Denis Slakta



SERGUEI

Une grammaire d'aujourd'hui

GRAMMAIRE MÉTHODIQUE DU FRANÇAIS
de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul.
PUF, coll. « Linguistique nouvelle », 646 p., 298 F.

POUR le meilleur et pour le pire, aucune théorie linguistique ne s'impose en cette fin de siècle. Des faiseurs en profitent pour sortir du bois, forts d'une ignorance qui plastronne d'autant plus qu'elle s'ignore. Mais il arrive aussi que d'honnêtes gens, l'amour du français aidant, mettent la pause à profit pour faire le point, proposer des synthèses, et défendre des avancées que la crainte du fracas rend parfois trop modestes. Pour notre instruction et notre plaisir, pour aiguiser aussi le sens critique et le désir d'aller plus avant, voici donc un bel ouvrage, de bonne taille, intitulé sobrement *Grammaire méthodique du français*. Qui oserait encore brandir une grammaire *« complète »* ?

La réserve pourtant n'empêche pas d'examiner nombre de tours qui restaient jusqu'ici plus objets de mépris que d'analyse. On se reportera, par exemple, à l'examen des rapports entre *ça* et *il* impersonnel. Le français parlé joue d'une variation subtile, sujette à quelques restrictions. *Ça flotte* ou *ça tonne* ne sont pas exclus par *il flotte* ou *il tonne* : tandis que *ça caille* interdit quasiment *il caille*. L'emploi familier de *ça* – *« à la référence indistincte »*, dit Francis Corblin – permettrait donc de mettre en évidence *« l'intensité d'un phénomène »*. Et *« pour peu que des phénomènes d'ambiance (...) soient rapportés à des sujets humains »*, *il* impersonnel cesse *ipso facto* d'être utilisable : *ça crie* (ou *ça ronfle*) *là-dedans* ; *ça boume* ; *ça biche* ou – c'est bien connu – *ça bouchonne sur l'autoroute*.

Que les grincheux ou les puristes se rassurent. La nouveauté ici nuit si peu à la tradition que les auteurs passeront pour timorés aux yeux des plus audacieux. Mais, Dieu soit loué, les tours familiers, les emplois récents ne sont pas écartés : *il angoisse* ; *il déprime* ; *il panique*, etc. Les exemples littéraires ne sont pas empruntés aux grammaires de jadis ou de naguère ; témoin cette jolie phrase de l'abbé Prévost, choisie pour illustrer l'emploi – dit *« soutenu »* – du subjonctif imparfait : *« J'ai pris le parti de la suivre, dût-elle aller au bout du monde. »* On n'oublie pas non plus les vertus du vin d'Alsace ; lequel montre fort bien que *« certaines formes pronominales, de sens passif »* n'admettent pas de véritable complément d'agent : *« Le vin d'Alsace se boit jeune »* ; impossible d'ajouter *« par les connaisseurs »* ! Encore qu'un autre exemple, qui donne à voir *« le datif étendu »*, pourrait bien susciter la hargne d'une féministe de l'Orégon : *« Sa femme lui a mijoté un bon coq au riesling. »* Comparez avec : *Elle lui a préparé un coq au riesling*, l'adjonction de *bon* n'ajoute rien à la preuve, pas plus que l'emploi de *mijoté* ; mais l'exemple mitonné témoigne que le grammairien est un bon vivant, et son épouse une bonne épouse.

IL n'est pas inutile toutefois de prendre garde à certains enthousiasmes : un exemple banal peut ruiner d'un coup le plus beau des raisonnements. Drôle de drame qui manifeste les embûches du travail linguistique. Voici un cas.

Malgré une tradition tenace, on admet maintenant que la fonction sujet, position pour un groupe nominal, ne désigne pas à tout coup *« celui qui fait l'action »* ; ce que montrent aussitôt des phrases comme : *Ce tiroir contenait des clefs* et *Cette clef ouvre la porte* – où les sujets mentionnent tour à tour un lieu et un instrument. Il s'agit dès lors de définir avec rigueur divers rôles sémantiques – agent, lieu, objet, instrument, etc. – dont l'importance est encore sous-estimée. A cette occasion, ainsi qu'à d'autres, on regrettera « l'oubli » de certains travaux. *Nobody is perfect.*

Pour le rôle « instrument », la *Grammaire méthodique* se contente de trois exemples. Le premier, d'apparence innocente, pourrait montrer aussi la corrélation entre un agent animé (*Pierre*, par exemple) et un instrument : *Pierre ouvre la porte avec la clef.* Dans le second, *la clef ouvre la porte* : il apparaît que l'instrument peut occuper la position sujet, sans pour autant se confondre avec un agent comme *Pierre*. Impossible, en effet, de coordonner les deux rôles : *la concierge* et *la clef* ouvrent la porte. Mais voilà que le troisième exemple donne encore à penser *le vent* comme instrument : *la porte s'est ouverte sous l'effet du vent.* Bons dieux ! De qui, de quel agent, le vent peut-il être instrument ? Faut-il évoquer Yaveh, Allah, Jupin ou Junon ? Comme à l'ordinaire, un instant de réflexion permet de remettre les dieux à leur place. *Le vent* désigne un *agent naturel*, doté d'une *force* ; seul, en effet, un *agent animé (ou social)* pourvu aussi d'une *force* peut agir sur un *objet* en s'aidant d'un *instrument* : *Ursule arrache les clous avec une tenaille.* Avec quel instrument le vent pourrait-il casser les branches ?

Il est partiellement faux aussi de tenir que le verbe *boire* réclame un sujet-agent animé : *Ursule boit le lait* n'exclut pas *Le buvard boit l'encre*. Autrement dit, *boire* admet pour sujets un *agent* (animé) ou un *objet* (non animé), tout comme *fumer* par exemple : *Ursule fume une cigarette* et *La cigarette fume.*

Plusieurs autres phénomènes lexicaux pourraient être éclairés grâce aux rôles sémantiques qui, les auteurs le signalent, déterminent certains processus de dérivation : à partir du rôle « instrument », on obtient, en effet, des verbes comme *marteler* ou des noms comme *arrosoir* ; et nul n'ignore qu'une *baignoire* désigne un *lieu* ; tout comme un *dortoir* ou un *boudoir* peuvent circonscrire des espaces propices à la philosophie.

D'autres aspects encore demanderaient des analyses plus systématiques, des audaces plus affirmées. Il est vrai que la grammaire reste un objet de culte, protégé par des *Instructions officielles*. Songez qu'un *adjectif possessif* n'a aucun rapport avec des adjectifs comme *charmant* ou *riche* et que *mon nez* n'a pas le même statut que *mon tailleur* qui, lui au moins, peut s'enrichir. Tout se passe comme si le professeur de langue française avait pour mission de construire un discours efficace et cohérent à l'aide d'une terminologie dépourvue de cohérence et de raison. La *Grammaire méthodique* épingle les cas les plus flagrants et le plan, d'allure classique presque de bout en bout, délivre aussi quelques surprises. Tout commence, en effet, par les chapitres requis sur « Phonétique et phonologie », sur l'orthographe et la ponctuation. On continue, bon vent, passant de la phrase simple à la phrase complexe. A la section « Grammaire et lexique » succède une dernière partie, la plus nouvelle et la plus réduite : moins de cinquante pages, réparties en trois chapitres, « La référence », « L'énonciation », « La structuration du texte ». Ne nous plaignons pas trop : c'est la première fois, semble-t-il, qu'une grammaire française s'adressant à un vaste public fait une place à *« la grammaire de texte »*.

S'AGIT-IL d'une terre promise ? Ou de *« terres inconnues »* qui donnent le frisson ? On sait que Benveniste tenait encore la phrase pour le terme de l'analyse linguistique : et que Noam Chomsky, souvent plus aventureux, se confine dans les limites de la phrase. Que la prudence de la *Grammaire méthodique* est charmante, en ce début du dernier chapitre : *« L'analyse grammaticale s'effectue le plus souvent dans le cadre de la phrase. Or divers phénomènes linguistiques ne peuvent pas être complètement expliqués si l'on reste dans ces limites. Il est nécessaire d'élargir la perspective et de se placer dans le cadre du texte, défini comme un ensemble organisé de phrases. »*

Les deux illustrations qui suivent ne risquent pas de choquer outre mesure le peuple grammairien. Ainsi la concordance des temps – que Brunot, c'est notoire, tenait pour une illusion – concerne *« souvent l'ensemble du texte, rarement des phrases isolées »*. L'autre exemple est plus décisif encore, d'une simplicité biblique : « *Pour interpréter* il *dans* il chante », on *« doit se reporter à un segment de texte antérieur ou parfois ultérieur »*. Pour être juste, il importe de souligner que les auteurs manquent rarement une occasion de mettre en évidence l'importance des relations entre phrases.

Et il devient clair, malgré le poids de la tradition grammaticale et scolaire, que parler ou écrire ce n'est pas seulement développer une phrase isolée, puis une autre, puis une troisième encore. Au nom des écoliers au moins, Aragon a dit le vrai : *« Je n'ai jamais appris à écrire. »* Il faudra revenir sur les derniers chapitres, trop brefs encore, de cette bonne grammaire aussi utile qu'agréable : solide et claire.

★ Signalons également quatre dictionnaires dont nous reparlerons : le (remarquable) *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, conçu sous la direction de Nina Catach (Larousse) ; le *Nouveau Petit Robert des noms propres* (Le Robert) ; le *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, de Jacques Mœschler et Anne Reboul (le Seuil) ; et le tome XVI (et dernier) du monumental *Trésor de la Langue française* (CNRS/Gallimard).

HISTOIRE

Charles V, le roi de cœur

Françoise Autrand instruit le dossier d'un monarque qui sut imposer le respect de l'Etat sans s'aliéner l'affection de ses sujets

CHARLES V LE SAGE
de Françoise Autrand.
Fayard, 920 p., 195 F.

Charles V, entouré de ses deux fils. Une image de pierre entre ciel et terre, préservée des fureurs iconoclastes du XVIe siècle comme des bombardements contemporains. Une vision symbolique de la Monarchie, *tempérée par la Foi et la Loi* : sous eux, l'Eglise, flanquée de l'Hôtel, gouvernement royal, et de l'Armée, tous trois incarnés par les conseillers fidèles ; au-dessus, Jean-Baptiste, dont la mission préfigure le sacre, Notre-Dame, mère universelle, et saint Firmin, puisqu'il convient aussi de respecter les usages du lieu. Le « beau pilier » de la cathédrale d'Amiens met en image la religion royale, née dans les douleurs d'un sanglant XIVe siècle.

Voie étroite entre le progrès brutal de l'Etat – illustré par les sombres fureurs de Jean le Bon – et l'inefficacité des Etats – d'où l'aventure tragique d'Etienne Marcel (1) –, l'Etat de droit semble naître avec le – trop – court règne de Charles V. Epargnée par l'opprobre que l'école de la République fit peser sur nombre de monarques, l'image de ce souverain s'imposa au nom d'une triple vertu : l'homme releva la France du traité de Brétigny (1360), chassant l'Anglais comme le routier des grandes compagnies ; il sut s'entourer de sages conseillers, choisis pour *leur mérite plutôt que leur naissance* ; il fut « sage », c'est-à-dire savant, lettré, composant la première bibliothèque publique, entendons propriété de la couronne et non plus fonds privé.


CAGNAT

Les images d'Epinal méritent qu'on les éprouve. Les historiens n'ont pas manqué de corriger la leçon, trop tributaire des mythes de la Révolution française. Charles V le restaurateur ? Il n'a œuvré qu'à rendre à la noblesse un rang social mis à mal (R. Cazelles). Un homme de culture ? Il n'aurait fait qu'orchestrer une propagande monarchique (Nicholas Oresme, Christine de Pisan), qui annonce *la Gazette* de Renaudot ou Racine historiographe.

Françoise Autrand, dont on garde en mémoire les travaux exemplaires (2), entend éviter de telles réductions et instruit le dossier du roi avec une méthode et un savoir sans faille. Il s'agit de comprendre le choix – pragmatique et réfléchi – du jeune dauphin, témoin sous haute surveillance du drame politique aux rebondissements funestes qui secoue la France des premiers Valois. Les progrès spectaculaires de l'Etat moderne – doté d'une capitale sûre (Philippe Auguste), d'une aura spirituelle unique (Saint Louis), d'une cour de justice qui fait coïncider limites du royaume et ressort de souveraineté, complétée bientôt par une administration spécialisée (Philippe le Bel) – ont rompu *parfois brutalement avec l'usage*. Trop souvent masquée par les enjeux dynastiques, militaires ou financiers, la crise du XIVe siècle est aussi un refus de ces *« novelletés »*.

Le dauphin Charles, spectateur impuissant avant d'être souverain décideur, a eu à mesurer les méfaits du secret, de l'arbitraire violent, dont usa son père, le roi Jean. Il a dû composer avec des coteries inégalement redoutables (du clan de son cousin Charles de Navarre au monde pusillanime des bourgeois parisiens), usurpant une autorité de régent que son père, prisonnier d'Edouard III, lui refusait ou se réfugiant à Metz auprès de son oncle, l'empereur Charles IV, pour fuir une capitale hostile.

Dès son accession au trône, Charles V tente une remise en ordre qui concilie souveraineté monarchique et respect des formes traditionnelles. Il peut ainsi multiplier les innovations, « inventant » l'impôt moderne, théorisant les fondements du pouvoir royal, imposant dès que possible l'usage du français, gage de large communication... Autant de perspectives à l'avenir fécond.

Fermement secondé par ses frères et parents, *« princes des fleurs de lys »* apanagés, il sait déléguer sans jamais perdre le contrôle de l'autorité. Ses compagnons des jours sombres, joliment dénommés ici membres du *« club Charles V »*, diffusent une image nouvelle de la monarchie : le roi réunit, consulte, écoute, renonçant à l'arbitraire d'une nomination de nouveaux conseillers pour lui préférer la cooptation par élection. Ce disciple d'Aristote entend placer l'Amour au cœur du pacte qui lie le roi à son peuple. Saluant les travaux de Jacques Krynen (3), Françoise Autrand dégage ainsi la vraie sagesse d'un monarque qui sut si bien jauger les hommes et s'en faire servir qu'il disparut *parfois derrière des serviteurs* plus « médiatiques », tel du Guesclin.

Il revient ici en pleine lumière, au cœur d'une époque violente et déchirée, modèle de modération et d'intelligence, qui sut imposer le respect de l'Etat sans s'aliéner le cœur de ses sujets. La leçon n'est pas près d'être superflue.

Philippe-Jean Catinchi

(1) Signalons la récente publication d'un *Etienne Marcel*, de Claude Poulain, chez Denoël (320 p., 135 F).

(2) *Naissance d'un grand corps de l'Etat. Les gens du Parlement de Paris*, Publ. de la Sorbonne, 1981 ; *Charles VI*, Fayard, 1986.

(3) *L'Empire du roi*, Gallimard, 1993.

La fatalité aztèque

MONTEZUMA
L'apogée et la chute de l'empire aztèque
de Michel Graulich.
Fayard, 532 p., 160 F.

Il existe bien des obstacles pour qui veut esquisser une histoire de l'empire aztèque. Le plus évident est la faiblesse de la documentation préhispanique. Les Méso-Américains, qui – à l'exception des Mayas – ignoraient l'écriture phonétique, n'ont guère livré que des dessins, des images, points d'ancrage de la mémoire que la parole réactivait. Portée par une vision mythique et cyclique, cette récitation ne s'embarrassait pas des scrupules de l'historien moderne, qui doit tenter de dégager l'information nue de sa gangue légendaire.

Michel Graulich relève aujourd'hui la gageure. Certes, l'individu Montezuma (ou Moctezuma) ne se découvre qu'avec la conquête *espagnole et son cortège* de témoins, plus tard d'historiographes et de moralistes politiques. Mais le *tlatoani* (*« Celui qui parle bien »* en *lanque nahuatl, c'est-à-dire le* souverain) a déjà une image forte. Au pouvoir depuis dix-sept ans lorsque surviennent les hommes de Cortès, il a entrepris un ambitieux programme de centralisation politique. Ses réformes, révolutionnaires, touchent au fondement même des règles du pouvoir aztèque, établi sur un cycle immuable de guerres entre voisins (c'est la seule façon d'obtenir les victimes à sacrifier aux dieux tutélaires) et sur l'idée obsédante de la circularité du temps, qui voit alterner la victoire des *humbles et des modestes* et leur déclin, lorsqu'ils s'abandonnent au luxe et à l'orgueil. Les Mexica, qui ont imposé le Colibri Gaucher (Huitzilopochtli), *savent que le Serpent* à plumes (Quetzalcoatl) reviendra. Dès lors, la venue des Européens ne surprend pas puisque l'histoire doit sans *cesse confirmer la vision* mythique.

Ainsi, Montezuma doit naître en 1467 pour que son aventure terrestre coïncide avec les cinquante-deux ans d'un « siècle » aztèque. L'histoire se plie à l'exigence de la légende, et le regard que les vaincus portent par anticipation sur leur déclin, d'autant plus inexorable qu'il est attendu, trahit davantage la figure historique du dernier empereur que les prévisibles déformations et partis pris des vainqueurs.

Le soleil se lève à l'est et, parvenu au zénith à midi, y retourne ; seul son éclat capté et réfléchi par un miroir noir s'abîme à l'ouest. A Montezuma II, petit-fils du souverain de l'apogée, de consommer la fin du Soleil aztèque. Vaincu davantage par ces mythes qui l'emprisonnent et le culpabilisent (n'a-t-il pas tenté de réformer le calendrier pour *conjurer les cycles fatidiques* ?) que par un envahisseur encore bien peu sûr de lui, Montezuma illustre pour ses sujets la fatalité d'une ère *en perdition. Son intelligence* politique et son sens de la grandeur ne pouvaient plus être lus que comme le combles de l'orgueil qui appelle le châtiment.

P.-J. C.

Ci-gît de Rais

Un petit seigneur opportuniste et brutal : le travail de l'historien Jacques Heers révèle un personnage en deçà de sa légende

GILLES DE RAIS
de Jacques Heers.
Perrin, coll. « Vérités et légendes », 252 p., 98 F.

Gilles de Rais mérite-t-il un livre ? En posant d'emblée cette question, Jacques Heers entend, d'abord, *rompre quelques lances* avec la mode des biographies de fantaisie. Mais, dans le cas du sire de Rais, le problème est plus complexe encore : rien n'assure qu'on puisse approcher réellement l'homme derrière la légende en s'en tenant strictement aux sources fiables. L'historien entend relever le défi sans rien masquer des embûches et des doutes.

Certes, il est nécessaire de faire le point sur un personnage écrasé et déformé par sa légende – légende toute fraîche de surcroît et d'autant plus suspecte. Il a *fallu* la mode du romantisme gothique pour métamorphoser l'obscur maréchal de l'été 1429 en un personnage extraordinaire et ambigu. Encombrée aujourd'hui par plus d'un siècle de travestissement et d'embrigadements anarchiques, l'image de Gilles de Rais est brouillée à force de surimpressions. Mais peut-on rétablir légitimement un portrait, sinon un parcours, lorsque la documentation est si maigre ? En schématisant il n'est guère *que les témoignages* hostiles de ses parents, qui réclament sa mise en tutelle pour contrôler le patrimoine dès 1435, et les pièces des deux procès de 1440 pour instruire le dossier. C'est assez pour susciter l'intérêt, trop peu pour justifier une image publique aussi *outrée*, donc plus propre à séduire les créateurs et artistes que les chercheurs.

Elevé par un aïeul peu recommandable, Gilles apprend à user plus volontiers de la force et de l'audace que du droit et de la réflexion. Convoitant une héritière, il l'enlève et l'épouse : avec un opportunisme *consommé*, il lie son sort aux favoris du roi Charles VII, passant de Richemont à La Trémouille, ce qui l'amène à participer à la levée du siège d'Orléans au côté de la Pucelle – mais rien n'autorise à lui attribuer un rôle marquant. C'est le sacre de Reims qui lui vaut sa véritable heure de gloire : chargé de la translation de la sainte ampoule, le tout nouveau maréchal de France reçoit ainsi le salaire d'un clientélisme bien mené. S'il ne seconde plus Jeanne d'Arc deux mois plus tard, il ne la trahit pas vraiment : son *intérêt ne commande pas un* tel héroïsme.

Avec la disgrâce de son maître, Rais redevient un seigneur de bien mince envergure, partagé entre un désir de paraître qu'il ne peut financer, une volonté de mettre en scène sa gloire pourtant bien éphémère (il fait jouer le *Mystère d'Orléans*, reconnaît en Jeanne des Armoises la pucelle miraculée) et les pulsions sommaires d'un chef de bande besogneux, tenu à l'écart des *honneurs et à demi ruiné*. Si horrible que soit sa fin, elle magnifie enfin un parcours obscur, si l'on excepte l'été 1429 d'une lumière de légende.

Aujourd'hui, *en lui demandant* de porter le drapeau de toutes les oppressions, politiques ou religieuses, on construit un personnage qui nous éloigne de l'homme, déjà si mal connu. L'absurdité de certains parallèles (« le premier procès stalinien de l'Histoire », « le premier Vendéen ») *décourage* l'analyse – et l'historien fait bien de les disqualifier. Oubliant les scories des arbres généalogiques et quelques confusions dynastiques étonnantes (Dunois devient le fils de son frère !), on saura gré à Jacques Heers d'avoir débarrassé avec une retenue scrupuleuse le héros noir des écrivains de ses oripeaux de carnaval. Ce seigneur belliqueux et brutal, opportuniste et crédule, nous *apprend alors davantage sur* la réalité d'un univers féodal sur le point de sombrer.

Ph-J. C.

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

LES JEUX DE PRIAPE
Anthologie d'épigrammes érotiques choisies et traduites du latin par Florence Dupont et Thierry Eloi.
Le Promeneur, 114 p., 85 F.
L'INVENTION DE LA LITTÉRATURE
de Florence Dupont.
La Découverte, 300 p., 180 F.

UN grand professeur d'histoire romaine, à qui l'on demandait un jour pourquoi il avait choisi d'étudier cette période et cette civilisation plutôt que d'autres, répondit : *« Comme on ne sait presque rien, on peut presque dire n'importe quoi. La plus grande part est donnée à l'incertitude... et à l'imagination. »* Comme en écho, moins sarcastique, Pierre Grimal, qui ne passe guère pour un boutefeu, écrit dans la préface à sa *Littérature latine* : *« A la différence de ce qui arrive pour d'autres sciences, où l'on peut raisonnablement espérer que chaque recherche apportera quelques progrès, dans le domaine des sciences de l'Antiquité, où les faits sont, dans leur ensemble, connus une fois pour toutes, la recherche n'est pas linéaire mais, en quelque sorte, cyclique : elle reprend, inlassablement, les mêmes données et les ordonne en figures différentes, qui répondent peut-être chacune à quelque réalité, mais qui ne sauraient jamais être que des images partielles de ce qui a été. Cette réalité idéale elle-même n'étant qu'un être imaginaire qui n'a jamais, à aucun moment, pu être saisi comme un objet »* (1).

Rêvons un instant : dans deux milliers d'années, après qu'un cataclysme nucléaire aura détruit la plupart des traces de notre civilisation présente, des humains, très religieux, découvrent au cours de fouilles archéologiques un pan de mur. Il s'agit d'un morceau de nos toilettes publiques. Il est couvert de graffitis obscènes, écrits et dessinés. C'est le quatrième pan de mur pornographique que l'on découvre (les toilettes, souvent dissimulées en sous-sol, ont mieux résisté à la destruction). Une théorie solide s'échafaude parmi les savants historiens selon laquelle les humains du vingtième siècle, étranges créatures, érigeaient aux dieux de l'amour des temples dont ils recouvraient les parois de poèmes érotiques et de représentations sexuelles rituelles. Ce qui ne serait pas, après tout, complètement faux.

Un tel scénario étend sur notre lecture l'ombre d'un doute lorsque Florence Dupont et Thierry Eloi, suivant en cela les travaux novateurs de Maurice Olender sur la figure de Priape, nous présentent des épigrammes que l'on avait coutume de graver dans les jardins de banlieue où trônait, pour dissuader les voleurs de fruits et légumes, le sexe énorme et grossièrement sculpté dans une branche de figuier du dernier et du plus laid des dieux (2). Mais les textes qu'ils traduisent paraissent leur donner raison : Priape n'est pas, comme on l'a cru longtemps, le symbole glorieux de la sexualité masculine grecque ou romaine. C'est un dieu négatif, *« un paria de l'érotisme »*, un repoussoir, un épouvantail honteux dont on ne peut conjurer la triste horreur que par le rire d'inscriptions obscènes.

Les traducteurs se sont efforcés de donner à leurs transcriptions de la crudité latine une forme bien contemporaine. On *« nique la gueule »* aux voleurs, Priape *« te fera le cul plus large qu'une porte cochère »*. Pas plus que les derniers outrages, le franglais ne nous est épargné : *« Ton cul fripé aura droit à un lifting total. »* Voilà des libertés que les sérieux philologues ne pardonneront pas à Florence Dupont. D'autant que le petit monde antiquisant est connu pour la férocité de ses mœurs intellectuelles et la vigilance de ses intégristes. Mais ce professeur de littérature latine à l'université de Nancy a le goût de la bataille. Et ses péchés de traductrice lui seront comptés comme des vétilles lorsque les gardiens du temple auront lu *l'Invention de la littérature*, autrement pendable.

FLORENCE DUPONT entreprend de mettre à bas notre bel édifice culturel identitaire, rien de moins. L'histoire littéraire, telle qu'on nous l'a apprise dans les écoles, telle que la présentent encore Grimal et les tenants de l'humanisme classique, ancre la littérature dans les terres sacrées de l'antiquité grecque et de son héritière romaine. Au cours d'un lent processus de progrès et de sélection par la beauté, la création littéraire, d'abord orale, aurait été transcrite et préservée de la perte par l'écriture, avant d'être prise en main par des écrivains dont les œuvres ont été transmises en héritage au long des siècles, jusqu'à nous.

Il y a longtemps que des historiens – de Vernant à Vidal-Naquet, de Gregory Nagy à Jesper Svenbro – ont secoué ces certitudes filiales. Les civilisations grecques et romaines nous sont irrémédiablement étrangères. Les vérités des Anciens ne sont pas les nôtres, pas plus que leur sexualité, leur sentiment d'identité ou leur relation à la loi. Peut-être sont-ils davantage nos fils que nos pères : ceux que nous avons chargés au cours du temps de nos certitudes et de nos évidences successives, afin de leur donner une origine et une légitimité. Florence Dupont poursuit sur cette lancée, en prenant le risque de la théorie, c'est-à-dire du scandale.

Elle continue et amplifie une enquête dont les résultats avaient été publiés il y a trois ans, sous un titre déjà provocateur : *Homère et Dallas. Introduction à une critique anthropologique.* Il s'agissait non pas de montrer qu'Homère n'a jamais existé, ce qui est de peu d'importance, mais que les chants des aèdes homériques n'avaient rien à voir avec une quelconque littérature. *« L'épopée homérique, qui est certes la parole maîtresse de la culture grecque archaïque, ne peut être conservée sous la forme d'un énoncé unique, fixe et définitif, c'est-à-dire sous la forme d'un texte, sans perdre sa raison d'être. »* Sa raison d'être est précisément d'être illisible, incompréhensible hors du moment qui lui donne vie : au cours d'un banquet rituel où l'aède, auteur-compositeur-interprète, mais aussi mage, vient dévoiler à une assistance choisie, le temps d'un chant, un lambeau de la mémoire divine. Le banquet homérique, non seulement est *« oral et uniquement oral »*, mais il appartient à une culture chaude, immédiate, proche de la révélation religieuse, portée par la voix, la musique et les gestes du corps, qui est aux antipodes du livre et de la lecture. C'est un peu, nous explique Florence Dupont, comme si nous prétendions accéder à un opéra de Mozart en n'en possédant que le livret. Refabriqué qui plus est.

Boire ou lire, il faut choisir

MÊME chose pour Anacréon, cet autre *« Grec théorique »*. Il s'agit de chansons à boire inventées, entonnées au cours des symposions, ces banquets rituels où s'affirme une culture de l'ivresse sacrée, une manière dangereuse et plaisante tout à la fois d'échapper un instant, par la drogue, à la condition ordinaire des hommes pour partager l'espace des dieux. *« Cette poésie de banquet n'est pas sens, elle est action. Aucune écriture-lecture ne saurait donc conserver ni transmettre la culture à laquelle elle appartient. »* L'écriture sert à autre chose, à faire parler les morts et les objets inanimés. Le vif ne s'écrit pas ; ni les chants de Sappho, ni la parole de Socrate, ni les poèmes de la Cène romaine.

Quand donc naît la littérature ? Quand les Muses et les autres divinités sont chassées, quand l'invisible est donné en spectacle mais ne s'expérimente plus, quand, avec Platon, une éthique de la possession cède la place à une esthétique de l'imitation du réel, quand, avec Aristote, le théâtre lui-même n'a plus besoin du spectacle pour se réaliser : il suffit de le lire. Florence Dupont n'a pas de mots trop amers pour pleurer le triomphe de cette culture froide qui est aussi *« le faire-part de décès de la liberté des cités »*, le programme d'unification culturelle de la Grèce sous la monarchie macédonienne. Le livre est un tombeau, les bibliothèques des nécropoles. *« Au centre de la culture, la civilisation occidentale a placé des morts, des livres-masques qui parlent par le souffle des vivants. »* La démonstration de Florence Dupont est beaucoup plus riche et subtile que ne pourrait le faire croire un rapide résumé. Elle est construite comme un puzzle dont certaines pièces sont, en elles-mêmes, délicieuses : sur le baiser romain par exemple, sur l'institution des festivals de poésie, ou sur le flamenco que l'auteur donne en exemple d'une manifestation culturelle chaude qui ne peut que se dégrader à vouloir s'universaliser, s'enseigner, se reproduire à l'identique, se transcrire. On aurait pu aussi parler du jazz.

Tout cela est bien excitant pour l'esprit, même si l'on hésite à suivre jusqu'au bout l'intrépide universitaire lorsqu'elle nous propose une loi de l'entropie culturelle construite sur le modèle du deuxième principe de thermodynamique de Carnot. *L'Iliade* et *l'Odyssée* réduites à être des *« déchets »* de la combustion orale qui a libéré leur énergie il y a trois mille ans, cela nous hérisse – sans doute utilement. Même amoindrie, mutilée, figée dans l'écriture, la parole des aèdes homériques a conservé assez de puissance pour nous plaire et nous émouvoir, au plus profond. Si la littérature, c'est la place du mort, il faut bien en admettre la magie propre : la lecture fait parler ces monuments de papier, elle les réveille, elle les anime, elle les actualise. Elle a les pouvoirs d'un vin, d'une drogue légère qui nous fait sortir, un bref instant, de notre condition ordinaire pour nous transporter ailleurs. Dans la pensée de Florence Dupont par exemple ; et ce banquet-là ne manque ni de révélations ni d'agrément.

(1) Pierre Grimal : *la Littérature latine*. Fayard, 650 p., 250 F.
(2) Les études d'Olender sur le dieu honteux vont être rassemblées en un volume à paraître en 1995 sous le titre *Priape, le mal taillé.*

La question Céline

Peut-on être un grand écrivain et un antisémite forcené ? A son tour, Henri Godard tente de penser le scandale célinien

CÉLINE SCANDALE
de Henri Godard.
Gallimard, 144 p., 80 F.

En aura-t-on jamais fini ? Trente-quatre ans après la mort de Céline, l'association de son nom avec l'idée de scandale n'a rien perdu de sa pertinence : elle est imprescriptible. Attachée à cette idée, formant comme son pendant, la notion, assez floue et difficile à mesurer, de « grand écrivain » semble constituer le deuxième terme d'une alternative.

Au nom de la littérature, au nom surtout de la pensée très répandue que les écrivains jouissent, dans leurs livres, d'une sorte d'exonération de l'impératif moral, qu'ils constituent une élite, un clan ou une caste, qu'ils sont les juges et les garants de lois particulières par eux-mêmes édictées, on a tôt fait d'évacuer la réalité du scandale. Ou de vider cette réalité de son contenu, d'en faire une donnée positive, une preuve supplémentaire et paradoxale de la « grandeur ».

Il n'en demeure pas moins que, dans le cas de Céline, relativiser le motif scandaleux ou le contourner au profit d'une alternative bien tempérée qui mettrait l'œuvre « présentable » au premier rang revient à commettre un véritable coup de force éthique dont la littérature ne peut sortir grandie. Les aspects ignobles et monstrueux de Céline ne sont nullement périphériques ou secondaires par rapport à la grandeur affirmée de l'œuvre. Il est, de plus, hautement improbable qu'entre ces deux termes une contradiction existe : *Mort à crédit* et *Bagatelles pour un massacre* sont contemporains ; les pamphlets antisémites et les romans (eux-mêmes traversés de bouffées racistes) participent exactement du même mouvement d'écriture et de pensée, d'une vision unique du monde ; Céline, enfin, n'a jamais renié ni regretté la moindre phrase de ses écrits.

Spécialiste de Céline, éditeur de son œuvre romanesque dans « la Pléiade », Henri Godard a voulu s'expliquer, à ses propres yeux sans doute autant qu'à ceux des admirateurs et des contempteurs de l'écrivain, sur cette question du scandale qui a nom Céline. Même si sa défense n'est guère convaincante, elle a le mérite d'aborder de front, sans esquive et avec honnêteté, tous les termes de la question. Mérite accessoire : Godard, se plaçant dans la position du simple lecteur, ne s'appuie sur aucune citation, ne s'égare dans le détail d'aucune note de bas de page et n'appelle à sa barre aucun témoin, à charge ou à décharge. Sa démarche ne présente nulle ambiguïté : la répulsion qu'inspire l'antisémitisme de Céline, il l'éprouve. Selon Godard, l'importance et le génie de Céline se


ARCHIVES CÉLINE/IMEC
En 1938

mesurent d'abord à l'aune de la révolution littéraire qu'il a, le premier en ce siècle, accomplie.

Styliste exceptionnel donnant au corps, à l'écriture du corps, toute sa place, inventeur d'un phrasé qui métamorphose la langue et donne enfin droit de cité au parler populaire – c'est-à-dire à celui de tous les exclus –, l'auteur de *Voyage au bout de la nuit* est bien l'écrivain d'une apocalypse, la nôtre, le poète nocturne éructant et s'esclaffant sur les charniers – ceux, d'abord, de 14-18 –, le malheur du siècle. Face à la réalité, à la profondeur de cette nuit, devant la force de cette vision de fin du monde, que peuvent valoir les notions de respect humain, d'humanité, de morale ? De fait, fort peu de chose.

Novateur formidablement puissant, Céline l'est sans conteste. Mais pourquoi ne cite-t-on jamais, à hauteur au moins égale, un Péguy ? Ce nom n'est pas avancé par hasard ; il pose la question du contenu de pensée, d'intelligence, et pourquoi pas de morale, dont toute littérature, tout style et toute modernité se doivent d'être les porteurs. Et qui contesterait que cette pensée, cette intelligence sont, chez Céline, un total, un absolu et gravissime fourvoiement ? Comme dernier argument, Henri Godard oppose à la *« sympathie morale »*, valeur *« commune »* et *« immédiatement évidente »*, *« la spécificité et l'autonomie du plaisir esthétique »*.

Cette opposition est spécieuse. Elle relègue injustement ceux qui refusent de séparer la pensée de l'esthétique qui la met en œuvre au rang de médiocres et pudibonds moralisateurs. S'il est vrai que *« l'art est d'un autre ordre que la vie »*, que serait une œuvre qui, de quelque façon, ne renverrait pas à cette vie ? De ce renvoi, les livres de Céline témoignent d'ailleurs, à leur manière, intégralement. Comme celles de Proust, de Bernanos ou de Genet, ou encore avant eux, de Baudelaire, l'œuvre de Céline pose la question, centrale, humainement et moralement centrale, du mal ; question dont Godard a raison de penser que *« nul de nous n'est assez innocent pour* [s'en] *sentir étranger »*.

Finalement, le livre d'Henri Godard démontre indirectement une évidence : tout lecteur de Céline doit porter le poids d'une question, celle même du scandale que l'écrivain a librement choisi d'attacher à son nom et à son œuvre. Aucune grandeur littéraire, aucun génie ne peuvent, ne devraient pouvoir alléger ce poids.

P. K.

